L'Economie : le secret des Lazard



Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – Nº 15053 7 F

MARDI 22 JUIN 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La conquête de Milan

UMBERTO BOSSI, chef de file de la Ligue lombarde, doit aujourd'hui regretter de ne pas s'être présenté lui-même à l'élection municipale de Milan. Il est vrai qu'il lui manque la sérénité qui a facilité la victoire de l'économiste Marco Formentini. Mais la lame de fond semble si puissante que M. Bossi en aurait sans doute profité lui aussi. Sa victoire aurait alors été double, politique et personnelle.

Hier moqué pour ses mauvaises manières, sa voix éraillée et les idées simplistes de son mouvement, l'ancien étudiant en médecine devenu parlementaire est aujourd'hui à la tête de l'une des principales forces politiques du pays. Avec une indéniable intelligence tactique, son mouvement, à la fois populiste et régionaliste, après moins de dix ans d'existence, a su jeter sa gourme, expurger son langage, affiner ses idées.

LA Ligue, il est vrai, n'a guère eu de mal à «surfer» sur la vague de rejet provoquée par l'ampleur de la corruption qu'a révélée l'enquête «Mani Pulite» («Mains propres»), et qui a touché Milan de plein fouet. Bien qu'elle ne soit pas, à proprement parler, considérée comme une formation d'extrême droite, elle a su exploiter non seulement la résurgence de la xénophobie, mais aussi un mouvement de «ras-le-bol», aux racines tout aussi troubles, vis-à-vis du Sud, que de plus en plus d'Italiens considèrent comme un boulet. En prônant, après les excès des débuts où il réclamait l'indépendance pour le Nord, la constitution d'une Italie fédérale, M. Bossi, quoi qu'il en dise aujourd'hui, veut réduire les sommes versées par l'Etat – en pure perte assurent ses partisans – à ce Sud dispendieux.

L'une des deux grandes cités industrielles du pays, autrefois fief socialiste, s'apprête donc à être dirigée par un mouvement dont la victoire signifie, selon son principal responsable, la «libération» de la ville des griffes des «politiciens de Rome». Mais cela veut dire aussi que la nouvelle municipalité va faire pression sur le gouvernement pour obtenir une politique plus sévère envers les étrangers : «l'Italie a besoin de contrôles beaucoup plus stricts pour l'immigration», avait dit M. Formentini pendant la campagne. Que va faire la Ligue à Milan? Les résultats des ces élections municipales préludent-ils à des bouleversements semblables lors des prochaines élections législatives?

CETTE fois, en tout cas, les hésitations ne sont plus de mise : la «révolution» italienne a commencé. Il n'est plus imaginable de revenir en arrière : avec l'effondrement de la Démocratie-chrétienne et les scores d'un PSI qui donne l'impression d'être en voie de disparition, l'ancienne «partitocratie» a bel et bien volé en éclats.

Mais l'Italie est toujours empêtrée dans son passé. Les forces anciennes, qui ont tout à perdre de la recomposition qui s'annonce, retardent au maximum le processus. Celles qui pensent y gagner iraient, murmure-t-on, jusqu'à faire la politique du pire pour presser le mouvement. Quoi qu'il en soit, la réforme électorale (qui devrait remplacer, aux élections des Chambres, le scrutin proportionnel par un système majoritaire) n'est toujours pas réalisée.

Les incertitudes sont moindres sur l'identité des partis qui, selon toute probabilité, seront les protagonistes principaux du futur système politique : la Ligue, encore en devenir, et le PDS, qui a conquis Turin et plusieurs villes du centre. Le défi que lance Milan à l'ex-PCI pourrait le pousser vers une clarification interne, désormais urgente.

Lire l'article de notre correspondante MARIE-CLAUDE DECAMPS page 4

Sept morts et une vingtaine de blessés

L'ETA soupçonné d'avoir commis le double attentat de Madrid

Sept personnes – cinq militaires et deux civils – ont été tuées et une vingtaine d'autres blessées, lundi matin 21 juin, par l'explosion de deux voitures piégées en plein centre de Madrid. Les attentats n'avaient pas été revendiqués en fin de matinée, mais la police soupçonnait l'organisation séparatiste basque ETA d'en être l'auteur. A Copenhague, le président du gouvernement espagnol Felipe Gonzalez a qualifié ces attaques de «crime épouvantable» et de «terrible affront aux forces armées».

MADRID

de notre correspondant

La première explosion s'est produite à 8 heures 15 au carrefour de la Glorieta Lopez de Hoyos, au nord-est de la capitale. Une voiture piégée a explosé au passage d'une fourgonnette de l'armée. Cinq militaires ont été tués par la déflagration ainsi que deux passants.

D'autres civils ont été grièvement blessés. Selon certains témoignages, des voitures circulant sur un passage surélevé ont été projetées en contrebas par le souffle de l'explosion.

La seconde voiture piégée a explosé, une heure plus tard, dans la célèbre rue Serrano, à cinq cents mètres du lieu du premier attentat et à cinquante mètres de l'ambassade américaine. Cette deuxième explosion n'aurait fait que quatre blessés. On ignorait encore lundi matin quel était l'objectif visé par cette deuxième bombe.

Selon le maire de Madrid, Alvarez del Manzano, qui a appelé la population à garder son calme, il s'agit «*des attentats les plus graves de ces dernières années*».

MICHEL BOLE-RICHARD

Lire la suite page 3

Invité à annuler une disposition sur les contrôles d'identité

M. Balladur cherche à rassurer les ministres centristes

Edouard Balladur recevra mardi 22 juin Simone Veil et Pierre Méhaignerie, ministres des affaires sociales et de la justice, qui lui ont demandé le retrait d'un amendement voté par l'Assemblée nationale. Cette disposition autorise les policiers à effectuer des contrôles d'identité en se fondant sur «tout élément permettant de présumer la qualité d'étranger autre que l'appartenance raciale». Nicolas Sarkozy, porte-parole du gouvernement, s'est déclaré persuadé qu'un accord serait trouvé.

Les dissonances de Simone Veil

par Annick Cojean et Agathe Logeart

Dans cette chaude soirée de fin de printemps, une femme habillée de soie verte rentre chez elle à pied, seule, en balançant son sac à main au rythme de ses pas. C'est bon de rentrer chez soi tous les soirs après, comme elle dit, «*quatorze années la tête dans les valises*». Au coin de la rue, à deux pas du ministère, il y a ce grand appartement plein de tableaux modernes où l'attend Antoine, et «Dame-chat», la persane blanche, qui a les yeux verts elle aussi. Depuis qu'elle a retrouvé le ministère de la santé, Simone Veil a les joues en pomme, comme une jeune fille. Et un air gourmand.

Elle a beaucoup hésité à revenir au gouvernement. Mais ses enfants l'ont «*engueulée*». «*A quoi ça sert*, lui disaient-ils, *ta popularité? Tu la gardes comme ces gens qui ont un magot, et se font enterrer avec...*»

Lire la suite page 2

«Visegrad» frappe à la porte

Au moment où les Douze se réunissent à Copenhague l'Europe de l'Est accuse la CEE d'aveuglement

par Sylvie Kauffmann

En trois ans et demi, les dirigeants des nouvelles démocraties d'Europe centrale ont eu le temps de perdre beaucoup d'illusions. Il en est une, pourtant, dont il leur fut particulièrement triste de se défaire : l'idée selon laquelle l'Europe de l'Ouest, si admirative de leur combat contre le communisme, saurait se montrer solidaire au moment où ils entreprendraient de reconstruire leurs pays. Ils ont appris aussi à ne pas céder au sentimentalisme – la tâche à laquelle ils se sont attelés est trop rude.

Ce n'est donc plus en quémandeurs, venant recouvrer l'hypothétique créance qu'ils pensaient avoir sur l'Occident, qu'ils frappent à la porte de la CEE, mais en partenaires, la tête haute de tant d'efforts accomplis en trois ans. Le discours a changé : regardez, disent-ils aux Douze réunis à Copenhague, nous sommes 65 millions de consommateurs à vos frontières. Vous êtes en pleine récession, nous négocions la pente ascendante. Si vous ne nous étouffez pas, nous pouvons devenir l'un des quelques pôles de croissance dans le monde. Vous seriez fous, ou aveugles, de nous ignorer : ouvrez-vous, c'est votre propre intérêt.

Dès leur libération, l'adhésion à la CEE est apparue aux ex-satellites de l'URSS comme la clé du salut, le but à atteindre.

Lire la suite page 4

La controverse sur la loi Pasqua



Lire nos informations page 8

La Banque de France abaisse de nouveau ses taux directeurs

La Banque de France a annoncé lundi 21 juin une baisse de ses taux directeurs, la neuvième en un peu plus de deux mois. Le taux des appels d'offres a été ramené à 7 % contre 7,25 % et celui des pensions de cinq à dix jours à 8 % contre 8,25 %.

Le gouvernement accentue la politique de rigueur

M. Balladur accentue la politique de rigueur. Au 1er juillet, les pensions de retraite de la Sécurité sociale ne seront pas revalorisées, la hausse du SMIC devrait être limitée au minimum légal.

page 22

L'ECONOMIE

Le surcoût des préservatifs

Seule arme efficace contre le sida, les préservatifs sont chers : 4 francs l'unité en pharmacie, alors que les prix de revient ne dépassent pas 50 centimes. Faut-il, au nom de la santé publique, réglementer les tarifs ?

Lire également le dossier sur la globalisation de l'économie, les pages «Mode d'emploi», «Opinions» et «Conjoncture» (les prix).

pages 29 à 38

Le sommaire complet se trouve page 27



Les vigiles de la musique

La fête du 21 juin souligne le rôle de la SACEM providence des auteurs et des compositeurs

par Michel Guerrin et Véronique Mortaigne

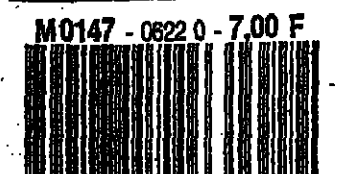
Sont-ils les seuls à ne pas jouer, chanter et danser en ce jour d'été? Comme les quelque quatre cents «fantassins» de la SACEM qui sillonnent la France toute l'année, Richard Comastri devait être «*de tournée*» dans sa délégation de Creil (Oise), lundi 21 juin, pour voir si tout se passait bien durant la Fête de la musique, et, surtout, si le sacro-saint droit d'auteur était bien respecté dans les villes et les villages, bals musette et fanfares.

«*Si le chanteur ne perçoit pas de cachet et si l'entrée est gratuite, on n'intervient pas lors de la fête de la musique. Sinon...*» Sinon, Richard Comastri fait son travail, comme chaque jour, chaque nuit aussi, au service de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) : rencontrer les quelque quatre mille sept cents diffuseurs de musique de la délégation de Creil et récupérer chaque année une redevance qui sera centralisée à Paris. La moitié des droits d'auteur sont facilement identifiables. Ils sont récupérés auprès des chaînes de télévision, des radios ou sur les disques et cassettes vendus. C'est le centre parisien qui s'en charge, installé dans un immeuble chic, rond et panoramique, qui domine la Seine, à Neuilly (Hauts-de-Seine). En province, les «clients» de Richard Comastri sont souvent modestes : ils vont de la pharmacie sonorisée au supermarché, du bal des pompiers au thé dansant du troisième âge, de la boîte de nuit au concert de Jean-Jacques Goldman, du juke-box au parking souterrain, de la salle d'aérobic au spectacle de majorettes. «*Le moindre village a sa fête. C'est un travail de fourmi*», commente Richard Comastri.

Cent soixante-dix catégories de diffuseurs ont été répertoriées par la SACEM. Les taxes acquittées sont inégales. 300 francs par an pour un coiffeur. De 150 à 200 millions de francs pour Canal Plus, le plus gros «payeur». Entre les deux, des dizaines de grilles tarifaires ont été mises en place, dont le critère principal est le rôle joué par la musique dans le lieu concerné. Ainsi, un gros aéroport qui reçoit 5 millions de passagers par an ne paiera que 36 000 francs. Sur RTL, première radio de France, qui diffuse peu de musique, les trois minutes ont pu grimper, dans les bonnes années, jusqu'à 1 200 francs pour un tube.

Lire la suite page 18

M0147 - 0622 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m; Allemagne, 2,50 DM; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

هكذا من الأصل

Les dissonances de Simone Veil

Suite de la première page

Fallait-il accepter le risque de *« perdre son âme »* ? Fallait-il oser danser avec Charles Pasqua cet improbable tango où l'on guette le moindre de ses faux pas? A soixante-cinq ans, Simone Veil s'est dit qu'elle n'avait rien à perdre. Tant pis si le ton « dame patronesse » de ses premières interventions sur la ville a pu faire ricaner des spécialistes de terrain. Sa passion pour ce dossier n'est pas feinte : *« Aussi loin que je remonte, je me suis toujours occupée des exclus. »*

Aussi loin? Simone Veil s'appelait alors Simone Jacob. Elle vivait à Nice, avec son père, André, architecte, sa mère, Yvonne, ses deux sœurs, Denise et Milou (le petit nom de Madeleine), et Jean son frère, une famille de bourgeois cultivés, qui tirait le diable par la queue. Simone aimait le scoutisme. Ses amies lui avaient choisi un totem plutôt rigolo : *« Lièvre agité »*. Puis, quand elle s'était assagie et que sa beauté l'avait imposée, on l'avait appelée « Balkis », le nom donné dans le Coran à la reine de Saba.

Les Jacob étaient juifs. Les Allemands, après les Italiens, avaient occupé Nice. Au lycée qu'elle aimait tant, on avait demandé à Simone de ne plus venir. Denise était partie pour Lyon s'engager aux côtés des résistants, avec qui, plus tard, elle sera déportée. La famille s'était dispersée, cachée. Le 30 mars 1944, au lendemain d'un bachot passé malgré les consignes de prudence, Simone Jacob avait été arrêtée. Puis sa mère et Milou. Ensemble elles avaient pris le chemin de Drancy. Trois jours et trois nuits de wagons à bestiaux plus loin, elles avaient découvert Auschwitz-Birkenau. Le camp.

Marceline Loridan-Ivens, cinéaste, était dans le même wagon. Elle raconte les cris, les chiens, la violence des déportées chargées de raser les nouvelles venues. Seule Simone, protégée peut-être par sa beauté, avait eu le privilège de garder ses cheveux longs. Elle raconte les rires hystériques, les larmes, l'abjection de soi-même. On les avait déshabillées, tatouées. On leur avait donné des haillons et mises en rang. La chef du camp avait demandé si parmi ces femmes avilies, numérotées, se trouvaient des danseuses. Une jeune fille avait levé la main, et dit qu'elle était *« petit rat à l'Opéra de Paris »*. *« La chef lui a dit : danse !*, se souvient Marceline. *Et elle a dansé, dans ses haillons, dans un silence de mort. Et nous avons pleuré. »*

L'école buissonnière de l'horreur

Elles étaient neuf cents peut-être dans leur bloc. A cinq ou sept allongées tête-bêche dans ces *« koyas »*, ces boxes de bois d'1,80 mètresur 1,90 mètre avec leurs paillasses et leurs couvertures puantes qu'il fallait dresser au carré avant l'appel du petit matin. Tout près, il y avait les crématoires. Dora, quinze ans, et sa sœur Mira, dix-neuf ans, avaient vu partir leur mère et leur petite sœur vers la chambre à gaz. Marceline était seule, elle avait quinze ans. Les Jacob, elles, étaient trois. Incroyablement dignes. Simone rêvait à haute voix des études qu'elle ferait, *« après »*. Marceline et Simone faisaient parfois l'école buissonnière de l'horreur. Elles se cachaient, attendaient le départ des autres pour les kommandos. Ensuite, inconscientes du danger, elles exploraient le camp. *« Un jour*, dit Marceline, *on a entendu parler français dans une baraque dont la porte était ouverte. On est entrées. Des femmes nous ont jetées : allez vous faire foutre, sales juives !... On a su plus tard que c'étaient des communistes. »*

En janvier 1945, Simone, Milou et leur mère avaient dû faire à pied, dans le froid et sans repos, le chemin vers Bergen Belsen. Les plus faibles s'accrochaient aux plus vaillantes. Il fallait avoir le courage, ou la dureté, de se défaire d'elles. Toutes trois avaient attrapé le typhus. Le 13 avril 1945, quand les Anglais avaient libéré le camp, Yvonne Jacob était déjà morte, dans les bras de ses filles. Simone n'apprendra qu'en 1978, grâce aux recherches de Serge Klarsfeld, le sort d'André et de Jean, arrivés le 13 mai 1944 par le convoi n° 73 à Tallin, en Estonie, et jamais revenus.

Simone Veil parle rarement de la déportation. Ou alors par petites touches, au détour d'une phrase. *« Quand nous sommes revenues*, dit-elle, *nous nous sommes heurtées à l'incrédulité ou à une curiosité presque sadique. »* Impossible de raconter. *« On a peur que les gens ne soient pas assez attentifs, et peur de ne pas le supporter. On a raison, même maintenant ils ne peuvent pas entendre. »* Un soir, dans un dîner mondain, un convive eut le bon goût de signaler à Simone Veil que son ticket de vestiaire était resté collé à son bras. C'était le numéro – 78651 – tatoué à Birkenau. Ce n'est qu'entre déportés que la parole peut épauler *la mémoire. Simone* Veil est contre les procès tardifs de nazis ou de collaborateurs. *« S'il s'agit de pédagogie, un bon film vaut mieux qu'un mauvais procès. »* Barbie? Elle aurait été *« très contente que quelqu'un le descende, »* a-t-elle admis un jour, le procès de son assassin permettant un procès *« plus objectif»* de l'idéologie nazie.

La jeune femme qui descend en 1946, l'escalier de Sciences-Po est *« belle comme le jour »*, se souvient Jean François-Poncet. Simone tente de revivre. Elle fait des études et s'est mariée, le 29 octobre 1946, avec l'un de ses camarades de cours, Antoine Veil, fils d'un industriel lorrain. Quarante-sept ans plus tard, ils n'ont pas l'air d'avoir changé, même si leurs chamailleries sont, dans la famille, légendaires. Ils ont toujours fonctionné en partenaires. Etudiants tous les deux, ils sont très vite parents (Jean puis Claude-Nicolas), alors qu'ils touchent encore des « J3 », ces *tickets de rationnement réservés aux* adolescents, et qui permettent d'avoir du chocolat et du lait.

Début 1947, Antoine devient attaché parlementaire au cabinet de Pierre-Henri Teitgen. La vie des Veil ne s'éloignera plus de la politique; par le biais de la haute administration et puis dans la fréquentation étroite des milieux centristes du MRP, les Duhamel, les Fontanet... Alain Poher prend les jeunes gens sous son aile. Commissaire aux affaires allemandes, il trouve à Antoine un poste au consulat de France à Wiesbaden qui lui permettra de préparer l'ENA. Le 1er janvier 1950, la famille Veil s'installe en Allemagne. Simone Veil n'a pas renâclé à y revenir. Elle ne croit pas à la responsabilité collective des peuples. *Quand Milou, venue rendre* visite à sa sœur, se tue en 1952 dans un accident de voiture, la nouvelle, trop douloureuse, est cachée aux enfants pendant des années.

Le monde de la pénitentiaire

Revenus à Paris, les Veil deviennent très « parisiens ». Antoine papillonne avec intelligence, et une bonne dose d'ambition, dans les salons éclairés. Simone a une folle envie de s'inscrire au barreau. Antoine n'est pas d'accord. Il admet aujourd'hui qu'il était un peu *« plouc »* en ce temps-là. *Il n'avait pas envie d'une* femme qui travaille, et encore moins en défendant des truands, au risque de délaisser une couvée enrichie en 1954 d'un petit Pierre-François. Mais Simone s'obstine. C'est peut-être leur premier différend. Avec l'intelligence des gens qui s'aiment, ils trouvent un *« compromis »*. Simone sera magistrat. Possessif au-delà du raisonnable, Antoine n'a pas forcément gagné au change. Lui qui aujourd'hui ne peut s'empêcher, délicieuse mouche du coche, de la harceler jusque dans la salle de bains de ses avis et conseils (*« Antoine, arrête, tu vas me mettre en retard, nous reparlerons de tout cela ce soir ! »*), voit d'une certaine manière sa femme lui échapper parce qu'elle a, avec son métier, rejoint une passion. Celle des exclus, justement.

En entrant au ministère de la justice en 1957 – François Mitterrand est alors garde des sceaux, – Simone Veil découvre le monde de la pénitentiaire. La période est passionnante. Les réformes lancées depuis la Libération sont en pleine phase d'application, soutenues par des gens qui, à un titre ou un autre, ont connu la détention pendant l'Occupation. A une époque où les femmes n'entrent pas en prison, Simone Veil a su vaincre la misogynie de ses supérieurs. Ses enfants se rappellent ces curieux départs en vacances vers la Costa Brava, quand leur mère – qui porte alors les cheveux courts – les laissait jouer aux cartes dans la voiture pendant qu'elle filait visiter une prison : *« C'est sur le chemin, je n'en ai pas pour longtemps ! »*

Le gros dossier que la jeune femme aura à traiter est celui des détenus algériens, FLN comme MNA, dont la condamnation à mort avait été suspendue par le général de Gaulle, *mais dont la vie restait* menacée par l'OAS dans les geôles algériennes. C'est Simone Veil que l'on envoie pour une mission d'inspection en Algérie. Pendant deux semaines, la jeune femme, logée chichement à Alger dans un hôtel de passe, sillonne les territoires embrasés par la rébellion. Depuis les camps, la peur lui est étrangère. Son rapport sera décisif : on rapatrie en métropole des centaines de détenus. Parmi eux, Djamila Boupacha, une jeune fille de vingt et un ans défendue par Me Gisèle Halimi et un comité de soutien présidé par Simone de Beauvoir. Torturée, violée, la jeune femme est de fait sauvée par l'intervention de Simone Veil.

Mais ces prisons vous mangent la tête. D'autant que les grands rêves généreux de la Libération s'enlisent. En 1964, Simone Veil décide d'entrer à *la direction des affaires civiles.* Elle est *« épatante »*. René Pleven, Jean Foyer et même Georges Pompidou s'en sont aperçus. Elle se passionne pour l'adoption, les incapables majeurs. Les exclus, toujours... Quand 1968 arrive, elle habite en plein Quartier latin. La *« chienlit »* l'amuse assez. Son inscription au *Syndicat de la magistrature* sera de courte durée; elle n'aime pas l'idée d'une politisation de la justice. Séduit par sa rigueur, Jean Foyer l'enverrait bien au Conseil d'Etat. Mais elle n'a pas l'âge requis. Elle sera donc en 1970 la première femme secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature. Du *prestige, sûrement*, mais un enterrement de première classe, à un poste où elle n'avait jamais pensé s'ennuyer autant.

Antoine a quitté la haute administration pour le monde des affaires. Simone est dans son sillage. *« Les Veil se sont toujours beaucoup déployés dans Paris »*, commente Françoise Giroud. Mais voilà qu'en février 1973, le mensuel *Marie-Claire* publie le photo-montage d'un gouvernement entièrement composé de femmes. Autour du président Pompidou, on reconnaît *Marie-France Garaud, Gilberte* Beaux, Ménie Grégoire... et Simone Veil, premier ministre. L'intéressée et surtout ses fils s'en amusent. Mais le magazine se targuera un an plus tard d'un flair exceptionnel quand Simone Veil, inconnue du grand public, est nommée ministre de la santé de Valéry Giscard d'Estaing, ce jeune et nouveau président qui disait vouloir des femmes à son gouvernement. *« Un gadget au même titre que l'accordéon... »* ironise-t-on.



La bataille de l'avortement

Giscard « inventeur » de Simone Veil? Il l'affirme encore aujourd'hui. Une lecture de l'histoire qui fait franchement sourire Jacques Chirac : *« Giscard ne voulait pas de Simone Veil, qui avait voté Chaban au premier tour et qu'il soupçonnait d'avoir préféré Mitterrand au deuxième. Il avait d'ailleurs pressenti pour la santé une élue de la Moselle proche de JJSS. C'est moi qui ai imposé Simone. »* Celle-ci s'inquiète : Antoine, qui rêvait d'un maroquin, ne va-t-il pas prendre ombrage de cette inversion des rôles? En fait, il est toujours ravi des bonheurs de sa femme, dit l'une de leurs belles-filles : *« Il est tellement orgueilleux d'elle... »*

Promise par Giscard pendant la campagne, la loi autorisant l'avortement va démontrer que non, décidément, Simone Veil n'est pas un gadget. Tout ce que la France compte de réactionnaires s'est ligué contre elle, y compris dans la majorité censée la soutenir. Jacques Chirac défend bec et ongles celle qu'il appelle fraternellement *« Poussinette »*. *« Vous êtes cons comme des valises. Et même des valises sans poignées ! »* assène-t-il au groupe RPR, devant lequel Simone Veil expose son projet dans un silence hostile. Un député se promène à l'Assemblée en portant sous le bras un fœtus dans un bocal. Un autre fait entendre à la tribune les battements du cœur d'un bébé *in utero*. Des slogans traitent le ministre de la santé de *« juive avorteuse »*. Certains, qui feignent d'ignorer son passé, n'hésitent pas à comparer l'avortement à des pratiques dignes des médecins nazis. Grâce à une opportune grève de l'ORTF, l'intégralité des débats est diffusée sur les trois chaînes. Simone Veil, en trois jours, est devenue la femme la plus célèbre de France. Le test est capital. Elle le passe en force, grâce aux voix de la gauche.

Il reste à démontrer qu'elle sait aussi gérer un ministère. Et c'est la valse des dossiers : la limitation des dépenses de santé bien sûr, où comme beaucoup, elle se casse les dents. La réforme des études médicales, la lutte contre le tabagisme, la politique familiale, la loi sur les prélèvements d'organes, l'humanisation des hopitaux... Très vite, il est manifeste qu'elle a « son » caractère. Un caractère de cochon, en vérité. Ses colères deviennent célèbres, même à l'étranger. Si elle tombe sous le charme de Fidel Castro (elle qui est viscéralement anticommuniste), il lui arrive d'être odieuse, notamment avec les membres du corps diplomatique. Elle n'hésite pas alors à les traiter comme des galopins, tel ce pauvre ambassadeur de France en Chine, qui avait notamment eu le malheur de lui apporter son petit déjeuner dans sa chambre, alors que madame le ministre était encore en petite tenue...

Elle cultive en fait ce fameux « sentiment d'appartenance », ce côté clanique autant familial que professionnel qui, aujourd'hui encore, la conduit tous les deux mois à présider un repas d'« anciens » de son cabinet. Pour rien au monde elle ne renoncerait aux déjeuners du samedi qui réunissent chez elle, place Vauban, toute la famille. Avec ses petits-enfants, elle manifeste une patience infinie. *« Elle dit toujours qu'il faut laisser l'enfance aux enfants. Elle a une tendresse immense pour cette période de la vie. Peut-être parce qu'elle-même en a été dépossédée de façon si brutale... »*, commente sa dernière belle-fille. Le samedi, elle court les galeries, voit deux films d'affilée chez son ami Marcel Bleustein-Blanchet. Elle s'offre des parenthèses, cancane, en harmonie, toujours, avec les femmes. La maison du Midi est ouverte aux amis. Guy Béart y a sa guitare.

Elle ne manque aucun des grands rendez-vous d'anciens déportés et, par différents gestes, manifeste son soutien à la communauté juive. Son judaïsme n'est pas religieux. Israël ne représente pour elle que *« la terre où se sont réfugiés des gens aimés »* et la tentation passagère de l'un de ses fils de s'y installer l'a un jour plongée dans une douleur affreuse. Mais Simone Veil est fidèle. Une fidélité au nom de laquelle elle ne pourrait envisager d'être enterrée sans rabbin.

La présidence du Parlement européen

Au ministère, elle a assis sa crédibilité. Et, depuis décembre 1974, elle est la chouchoute des sondages. *« Un cas d'école »* pour les politologues. Mais la « cuisine » politique l'horripile. Et son malaise va croissant. L'avertissement des législatives de 1978 a été rude, Giscard veut donner des gages à son électorat conservateur et *« se montre nerveux »* sur des sujets comme l'immigration. Sent-il sa lassitude? Rien n'est moins sûr; leurs relations sont, si distantes... Mais le président qui a très vite compris le bénéfice qu'il pourrait retirer de l'image et de la popularité de son ministre de la santé, a pour elle d'autres projets : la tête de la liste UDF aux élections européennes du 10 juin 1979 et la perspective de la présidence du premier Parlement européen élu au suffrage universel. La porte de sortie est plus qu'honorable et pourrait devenir un tremplin : Simone Veil est immédiatement séduite. L'Europe, oui, voilà bien une vraie dimension. C'est sa passion. *« J'y pensais constamment en déportation*, dit-elle. *Et je ne comprenais pas qu'on n'ait pas tiré la leçon des horreurs de 14-18. »* Pour la paix et pour la construction européenne, elle est prête à tous les engagements. Y compris à faire campagne, ce qu'elle déteste.

Elle veut, dit-elle, *« informer »*, pas combattre. Mais l'extrême droite vient à sa rencontre. Le 7 juin, Jean-Marie Le Pen s'est chargé lui-même de chauffer l'audience du préau de la rue Lepic, où elle doit apparaître. L'accueil est redoutable : *hurlements*, insultes, projectiles, fumigènes... Simone Veil reste calme : *« Vous ne me faites pas peur. Pas peur du tout ! J'ai survécu à bien pire que vous. Vous êtes des SS au petit pied... Vous êtes ridicules, allez vous coucher ! »*

Sa photo de campagne est sur tous les murs. Un cliché de vacances choisi dans l'album d'Antoine. Un cliché « nature », comme la candidate à la télévision. La syntaxe est parfois approximative, les phrases paraissent interminables. *« C'est le contraire absolu de Chirac*, note Patrick Poivre d'Arvor, que l'état-major de la campagne consultera un jour pour donner à Mme Veil quelques conseils de clarté. *Dès que le maire de Paris se trouve devant une caméra, il se fige, et, comme à ski, il bloque toutes les sécurités. Simone Veil, elle, ouvre tout et dévale la pente tout schuss. Elle veut tout dire, comme cela lui vient, sans filtre, sans frein. »* Pourtant, le discours passe. *« C'est fascinant*, constatera plus tard Michèle Cotta. *L'audience augmente dès qu'elle paraît à l'antenne, même si elle n'apporte jamais de scoop. »* Le 10 juin, la liste de Simone Veil arrive largement en tête avec 27,5 % des suffrages, devançant celles menées par François Mitterrand, Georges Marchais et Jacques Chirac. Le 17 juin 1979, elle est élue présidente du Parlement européen. Sa vie bascule. Une page est bel et bien tournée.

Simone Veil, pour tout le monde, devient l'européenne. De capitale en capitale, elle impose une image, une histoire et une voix, reçue partout – sauf à Paris – avec les honneurs réservés aux chefs d'Etat. *« Le monde découvrait soudain l'existence politique d'une Europe dont la démarche n'avait paru alors que strictement économique »*, explique Enrico Vinci, son ex-directeur de cabinet, devenu secrétaire général du Parlement européen. Mais, partagée entre Bruxelles, Luxembourg ou Strasbourg, Simone Veil est bien seule. Chaque matin, à 7 heures, elle a un un rendez-vous téléphonique avec Antoine. Et puis Mme le président fonce. Malhabile à prendre ses marques dans l'univers tour à tour anarchique et kafkaïen du Parlement. Ah ! l'eurocratie ! Que de colères fameuses fait-t-elle piquer à Simone Veil ! Les radicaux italiens en profitent et multiplient les provocations.

Simone Veil enrage, tempête au micro, mais prend peu à peu de l'assurance, et fait même rire la salle en acceptant un jour avec le sourire le baillon que lui remet solennellement Marco Panella *pour protester* une fois de plus contre la limitation de son temps de parole : *« Quelle gentille attention, M. Panella ! Vous saviez donc que mon anniversaire était demain ? »* Sa popularité croissante ravit le buraliste de Strasbourg : les enveloppes à l'effigie de Simone Veil qu'il édite à tirage limité et numéroté font aujourd'hui partie des plus cotées sur le marché. Avec celles de De Gaulle, Shumann et Monnet...

La méfiance de François Mitterrand

Le 19 janvier 1982, applaudie par l'Assemblée au grand complet, Simone Veil abandonne sa présidence. Elle a les larmes aux yeux. Elle n'a pas osé se représenter. *« Elle ne sait pas sauter les haies »*, observe un parlementaire. Simone Veil, surtout, ne brigue jamais un poste : on vient la chercher. Giscard le sait, qui l'a sollicitée deux fois, mais fit semblant, en 1977, pour protéger son ami Michel d'Ornano, de ne pas comprendre son attirance réelle pour la mairie de Paris.

Depuis son élection comme parlementaire européen, elle n'a guère eu le temps de se mêler de la politique intérieure française. Mais sa voix dissonante a montré par deux fois son originalité. Copernic, d'abord. L'attentat qui, le 3 octobre 1980, a provoqué la mort de quatre personnes devant la synagogue. Aucun membre du gouvernement ne paraît à l'immense manifestation organisée le lendemain dans Paris. Simone Veil est écœurée. Paul Benmussa, le propriétaire du restaurant Chez Edgar, se rappelle l'avoir vue pleurer : *« Personne n'est venu*, disait-elle, *pas même le secrétaire de l'Elysée ! »* Elle ne le pardonnera pas à Giscard. Puis il y eut l'affaire des municipales de Dreux, où RPR et UDF firent liste commune avec le Front national contre la socialiste Françoise Gaspard. *« Si j'étais électrice à Dreux, je m'abstiendrais au second tour »*, dit Simone Veil, posant clairement le problème de l'extrême droite.

Mais au fait, où se situe-t-elle vraiment, cette dérangeuse? *« A gauche pour certaines questions, à droite pour d'autres. Ce qui est important, c'est le clivage entre, d'une part, la liberté et le pluralisme et, d'autre part, le totalitarisme »*, déclare-t-elle un jour à « L'Heure de Vérité ». Droite? Gauche? La question embarrasse. *« Elle a, économiquement, une culture de droite; sociologiquement une culture de gauche »*, se risque Michel Durafour. André Rousselet lui trouve *« des réflexes de gauche »*, mais *« une solidarité sociologique de centre droit »*. Michel Poniatowski la place *« vraiment au centre »*, et Bernard Kouchner, qui en fait *« la dernière des Justes »* ne désespère pas de se retrouver *« un jour avec elle dans un gouvernement »*. L'occasion pourtant est passée.

Mais, de Simone Veil, François Mitterrand s'est toujours méfié. *« Il n'a jamais exercé sa séduction à son égard »*, dit joliment André Rousselet, qui bénéficie de l'amitié de chacun d'eux. En 1986, elle n'est qu'un outsider parmi les premiers ministrables, et Jacques Chirac n'envisage même pas de la prendre dans son gouvernement. 1988? L'heure, pense-t-on, est à l'ouverture, et Simone Veil, le soir même de la victoire de François Mitterrand, estime qu'*« il n'y a pas d'obstacle de principe à gouverner avec les socialistes »*. Encore faudrait-il un véritable contrat de gouvernement, l'assurance d'un retour au scrutin proportionnel, ce que le président refuse. *« Il voulait les centristes un par un et à poil »*, se souvient un proche de Matignon. Simone Veil, que Michel Rocard a rencontrée secrètement, condamne *« cette politique de débauchages individuels »*. *« Dommage »*, dit André Rousselet.

A l'approche des européennes de 1989, les « rénovateurs » (Séguin, Baudis, Noir, Carignon...) ont sa sympathie, et elle envisage même de soutenir une liste qu'ils conduiraient. Mais les « quadras » rentrent dans le rang. Alors elle fait sa propore liste. Son score (8,5 %) est un « naufrage », ricaneront les giscardiens. *« Au contraire !* s'indigne encore Antoine Veil. *Simone y a gagné les galons de son indépendance ! »*

Claquer la porte ?

Très chère indépendance... Les partis (*« dont elle sait se servir quand il faut »*, dit Bernard Pons) lui rendent le mépris qu'elle leur porte. On y jalouse sa liberté de parole et sa popularité acquise sans suffrage. Mais elle reste intouchable. On s'amuse sous cape du Club Vauban, le cercle de réflexion animé depuis 1985 par Antoine Veil; mais on aimerait y rejoindre les Stasi, Stoléru, Fourcade, Méhaignerie, mais aussi Kouchner, Delebarre, Huchon, bientôt Martine Aubry, cooptés par les Veil. Réfléchir entre gens du monde ne suffit pourtant pas à Simone, qui brûle d'agir et s'est résolue à revenir au pouvoir. Mais pour combien de temps?

« Le problème, avec elle, c'est qu'on sait qu'elle peut claquer la porte un beau matin », sourit Michel Poniatowski . Claquer la porte? Oui, elle en est capable. Edouard Balladur le sait qui fera tout, prédit Poniatowski, *« pour qu'elle n'ait pas de vapeurs »*. Sans doute des dispositions du texte de Charles Pasqua sur l'immigration lui causent-elles quelques aigreurs. Mais on en est à l'algarade, pas au divorce. *« Allons !*, s'exclame Jacques Chirac, *je les connais tous les deux et ne crois pas un mot de leurs divergences. »* Même sur l'Europe? Non. Sur cette question-là, tous ses amis l'assurent, elle ne transigera pas. *« Caution pour le moment*, admet André Rousselet. *Jamais otage. »*

Au quatrième étage du grand immeuble blanc de Canal Plus, trois auteurs insolents font des hommes politiques des *« guignols de l'info »*, et la farce est grinçante. Simone Veil est absente. Un choix éditorial, explique le directeur artistique : *« Vous feriez un guignol de l'abbé Pierre ? »*... Une restriction, une seule. Récente. *« Depuis qu'elle fraie avec Pasqua, on est redevenus vigilants. »*

Sobrement, Simone Veil note : *« Ils ont raison. »*

ANNICK COJEAN et AGATHE LOGEART

Née le 13 juillet 1927 à Nice, Simone Veil est licenciée en droit et diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris. Magistrat, détachée au ministère de la justice, à l'administration pénitentiaire (de 1957 à 1964) puis aux affaires civiles, elle a été, en 1969, conseiller technique au cabinet de René Pleven, garde des sceaux, puis secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature (de 1970 à 1974). Ministre de la santé (1974-1976), de la santé chargé de la Sécurité sociale (1976-1979), elle a été élue le 10 juin 1979 au Parlement européen, réélue le 17 juin 1984 et le 18 juin 1989. Présidente de cette Assemblée jusqu'en 1982, elle en a ensuite présidé la commission juridique jusqu'en 1984 puis le groupe libéral jusqu'en 1989. Elle fut membre du conseil d'administration de l'ORTF en 1972, présidente du comité français pour l'année européenne de l'environnement en 1987, puis présidente du comité européen pour l'année européenne du cinéma et de la télévision en 1988. Elle a écrit, en collaboration avec deux médecins, *l'Adoption, données médicales, psychologiques et sociales* en 1969. Elle est chevalier de l'ordre national du mérite et docteur *honoris causa* de nombreuses universités.



ÉTRANGER

Les propositions de lord Owen pour un règlement du conflit bosniaque

Le président Alija Izetbegovic envisage de boycotter les pourparlers de Genève

Les ministres des affaires étrangères de la Communauté ont affirmé, dimanche soir 20 juin à Copenhague, la nécessité de respecter *« l'intégrité territoriale »* de la Bosnie, tout en envisageant avec le médiateur européen lord Owen la création, à l'intérieur du pays, *de trois entités pour chacune* des communautés croate, serbe et musulmane.

Les propositions de M. Owen, révélées par le chef de la diplomatie luxembourgeoise Jacques Poos, pourraient être discutées, mercredi à Genève, par les belligérants. Selon M. Poos, elles se démarquent de façon *« significative »* de l'accord conclu la semaine dernière entre Serbes et Croates, *prévoyant* une confédération souple de trois Etats construits sur une base ethnique.

Cet accord croato-serbe, qui a été discuté au cours du week-end par les dirigeants des deux communautés, Mate Boban et Radovan Karadzic au Monténégro, est catégoriquement rejeté par le président bosniaque, le *Musulman Alija Izetbegovic. Ce* dernier devait être reçu à sa demande, ce lundi après-midi à Copenhague, par la « troïka » européenne, composée des ministres des affaires étrangères danois, belge et britannique.

Les propositions de M. Owen reprennent une idée déjà avancée en mars 1992 de faire de la Bosnie un *« Etat de trois unités constituantes fondées chacune sur des principes nationaux »*.

Fikret Abdic le rival

Ce plan, élaboré sous l'égide de la CEE et du diplomate portugais Jose Cutilheiro, avait avorté et, en avril 1992, la Communauté internationale avait commencé de reconnaître l'indépendance de la Bosnie. Si les propositions de M. Owen vont dans le sens d'un *partage sur* des bases ethniques, les ministres des affaires étrangères de la CEE ont cependant pris soin de réaffirmer la nécessité de maintenir *l'« intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine »*.

Ils ne se sont pas prononcés sur les propositions de M. Owen, qui n'ont pas fait l'objet d'annonce officielle. Selon M. Poos, lord Owen a recommandé un retrait des *« territoires occupés à la fois par les Serbes et les Croates »*. Il faut une *« entité musulmane viable »*, comprenant la région de Sarajevo, la poche de Bihac, avec des corridors, un accès à la mer et *« des centres économiques vitaux »*. *« Il faut faire reculer ceux qui ont envahi ce territoire »*, a pour sa part déclaré le médiateur. Le ministre des affaires étrangères de la nouvelle Yougoslavie, Vladislav Jovanovic, plaidant pour une *« partition équitable »*, a indiqué que 50 % de la Bosnie resterait sous contrôle serbe après le *partage. Les forces serbes* contrôlent aujourd'hui plus des deux tiers de la Bosnie.

Selon Radio Sarajevo, le président bosniaque, Alija Izetbegovic, n'entend *pas se rendre mercredi* à Genève, pour la poursuite des négociations sur le futur de la Bosnie. Il a expliqué qu'une décision sur la fédéralisation *de la Bosnie ne peut être* prise que dans le cadre d'un mandat délivré par le Parlement de Bosnie. Il a maintenu son refus d'une partition de la Bosnie en trois Etats qu'il considère comme un *dépeçage* de cet Etat et appelé une nouvelle fois à la levée de l'embargo sur les armes.

Le rival de M. Izetbegovic, membre lui aussi de la présidence bosniaque, *Fikret Abdic*, a par contre, selon Radio Sarajevo, opté pour une confédéralisation de la Bosnie avec les Serbes et les Croates. *« J'ai entendu parler du nouveau projet*, a-t-il dit, *aucune idée n'est à rejeter. »* Il a *mis* en cause les dysfonctionnements, l'inefficacité, les carences d'organisation de l'actuelle présidence collégiale bosniaque. Dans une interview à *Radio Kragujevac (Serbie), le chef du* Parlement des Serbes bosniaques, Momcilo Krajisnik, a déclaré que le président Izetbegovic *« n'est plus en mesure de dicter ses conditions »* et *estimé que « ses collaborateurs auront suffisamment de sagesse pour le forcer à accepter le partage de la Bosnie »*. – *(AFP, Reuter.)*

Les lendemains de la partition de la Tchécoslovaquie

Le différend sur la frontière persiste entre Prague et Bratislava

A l'approche de l'entrée en vigueur, le 1er juillet, de la nouvelle législation sur l'immigration en Allemagne, Prague tente de persuader Bratislava d'instaurer *une véritable* frontière, gardée sur toute sa longueur. Pour les Tchèques, c'est la condition principale pour la signature avec Bonn d'un accord de réadmission des réfugiés entrés illégalement en Allemagne.

BRATISLAVA

de notre envoyé spécial

La tension est de nouveau remontée ces derniers temps entre Prague et Bratislava, non plus à propos du partage des biens, mais au sujet de la frontière, supposée devenir un filet imperméable aux candidats à l'immigration vers l'Allemagne, *via* la Bohême-Moravie. Les frontaliers, moraves comme slovaques, n'ont pas de *mots assez durs pour* les dirigeants tchèques : *« Non seulement ils ont décidé, sans nous, de nous séparer, mais en plus ils veulent nous isoler »*, répètent-ils à l'unisson. S'appuyant sur ce mécontentement local, les responsables slovaques refusent le nouveau système qui limite les points de passage à un nombre réduit de *postes-frontières*.

Le ministre tchèque de l'intérieur, Jan Ruml, a menacé Bratislava de verrouiller unilatéralement la frontière orientale à *compter du 1er juillet. Le premier* ministre Vaclav Klaus a de son côté demandé à son homologue slovaque de négocier immédiatement la construction de postes-frontières communs et la surveillance systématique des quelque 300 kilomètres de frontière commune.

Mais Vladimir Meciar a refusé cette *« véritable frontière pour nos citoyens »*, tout en se ménageant une petite porte de sortie : *« Nous apprécierions que Prague fasse un geste de bonne volonté, par exemple en nous remettant les 4 tonnes d'or qui nous sont dues. »* Le chancelier allemand Helmut Kohl, qui a promis une aide financière à Prague pour construire des postes à la frontière tchéco-slovaque, a aussi demandé aux dirigeants slovaques de participer à la création d'une véritable frontière entre les deux ex-frères tchécoslovaques.

Les *Slovaques*, conscients qu'il leur faudra de toute façon accepter l'existence d'une frontière standard, tentent néanmoins d'obtenir des garanties pour qu'elle se *ne transforme pas* en *« rideau de fer »* qui les rejetterait vers l'Est. Or Prague ne fait précisément rien pour dissiper leurs craintes qu'un partage entre une Europe stable et prospère et une autre, pauvre et incertaine, ne passe par Bratislava : les Tchèques n'ont *pas envie de faire le trait d'union* entre l'Europe occidentale et la Slovaquie, plus démunie et dans une situation socio-économique difficile.

MARTIN PLICHTA

Roland Dumas met en cause les responsabilités « écrasantes » de l'Allemagne et du Vatican dans « l'accélération de la crise »

L'ancien ministre français des affaires étrangères Roland Dumas a affirmé samedi 19 juin, au Forum de Crans-Montana (Suisse), que *« les responsabilités de l'Allemagne et du Vatican dans l'accélération de la crise »* dans l'ex-Yougoslavie étaient *« évidemment écrasantes »*.

Il a estimé que la première erreur de la Communauté avait été *à la fois de ne pas prendre suffisamment tôt la mesure du problème et de présumer trop d'elle-même en réunissant, à l'automne 1991, une conférence de paix sans moyens et sans objectif, présidée par une personnalité responsable mais pas suffisamment motivée* (NDLR : lord Carrington) *et, surtout, sans lien avec les Nations unies »*.

La deuxième erreur de la Communauté, *« en raison de ses divergences internes*, a-t-il dit, *aura évidemment été de ruiner les chances d'un règlement global et négocié de l'éclatement de la Fédération yougoslave (...) en se lançant de façon prématurée et précipitée, en décembre 1991-janvier 1992, dans la reconnaissance des Républiques; sans mesurer qu'on allait forcément, dans ces conditions, à l'explosion de la « Yougoslavie en miniature » qu'était la Bosnie-Herzégovine »*.

La troisième erreur des Douze, selon l'ancien ministre, a été *« d'accepter d'utiliser de façon dévoyée »* la commission d'arbitrage présidée par Robert Badinter qui est devenue une machine à précipiter les événements. Mais *« la principale insuffisance de l'action des Douze en Yougoslavie reste leur incapacité collective à se doter, en temps opportun, des moyens militaires de peser sur la situation »* a ajouté M. Dumas.

GRANDE-BRETAGNE

La polémique sur l'affaire Nadir s'intensifie

L'affaire des dons versés par Asil Nadir au Parti conservateur *(le Monde* du 18 juin) devient de plus en plus embarrassante pour le gouvernement de *John Major. Le* premier ministre a indiqué, dimanche 20 juin, que le parti tory envisageait la possibilité de rembourser le don de 440 000 livres offert par l'homme d'affaires : *« Le parti conservateur ne veut pas d'argent malhonnêtement obtenu »*, a-t-il souligné. La presse britannique voit d'autre part dans le refus du premier ministre d'envisager l'avenir de Michael Mates, le secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord mis en cause dans cette affaire, le signe que M. Major pourrait bien être de *nouveau obligé de se séparer* d'un membre du gouvernement.

Il *apparaît en effet que, non* content d'intervenir en faveur d'Asil Nadir et de lui offrir un cadeau compromettant, le secrétaire d'Etat a demandé – et obtenu – *de l'un des conseillers* de M. Nadir le prêt d'une voiture, celle-ci devant être utilisée par son épouse. – *(Corresp.)*

Pour protester contre l'arrestation du couple Draskovic

Plusieurs milliers de personnes ont manifesté à Belgrade

Les *quelque* 5000 *personnes* qui s'étaient rassemblées, samedi midi 19 juin, sur l'esplanade de l'église orthodoxe *Saint-Sava* à Belgrade pour protester contre l'arrestation de Vuk Draskovic, le dirigeant du Mouvement du renouveau serbe, et de son épouse, Danica, détenus depuis *le* 2 juin et violemment battus par la police, ont fait le constat de l'impuissance de l'opposition face au régime de Slobodan Milosevic.

A l'origine, le comité organisateur avait prévu une marche pacifique vers la *prison où sont* détenus les époux Draskovic. Mais vendredi après-midi, les autorités serbes avaient interdit ce cortège n'autorisant le rassemblement devant l'église Saint-Sava qu'à la condition que les manifestants restent sur place et ne défilent pas dans les rues de Belgrade. De temps à autre, la foule scandait le nom du leader emprisonné et de sa femme et s'adressait au président de Serbie par des *« Slobo assasin ! »* ou des *« Slobo Saddam ! »*. Ils brandissaient des affiches on lisait *« Libérez Vuk et Danica ! »* et *« L'écrivain en liberté, la mafia en prison ! »*.

En *dépit de l'interdiction*, plusieurs centaines de manifestants avaient quitté l'esplanade et pris la direction de la prison, mais les unités anti-émeutes les ont refoulés à *l'aide de canons à eau*. Ces heurts ont toutefois été sans gravité et la manifestation s'est achevée dans le calme. L'opposition organisera un nouveau rassemblement samedi prochain.

F. H.

□ **Quatre casques bleus espagnols tués dans un accident.** – Quatre casques bleus espagnols ont trouvé la mort, samedi 19 juin, lors de la chute de leur engin blindé dans la rivière Neretva, à 20 km au nord de Mostar, a annoncé un porte-parole de l'ONU. Jeudi, à Visoko (30 km au nord-ouest de Sarajevo), un casque bleu canadien avait été tué par un tir de mortier contre le véhicule blindé *dans lequel* il avait pris place. – *(AFP.)*

□ **Un dossier de *la Nouvelle Alternative* sur les oppositions démocratiques de l'ex-Yougoslavie.** – La revue *la Nouvelle Alternative* consacre, dans *son* dernier numéro, un dossier très complet à l'état des oppositions démocratiques en ex-Yougoslavie. On y trouvera notamment des entretiens avec l'opposant serbe Vuk Draskovic *et le Croate* Ivan Cicac. Ce même numéro comprend aussi le quatrième rapport de Tadeusz Mazowiecki sur l'ex-Yougoslavie.

▶ ***La Nouvelle Alternative*, no 30, juin 1993, 44, rue de l'Amiral-Mouchez, 75014 Paris.**

L'ETA soupçonné d'avoir commis le double attentat de Madrid

Suite de la première page

Le dernier en date s'était produit *le 30 novembre dernier* dans un faubourg de la capitale causant la mort d'un garde civil, et le précédent, le 9 juin, avait fait treize blessés. Chaque fois, il s'agit de voitures *piégées* dont la charge explosive est actionnée à distance, une méthode caractéristique du mouvement séparatiste basque ETA qui ne revendique ses actes que quelques semaines après les avoir commis.

En dépit des nombreuses arrestations opérées tant en France qu'en Espagne depuis les interpellations de trois hauts dirigeants de l'organisation, le 29 mars 1992 à Bidart (Pyrénées-Atlantiques), l'ETA est encore en mesure de frapper même si, pour reprendre l'expression du *président* du gouvernement, Felipe Gonzalez, en février dernier, elle est *« en phase terminale »*.

Le *mouvement* est disloqué, désemparé, pratiquement *moribond mais pas* encore anéanti, bien que des voix commencent à s'élever parmi des proches de l'ETA sur l'opportunité de poursuivre *« la lutte armée »*. Après la trêve de deux mois proposée avant les Jeux olympiques de Barcelone, le mouvement séparatiste a de nouveau tenté, en novembre dernier, de négocier une autre trêve partielle en échange de l'ouverture d'un dialogue avec les autorités. Le gouvernement s'y *serait* opposé, exigeant un arrêt définitif de la violence.

MICHEL BOLE-RICHARD

□ **AZERBAIDJAN : des rebelles désarmés sont entrés dans Bakou.** – Des partisans du colonel rebelle Souret Gusseinov sont entrés, désarmés, dans Bakou, après que leurs forces se furent encore avancées, dimanche 20 juin, à une dizaine de kilomètres *de la capitale*. Ces forces exigent toujours la démission *du président* élu Aboulfaz Eltchibey, réfugié dans l'enclave azerbaïdjanaise du Nakhitchevan mais toujours soutenu par la Turquie. Le nouveau président du Parlement Gueidar Aliev a, de son côté, annoncé qu'il avait demandé à M. Eltchibey de se présenter, lundi, à une session du Parlement qu'il a convoquée. Il aurait obtenu que le colonel Gousseinov suspende pour une semaine la progression de ses hommes, pour laisser au Parlement le temps de régler la crise. – *(AFP.)*

□ **IRLANDE : la présidente Mary Robinson ne regrette pas sa visite à Belfast.** – Mary Robinson, la présidente irlandaise, a déclaré, samedi 19 juin, *« n'avoir aucun regret »* sur sa visite à Belfast-Ouest, qu'elle a *« beaucoup appréciée »* (*le Monde* daté des 20-21 juin). Cette visite, au cours de laquelle elle a rencontré Gerry Adams, le chef du Sinn Fein, l'aile politique de l'IRA, a provoqué une *levée de boucliers* dans la classe politique à Londres. – *(AFP, Reuter.)*



EUROPE

ITALIE : tandis que les ex-communistes conquièrent Turin et plusieurs grandes villes du Centre

La Ligue lombarde s'empare de la municipalité de Milan

La Ligue lombarde, le parti fédéraliste d'Umberto Bossi, a conquis la municipalité de Milan dimanche 20 juin. Pour sa part, le Parti démocratique de la gauche (PDS, ex-Parti communiste), seul ou allié à des coalitions de gauche, a enregistré un grand succès dans le Nord et le Centre, à Turin, Ancône et Ravenne.

ROME

de notre correspondante

Cette fois c'est fait, la Ligue lombarde a tenu son pari et, depuis dimanche 20 juin au soir, a fait main basse sur Milan, capitale aussi symbolique que convoitée de ce « Nord » sur lequel elle règne désormais. Son candidat, Marco Formentini, déjà en tête le 6 juin à l'issue du premier tour, l'a emporté confortablement sur son adversaire, le candidat « des gauches », Nando Dalla Chiesa, *par 57,1 % contre 42,9 %, faisant* au passage – et selon les règles établies pour cette première élection directe des maires – une belle razzia sur le conseil communal dont il s'adjuge 60 %.

Voilà donc la Ligue solidement aux commandes pour quatre ans. Mais pour y faire quoi au juste ? Dans l'émotion de la victoire, entre un concert de klaxons et le défilé euphorique des banderoles place du Duomo, assisté du « chef », Umberto Bossi, venu partager *la joie de son lieutenant* et conseiller économique, Marco Formentini a déjà donné les premières indications : Milan ne sera pas une cité « léguiste », mais une ville *« où, passé la partitocratie, va revenir la démocratie »*.

Comment ? En jouant résolument, dit le nouvel élu, les cartes de la transparence, de l'ouverture, du libéralisme et des « privatisations » au niveau local, pour mettre définitivement en échec corruption et inefficacité administrative. Quant au fédéralisme, voire au « séparatisme », cher aux vieilles diatribes d'Umberto Bossi, il n'en est plus question que sous *la forme atténuée* d'*« un modèle de gestion à donner à l'Italie »* et *« fortement ancré en Europe »*.

Finalement une Ligue un peu émoussée, ou ayant mûri, qui n'aurait plus la rage et la voix rauque d'un Bossi, mais le visage de cadre rassurant de Marco Formentini, soixante-trois ans, ex-fonctionnaire européen, chef de groupe de son parti à la Chambre ? En ce sens, les Italiens, qui ont fait, avec un peu de confusion parfois, *l'apprentissage du système* majoritaire, ont pour la première fois rencontré « le facteur humain » de ces élections qui, rompant, pour la première fois aussi, avec l'habituel marchandage entre partis, ont mis hommes et *personnalités* au premier plan.

« Je remercie ces barbares »

En ce sens, le succès de la Ligue à Milan est pour une bonne part aussi celui de Marco Formentini, l'autre visage du mouvement, fût-il un peu accentué pour la circonstance. *Faut-il en conclure que* dans ce grand mouvement de protestation qui a du mal à se canaliser lui-même, certains courants se sont stabilisés et que le vote de Milan est le premier vrai vote délibéré, un vote de choix et *d'opinion recueilli par* la Ligue, utilisée jusqu'ici comme un bélier contre les vieux partis ?

C'est en partie la thèse de l'écrivain Giorgio Bocca, qui a fait presque scandale l'autre semaine en écrivant un éditorial intitulé « Je remercie ces barbares », dans lequel il explique qu'en dépit de son image de tribun gouailleur et populaire M. Bossi a su choisir pour les mairies emportées par la Ligue des gens crédibles et compétents. Mais qu'en est-il alors du risque d'autoritarisme dénoncé par d'autres, de la coupure toujours plus nette entre le Nord et le reste du pays, du fait qu'à peine Milan prise *la Ligue regarde vers Rome* et exige déjà – le mot n'est pas trop fort – des élections législatives anticipées ?

Ecroulement des vieux partis

Sur ce que sera la Ligue, et sa capacité à traduire en termes poli*tiques* et administratifs son extraordinaire pouvoir de mobilisation, la réponse devrait se dégager dans les mois qui viennent. Mais cette réponse ne dépend peut-être pas uniquement de la Ligue elle-même. Que cette dernière soit plus ou moins *« contenue sur la ligne du Pô »* (le mot est d'Achille Occhetto, le secrétaire du PDS, ex-PCI) est pour l'instant une réalité, comme *il est vrai que la géogra*phie politique italienne présente aujourd'hui trois zones d'influence, la Ligue au nord, le PDS au centre, ce qui reste des vieux partis, DC en tête, au sud.

Mais l'aptitude du mouvement de M. Bossi à se transformer en un mouvement national dépendra de la réponse apportée par les *autres forces progressistes ou réno*vatrices aux questions essentielles de changement soulevées par la Ligue. La leçon du premier tour a été très claire à ce propos : avec l'écroulement de la démocratie-chrétienne, du PSI, des sociaux-démocrates et, d'une manière générale, des vieux partis qui gouvernaient au centre, s'est instaurée une véritable course contre la montre pour occuper le terrain.

A Milan, il est hors de doute que la Ligue a bien mordu au centre, laissé vacant par le fractionnement des anciens alliés démocrates-chrétiens, reprenant une bonne part même de l'électorat catholique de base de la DC. Ailleurs il s'agissait plus d'une course d'obstacles, véritable entraînement pour les alliances futures aux législatives, et surtout de la recomposition du panorama politique, dévasté en outre par la corruption, *dont il ressort que le PDS est pra*tiquement le seul parti capable de coaliser autour de lui une force alternative pour faire pièce à la Ligue.

Et encore, pas dans n'importe quelles conditions. Lorsqu'il était radicalisé « à gauche » avec des formations plus extrêmes et combatives (Rifondazione communista ou la Rete anti-Mafia), le PDS a perdu, c'est le cas à Milan avec Nando Dalla Chiesa. En revanche, et c'est l'autre grand enseignement de ces élections, lorsque le PDS a réussi à se dégager de son obsession d'être « débordé sur sa gauche » et s'est *placé dans le* camp nettement centriste occupé par exemple par la mouvance Alliance démocratique ou le mouvement référendaire de Mario Segni, le résultat a été pleinement satisfaisant. C'est le cas à Turin, où le candidat qu'il soutenait, Valentino Castellani, a fait une remontée spectaculaire, écrasant *par 57,3 % contre 42,7 % son* adversaire Diego Novelli.

Même chose dans une moindre *mesure à Catane, où les résultats* trop serrés seront recomptés ce lundi, mais où le candidat républicain, Enzo Bianco, appuyé par une alliance à dominance PDS-Verts-Mario Segni, était légèrement en tête. En d'autres termes, pour la première fois cette élection a cessé d'être seulement une entreprise de démolition, esquissant deux bases, incertaines encore mais possibles, pour une reconstruction : une Ligue plus « anti-Etat » que séparatiste, et ancrée dans un centre droit pas seulement régionaliste ; ou un PDS qui, surmontant ses propres contradictions, cherche la *voie d'un centre-gauche de gouvernement*.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

ASIE

Sri-Lanka : un entretien avec le premier ministre

« L'assassinat du président Premadasa n'a pas provoqué d'émeutes communautaires » souligne M. Wickremesinghe

Les bailleurs de fonds occidentaux du « Club de Paris » ont examiné les 18 et 19 juin la situation de Sri-Lanka, en vue de décider d'un montant d'aide annuelle. Cette réunion a été l'occasion de la première visite à l'étranger du nouveau premier ministre, Ranil Wickremesinghe. C'est la première fois depuis l'élection à la présidence, fin 1988, de Ranasinghe Premadasa, assassiné le 1er mai, qu'un haut responsable de l'île sud-asiatique se prête à une interview substantielle.

« En 1992, le « Groupe parisien » nous avait accordé une aide de 800 millions de dollars ; pour 1993-1994, nous escomptons un montant comparable : mais, vu le grand nombre, désormais, des pays demandeurs d'assistance, nous sommes conscients de devoir, avant tout, augmenter nos investissements et nos exportations, observe M. Wickremesinghe. *Nous y travaillons. L'an dernier, notre PIB a crû de 5,5 % – une augmentation qui doit beaucoup à notre croissance industrielle, notamment celle des vêtements, qui forment notre premier poste d'exportation. »*

Le premier ministre srilankais, quarante-quatre ans, ancien président de l'Assemblée, est en fonction depuis le 7 mai seulement. Son prédécesseur à la tête du gouvernement, D.B. Wijetunga, a été désigné chef de l'Etat par le Parlement après l'assassinat de Ranasinghe Premadasa, le 1er mai. L'enquête, à laquelle participent des limiers de Scotland Yard, tend à prouver, nous dit M. Wickremesinghe, les connections de Weerakumar, le *« kamikaze »* du 1er mai, avec des indépendantistes du LTTE (Tigres de libération de l'Eelam tamoul), qui avaient infiltré la Maison présidentielle. Le premier ministre assure aussi que la police a désormais écarté l'hypothèse que l'assassinat, le 23 avril, de L. Athulathmudali, leader du parti d'opposition du Front national démocratique uni (DUNF) et dissident du Parti national unifié (UNP, au pouvoir), ait pu être *« commandité du sommet de l'Etat, comme l'avaient écrit des médias étrangers »*.

L'intégration de la minorité tamoule

Quoi qu'il en soit, M. Wijetunga a, en cinq semaines, pris des décisions en vue de détendre une atmosphère viciée par la violence des affrontements civiques. Elles ont déjà changé la physionomie d'une présidence caractérisée, sous R. Premadasa, par l'exercice solitaire et tortueux du pouvoir : les ministres ont retrouvé des prérogatives ; une unité de police secrète a été dissoute, etc. M. Wickremesinghe estime pourtant que tout est *« affaire de style plus que de substance. M. Wijetunga, c'est vrai, est davantage un homme de commissions. Mais, dans le cadre de notre régime, qui est aussi présidentiel que celui de la France, la politique Premadasa continue »*. Les réformes économiques d'inspiration libérale demeurent, en particulier, à l'ordre du jour – ce qui, à Sri-Lanka, ne va pas sans préoccupations sociales, et parfois un certain populisme.

Et, face au sécessionnisme du LTTE tamoul, le souci de l'unité nationale demeure mis en avant – combiné, indique le premier ministre, avec *« la poursuite de mesures d'intégration »* de cette minorité : embauches de fonctionnaires en proportion des pourcentages ethniques ; naturalisations de résidents d'origine indienne ; et renversement de la politique chauvine en vigueur depuis 1956 en matière linguistique (1). *« Notez aussi que la mort violente de R. Premadasa n'a pas déclenché d'émeutes communautaires, comme le pronostic en était fait un peu partout »*, nous dit M. Wickremesinghe. Par ailleurs, la commission parlementaire qui travaille, majorité et opposition réunies, à forger un nouveau cadre légal à la *« question septentrionale »* (le problème tamoul) pourrait proposer dans les quelques jours une ouverture sur le sujet crucial : un référendum sur la fusion, ou non, de la province de l'Est à celle du Nord comme cadre d'exercice d'une spécificité tamoule.

Néanmoins, une dure offensive militaire se poursuit contre le LTTE dans la péninsule de Jaffna, au nord de l'île, et des opérations antiguérilla ont lieu à l'Est. Sanglantes de part et d'autre, ces actions ont été, par le passé, durement jugées par les organisations de défense des droits de l'homme. *« Les droits fondamentaux sont défendus par la justice de Sri-Lanka ; mais nous avons été victimes de plusieurs soulèvement terroristes en quelques années : ceux du JVP (2) et ceux des Tamouls. Il n'y a plus, à présent, que le LTTE qui soit actif : nous avons pu récupérer et réhabiliter les autres militants. Mais notre vie publique ne peut pas se comprendre hors la connaissance de ces faits »*, se défend le premier ministre.

Des élections provinciales, qui ont eu lieu le 17 mai en dépit de la commotion créée par les assassinats, ont, par ailleurs, vu une poussée de l'opposition. En particulier, le Parti de la liberté (SLFP, populiste progressiste, de l'ancien premier ministre *Mme Bandaranaïke) l'a emporté* dans une des sept circonscriptions : l'Ouest, qui inclut Colombo. Le premier ministre se déclare pourtant, en conclusion, satisfait des résultats de l'UNP, demeuré *« le premier parti à l'échelon national, ce qui est notable après seize ans au pouvoir »*.

JEAN-PIERRE CLERC

(1) *Les Cinghalais (bouddhistes)* représentent 73 % des 18 millions de Srilankais, les Tamouls (hindous) 18 %, et les Moors (musulmans) 7 %. Le cinghalais avait été décrété en 1956 seule langue officielle ; le tamoul s'est vu récemment accorder le même statut. En 1988, par ailleurs, le gouvernement de Colombo a naturalisé srilankais 500 000 Tamouls originaires de l'Inde qui résidaient de longue date dans l'île.

(2) Le Front de libération populaire (JVP) est une organisation de jeunes nationalistes responsable de deux soulèvements majeurs, durement réprimés, en 1971 et 1989.

□ **BANGLADESH : les inondations ont fait près de 200 morts.** – Selon un bilan recueilli, dimanche 20 juin, auprès des secouristes locaux, les inondations provoquées au Bangladesh par les dernières pluies de mousson ont entraîné la mort ou la disparition d'environ 200 personnes, dont la plupart se seraient noyées après le naufrage de leur embarcation. Dans les régions les plus touchées, où plus de 200 millimètres d'eau sont parfois tombés en vingt-quatre heures, un million de personnes sont isolées sans vivres et sans eau potable. On estime à plus de 120 000 hectares la superficie des rizières et des plantations de jute qui ont été endommagés. – *(Reuter, AP.)*

□ **CAMBODGE : accord sur l'intérieur et la défense.** – Le premier ministre du gouvernement sortant de Phnom-Penh, Hun Sen, et le dirigeant du Funcinpec royaliste, le prince Ranariddh, se sont mis d'accord pour diriger conjointement l'intérieur et la défense dans le gouvernement provisoire de coalition en formation au Cambodge, a annoncé, dimanche 20 juin, un porte-parole du régime communiste. Un accord est aussi intervenu sur l'état-major de la nouvelle armée réunifiée ; il viendra du Parti du peuple (PPC, néo-communiste, au pouvoir depuis 1979 à Phnom-Penh) tandis que les officiers adjoints seront du Funcinpec. – *(AFP, Reuter.)*

DIPLOMATIE

Récession et divergences commerciales

Un conseil européen de crise se tient à Copenhague

COPENHAGUE

de notre envoyé spécial

Chacun en est conscient, c'est un conseil européen de crise qui s'est ouvert lundi matin 21 juin à Copenhague. *« A nouveau le choix entre la survie et le déclin »*, commentait Jacques Delors à la veille du week-end, faisant allusion à la situation qui prévalait dans la Communauté au milieu des années 80, au moment où, sur son initiative, la construction européenne était relancée grâce au projet de mise en place du « marché unique de 1992 ».

Dans l'esprit du président de la Commission européenne, l'humiliation permanente qui résulte, pour les Douze, de leur impuissance à intervenir avec efficacité dans le conflit yougoslave – ainsi, aujourd'hui, mettre en place ces zones de sécurité pourtant suggérées par la France – contribue à la dégradation accélérée de l'image de la Communauté dans l'opinion publique.

C'est donc un conseil européen pour réagir, pour rebondir, en tentant de prendre la vraie mesure des problèmes et d'amorcer, en réponse, une stratégie impliquant tant des mesures à court terme (*« on sonne le tocsin »*, explique Jacques Delors), qu'une action à plus longue échéance, concernant en particulier l'emploi et la compétitivité.

La première inconnue, qui sera levée à l'issue de ce rendez-vous danois, réside dans la capacité de mobilisation des Douze. Ont-ils la volonté d'échapper au chacun pour soi, de rechercher ensemble les voies et moyens du renouveau ? On pourra l'évaluer déjà à la manière dont les chefs d'Etat et de gouvernement *aborderont les dossiers* commerciaux qui les divisent.

Il n'est évidemment pas question *de décider à Copenhague* quelle tactique adopter pour conclure dans les meilleures conditions l'Uruguay Round. Mais les Français devraient pouvoir apprécier jusqu'à quel point les pays partenaires sont prêts à les entendre lorsqu'ils soulignent la nécessité, pour la Communauté, de revenir aux sources en appliquant une préférence communautaire effective, de se défendre contre les excès d'un libéralisme dont ses marchés, peu protégés, sont souvent les principales victimes.

PHILIPPE LEMAITRE

« Visegrad » frappe à la porte

Suite de la première page

S'il était admis par tous que cette adhésion ne pourrait se faire à court terme en raison du fossé à combler, les pays de l'Est les plus avancés – un peloton de tête composé de la Pologne, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie s'était très *vite dégagé* – comptaient au moins sur des perspectives claires, voire un engagement. La CEE se fit tirer l'oreille et dispensa quelques mesures de nature à faire patienter ces pays, élégamment rebaptisés PECO (Pays d'Europe centrale et orientale), et quelques recommandations susceptibles de mieux les « préparer ». C'est ainsi que naquirent les accords d'association à la CEE, signés d'abord par Varsovie, Budapest et Prague puis, l'an dernier, par Bucarest et Sofia. C'est aussi *cette philosophie* qui donna naissance au *« groupe de Visegrad »*, embryon de coopération régionale au sein duquel la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie étaient censées « s'exercer » et s'adonner au libre-échange avant d'espérer accéder à la cour des grands. C'est peu de dire que la déception est grande dans les « PECO ». L'Europe de l'Ouest, y déplore-t-on, n'a pas su formuler de stratégie à la hauteur du défi historique que constituait l'effondrement du bloc soviétique. Les accords d'association améliorent, certes, l'accès aux marchés ouest-européens, mais limitent considérablement les exportations des productions dans lesquelles l'Europe centrale est compétitive : agriculture, textile, sidérurgie.

Le camp des gêneurs

Comble de l'ironie, en matière d'échanges commerciaux, ces accords d'association ont davantage profité à la CEE qu'aux pays d'Europe centrale. *« En 1992*, fait valoir l'ambassadeur de Pologne à Paris, Jerzy Lukaszewski, *les exportations de la CEE vers les pays de Visegrad ont augmenté de 31 %, tandis que celles de Visegrad vers la CEE n'augmentaient que de 10 % »*.

L'aide versée par la CEE aux pays de l'Est est une goutte d'eau par rapport à ce que la liberté de *commercer pourrait leur rapporter*, affirment-ils. Vaclav Klaus, le premier ministre tchèque, accuse : *« L'Europe de l'Ouest a mis un écriteau sur sa porte : ne pas déranger »*...

Quant au groupe de Visegrad, il sert *surtout à canaliser les frustrations* de ses membres – passés de trois à quatre avec l'éclatement de la Tchécoslovaquie en deux pays – face à la CEE. Vaclav Klaus a dit publiquement l'an dernier le peu de cas qu'il faisait de cette coopération régionale, estimant que sa petite République aurait plus à gagner auprès de l'Occident à faire cavalier seul ; s'il a un peu perdu de sa superbe depuis, les membres du groupe de Visegrad n'en conservent pas moins la plus grande méfiance à l'égard de tout ce qui rappelle de près ou de loin le défunt COMECON. *« L'approche occidentale insistant sur la coopération régionale comme pré-condition à l'intégration à la CEE relève soit d'une méconnaissance totale de la situation, soit d'une démarche délibérément protectionniste »*, résume un document de l'Institut d'économie de l'académie des sciences de Hongrie présenté la semaine dernière lors d'une réunion à Budapest sur l'aide à l'Europe de l'Est (1). La pilule de la coopération régionale passe d'autant moins que les pays d'Europe centrale ont généralement été écartés des livraisons d'aide communautaire aux ex-républiques d'URSS, dont ils *étaient traditionnellement les four*nisseurs (en produits agricoles et pharmaceutiques, par exemple).

Furieux de devoir rejoindre *dans* le camp des gêneurs les Philippines ou la Malaisie, eux qui se sentent si profondément européens, révoltés d'entendre qu'avec les délocalisations, comme Thomson en Pologne, ils volent des emplois à l'Europe, les pays de Visegrad tentent de nouveau d'arracher un changement d'attitude à la CEE. Ils demandent l'ouverture des marchés communautaires avec d'autant plus d'énergie que pour certains de ces gouvernements, c'est une question de survie : la révolution économique a provoqué de tels bouleversements politiques et sociaux qu'il leur faut impérativement pouvoir donner, chez eux, des motifs d'espoir et contrer un sentiment anti-européen croissant. Le premier ministre polonais Hanna Suchocka s'est faite la plus ardente avocate de cette cause, peut-être parce le retrait du soutien du parti paysan n'est pas étranger à la chute de son gouvernement, le mois dernier : l'agriculture polonaise est littéralement étranglée. *« Aucune assistance, même la plus généreuse, ne peut remplacer les mécanismes normaux du marché libre*, écrivait-elle dans *le Monde* daté du 11 juin. *Nous attendons que la CEE déclare, sans équivoque, que* (notre) *adhésion est aussi son objectif. Nous attendons aussi que soient précisés le moment de l'ouverture des négociations, les étapes et les conditions de notre entrée dans la Communauté »*.

Une fois de plus, Mme Suchocka risque d'être déçue : les Français, par exemple, veulent bien parler de *« critères »* d'adhésion, mais certainement pas de *« calendrier »*, en dépit de quelques propos engageants tenus par le ministre Alain Juppé aux ambassadeurs étrangers début mai. Et, selon un diplomate est-européen, Paris propose à présent d'introduire un critère qui n'avait été appliqué ni à la Grèce ni au Portugal : celui du PNB par habitant.

SYLVIE KAUFFMANN

(1) Colloque organisé les 14 et 15 juin par le ministère hongrois des affaires étrangères et la mission interministérielle française pour l'Europe centrale et orientale.

DIPLOMATIE

Un conseil européen de crise se tient à Copenhague

« Visegrad » frappe à la porte

ÉTATS-UNIS

M. Clinton lance un plan d'action contre l'immigration clandestine

Le président Bill Clinton a annoncé vendredi 18 juin le lancement d'un plan d'action *pour lutter* contre l'immigration clandestine de centaines de milliers de personnes, organisée par des gangs spécialisés, qualifiant cette entreprise de *« priorité »* de son administration. Condamnant l'*« exploitation »* dont les immigrés illégaux sont l'objet de la part de ces gangs, le président américain a indiqué que ce plan *traduisait son « horreur face au trafic* d'êtres humains à des fins financières ».

M. Clinton a dévoilé son projet lors d'une cérémonie à la Maison Blanche à l'occasion de la nomination de Doris Meissner à la direction du Service de naturalisation et d'immigration (INS). Les autorités américaines estiment que 250 000 à 500 000 étrangers s'installent illégalement chaque année aux Etats-Unis, dont au moins 100 000 Chinois.

Plusieurs bateaux transportant des immigrants clandestins chinois *se sont échoués ces derniers mois* sur les côtes américaines, illustrant de manière dramatique l'étendue et la gravité du problème. Le plan reposera sur les efforts conjugués de douze *ministères* et agences dont le département d'Etat, le Pentagone et les services de renseignement. L'administration envisage à *la fois de renforcer les mesures de* police, de combattre ce trafic « à la source », de stopper et de réexpédier les bateaux en transit transportant des étrangers en situation illégale et enfin d'accélérer l'examen des demandes d'immigration *puis de renvoyer chez eux* les immigrés illégaux venus pour des raisons purement économiques.

Le plan de M. Clinton devrait satisfaire, en partie, les fonctionnaires de l'INS qui s'estiment désarmés pour faire face à la situation. Quelque 489 000 étrangers en situation irrégulière auraient dû être *placés en détention entre* 1988 et 1990 avant d'être renvoyés dans leur pays d'origine, mais l'INS ne dispose que de 6 600 lits d'accueil, ce qui conduit à relâcher la grande majorité des illégaux. Ce manque de places dans les centres de détention *est parfaitement connu des* clandestins. Des immigrés clandestins détenus à New-York ont ainsi été surpris en train de téléphoner en Inde pour dire à des amis de venir tout de suite, car, le centre étant plein, ils avaient toutes les *chances d'être remis en liberté*... – *(AFP.)*

ARGENTINE

« Guerre des ambassadeurs » et scandales en série

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

Régulièrement ébranlé par des affaires de corruption, le gouvernement de Carlos Menem a affaire à une nouvelle série de scandales dans *lesquels* sont impliqués des diplomates argentins : un ambassadeur, accusé d'avoir fait chanter les participants aux « orgies » qu'il organisait, a été rayé des cadres du ministère des affaires étrangères *et plusieurs de ses collègues* sont dans le collimateur de la justice.

Lorsqu'il était en poste à Santiago du Chili, entre 1989 et 1991, Oscar Spinoza Melo aimait organiser des réceptions intimes où politiciens et hommes d'affaires chiliens étaient assurés *de rencontrer de jolies femmes.* Mais l'ambassadeur avait aussi *l'habitude de photographier ses* hôtes dans des attitudes compromettantes...

Dénoncé par un de ses invités et accusé de *« chantage sexuel »*, M. Spinoza Melo a finalement été renvoyé le 11 juin. Diplomate de carrière qui, selon ses collègues, devait son ascension rapide à *ses amitiés avec le chef* de l'Etat, il affirme être victime de *« manipulations politiques »* et menace de recourir à la justice.

Cette affaire a entraîné une série de révélations dans la presse qui mettent en cause l'honorabilité d'autres diplomates. Ruben Cardozo, ancien ambassadeur à Asuncion et actuel consul à *Miami*, est accusé d'avoir laissé des dettes de 230 000 dollars au Paraguay. *Parmi les factures impayées figu*reraient celles d'un couturier de Hong-Kong auquel M. Cardozo, ancien syndicaliste promu diplomate par M. Menem, commandait ses costumes.

Découverts dans des banques étrangères

Ces *derniers jours*, Guido *di* Tella, ministre des affaires étrangères, a dû envoyer un ultimatum à Alberto Brito Lima, qui s'est « retranché » dans l'ambassade argentine *au Honduras* et refuse de céder son poste à son successeur désigné. M. Brito Lima affirme, lui aussi, être l'objet d'une *« persécution politique »*.

D'autres ambassadeurs ayant exercé leurs fonctions en Allemagne, aux Pays-Bas et au *Sénégal sont également sur la* sellette, en raison des découverts qu'ils auraient laissés dans des banques étrangères. Le représentant de l'Argentine à Rio de Janeiro, Alieto Guadagni, est, pour sa part, associé par la presse locale à des affaires de corruption qui auraient des ramifications en *Italie. Il a été appelé* à comparaître devant la justice.

Si ces scandales risquent de nuire à l'image de l'Argentine dans le monde, au plan intérieur, ils révèlent une lutte acharnée *entre diplomates de carrière et* ambassadeurs nommés pour des *considérations politiques.* Cette « guerre des ambassadeurs » est déjà récupérée par les adversaires de M. Menem, qui dénoncent régulièrement la *« frivolité »* du président argentin et de son entourage.

CHRISTINE LEGRAND



A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

L'ONU apporte son soutien au nouveau gouvernement

Les Nations unies viennent de manifester leur soutien au gouvernement de coalition de M. Hekmatyar, officiellement entré en fonction *jeudi 17 juin. Pour la première* fois depuis deux mois, une trentaine de camions de l'ONU sont entrés, dimanche 20 juin, dans Kaboul, apportant 400 tonnes de blé, farine, carburants et médicaments. Les militants du Hezb-i-Islami, le mouvement intégriste de M. Hekmatyar, avaient, fin avril, *fermé la route venant du Pakistan,* à la veille de la « quatrième bataille de Kaboul ».

Selon l'agence de presse afghane Bakhtiar, M. Mousouris, représentant du secrétaire général des Nations unies pour l'Afghanistan, aurait, *par ailleurs,* adressé une lettre au président Rabbani, apportant *son soutien au gouver*nement. M. Mousouris aurait éga*lement dit qu'il voudrait prochaine*ment visiter Kaboul. L'ONU avait quitté la capitale en août dernier, avec la plupart des diplomates, du fait de la guerre civile.

Des roquettes, enfin, sont tombées le 20 juin sur le nord de Kaboul. La tension persiste dans la capitale, où des tentatives pour *désarmer les factions n'ont pas* encore abouti. – *(AFP, Reuter.)*

EGYPTE

Le Djihad accusé d'avoir commis l'attentat qui a fait sept morts au Caire

La police égyptienne a accusé, dimanche 20 juin, l'organisation intégriste clandestine du Djihad d'avoir commis l'attentat à la *bombe qui a fait, selon un dernier* bilan, sept morts et une vingtaine *de blessés,* vendredi au Caire *(le Monde* daté 20-21 juin). Le Djihad avait été tenu pour responsable de l'assassinat du président Anouar El Sadate en 1981. L'attentat de vendredi n'a cependant *pas été* revendiqué.

La *bombe à retardement* avait été placée dans une baraque de *chantier appartenant à des socié*tés françaises, Campenon-Bernard, SGE et Soletanche-Bachy, qui travaillent à la construction d'une deuxième ligne de métro au Caire. Le local était vide vendredi, jour de repos hebdomadaire, et aucun Français n'a été touché. *La plupart* des victimes se trouvaient dans un *café, situé à proximité.* – *(AFP.)*

ISRAËL

Le ministre de l'intérieur a été inculpé de corruption

A la suite d'une enquête ouverte en 1990, le ministre israélien de l'intérieur, Arié Deri, chef de file du parti ultra-orthodoxe Shass, a été inculpé, dimanche 20 juin, de corruption, d'abus de confiance, fraudes, faux et usage de faux, et *de concussion, a annoncé le minis*tère de la justice.

M. Deri est soupçonné d'avoir reçu des pots-de-vin qui lui ont *permis d'acheter notamment un* appartement à Jérusalem. Il aurait également obtenu des fonds en faveur d'une association contrôlée par le Shass, en exerçant des pressions sur différentes municipalités. Interrogé par la télévision, *M.* Deri, qui clame son innocence, a déclaré que le Shass ne quitterait *pas la coalition au pouvoir.* Ce parti avait récemment provoqué une crise gouvernementale en dénonçant les prises de position « laïques » des dirigeants du Meretz, autre formation de la coalition. – *(AFP.)*

MEXIQUE

Inculpation de trois juges de la Cour suprême

Les services du procureur général de la République mexicaine ont annoncé, dimanche 20 juin, que trois juges de la Cour suprême avaient été inculpés pour *« délits contre l'administration de la justice ». L'un d'entre eux,* Hector Santacruz, a été arrêté mais les *deux autres,* José Enrique Moya et José Refugio Cuevas, sont en fuite. Le juge chargé de l'enquête a déclaré qu'il existait des *« indices suffisants »* montrant que *« les inculpés ont rendu des sentences illégales »*, sans donner d'autres précisions.

Par ailleurs, Santiago Tapia Aceves, directeur de la police de Mexico jusqu'à ce qu'il soit relevé de ses fonctions, en janvier, a *été* arrêté à la fin de la semaine der*nière. Il est accusé d'avoir,* en échange d'une importante somme d'argent, permis l'évasion, en 1991, de Joaquim Guzman, chef d'un « cartel » de la drogue au Mexique. Ce dernier, principal suspect dans l'assassinat de l'archevêque de Guadalajara, le 24 mai, a été repris (*le Monde* du 16 juin). La purge en cours au sein des forces de sécurité a déjà conduit à l'arrestation de soixante-sept policiers spécialisés dans la lutte antidrogue. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Iran : le casse-tête américain de M. Rafsandjani

Fraîchement réélu, le président iranien va s'efforcer de sortir de l'impasse les relations avec Washington

TÉHÉRAN

de notre envoyée spéciale

C'est un problème de signalisation routière. Au «carrefour international», il est malaisé de distinguer si le feu est au rouge, à l'orange ou au vert. A bord d'une Mercedes rutilante décapotée, le ministre des affaires étrangères Ali Akbar Velayati demande à un passant de nettoyer les feux pour voir si la voie est dégagée droit devant vers... la Maison Blanche et le Capitole. *Ce dessin en couleurs faisait la* «une» de l'hebdomadaire satirique *Golagha* la semaine dernière, à l'occasion de l'élection présidentielle.

Que M. Velayati soit, ou non, reconduit dans ses fonctions dans le gouvernement que le président Rafsandjani devrait former au début de son nouveau mandat en août prochain, l'un des casse-tête de la diplomatie iranienne sera d'explorer les canaux, sinon d'une normalisation avec les Etats-Unis, du moins d'une reprise des tractations plus ou moins discrètes avec Washington sur les moyens d'y parvenir.

L'entreprise est énorme, vu les exigences de Washington d'une part et la surenchère anti-américaine des éléments les plus conservateurs du régime iranien de l'autre; même s'il n'a rien à voir avec les relations irano-américaines, le vote protestataire de la population lors de la récente élection présidentielle (*le Monde* du 15 juin) réduit la marge de manœuvre du président Rafsandjani, l'un des principaux partisans d'une amélioration des relations avec l'Occident, en particulier les Etats-Unis.

La rumeur de Téhéran dit que M. Velayati sera remplacé par l'actuel représentant de l'Iran aux Nations unies, Kamal Kharazi, qui avait été au centre d'une vive polémique en Iran pour avoir participé à l'automne dernier à un séminaire à New-York, en présence d'universitaires, de chercheurs et de personnalités politiques américaines. Si cette rumeur – qui attribue à M. Velayati l'intention de se dessaisir de la diplomatie pour des raisons personnelles – était confirmée, le choix de M. Kharazi ne serait certainement pas innocent.

En attendant, l'argent n'a pas d'odeur. Les relations commerciales entre l'Iran et le *«grand Satan»* américain se portent mieux chaque année. Directement, ou via le port de Doubaï dans les Emirats arabes unis, des produits américains de toute sorte sont importés en Iran. Cela va des jeans, dont raffolent surtout les jeunes, aux installations hi-fi en passant par le riz, les bananes, les piles électriques, les cigarettes. Coca-Cola a une usine de mise en bouteille sur le territoire iranien – sous licence de la filiale suisse de la multinationale américaine. Evalué à 1 milliard de dollars en 1991, le montant des importations de produits américains a augmenté de près de 200 millions de dollars l'année suivante.

A la récente foire du livre de Téhéran, cinquante-deux éditeurs américains – et soixante-treize britanniques malgré l'affaire Salman Rushdie – ont conclu des contrats pour des millions de dollars. En comparaison, quelques éditeurs français, qui exposaient sur les stands iraniens, ont dû se contenter d'un maigre chiffre d'affaires de 500 000 F. Sans parler des importations de pétrole iranien par des compagnies américaines, directement ou par homologues canadiennes interposées, mais... qu'elles n'ont pas le droit de vendre sur le territoire des Etats-Unis.

«Comment changer de langage?»

«Alors, qu'on ne nous raconte pas d'histoires! Il y a des canaux secrets de communication» entre les deux pays, s'exclame Kamaleddine, commerçant. *«Nos gouvernants sont d'excellents gens du cirque. En fait ils rêvent d'avoir, de bonnes relations avec les Etats-Unis, quand ils n'en ont pas déjà, mais ils ne savent pas comment changer de langage sans choquer une clientèle qu'ils ont soumise à un lavage de cerveau anti-américain systématique depuis des années.»*

Ce n'est évidemment pas aussi simple. Les Etats-Unis prorogent régulièrement le statut *«d'urgence nationale»* décrété en 1980 face à l'Iran, *qui permet au président américain* de prendre les décisions qu'il juge nécessaires dans les relations avec ce pays. L'administration Clinton a fait monter les enchères en *qualifiant* Téhéran de *«hors-la-loi international»* pour soutien au terrorisme. Washington souhaiterait que ses alliés européens soumettent Téhéran à des restrictions financières *afin de le forcer à davantage* de modération. Il souhaite également leur coopération dans l'harmonisation des contrôles des exportations de technologie vers ce pays, *accusé, entre autres, de pratiquer* le terrorisme, de soutenir les extrémistes islamistes, de vouloir se doter de l'arme nucléaire.

Quoi qu'en dise le président du Parlement, Ali Akbar Nategh-Nouri, selon lequel l'Iran *«dispose de ressources importantes»* qui lui permettent de *«faire fi»* des menaces américaines, les dirigeants iraniens craignent que les Européens ne finissent par céder aux demandes de Washington alors qu'ils espèrent, une fois les arriérés de leur dette à court terme réglés, obtenir la coopération des Européens pour la rénovation de l'appareil productif du pays, notamment pétrolier et gazier.

Dans un langage dont la modération était notable, le président Rafsandjani a récemment déclaré dans une interview à l'hebdomadaire américain *Time* – qui a fait l'objet *d'un débat préalable au sommet du* pouvoir iranien, ce qui signifie que les termes en ont été savamment dosés – que *«le terrorisme ne sert pas les intérêts* (de l'Iran), *ni à l'intérieur, ni à l'extérieur»*. Et si l'Iran soutient le Hezbollah (parti de Dieu pro-iranien au Liban), c'est pour *«la libération de la terre occupée par Israël. En revanche, si le Hezbollah commet des actes terroristes nous ne l'acceptons pas et le condamnons»*, a-t-il ajouté.

Dire, comme certains diplomates ici, que M. Rafsandjani n'est pas suivi par ses ouailles et que ce sont les services spéciaux et certaines fondations religieuses qui sont les commanditaires des assassinats d'opposants à l'étranger contre l'avis du chef d'Etat, ne résoud évidemment rien. Et M. Rafsandjani aura beau affirmer, comme il l'a dit à *Time*, que l'Iran ne ferait rien pour dépister Salman Rushdie – condamné à mort par un décret de l'imam Khomeiny – la surenchère des jusqu'au-boutistes à ce sujet a été telle, qu'un éventuel assassinat de l'auteur des *Versets sataniques* serait inévitablement attribué à Téhéran. Dire aussi, à propos d'Israël, qu'il n'est pas question de renvoyer tous les juifs de Palestine – ce qui en soi est un progrès – mais de *«permettre aux Palestiniens de regagner leur terre et créer un système dans lequel chacun pourrait vivre librement»*, n'est pas non plus de nature à satisfaire Washington, dont l'un des principaux arguments contre l'Iran est son hostilité déclarée aux négociations israélo-arabes et son soutien aux organisations qui cherchent à saboter ces pourparlers.

D'autant que l'on continue d'entendre deux discours à Téhéran. La semaine dernière encore, le ministre de l'intérieur, Abdollah Nouri, lors d'une conférence de presse, qualifiait Israël de *«régime de marionnettes»* et de *«gouvernement illégitime»* et estimait que *«faire face au sionisme est l'une des obligations islamiques de l'Iran»*.

MOUNA NAÏM

Une rencontre israélo-palestinienne à Londres parrainée par l'ONU

Comment «cultiver la paix»?

LONDRES

de notre envoyé spécial

«Au Proche-Orient, les obstacles à la paix sont surtout d'ordre psychologique.» A l'heure où les négociations israélo-arabes de Washington s'enlisent à nouveau, ce vieux constat du président Sadate reste d'actualité. Au-delà du rapport de forces sur le terrain, au-delà des haines et des violences d'aujourd'hui, envisager de vivre un jour, sinon ensemble, du moins côte à côte, suppose une véritable révolution mentale. D'où l'importance, pour chacun, de vaincre sa peur et celle de l'autre, de surmonter les méfiances et d'apaiser les doutes, d'encourager, avant même l'émergence du compromis politique, l'avènement d'une *«culture de paix»*.

Autour de ce thème, les Nations unies organisaient récemment à Londres, pendant trois jours, à l'intention d'une cinquantaine de journalistes, une rencontre entre une dizaine de responsables et d'intellectuels israéliens et palestiniens, sous la présidence du secrétaire général adjoint Vladimir Petrovsky.

La paix au Proche-Orient n'engendrera l'estime qu'après plusieurs générations, lorsque les peuples ennemis d'hier auront pu, dans le meilleur des cas, profiter *de ses avantages mutuels*. Encore faudrait-il, en attendant, que la parole de leurs chefs change. Ancien directeur du bureau de presse gouvernemental à l'époque du Likoud – et donc orfèvre en la matière, – Yossi Olmert souhaite que cesse la *«djihad verbale»*. Ex-diplomate – et l'un des meilleurs spécialistes britanniques de la région – Sir James Craig relève que les responsables arabes et israéliens parlent un double langage, selon qu'ils s'adressent ou non à leurs peuples. Cultiver la paix, ce serait *aussi – pour les deux camps –* prononcer certains mots de sympathie, voire de compassion, montrer qu'on est conscient de l'injustice dont l'autre a souffert ou continue de souffrir, au lieu de débiter sans cesse l'inventaire accusateur de ce que Nabil Chaath, conseiller de Yasser Arafat, appelle la *«victimologie comparative»*. Ainsi pourrait-on attendre du gouvernement israélien qu'il admette enfin – quarante-cinq ans après – que la naissance de l'Etat juif infligea une souffrance historique à des centaines de milliers d'Arabes de Palestine, même si, selon l'objection de M. Olmert, *«la culture de l'excuse n'est pas très répandue au Proche-Orient»*.

Désespoir violence et répression

A l'inverse, l'OLP serait bien inspirée de calmer, par ses propos, les hantises d'Israël, cette société si *«nerveuse»*, où, selon la formule de Asa Kasher, professeur de philosophie à l'université de Tel-Aviv, *«l'ambiance rappelle plus celle d'une salle d'urgence que celle d'un marché oriental»*. *«Sans doute sommes-nous paranoïaques, mais nous avons de bonnes raisons pour cela!»*, reconnaît le général israélien Shlomo Gazit, ancien chef des renseignements militaires devenu une «colombe» notoire. *«Pourquoi,* demande-t-il, *l'OLP ne dit-elle pas clairement dès maintenant : plus jamais la guerre?»*

Mais il n'est pas facile, chacun le sait – fût-ce loin de Jérusalem et de Gaza, – de briser, par la parole, le cercle infernal désespoir-violence-répression, quand sur le terrain l'Intifada fait rage. Pas facile de partager l'optimisme du député travailliste Ephraïm Sneh quand il juge possible d'atteindre *«avant six mois»* un compromis transitoire ouvrant la voie, après cinq ans, au règlement du conflit, selon le principe : *«la souveraineté en échange de la sécurité»* (qu'il préfère à la formule, plus classique, *«la paix en échange des territoires»*). Comme l'observe Afif Safieh, chef du bureau de l'OLP à Londres, *«la paix ne peut que précéder la sécurité»*, et non l'inverse.

Pour favoriser une *«culture de paix»*, le général Gazit fait aux deux camps des suggestions *«opérationnelles»*. Israéliens et Palestiniens, propose-t-il notamment, *«nettoieront»* leurs livres scolaires, en gommant les mensonges et offenses qu'ils contiennent. Les programmes scolaires devront accorder une plus grande place à l'histoire et à la langue de l'*«autre»*. Sur les cartes de la région, Israël rétablira la *«ligne verte»* – d'avant 1967 – et l'OLP fera enfin figurer l'Etat juif. Les deux camps organiseront, en dehors de tout cadre politique, des rencontres périodiques d'intellectuels, professeurs, ingénieurs, etc. visant à une meilleure compréhension mutuelle. Des sondages périodiques, conduits sous le contrôle d'une tierce partie, suivront l'évolution des deux opinions publiques.

Utopique? Pas aux yeux, en tout cas, de Nabil Chaath qui les approuva publiquement, même si certaines lui semblent difficiles à appliquer dans l'immédiat. Après tout, avant d'être vécue, la paix vaut d'être imaginée.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

AFRIQUE

SOMALIE

Des renforts américains sont arrivés au large de Mogadiscio

Quatre navires américains, venant du Golfe persique et transportant 4 200 «marines», sont arrivés, dimanche 20 juin, au large de Mogadiscio, où les forces des Nations unies continuent de traquer le chef de guerre Mohamed Farah Aïdid. Trois des quatre bâtiments américains se sont approchés de la plage où les premiers «marines» avaient débarqué le 9 décembre 1992. Le quatrième navire, le porte-avions *Wasp*, est resté au large. Ces renforts s'ajoutent aux 4 000 militaires américains déjà sur place.

Le porte-parole militaire de l'Opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM II), le commandant David Stockwell, a cependant indiqué qu'un débarquement américain n'était pas prévu. Washington avait annoncé le mouvement de ses bateaux vers Mogadiscio après la mort, le 5 juin, de vingt-trois «casques bleus» pakistanais, tués dans des affrontements dont les partisans du général Aïdid ont été rendus responsables.

Un groupe d'avocats des Nations unies est arrivé à Mogadiscio pour conseiller les forces d'ONUSOM II sur la manière de mener à bien l'arrestation du général Aïdid, accusé de crimes contre l'humanité. Rejetant les insinuations selon lesquelles les «casques bleus» pakistanais auraient perdu leur sang-froid, le bureau de liaison américain à Mogadiscio a diffusé un communiqué précisant que les forces coalisées avaient dû faire face *«à des hostilités d'origine clanique étrangères à leurs coutumes, à leur culture, ainsi qu'au droit international et à la Convention de Genève»*. – *(AFP, AP, Reuter.)*

AFRIQUE DU SUD : mettant le président De Klerk en difficulté

Le Parlement a voté la levée du moratoire qui suspend les exécutions capitales

Le Parlement sud-africain a voté, jeudi 17 juin, en faveur de la levée du moratoire qui suspend les exécutions capitales depuis 1990. La décision a été acquise par 124 voix contre 54, de nombreux députés ne prenant pas part au vote. Les prisons sud-africaines abritent actuellement quelque 300 condamnés à mort.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Pour marquer la volonté du gouvernement blanc de revenir à une vie politique démocratique, la peine de mort avait été suspendue – mais non supprimée – en 1990, après la légalisation des partis et organisations jusque-là interdits. C'était implicitement reconnaître que la peine capitale était une sanction destinée autant à lutter contre les aspirations de la majorité noire dépourvue de droits qu'à combattre la criminalité.

Depuis, la criminalité a monté en flèche. En 1992, plus de 20 000 personnes ont été assassinées. En janvier dernier, le président De Klerk, poussé par les inquiétudes de son électorat, avait annoncé qu'il saisirait le Parlement de la question. *A priori*, le chef de l'Etat peut s'estimer heureux d'un résultat censé démontrer qu'il n'est pas le président laxiste que dénonce l'extrême droite.

Mais le vote de jeudi pourrait lui apporter plus de difficultés que de satisfactions. Faisant écho aux arguments du Congrès national africain (ANC), de nombreux députés ont en effet estimé qu'ils n'avaient pas la légitimité nécessaire pour trancher une question aussi importante, alors que la population dont est issue la grande majorité des condamnés à la peine capitale n'est même pas représentée au Parlement.

Le ministre de la justice, Kobie Coetsee, a tourné la difficulté en assurant que le texte serait présenté aux délégués siégeant aux négociations multipartites avant toute reprise des exécutions. Comme il est quasiment certain qu'il y sera rejeté, le gouvernement risque de se trouver dans la délicate situation de devoir, soit l'oublier (ce qui risque de le mettre en difficulté face à une fraction de l'électorat), soit l'appliquer (il se heurterait alors aux représentants de la majorité noire avec lesquels il traite, et aux influents groupes de pression internationaux pour lesquels la peine capitale demeure le symbole le plus repoussant de l'apartheid). A un moment où l'Afrique du Sud attend beaucoup de la reconnaissance internationale, une telle perspective ne pouvait guère plus mal tomber.

GEORGES MARION

CONGO

L'opposition se déclare favorable à une «solution militaire» de la crise politique

La Mouvance présidentielle, regroupant une soixantaine de partis proches de Pascal Lissouba, a estimé, dimanche 20 juin, qu'*«aucune concertation n'était plus possible»* avec la Coalition de l'opposition. Bernard Kolelas, le chef de cette coalition, avait déclaré samedi qu'il était favorable à une *«solution militaire»* de la crise politique, pourvu qu'elle garantisse *«la démocratie et l'Etat de droit»*.

Dans son communiqué, la Mouvance présidentielle *«prend acte de cette prise de position antinationale et antidémocratique de Bernard Kolelas»*, et affirme que ce dernier s'est ainsi déclaré *«publiquement hors la loi»* en *«invitant les forces armées congolaises à prendre le pouvoir»*. La Mouvance présidentielle rappelle aux forces armées *«leur serment de fidélité à la République et aux institutions démocratiquement élues»*; elle *«invite»* les militaires à *«se démarquer de la voie de la sédition et de la trahison dans laquelle Kolelas veut les engager»*.

Le ministre de la défense, Raymond Damase N'Golo, avait annoncé samedi que les militaires prendraient *«des mesures rigoureuses»* pour mettre fin au désordre et à l'insécurité dans le pays. Le général N'Golo, qui n'avait pas détaillé ces mesures, avait affirmé que la situation que connaît actuellement le Congo était *«dangereuse et intolérable»*, ajoutant qu'elle pouvait conduire à *«la paralysie progressive de la vie sociale et de l'Etat»*. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

□ **GUINÉE : le président Lansana Conté s'oppose à la formation d'un gouvernement de transition.** – Lors d'un rassemblement public à Conakry, le président Lansana Conté a rejeté, samedi 19 juin, la formation, réclamée par l'opposition, d'un gouvernement d'union nationale de transition. Ce *«n'est nullement nécessaire à trois mois de l'élection présidentielle»*, a déclaré le général, ajoutant qu'il *«s'agissait uniquement d'une question de mois après neuf ans de pouvoir»*. Initialement fixées à la fin de l'année 1992, les élections présidentielle et législatives ont été reportées au dernier trimestre 1993, mais aucune date n'a été annoncée. – *(AFP.)*

□ **MALAWI : l'opposition menace d'appeler à la désobéissance civile.** – La police a annulé, dimanche 20 juin, à Blantyre, capitale économique du pays, un grand rassemblement de l'opposition, provoquant la colère de plusieurs milliers de citoyens favorables au pluralisme politique. La veille, le comité des affaires publiques (regroupant les formations d'opposition) avait adressé une mise en garde au régime, menaçant d'appeler à la désobéissance civile si un gouvernement d'union nationale n'était pas formé avant mercredi. – *(AFP.)*

□ **MAROC : Une nouvelle revue pour les Marocains de l'étranger.** – Après *Rivages*, un magazine à caractère culturel paru en mars, une autre revue, *la Tribune du Maroc*, est sortie vendredi 18 juin, avec pour objectif principal de fournir aux Marocains de l'étranger la possibilité de suivre l'évolution du Maroc à travers la presse nationale. Elle est publiée en collaboration avec la Fondation Hassan II pour les Marocains à l'étranger. Le premier numéro a été tiré à 20 000 exemplaires. La plus grande partie devrait être vendue en Europe. – *(AFP.)*

□ **RWANDA : le gouvernement et le FPR prêts à signer un accord de paix.** – Le gouvernement et le Front patriotique rwandais (FPR) seraient prêts à conclure un accord de paix, selon le président tanzanien, Ali Hassan Mwinyi, qui a invité les chefs d'Etat voisins à assister à la signature de cet accord, le 24 juin à Arusha. Depuis onze mois, la Tanzanie s'est chargée d'une mission de bons offices pour mettre fin à la guerre civile au Rwanda. – *(AFP.)*

□ **SEYCHELLES : la nouvelle Constitution a été approuvée à une large majorité.** – Les électeurs seychellois, qui avaient rejeté en novembre 1992 un premier projet de Constitution, en ont approuvé un deuxième, avec 73,6 % des suffrages, lors d'un référendum organisé vendredi 18 juin. L'approbation de ce nouveau projet – destiné à renforcer le multipartisme introduit en juillet, après seize ans de régime du parti unique, – devrait permettre l'organisation prochaine d'élections législatives. – *(AFP.)*

□ **ZAÏRE : création de l'Union sacrée rénovée.** – Six ministres du gouvernement de Faustin Birindwa, tous anciens militants de l'Union sacrée (opposition au régime du maréchal Mobutu), ont annoncé, dimanche 20 juin, la création de l'Union sacrée rénovée (USR). Cette nouvelle formation s'affirme comme une *«plate-forme politique de changement dans le dialogue et la non-violence»*, ont précisé les ministres. L'une des personnalités les plus connues de ce nouveau parti est le professeur Kiro Kimate, ministre des travaux publics et ancien ministre d'Etienne Tshisekedi dans le premier gouvernement que celui-ci avait formé en octobre 1991. – *(AFP.)*

□ **Préparation au Caire du sommet de l'OUA.** – *«Au moins trente chefs d'Etat africains»* doivent participer au sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), les 28 et 29 juin au Caire, a indiqué le secrétaire général de l'organisation, Salim Ahmed Salim, dimanche 20 juin, à la veille de l'ouverture de la réunion des ministres des affaires étrangères, chargée de préparer le sommet. M. Salim a souligné que la venue du chef de l'Etat soudanais, le général Omar El Béchir, dont le pays a un différend avec l'Egypte, n'avait pas été confirmée. – *(AFP.)*

□ **M. Benoît Bouchard, nouvel ambassadeur du Canada en France.** – M. Benoît Bouchard, ministre canadien de la santé, a été nommé vendredi 18 juin ambassadeur du Canada en France, en remplacement de Claude Charland, décédé en début d'année. Député fédéral conservateur depuis 1984, M. Bouchard a occupé successivement ces dernières années les postes de ministre de l'emploi et de l'immigration, des transports, ainsi que de l'industrie, des sciences et de la technologie. La nomination de M. Bouchard, qui est âgé de cinquante-trois ans, était attendue depuis que celui-ci avait annoncé qu'il ne se représenterait pas aux élections fédérales de cet automne. – *(AFP.)*



هكذا من الأمل

POLITIQUE

Le débat au sein du gouvernement sur la maîtrise de l'immigration

M. Méhaignerie et Mme Veil veulent rappeler la vigilance du pôle centriste de la majorité

Simone Veil et Pierre Méhaignerie ont écrit conjointement au premier ministre pour demander *« une correction »* du projet de loi sur la maîtrise de l'immigration adopté en première lecture par l'Assemblée nationale. Les deux ministres d'Etat demandent l'annulation d'un amendement établissant que les contrôles d'identité peuvent s'appuyer *« sur tout élément permettant de présumer la qualité d'étranger autre que l'appartenance raciale »*. Charles Pasqua a rappelé dimanche que *« c'est au Parlement de décider »*. Au cours de leur conseil politique, samedi 19 juin, les dirigeants du CDS ont décidé aussi d'accentuer la pression sur les dossiers de l'Europe et de l'aménagement du territoire, afin de réaffirmer la vigilance du pôle centriste de la majorité.

Edouard Balladur n'avait pas besoin de cela. Après le bulldozer Séguin, le réveil centriste. Le premier ministre est en train de vérifier très concrètement le péril de faire vivre ensemble la famille centriste et le couple Pasqua-Séguin. Ce n'est pas vraiment surprenant. Depuis quelques semaines, entre le ministre de l'intérieur et le garde des sceaux, le courant avait de plus en plus de mal à passer. L'impression d'une entente impossible se confirmait. L'entourage de M. Pasqua se plaignait ouvertement d'être transformé *« en îlot du RPR au milieu d'un océan de centristes. »* Et celui de M. Méhaignerie avait de plus en plus le sentiment *« d'être floué »*.

Simone Veil attendait de voir. Mais la lune de miel, si elle a eu lieu, est désormais terminée. Mme Veil qui, depuis l'installation du gouvernement, participe à tous les dîners du mardi des ministres centristes, n'a pas hésité une seconde à faire cause commune avec le garde des sceaux. Elle vient de montrer que malgré tout ce qu'on pouvait raconter, elle ne transigerait pas sur les grands principes.

Ce coup de sang programmé, public, spectaculaire, de Mme Veil et de M. Méhaignerie, qui ont eu le renfort dimanche de M. Millon, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, est naturellement, par-delà les bémols mis depuis, éminemment politique. Il vise principalement à rappeler et à réaffirmer l'existence et la vigilance du pôle centriste au sein du gouvernement et de la majorité au moment où une droite intégriste prend les moyens de s'imposer.

La méthode même n'est pas innocente. M. Millon et les députés centristes n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes. S'ils s'étaient trouvés dans l'hémicycle jeudi, il était en leur pouvoir d'enterrer ce fameux amendement Marsaud. Trois députés de l'UDF seulement ont voté contre. Les autres bancs étaient vides. On peut admettre que Mme Veil et M. Méhaignerie aient voulu rattraper cette légèreté. Leur adresse au premier ministre aurait pu, ce faisant, ne jamais échapper au secret des cabinets. Mme Veil s'est émue, faussement, de la divulgation de cette lettre. M. Méhaignerie, à l'origine d'une indiscrétion samedi soir à l'AFP, en est le premier fautif...

Il y a donc là, de la part des deux ministres d'Etat, une volonté délibérée, concertée – peut-être avec Matignon même ? – de mettre Edouard Balladur au pied du mur. Pour contrer l'offensive *tous azimuts* de M. Pasqua, dont le juge Alain Marsaud est à leurs yeux le bras armé au Parlement. Pour prendre date et rassurer aussi un électorat centriste qui craint en permanence d'être phagocyté par les durs du RPR. Devant des dirigeants socialistes prompts pour une fois à l'encourager, M. Méhaignerie tient parole.

On peut concevoir que cela surprenne. En entrant au gouvernement, il avait affiché son ambition *« d'être l'aiguillon »* de ce gouvernement. Mme Veil, à l'époque, assurait qu'en acceptant les offres d'Edouard Balladur les centristes *« avaient gagné en liberté »* et l'on en souriait. Sur l'immigration comme sur l'Europe, le président du CDS avait affirmé qu'il y avait là *« deux lignes jaunes à ne pas dépasser »*.

Fausses notes

Sur le dossier européen, les militants centristes ont aussi nettement indiqué, lors de leur conseil politique de samedi dernier, qu'ils n'entendaient pas mollir. Philippe Séguin en a pris pour son grade, avec une volée de petites phrases bien peu charitables. Le président de l'Assemblée nationale a été accusé tour à tour par Jacques Barrot de verser *« dans le néo-don quichotisme »*, *« d'être un coq gaulois qui s'écoute chanter »* ; par Dominique Baudis, *« d'être un faux prophète »* et *« un assassin de l'espoir »* et par le député européen François Froment-Meurice de prôner, en fait *« Munich social »*, *« un Montoire pour un nouveau « travail, famille, patrie »*.

Au cours de cette même réunion à huis clos, M. Méhaignerie a affirmé qu'il comptait forcer l'allure sur le dossier de l'aménagement du territoire et bousculer à nouveau M. Pasqua. *« Lors du séminaire du gouvernement, M. Pasqua,* a-t-il confié, *nous a annoncé un nouveau débat et une loi-programme. On n'en a pas besoin. Il nous faut huit à dix mesures urgentes et on s'en sortira. »* Autres tensions en perspective.

Pour tenter d'apaiser ces premières fausses notes audibles dans l'orchestre gouvernemental, M. Balladur s'est engagé à recevoir Mme Veil et M. Méhaignerie, mardi, au retour du sommet européen de Copenhague. Cet épisode n'est pas sans rappeler le différend d'avril 1982, déjà à propos des contrôles d'identité, entre un autre ministre de l'intérieur, Gaston Defferre et un autre garde des sceaux, Robert Badinter. *« Les membres du gouvernement,* en avait conclu le premier ministre Pierre Mauroy, *doivent pouvoir participer à la discussion politique et peuvent même l'alimenter. En revanche, quand le choix est fait et la décision prise, le gouvernement est solidaire de sa mise en œuvre et ne tolère aucun mouvement. »* Il est peu probable que la réponse de M. Balladur soit, sur le principe, très différente. De quel côté, penchera-t-il ?

L'assurance de M. Méhaignerie d'être entendu, sa façon de rappeler, samedi, *« que les centristes soutiennent M. Balladur qui applique leur programme et a la même vision du monde qu'eux »*, voila deux indices laissant supposer qu'en définitive, le premier ministre ne sera pas non plus, au détour de cette affaire, mécontent de rappeler qu'il entend fermement *« gouverner au centre »*. Quitte évidemment à se faire suspecter de ne gouverner que... pour le centre !

DANIEL CARTON

Le ministre des affaires sociales souligne la « tradition d'accueil et d'ouverture » de la France

Invitée à clôturer, samedi 19 juin au CNIT, la convention « Les Hauts-de-Seine, la ville ensemble », Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a affirmé que *« la présence des étrangers en France »* ne doit être considérée ni comme une *« anomalie »* ni comme un *« héritage fâcheux »* mais comme l'expression d'*« une longue tradition d'accueil et d'ouverture »* qui fait sa *« fierté »*.

Le 24 mai dernier, le conseil général des Hauts-de-Seine adoptait l'avant-projet du plan destiné à lutter contre la ségrégation urbaine (*le Monde* du 25 mai), ayant pour objet de compléter et de redéployer les moyens humains et financiers mis en œuvre par le département pour permettre le développement harmonieux des villes. Ce projet a fait l'objet d'une vaste concertation avec les acteurs concernés, les élus des trente-six communes du département mais également les responsables socioprofessionnels, les associations et les représentants des quartiers. Ces acteurs se sont retrouvés, samedi 19 juin, au CNIT de la Défense pour une journée d'échanges, qui s'est terminée par une intervention de Simone Veil.

Après avoir souligné le rôle du conseil général dans *« la chaîne des animateurs de la politique de la ville »*, Mme Veil a insisté sur *« l'accueil et l'intégration dans la communauté nationale des personnes d'origine étrangère »*. Pour le ministre de la ville, *« cet aspect de la politique du gouvernement doit être réaffirmé avec force au moment où se débattent au Parlement des projets de loi sur l'attribution de la nationalité française et la lutte contre l'immigration clandestine »*. Pour elle, *« la présence des étrangers en France ne constitue ni une anomalie ni l'héritage fâcheux d'une histoire oubliée »*. *« Notre pays,* a-t-elle dit, *a une longue tradition d'accueil et d'ouverture qui fait partie de notre identité, c'est sa fierté »*.

Après avoir parlé des problèmes posés par le regroupement familial et l'accès à la nationalité française, elle a conclu : *« Il s'agit de manifester à tous ceux qui se sentent inquiets, alors qu'ils vivent en France régulièrement, et pour certains depuis longtemps, qu'ils sont des membres à part entière de notre société. Ils contribuent à ses succès dans le travail, dans leur engagement civique et par la fusion de leurs apports à notre culture. S'ils partagent, et souvent durement, les difficultés de la France, nul ne doit pour cela songer à les en rendre responsables. La crainte de l'étranger est souvent le fait de peuples inquiets et oublieux de leur histoire. Un grand peuple se doit d'être fraternel. »*

Puis, se tournant vers la tribune où le ministre de l'intérieur cachait difficilement son agacement, elle a lancé : *« Vous, mon cher Charles, qui avez combattu dans les temps les plus sombres de notre histoire pour l'honneur de la France, je sais que vous partagez cette exigence, c'est celle de la République. »*

Pour mettre un terme à cette journée, Charles Pasqua a renoncé à prononcer le discours prévu mais a adressé quelques mots de remerciement à tous ceux qui y avaient participé, et à Simone Veil pour avoir consacré deux heures de son temps à ce colloque. Une visite qui a jeté un froid sur la fin des travaux.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

Délit de faciès

par Philippe Bernard et Erich Inciyan

L'« AMENDEMENT MARSAUD » a ruiné l'argumentation cent fois répétée par un ministre de la justice soucieux de défendre son *« texte d'équilibre »* sur les contrôles d'identité. *« Aucune disposition de ce projet ne présente (...) un caractère discriminatoire,* avait martelé Pierre Méhaignerie lors de l'examen de ce texte, le 10 juin, à l'Assemblée nationale. *En aucun cas, ces dispositions ne peuvent permettre de contrôler une personne en raison de sa race ou de son origine nationale. »* Alain Marsaud et ses collègues avaient alors fait mine d'écouter le ministre, le premier allant jusqu'à retirer un amendement qui prévoyait d'autoriser les contrôles d'identité préventifs *« en toutes circonstances »* (*le Monde* du 12 juin).

Las ! Une semaine plus tard, le même Alain Marsaud revenait à la charge, dès le début de la discussion *du projet* Pasqua sur l'immigration, en réintroduisant une disposition *sur* les contrôles d'identité. Durcissant ce texte gouvernemental qui concerne seulement les étrangers et leur fait obligation de présenter leurs papiers à toute réquisition, l'amendement de M. Marsaud précise que les policiers *« peuvent se fonder sur tout élément permettant de présumer la qualité d'étranger autre que toute appartenance raciale. »*. La population étrangère, auquel le *« texte d'équilibre »* de M. Méhaignerie ne faisait pas explicitement référence, réapparaissait. Du coup, c'est toute l'ambiguïté, voire l'hypocrisie, des dispositions prévues par le garde des sceaux, qui volait en éclats sous la pression de l'ancien magistrat qu'est Alain Marsaud. S'il était adopté définitivement, ce texte de loi relierait explicitement pour la première fois, semble-t-il, les contrôles d'identité à la *« qualité d'étranger »*.

Jusqu'à présent, ce type de contrôles n'était possible qu'afin de *« prévenir une atteinte à l'ordre public, notamment une atteinte à la sécurité des personnes et des biens »*. Mais la Cour de cassation avait précisé, dans un arrêt du 10 *novembre 1992 visant l'interpellation* d'un étranger, que cette atteinte devait être *« directement rattachable au comportement de la personne dont l'identité était contrôlée »* et non à son apperence physique. Le projet de loi présenté par Pierre Méhaignerie *s'était borné à prendre le contre-*pied de cette jurisprudence de la Cour de cassation en légalisant le contrôle d'une personne *« quel que soit son comportement »*.

Désormais, un degré supplémentaire est franchi par l'amendement Marsaud qui autorise les policiers à contrôler une personne sur la seule présomption de sa situation d'étranger. Que signifierait, pour les policiers amenés à procéder aux contrôles d'identité, la *« qualité d'étranger autre que toute appartenance raciale »* ? La couleur de sa peau, ses habits, la langue qu'il parle ou le journal étranger qu'il lit ? *« Tous ceux qui lisent le* New York Times, *dans le métro »* pourront-ils être contrôlés, comme le suggérait ironiquement le député (PS) Julien Dray ?

S'il en était encore besoin, l'amendement Marsaud confirme la cohérence du triptyque code de la nationalité-contrôles d'identité-immigration et le triple risque de stigmatisation des étrangers contenu dans ces trois projets de loi du gouvernement. Adoptant cet amendement à une quasi-unanimité, les députés centristes ont oublié les appels à la vigilence du ministre de la justice. M. Méhaignerie se trouve aujourd'hui dans la situation de combattre des dispositions votées par ses propres amis.

« Pasqua, dessine-moi un homme ! »

Quelque 15 000 personnes ont défilé, samedi 19 juin, entre les places de la Bastille et de la Nation, à Paris, pour protester contre les projets de loi gouvernementaux touchant les étrangers, à l'appel des associations antiracistes et de partis et syndicats de gauche. Des cortèges similaires ont eu lieu à Toulouse, Marseille, Strasbourg, Nantes et Lille.

Charles Pasqua était partout, samedi entre la Bastille et la Nation : sur la banderole ouvrant la manifestation, réclamant le *« retrait des projets Pasqua »*, dans les slogans – *« Casse-toi, Pasqua »*, – et même sur les masques diffusés par le journal *Charlie Hebdo*, permettant à des manifestants d'arborer le visage du ministre de l'intérieur en CRS patibulaire. Unies pour la contre-offensive, les associations antiracistes et les organisations de gauche avaient eu bien de la peine à mobiliser leurs troupes. Le bilan dans la rue fut moins faible que certains ne le craignaient : quinze mille personnes ont profité de cette rayonnante après-midi pour descendre dans la rue proclamer leur hostilité aux projets gouvernementaux et leur solidarité avec les étrangers.

« Quoi, ma gueule ? », interrogeaient les badges rouges des militants du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) dénonçant le *« délit de sale gueule »*, ignorant encore la prise de position de Simone Veil et de Pierre Méhaignerie. D'autres magnifiaient le cosmopolitisme français, exhibant leur carte d'identité entre leurs dents tout en brandissant des journaux turcs, américains ou algériens.

« C'est pas les Blacks, c'est pas les Beurs, c'est pas les juifs qui sont de trop, c'est Pasqua, c'est Le Pen et ses fachos », renchérissaient un peu plus loin les manifestants du collectif « Res l'front ». En dépit de quelques pointes de rythme, le défilé n'affichait cependant guère de ferveur. *« C'est le service minimum »*, constatait un responsable de SOS-Racisme. La grande banderole multicolore des « potes » portait les noms barrés de *« Boli, Adjani, Sarkozy »* sous la mention *« Immigration zéro ? »*.

Les moins de trente ans étaient d'ailleurs relativement rares dans un cortège militant qui reflétait surtout l'inquiétude face à la montée de la xénophobie. Parmi les antiracistes et les défenseurs des droits de l'homme, marchaient beaucoup d'étrangers, africains, maghrébins et turcs. Quelques médecins *« sans frontières »* ou *« du monde »* côtoyaient des mal-logés maliens. Chaque branche de la famille antiraciste était représentée. Les « Nanas beurs », les membres du comité contre la double peine, des représentants de la *« deuxième, troisième génération »*, hurlaient aussi leur volonté d'être reconnus et leur peur des *« ratonnades physiques et juridiques »*. Colère et bons sentiments, le cortège oscillait entre les militants d'Act-up – *« Combattez le sida, pas les immigrés ! »* – et cette pancarte parsemée de crayons de couleur et brandie par une fillette : *« Pasqua, dessine-moi un homme ! »*.

Outre les maigres troupes syndicales de la CGT, de quelques syndicats CFDT et des enseignants de la FSU, la seconde partie du défilé était dévolue aux politiques de gauche (PCF, Mouvement des citoyens) et surtout d'extrême gauche (Ligue communiste révolutionnaire, Lutte ouvrière) sans qu'aucun responsable national, mis à part Alain Krivine, ait cru bon de se montrer. La véritable curiosité du cortège était constituée par les quelque deux cents courageux militants du PS, Jean-Christophe Cambadélis et Philippe Farine en tête, qui, une fois n'est pas coutume, jouaient les voitures-balai. Silencieux, sans banderole ni pancarte, ils marchaient sous les regards ébahis des badauds derrière une affiche du poing à la rose hâtivement collée sur une camionnette. Deux élus socialistes, Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon, ont essuyé un tir de lacrymogènes lancées par les manifestants à l'arrivée, place de la Nation.

P. B.

Seuls quatre députés de la majorité ont voté contre l'amendement Marsaud

Il était 16 heures environ, *jeudi 17 juin, lorsque les dépu*tés ont commencé à examiner l'article 4 du projet de loi relatif à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France, dans lequel allait prendre place l'amendement Marsaud (*le Monde* du 19 juin).

Selon le compte-rendu analytique établi par les services de l'Assemblée nationale, Alain Marsaud (RPR, Haute-Vienne) *« propose un amendement 87 aux termes duquel les agents habilités à contrôler la régularité du séjour des personnes de nationalité étrangère pourront, pour effectuer leur réquisition, se fonder sur tout élément permettant de présumer la qualité d'étranger autre que des considérations de race »*. *« Il s'agit de préciser les éléments permettant de présumer l'extranéité, alors que la jurisprudence de la Cour de cassation ne prévoit pas de prendre en compte la langue parlée. Ce qui paraît conforme à notre tradition constitutionnelle, c'est d'exclure tout élément de discrimination raciale. J'ose donc espérer que cet amendement fera l'unanimité »*, ajoute M. Marsaud.

Le rapporteur de la commission des lois, Jean-Pierre Philibert (UDF, Loire), se déclare alors favorable à cet amendement, tout en précisant que celui-ci n'a pas été examiné par la commission. Le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, s'en remet à *« la sagesse de l'Assemblée »*.

Laurent Cathala (PS, Val-de-Marne) juge cet amendement *« scandaleux »*. Il *« ouvre la voie à toutes les bavures »*, ajoute Julien Dray (PS, Essonne), tandis que Georges Hage (PC, Nord) estime que *« certaines choses dites au cours de ce débat (...) témoigneront de la philosophie de certains hommes de droite en cette fin de vingtième siècle »*.

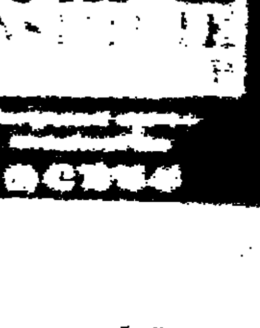
Après une suspension de séance obtenue par le groupe socialiste et l'adoption d'un sous-amendement, introduit par Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), président de la commission des lois, qui remplace *« autres que des considérations de race »* par *« autres que toute appartenance raciale »*, l'amendement est mis aux voix. Il est adopté par 463 voix (253 RPR, 200 UDF, 9 RL et 1 non-inscrit) contre 96 (57 PS, 23 PC, 12 RL, 3 UDF et 1 RPR).

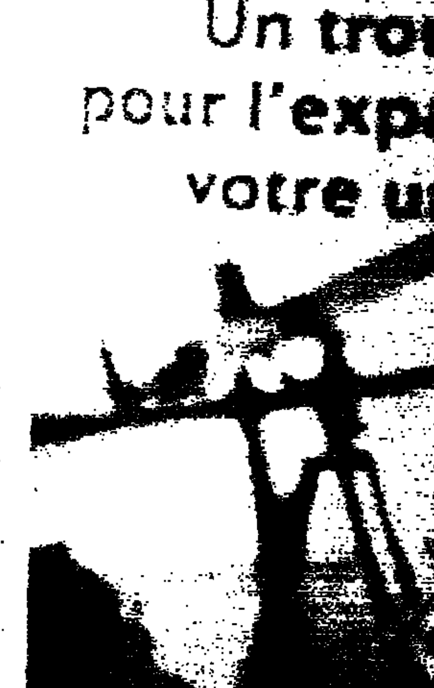
Au sein de la majorité, seuls quatre députés ont donc voté contre : Lucien Brenot (app. RPR, Côte-d'Or), René Couanau (UDF, Ille-et-Vilaine), Germain Gengenwin (UDF, Bas-Rhin) et Claude Malhuret (UDF, Allier). Par ailleurs, 4 RPR (Claude Barate, Pierre Mazeaud, Eric Raoult et Philippe Séguin), 12 UDF (Marie-Thérèse Boisseau, Loïc Bouvard, Arnaud Cazin d'Honincthun, Jean-Yves Cozan, Francis Delattre, Jean-Paul Fuchs, Hubert Grimault, Ambroise Guellec, Daniel Mandon, Xavier Pintat, Jean Proriol et Adrien Zeller) et 2 RL (Jean-Louis Borloo et André Thien Ah Koon) n'ont pas pris part au vote.

□ **M. Le Pen compare les mesures de M. Pasqua à de « la poudre de perlimpinpin ».** – S'exprimant, dimanche 20 juin, à Neuvy-sur-Barangeon (Cher), Jean-Marie Le Pen a déclaré que la politique en matière d'immigration, *« c'est de la poudre de perlimpinpin jetée aux yeux des Français avec l'accompagnement de moues dégoûtées des centristes de progrès et les mini-manifs de la gauche antiraciste qui donnent à M. Pasqua l'alibi de faire une politique qui serait hostile à l'immigration »*. Le président du Front national a affirmé que *« ce que fait M. Pasqua ou rien, ce n'est pas la même chose, c'est pire que rien »*, ajoutant que le ministre de l'Intérieur est *« devenu, officiellement, un militant antiraciste »*.

□ **Charles Millon condamne les « arguments simplistes » de Philippe Séguin.** – Charles Millon a condamné, dimanche 20 juin, à « 7 sur 7 » sur TF 1, le comportement de Philippe Séguin, qui propose *« des solutions conformistes d'une manière non conformiste »*. *« Ce sont des solutions protectionnistes,* a jugé le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, *des solutions de facilité en matière monétaire, des solutions étatistes en matière de lutte contre le chômage. Je crois qu'il se trompe et qu'il aurait dû prendre quelques précautions parce qu'il est président de l'Assemblée nationale »*.







POLITIQUE

La convention nationale des radicaux de gauche

Le MRG présentera une liste aux élections européennes

Bernard Tapie, qui participait pour la première fois à une réunion publique du MRG, auquel il a adhéré juste avant les élections législatives, a été bien accueilli par les militants et sympathisants du mouvement, à l'occasion de sa convention nationale, samedi 19 juin. Jean-François Hory a confirmé que les radicaux de gauche présenteraient une liste aux élections européennes de 1994. Jean-Michel Baylet a souhaité qu'elle soit conduite par Bernard Tapie.

Bernard Tapie n'a pas raté ce qu'il a appelé son *« premier rendez-vous »*, samedi 19 juin, avec les militants et sympathisants du MRG réunis en convention nationale au Parc floral de Vincennes. Pour sa première intervention publique au sein de son nouveau parti, le député des Bouches-du-Rhône a reçu une chaleureuse ovation des quelque sept cents participants appelés à débattre pendant une journée du thème « Penser le progrès ». Considéré par les radicaux de gauche comme [illegible] probable chef de file aux élections européennes de 1994, voire comme leur candidat à l'élection présidentielle de 1995, Bernard Tapie a profité de son *« baptême du feu »* pour rendre hommage à la sincérité de leurs convictions. *« Pour vous avoir entendu réagir à certains mots : laïcité, humanisme, solidarité*, a-t-il dit, *on voit que ce n'est pas du [illegible], que ce sont les valeurs pour lesquelles vous vous battez. »*

L'ancien ministre de la ville a invité [illegible] pas céder, après [illegible] mars 1993, à la *« mode »* de l'autoflagellation. *« On ne [illegible] se contenter d'attendre l'h[illegible] providentiel, l'idée magique*, a-t-il [illegible], *il est indispensable de [illegible]sponsabiliser les citoyens. »* *« Notre seul message*, a encore déclaré le président de l'OM, *c'est d'aller voir les gens pour leur parler et leur donner envie d'échanger avec nous. Nous savons que les solutions ne viendront ni d'un homme ni d'un parti. Soyons le parti des citoyens. »*

Selon Bernard Tapie, les radicaux de gauche doivent se mettre *« à la disposition de ceux qui ont envie de participer à la reconquête du pouvoir »*. *« J'aime gagner*, a-t-il conclu, *c'est un peu la maladie des mégalomanes, je me reconnais ce défaut et je m'en excuse. »*

Les participants, apparemment, n'ont pas considéré cette volonté de gagner comme un *« défaut »*. Ils ont vu, au contraire, en Bernard Tapie celui qui peut les aider à s'affirmer *« face à la crise du PS et à l'impuissance du gouvernement conservateur »*, comme l'a dit Jean-Pierre Soisson, venu les saluer au nom du Mouvement des réformateurs. Au-delà de la réflexion sur le progrès, qui était l'objet de la convention et qui a donné lieu, le matin, à trois forums consacrés aux valeurs, aux méthodes de la démocratie et aux stratégies, la préparation des prochaines échéances électorales a occupé la plupart des interventions.

Ainsi Jean-Michel Baylet, ancien président du mouvement, qui a souhaité ouvertement que Bernard Tapie prenne la tête de la liste du MRG aux élections européennes, a-t-il posé cette question-clé : *« La gauche peut-elle gagner la prochaine élection présidentielle ? »* M. Baylet s'en est dit convaincu. *« Avec quel candidat ? » « Je ne pose cette question que pour l'écarter »*, a répondu l'orateur. La convention nationale du MRG ayant été quelquefois présentée comme une opération en faveur de Jacques Delors, et la présence de Laurent Fabius et de Jack Lang, le matin, à l'ouverture des travaux, de Martin Malvy, Jean Poperen, de Ségolène Royal, l'après-midi, à la tribune, à peine compensée par celle du rocardien Alain Richard, pouvant confirmer cette thèse, M. Baylet a tenu à souligner que la question ne pouvait se réduire à *« un affrontement de personnes »* et qu'il se refusait pour sa part à *« choisir entre Solférino et Bruxelles »*, d'autant plus qu'une candidature radicale ne pouvait, selon lui, être exclue.

Dans son allocution de clôture, Jean-François Hory, président du MRG, a annoncé que celui-ci présenterait une liste aux élections européennes, sans préciser par qui elle serait conduite. *« Ne vaudrait-il pas mieux réfléchir à nos divergences entre pro-Maastricht et anti-Maastricht de gauche pour étudier la possibilité d'une Europe républicaine, laïque, solidaire et sociale*, a-t-il déclaré, *plutôt que d'organiser, par le consensus entre les pro-Maastricht de droite et de gauche, notre ralliement de fait à un projet d'Europe libérale qui n'est pas le nôtre ? »*

A propos de l'élection présidentielle, M. Hory s'est fait applaudir en affirmant : *« Le MRG n'est manipulé par personne, au détriment de personne et au profit de personne. Michel Rocard ? Pourquoi les radicaux auraient-ils de l'inimitié pour lui ? Ils n'ont que de l'estime. Simplement il m'appartient, comme président des radicaux de gauche, de signifier que je ne veux pas me faire notifier le choix que j'aurais à ratifier (...) Jacques Delors ? Là encore les radicaux considèrent très favorablement les qualités personnelles de l'homme et les exigences élevées de l'homme d'Etat. Tellement favorablement qu'on me dit que Jacques Delors serait le candidat des radicaux pour la présidence. Pourquoi pas ? J'y vois cependant, aujourd'hui, deux grands obstacles : il n'est pas radical et il n'est pas candidat. »*

Précisant que *« les radicaux ne sont pas des porteurs d'eau »*, M. Hory a lancé sous les acclamations : *« Si j'ai dans mon écurie celui qui peut gagner, je ne vois pas très bien pourquoi j'irais parier sur quelqu'un d'autre. »*

T. F.

Une élection régionale partielle

La liste Free-DOM perd quatre sièges à la Réunion

I., 339 929 ; V., 185 485 ; A., 45,43 % ; E., 178 475.

Liste Margie Sudre, Free-DOM, 43 239 (24,23 %), 13 élus ; liste André Thien Ah Koon, div. d., 35 726 (20,02 %) 10 élus ; Liste conduite par Paul Vergès (PCR) : 32 764 (18,36 %) 9 élus ; liste André-Maurice Pihouée, RPR, 26 340 (14,76 %) 7 élus ; liste Jean-Claude Fruteau, PS, 13 288 (7,45 %) 3 élus ; liste Gilbert Annette, PS diss., 11 240 (6,30 %) 3 élus ; liste Ibrahim Dindar, div. d., 5 354 (3 %) ; liste Maurice Fautrelle, écol., 3 344 (1,87 %) ; liste Claude Moutoualla-guin, div., 2 286 (1,28 %) ; liste Hyacinthe Hamilcaro, div. d., 1 496 (0,84 %) ; liste Bernard Law-Waï, div., 1 330 (0,75 %) ; Liste Jean Cheung Toï Cheung, div., 1 094 (0,61 %) ; liste Alex Pota, div. d., 974 (0,55 %).

[La faible mobilisation de l'électorat – près d'un électeur sur deux ne s'est pas rendu aux urnes – a particulièrement pénalisé la liste Free-DOM, conduite par Marguerite Sudre, l'épouse de Camille Sudre, l'ancien président du conseil régional dont l'élection, lors du scrutin de mars 1992, avait été invalidée par le Conseil d'Etat. Si la liste Free-DOM arrive en tête en recueillant un peu plus de 24 % des suffrages exprimés (13 sièges), elle enregistre un recul de 6 points (soit 4 sièges) par rapport par rapport au scrutin de 1992. Le Parti communiste réunionnais (PCR) est parvenu à stabiliser son électorat en conservant ses 9 sièges. La droite, elle, a renforcé sa position (17 sièges) en ayant su « ratisser large » avec la présence de deux listes concurrentes, l'une conduite par le député RPR André-Maurice Pihouée et l'autre par le député (div. d.) André Thien Ah Koon. Quant à la fédération locale du PS, divisée entre la liste du premier secrétaire, Jean-Claude Fruteau, et celle du maire de Saint-Denis, Gilbert Annette, qui enlèvent chacune 3 sièges, elle réussit l'exploit de gagner un siège par rapport à 1992. La bataille pour l'élection du président du conseil régional, vendredi 25 juin, s'annonce particulièrement ouverte. Si deux blocs se distinguent déjà – le couple Free-DOM-PCR et le trio RPR-UDF-fédération socialiste – le véritable arbitre sera M. Annette.

Les résultats du scrutin du 22 mars 1992 avaient été les suivants :

I., 334 288 ; V., 224 804 ; A., 67,24 % ; E., 216 317.

Liste Camille Sudre, Free-DOM, 66 617 (30,80 %) 17 élus ; Pierre Lagourgue, RPR-UDF, 55 447 (25,63 %) 14 élus ; Paul Vergès, PCR, 38 812 (17,94 %) 9 élus ; Jean-Claude Fruteau, PS, 22 790 (10,54 %) 5 élus ; Auguste Legros, div. d., 10 696 (4,94 %) ; Marie-Lys Rivière (écol), 3 556 (1,64 %) ; Gabrielle Fontaine (div. d.), 3 149 (1,46 %) ; Bernadette Ardon (écol), 2 807 (1,30 %) ; Marius Attié, FN, 2 686 (1,24 %) ; Yvette Chamaré, div., 2 360 (1,09 %) ; Bernard Law-Waï, div., 2 312 (1,07 %) ; Jean Cheung-Toï-Cheung, div., 2 259 (1,04 %) ; Joseph Deveau, div., 1 619 (0,75 %) ; Cyrille Lebon, div., 1 207 (0,56 %).]

Une élection partielle

François Collet (RPR) a été élu sénateur de Paris

François Collet (RPR), adjoint au maire de Paris et maire du sixième arrondissement, a été élu, dimanche 20 juin, sénateur de la capitale au premier tour de scrutin. Cette élection partielle était destinée à remplacer Roger Romani, ancien sénateur, devenu ministre délégué aux relations avec le Sénat et aux rapatriés dans le gouvernement Balladur. M. Collet a recueilli 1 923 des 2 262 suffrages exprimés, soit 85 % des voix.

Philippe Farine (PS) a obtenu 225 voix (9,94 %), devançant l'ancien député socialiste Jean-Yves Autexier (Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement), 52 voix (2,29 %). Lors d'une précédente consultation partielle, en avril, M. Farine, qui n'avait pas de concurrent socialiste, avait eu 279 voix. Avec 45 voix (1,98 %), le candidat du Front national, Pierre Durand, directeur du quotidien d'extrême droite *Présent*, distance Rolande Perlican (PC), qui obtient 0,75 % des voix avec 17 suffrages. Il y a eu 2 274 votants, et 12 bulletins ont été comptés blancs.

[Né le 9 février 1923 à Paris, ancien officier de marine (1943-1959), M. Collet a été directeur général d'une société d'assurances (1959-1980). Elu au conseil de Paris en 1965, il en devient le vice-président en 1970-1971. Adjoint au maire de la capitale Jacques Chirac, depuis 1977, M. Collet est maire du sixième arrondissement depuis 1989. Il a déjà été sénateur de 1980 à 1986. Il avait cédé sa place sur la liste de la droite lors du renouvellement de 1986 à l'amiral Philippe de Gaulle (RPR). Sa remplaçante est Magdeleine Anglade, directeur du personnel du groupe Valmonde qui édite notamment l'hebdomadaire Valeurs actuelles.]

Douze élections cantonales partielles

A l'issue des douze scrutins de cantonales partielles, organisés dimanche 20 juin, six sièges de conseillers généraux ont été pourvus. Pour cinq d'entre eux, il s'agissait d'un second tour. Le PS conserve le siège de Pierre Bérégovoy dans la Nièvre. Le RPR perd un de ses trois mandats, au profit de l'UDF, qui garde, par ailleurs, son siège en Savoie. C'est également un *représentant de l'UDF qui l'emporte haut la* main, dès le premier tour, en Saône-et-Loire alors que le scrutin de 1992, annulé depuis, n'avait pas réussi à départager les candidats UDF et RPR, bénéficiaires du même nombre de voix. Le second tour apportera des changements plus spectaculaires puisque le PS, dans deux scrutins organisés après annulation des élections précédentes, devrait ravir deux sièges au RPR, et un à l'UDF dans le canton de Caen-6 (Calvados). Dans le canton de Nice-14 (Alpes-Maritimes), le *représentant du FN, arrivé en tête devant sa traditionnelle* concurrente de l'UDF, devrait confirmer son résultat de 1992, invalidé par le Conseil d'Etat. Comme lors des scrutins des dimanches précédents, les électeurs se sont peu mobilisés. Le record d'abstention est atteint par le canton de Caen-8 (Calvados) avec un taux de 86,94 %. Exception notable : le taux *de participation élevé du canton* d'Argentat en Corrèze (77,93 %) qui profite à l'ancien ministre socialiste des affaires sociales, René Teulade, placé en ballottage favorable.

HAUTES-ALPES : canton de L'Argentière-la-Bessée (1er tour).

I., 4 006; V., 2 480; A., 38,09 %; E., 2 425.

Chantal Disdier, div. d., 1 015 (41,85 %); Raymond Marigne, UDF, adj. m. de L'Argentière, 594 (24,49 %); Robert de Caumont, PS, a. d., 330 (13,60 %); Alain Queyras, PC, 198 (8,16 %); Vanessa Bickers-Garcia, FN, 181 (7,46 %); Louis Albrand, div., 107 (4,41 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[Chantal Disdier est arrivé largement en tête au terme du premier tour de ce scrutin destiné à pourvoir au remplacement de son mari, Max Disdier (divers droite), récemment décédé. Elle ne renouvelle pas la performance de celui-ci, qui avait été réélu dès le premier tour en mars 1992, mais elle devance très nettement l'autre candidat de droite, Raymond Marigne, UDF. Les représentants du PS et du PC enregistrent des résultats bien inférieurs aux candidats de gauche à l'élection de 1988. Les écologistes, contrairement au précédent scrutin, n'étaient pas représentés.

22 mars 1992 : I., 3 976; V., 2 935; A., 26,18 %; E., 2 849; Max Disdier, 1 456 (51,10 %); Joël Giraud, MRG, 773 (27,13 %); Alain Queyras, PC, 238 (8,35 %); Daniel Turcan, FN, 147 (5,15 %); Jean-Michel Cammal, Verts, 101 (3,6 %); Serge Thirolle, PS, 86 (3,01 %); Jacques Fossard, div. d., 48 (1,68 %).]

ALPES-MARITIMES : canton de Nice-14 (1er tour).

I., 16 362; V., 4 859; A., 70,30 %; E., 4 757.

Jacques Peyrat, FN, c. m., 1 920 (40,36 %); Marie-Jeanne Murcia, UDF-PR, c. m., 1 134 (23,83 %); Alain Dogliani, RPR, 846 (17,78 %); Paul Culturello, PS, 432 (9,08 %); Jacques Tiberi, PC, 363 (7,63 %); Jean-Louis Masséna, div., 62 (1,30 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[Après ce premier tour de scrutin – la troisième élection organisée dans ce canton en dix-huit mois, – Jacques Peyrat, candidat du Front national, devance très nettement la candidate de l'UDF, Marie-Jeanne Marcia, à laquelle il avait ravi, en mars 1992, le siège de conseiller général qu'elle détenait depuis deux mois, à la suite de l'élection cantonale partielle provoquée par le décès d'Antoine Martin. Sur la requête de Mme Murcia, le Conseil d'Etat avait invalidé le scrutin de mars 1992. Jacques Peyrat réalise, en pourcentage, quasiment le même score qu'au premier tour de 1992, mais la très forte abstention (*70,30 % contre moins de 35 %* en 1992) et la présence au premier tour de deux représentants de la droite classique, Mme Murcia pour l'UDF et Alain Dogliani *pour le RPR, qui peuvent se* maintenir au second, rend l'issue du scrutin assez imprévisible.

22 mars 1992 : I., 16 344; V., 10 660; A., 34,77 %; E., 5 684; Jacques Peyrat, 4 229 (41,01 %); Marie-Jeanne Murcia, 3 179 (30,82 %); Paul Culturello, 1 329 (12,88 %); Jacques Tiberi, PC, 811 (7,86 %); Joël Critofari, écol. 764 (7,40 %).]

CALVADOS : canton de Caen-6 (1er tour).

I., 9 113; V., 2 314; A., 74,60 %; E., 2 275.

Yves Lessard, RPR, c. r., 901 (39,60 %); Jangui Le Carpentier, PS, c. r., adj. m. d'Hérouville-Saint-Clair, 740 (32,52 %); Patrick Viot, Verts, 205 (9,01 %); Marc Bellet, PC, c. r., c. m. de Caen, 171 (7,51 %); Christian Guéret, FN, 136 (5,97 %), Pascal Blanchetier, MDC, 74 (3,25 %); René Pimont, UDF-PR 48 (2,10 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[Yves Lessard arrive en tête de ce scrutin organisé à la suite de la démission de Francis Saint-Ellier, député (UDF-PR), qui briguait, le même jour, le siège de Caen-8, situé dans sa circonscription. René Pimont, le candidat du PR, avait annoncé son retrait au profit du candidat du RPR, mais cette annonce était intervenue après la date limite du dépôt de candidatures. M. Lessard retrouvera en face de lui, au second tour, le socialiste Jangui Le Carpentier. Ce dernier, qui perd 6 points de pourcentage par rapport au scrutin de 1988, a souffert de la présence d'un candidat du Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement et du bon score du représentant écologiste, qui améliore de 3 points son pourcentage de 1988.

25 septembre 1988 : I., 9 206; V., 3 631; A., 60,55 %; E., 3 585; Francis Saint-Ellier, UDF-PR, 1 604 (44,74 %); *Jangui Le Carpentier, PS, 1 383* (38,57 %); Jean-Williams Semeraro, Verts, 219 (6,10 %); Christian Langeois, PC, 213 (5,94 %); Léon Pillet, FN, 166 (4,63 %).]

CALVADOS : canton de Caen-8 (1er tour).

I., 11 582; V., 3 106; A., 86,94 %; E., 3 049.

Francis Saint-Ellier, UDF-PR, d., c. m. de Caen, 1 398 (45,85 %); Gilles Deterville, PS, c. m. de Caen, 711 (23,31 %); Alain Bohère, PC, c. m. de Fleury-sur-Orne, 586 (19,21 %); Henri du Mesnildot, FN, 152 (4,98 %); Charles Boulland, GE, 148 (4,85 %); Claude Placé, écol., 54 (1,77 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[Le candidat de la majorité, Francis Saint-Ellier, UDF-PR, élu député en mars 1993, s'est démis de son mandat de conseiller général de Caen-6 pour se présenter dans le canton de Caen-8 situé dans sa circonscription. Il arrive largement en tête du premier tour de ce scrutin, dû au décès de Frank Duncombe, vice-président (UDF-PR) du conseil général du Calvados, le 12 mai dernier. Francis Saint-Ellier retrouve en pourcentage pratiquement le même score que l'élu de 1988. En revanche, le candidat du Parti socialiste perd 6 points, alors que celui du Parti communiste progresse de 5,5 points. Les deux candidats écologistes enregistrent un résultat légèrement supérieur à *celui du candidat unique des Verts en* 1988.

25 septembre 1988 : I., 11 239; V., 4 498; A., 59,97 %; E., 4 451; Frank Duncombe, UDF-PR, 2 094 (47,04 %); Gilles Deterville, PS, 1 308 (29,38 %); Jane Tillard, PC, 610 (13,70 %); Patrick Viot, Verts, 266 (5,97 %); Joël Kopp, FN, 175 (5,88 %).]

CORRÈZE : canton d'Argentat (1er tour).

I., 5 526; V., 4 306; A., 22,07 %; E., 4 181.

René Teulade, PS, m. d'Argentat, anc. min., 2 045 (48,91 %); Pierre Celles, RPR, 1 904 (45,54 %); Marcel Ménager, PC, 232 (5,54 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[Le siège est à pourvoir à la suite de l'annulation du scrutin de mars 1992, par le tribunal administratif de Limoges, décision confirmée, le 14 mai dernier, par le Conseil d'Etat. Cette élection avait vu Pierre Celles, RPR, l'emporter de quatre voix sur René Teulade, ancien ministre socialiste des affaires sociales, qui avait alors intenté un recours en contestant certaines procurations. René Teulade arrive en tête, améliorant de plus de 6 points son score de 1992, alors que Pierre Celles retrouve presque le même nombre de voix. *Le candidat communiste, Marcel Ménager*, enregistre, lui, une légère baisse. Contrairement à 1992, le Front national et les Verts n'ont présenté aucun candidat.

22 mars 1992 : I., 5 525; V., 4 511; A., 18,35 %; E., 4 335; Pierre Celles, RPR, 1 969 (45,42 %); René Teulade, PS, 1848 (42,62 %); Marcel Ménager, PC, 270 (6,22 %); *Claude Barbazange, Verts*, 148 (3,41 %); Francis Ducreux, FN, 100 (2,30 %).]

INDRE-ET-LOIRE : canton de Luynes (2e tour).

I., 12 291; V., 4 457; A., 63,73 %; E., 4 267.

Jean-Paul Leduc, UDF, m. de Fondettes, 2 724 (63,83 %). *ÉLU.* Joseph Masbernat, PS, c. m. de Fondettes, 1 543, (36,16 %).

[Après avoir succédé à Jean Roux, *RPR, décédé début mai, comme maire de* Fondettes, Jean-Paul Leduc prend son fauteuil de conseiller général, mais l'électorat de droite ne s'est guère mobilisé en sa faveur. Il pâlit de l'abstention plus forte qu'au premier tour et d'un mauvais report de voix des deux autres candidats de droite en lice dimanche dernier. En revanche, le représentant du PS, Joseph *Masbernat, réalise un score inattendu*, attirant sur son nom une partie des suffrages de droite.

13 juin 1993 : I., 12 291, V., 5 113; A., 58,73 %; *E., 5 025*; Jean-Paul Leduc, UDF, m. de Fondettes, 1 804 (35,90 %); Joseph Masbernat, PS, c. m. de Fondettes, 995 (19,80 %); Jean Pagès, div. d., 993 (18,56 %); Jacques Mérel, RPR, 705 (14,02 %); Pierre Le Gout, FN, 220 (4,37 %); Michel Ries, Verts sout. GE, 162 (3,22 %); Pierre Lambert, PC, 146 (2,90 %).

29 mars 1992 : I., 11 877; V., 6 834; A., 42,46 %; E., 6 008; Jean Roux, RPR, 3 625 (60,33 %); Jacques Mérel, div. d., 2 383 (39,66 %).]

NIÈVRE : canton de *Nevers-Est* (2e tour).

I., 6 226; V., 1 297; A., 79,17 %; E., 1 115.

Marcel Charmant, PS, sén., c. r., adj. m. de Nevers, 1 115 (100 %). *ÉLU.*

[Seul candidat après le retrait de Maurice Devillechaise (divers gauche), qui était arrivé en deuxième position au premier tour, Marcel Charmant succède à *Pierre Bérégovoy, qui détenait ce siège* depuis sa création en 1985. Malgré l'absence d'enjeu, il a obtenu un peu plus de voix qu'au premier tour. Touché par la loi limitant le cumul des mandats, Marcel Charmant va abandonner son siège de conseiller régional de Bourgogne, qui va revenir à Joseph Lambert (PS), conseiller général et maire de Moulins-Engilbert. Il a décidé, en outre, de quitter à l'automne, après le prochain congrès du PS, ses fonctions de premier secrétaire de la fédération socialiste de la Nièvre.

13 juin 1993 : I., 6 226; V., 2 382; A., 61,74 %; E., 2 321; Marcel Charmant, 1 071 (46,14 %); Maurice Devillechaise, div. g., m. de Saint-Eloi, 470 (20,24 %); Philippe Morel, UDF-CDS, 406 (17,49 %); Louis Sopizet, PC, adj. m. de Nevers, 249 (10,72 %); Jean-Marc Bily, FN, 88 (3,79 %); Thierry Valignat, NE, 37 (1,59 %).

29 mars 1992 : I., 6 112; V., 3 489; A., 42,91 %; E., 3 210; Pierre Bérégovoy, 1 814 (56,51 %); Philippe Morel, UDF-CDS, 1 396 (43,48 %).]

HAUTES-PYRÉNÉES : canton d'Aureilhan (1er tour).

I., 7 156; V., 3 225; A., 54,93 %; E., 3 122.

Jean-Marie Simonnet, RPR, 1 138 (36,45 %); Pierre-Henri Lacaze, PS, m. d'Aureilhan, 1 109 (35,52 %); Jean Gonzalez, PC, 639 (20,46 %); Pierre Loubères, rég., 127 (4,06 %); Jean-Pierre Bonin, FN, 109 (3,49 %). *IL Y A BALLOTTAGE.*

[Bien qu'arrivé deuxième, Pierre-Henri Lacaze est en ballottage très favorable dans ce scrutin où il tente de récupérer son siège, ravi en mars 1992 par Jean-Marie Simonnet. *M. Lacaze avait déposé* un recours pour demander l'annulation de ce scrutin, et le Conseil d'Etat lui avait donné raison en novembre 1992. Si son adversaire du RPR le devance de 29 voix, il sait qu'il peut compter sur les voix du candidat communiste. Le représentant du Front national subit un fort recul par rapport au scrutin de 1988.

22 mars 1992 : I., 6 912; V., 4 864; A., 29,62 %; E., 4 426; Pierre-Henri Lacaze, 1 622 (36,64 %); Jean-Marie Simonnet, 1 420 (32,08 %); Jean Gonzalez, PC, 952 (*21,50 %*); *Jean-Pierre Bonin*, FN, 432 (9,76 %).]

SAONE-ET-LOIRE : canton de La Clayette (1er tour).

I., 6 300; V., 3 865; A., 38,65 %; E., 3 790.

Alain Gautheron, UDF, m. de *Varennes-sous-Dun*, 2 142 (56,51 %), *ÉLU.*

Simone Feuillet, RPR, m. de Baudemont, 1 160 (30,60 %); Jean Escalier, div. g., m. de Saint-Germain-en-Brionnais, 259 (6,83 %); Michel Aufranc, FN, 90 (2,37 %); Dominique Bahrel, Verts, 77 (2,03 %); Jean Gonnot, PC, 62 (1,63 %).

[L'élection de mars 1992 avait été annulée par le tribunal administratif de Dijon en raison du contentieux qui opposait les deux candidats de droite présents au second tour. Jean Collandin, soutenu par la majorité UDF-RPR, et Simone Feuillet, également, sympathisante du RPR, avaient obtenu le même nombre de voix, mais le premier avait été élu au bénéfice de l'âge. Sa concurrente avait alors déposé un recours pour irrégularité. Lors du scrutin organisé le 20 juin, la situation avait changé : d'abord parce que Jean Collandin ne se représentait pas et laissait sa place à un plus jeune, Alain Gautheron (UDF), *soutenu par le président du conseil général*, René Beaumont; ensuite, parce que Simone Feuillet disposait cette fois de l'appui officiel du RPR et, particulièrement, de Dominique Perben, ministre des DOM-TOM. Alain Gautheron profite de la chute générale de ses adversaires, y compris du Front national et des écologistes.

22 mars 1992 : I., 6 302; V., 4 414; A., 29 95 %; E., 4 225; Jean Collandin, 1 795 (42,48 %); Simone Feuillet, 1 433 (33,91 %); Jean Escalier, div. g., 586 (13,86 %); Maïté Aymes, Verts, 180 (4,26 %); Maurice Merle, FN, 180 (4,26 %); Denis Martin, PC, 51 (1,20 %).

29 mars 1992 : I., 6 302, V., 4 268; A., 32,27 %; E., 4 122; Jean Collandin, 2 061 (50 %); Simone Feuillet, 2 061 (50 %).]

SAVOIE : canton d'Aix-les-Bains-centre (2e tour).

I., 9 486; V., 2 937; A., 69,03 %; E., 2 744.

Jacques Moucot, UDF, adj. m. *d'Aix-les-Bains, 1 492 (54,37 %), ÉLU.*

Jean Murquet, RPR, c. m., 1 252 (45,62 %).

[Arrivé largement en tête au premier tour, Jacques Moucot, succède à Gratien Ferrari (UDF-PR), maire d'Aix-les-Bains, député depuis mars dernier, touché par la législation contre le cumul des mandats. Premier adjoint au maire, qui avait soutenu sa candidature, Jacques Moucot était opposé à Jean Murquet, ancien conseiller général du canton, qui a bénéficié d'un bon report des voix du Front national.

13 juin 1993 : I., 9 489; V., 2 967; A., 68,73 %; E., 2 869; Jacques Moucot, *1 172 (40,85 %)*; Jean Murquet, 711 (24,78 %); Guy Costaz, FN, 473 (16,48 %); Denise Lavorel, PC, 275 (9,58 %); Henri Lapierre, div., 141 (4,91 %); *Maurice Martinet, rég.*, 68 (2,37 %); Georges Lasserre, div. d., 29 (1,01 %).

22 mars 1992 : I., 9 383; V., 6 127; A., 34,70 %; E., 5 813; Gratien Ferrari, UDF-PR, 3 212 (55,25 %); Guy Costaz, FN, 1 278 (21,98 %); Georges Daviet, PS, 872 (15 %); Georges Lasserre, ext. d., 236 (4,05 %); Denise Lavorel, PC, 215 (3,69 %).]

SEINE-ET-MARNE : canton de Chelles (2e tour).

I., 18 882; V., 4 337; A., 77,03 %; E., 4 062.

Louis Lechanoine, RPR, c. m. de Chelles, 2 338 (57,55 %), *ÉLU.*

Bernard Garnier, PS, 1 724 (*42,44 %*).

[Louis Lechanoine emporte le siège laissé vacant par Charles Cova (RPR), maire de Chelles, député depuis mars dernier, pour cause de cumul des mandats. Il ne récupère pas la totalité des voix qui s'étaient portées au premier tour sur le candidat du Front national et sur la représentante de *l'UDF. Une partie de ces suffrages* est donc allée au socialiste Bernard Garnier, qui réalise un score supérieur au potentiel des seules voix de gauche et écologistes *du premier tour.*

13 juin 1993 : I., 18 882; V., 4 402; A., 76,68 %; E., 4 329; Louis Lechanoine, 1 269 (29,34 %); Bernard Garnier, 820 (*18,96 %*); *Pierre-Jean Prillard, FN*, c. r., c. m. de Vayres-sur-Marne, 808 (18,68 %); Marie-Claude Mathieu, UDF-PR, adj. m. de Chelles, 758 (17,53 %); Serge Goutmann, PC, c. m. de Chelles, 440 (10,17 %); Auguste Victoria, GE, 229 (5,29 %).

2 octobre 1988 : I., 19 505; V., 8 740; A., 55,19 %; E., 8 533; Charles Cova, RPR, 4 792 (56,15 %); Pierrette Bègue, PS, 3 741 (43,84 %).]

VAL-D'OISE : canton de Sarcelles-Sud-Ouest (2e tour).

I., 13 408; V., 3 164; A., 76,40 %; E., 2 997.

Maurice Allain, RPR, adj. m. de Sarcelles, 1 604, (53,52 %), *ÉLU.*

Marie-Claude Beaudeau, PC, sén., *1 393 (46,47 %).*

[Maurice Allain remplace Raymond Lamontagne, député (RPR), maire de Sarcelles, qui s'était démis de son mandat en raison de la loi anticumul. Il semble avoir bénéficié d'un bon report des voix du Front national, ainsi que de la plus forte participation au deuxième tour. Son adversaire, Marie-Claude Beaudeau, sénateur, fait le plein des voix de gauche et écologistes.

13 juin 1993 : I., 13 408; V., 2 646; A., 80,26 %; E., 2 598; Maurice Allain, 820 (31,56 %); Marie-Claude Beaudeau, 632 (24,32 %); Antoine Esplasse, PS, 545 (20,97 %); Jean-Pierre Girod, FN, 374 (14,39 %); *Gérard Pringot, sout. GE* et Verts, 130 (5 %); Sylvain Ramsamy, div. g., 63 (2,42 %); Pascale Boisnard, NE, 34 (1,30 %).

29 mars 1992 : I., 13 374; V., 6 430; A., 51,92 %; E., 5 948; Raymond Lamontagne, RPR, 3 630 (61,02 %); Antoine Esplasse, PS, 2 318 (38,97 %).]

Une élection municipale partielle

ISÈRE : Vif (2e tour).

I., 3 362; V., 2 236; A., 33,49 %; E., 2 177.

Liste de Jean Mourey (div. d.), adj. m., soutenue par l'UDF, 867 (39,82 %), 18 élus; liste de Daniel *Biston (RPR), m. s., 605 (27,79 %)*, 3 élus; liste d'union de la gauche (PC-PS-MDC-MRG) conduite par Claude Villard, 466 (21,40 %), *3 élus; liste divers gauche conduite* par Alain Faure, 239 (10,98 %), 1 élu.

[Cette élection survient à la suite de la démission de Jean Mourey, premier adjoint au maire RPR de Vif, Daniel Biston, qui entendait protester contre les méthodes de travail de ce dernier. Douze *autres conseillers municipaux devaient* également présenter leur démission obligeant la commune à procéder au renouvellement de l'ensemble du conseil municipal. Jean Mourey, qui devance très nettement, au second tour, le maire sortant, le remplacera à la tête de la municipalité de Vif. M. Mourey a tenu à nous préciser que ses colistiers et lui-même *n'appartiennent à aucun parti politique et* que sa liste « n'a souhaité le soutien d'aucun parti politique, quel qu'il soit ».

13 juin 1993 : I., 3 362; V., 2 125; A., 36,79 %; E., 2 059; *Liste de Jean Mourey*, 750 (36,42 %); liste de Daniel Biston, 507 (24,62 %); liste de Claude Villard, 448 (21,75 %); liste d'Alain Faure, 354 (17,19 %).

En 1989, les résultats du second tour avaient été les suivants : I., 3 445; V., 2 700; A., 21,62 %; E., 2 272; liste de droite de Daniel Biston (RPR), 1 371 (60,34 %), 24 élus; liste d'union de la gauche de Joseph Rossi (PC), 901 (39,65 %), 5 élus.]

□ **La cote de popularité de MM. Mitterrand et Balladur en hausse.** – Selon un sondage de l'IFOP réalisé du 10 au 18 juin auprès de 1 855 personnes et publié par *le Journal du dimanche* du 20 juin, la cote de popularité du président de la République augmente de 2 points et celle du premier ministre de 8 points. M. Mitterrand recueille 41 % d'opinions favorables (contre 39 % en mai) et 48 % d'opinions défavorables (contre 50 % *en mai*). M. Balladur obtient 57 % d'opinions favorables (contre 49 %) et 23 % d'opinions défavorables (contre 19 %).

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

MENDÈS FRANCE OU LA RÉNOVATION EN POLITIQUE
de Jean-Louis Rizzo.
Presses de la Fondation des sciences politiques.
267 pages, 186 F.

Sur une République moderne

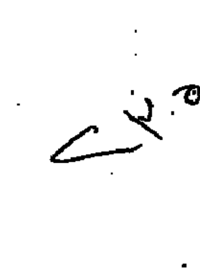
EN un quart de siècle de mandat parlementaire, sous des Républiques prodigues en changements ministériels, Pierre Mendès France n'a détenu que quatre portefeuilles de ministre et, s'il a dirigé le gouvernement en 1954, comme président du conseil, ce fut seulement pendant sept mois et dix-sept jours. Pourtant, un peu plus de dix ans après sa mort, *son nom reste attaché à l'une des* entreprises politiques les plus marquantes de la IVe République, et son action continue d'inspirer les historiens et les politologues. Le cas Mendès France ne cesse pas d'être exemplaire, juste revanche d'un destin politique qui n'avait pas trouvé son plein épanouissement en une vie d'homme. Jean-Louis Rizzo contribue à souligner cette exemplarité posthume en étudiant le mendésisme sous l'angle de la rénovation en politique.

Certes, le passage de Pierre Mendès France à la tête du gouvernement, si bref qu'il ait été, en éclipse nombre d'autres, même lorsqu'ils furent répétés. On se souvient de celui-là parce qu'il permit de mettre fin à la première guerre d'Indochine, dans laquelle la France s'épuisait depuis des années. On en a retenu surtout l'exemple d'un volontarisme politique, qui n'était pas monnaie courante dans le système en place à l'époque, et la force d'une méthode tout aussi inhabituelle dans les mœurs parlementaires du temps. Comment se fait-il qu'un élu de cette trempe n'ait pas été plus souvent appelé à l'exercice des responsabilités gouvernementales ? La réponse est qu'il ne se prêtait pas benoîtement aux règles d'un jeu qu'il remettait en cause. Jean-Louis Rizzo note que Pierre Mendès France a *« mené un parcours solitaire dans la critique de la politique française et, plus généralement, dans la dénonciation des tares du régime »*. Du coup, il s'est trouvé marginalisé dans le fonctionnement ordinaire du système, et il a fallu un minimum de dramatisation historique ou des circonstances exceptionnelles pour qu'il soit tiré de cette marginalité. Son cursus ministériel est, de ce point de vue, éloquent : il *démarre tôt et brillamment sous* l'égide de Léon Blum (sous-secrétaire d'Etat au Trésor de mars à avril 1938), se poursuit sous celle du général de Gaulle (commissaire aux finances de novembre 1943 à septembre 1944, puis ministre de l'économie nationale de septembre 1944 à avril 1945), et, après l'expérience de 1954 à la tête du gouvernement, se termine au poste de ministre d'Etat de Guy Mollet et du Front républicain de janvier à mai 1956. A deux reprises, en 1945 et en 1956, ce ministre rare s'est démis de ses fonctions parce qu'il n'approuvait pas les orientations du gouvernement auquel il appartenait.

Pierre Mendès France avait une certaine idée de la politique et du fonctionnement de la République *qui le rejetait régulièrement dans* une position minoritaire. C'est cet aspect particulier du mendésisme qui retient l'attention de Jean-Louis Rizzo, puisqu'il entend *« apporter un éclairage nouveau sur l'action et la philosophie de l'ancien chef du gouvernement entre 1956 et 1962 autour du combat politique pour rénover la vie politique en France »*. Cette rénovation, Pierre Mendès France a d'abord tenté de la faire passer par son parti, *le Parti radical*, pilier traditionnel de la République, dont il parvint, à cette fin, à prendre *les rênes. Mais, outre qu'il* n'avait pas le talent des hommes d'appareil, il se heurta, après des débuts prometteurs, à de fortes personnalités du radicalisme et à des pesanteurs qui s'accommodaient mieux du jeu des alliances parlementaires. Jean-Louis Rizzo impute la responsabilité de l'échec à une conjoncture politique défavorable qui déchirait un parti usé. Pierre Mendès France pouvait jouer, dit-il, *« le rôle d'un recours en cas de crise »*, laquelle n'allait pas manquer de survenir, mais c'est au général de Gaulle que la perche fut tendue en 1958.

La naissance de la Ve République a contribué à enfermer Pierre Mendès France dans l'opposition de gauche la plus minoritaire. Plus que l'engagement militant au PSU, à son avis peu important, c'est le travail de réflexion aboutissant en 1962 à la publication de l'ouvrage *la République moderne* qu'étudie l'auteur. *« Cet ouvrage*, écrit-il, *apparaît comme une synthèse entre la tradition républicaine (la partie institutionnelle), les aspirations démocratiques (la participation du citoyen) et l'idéal socialiste (la planification). »* Si, à certains égards, la république de Mendès ressemble à celle de de Gaulle, dans sa volonté de renforcer le rôle de l'exécutif, de mettre en œuvre la sanction de la dissolution de l'Assemblée, *plus tard de modifier* la fonction et la composition du Sénat, et de s'appuyer sur le plan, elle s'en sépare par bien d'autres. En effet, dans la conception mendésiste, le gouvernement continue d'avoir, par rapport au président de la République, la priorité dans la conduite des affaires de la nation, et il reste sous le contrôle politique du Parlement, dans le cadre d'un contrat de législature qui engage les deux institutions. La divergence éclate au grand jour avec l'instauration de l'élection du président de la République au suffrage universel, à laquelle Pierre Mendès France ne se fera jamais.

Il n'est évidemment pas facile *de dire aujourd'hui pourquoi ces* deux tentatives de réforme du système politique ne se sont pas *rencontrées : chacune avait sa* modernité, terme sans doute trop vague pour recouvrir une conception unique. Le *général de Gaulle*, cantonné dans une réserve de la République qu'il comparait à la traversée du désert, a mieux tiré parti d'une crise liée au processus de décolonisation et au malaise de l'armée face aux faiblesses du gouvernement civil, alors que Pierre Mendès France appartenait à un système qu'il voulait réformer de l'intérieur. Le renforcement du pouvoir exécutif incarné par le gaullisme correspondait mieux, aussi, aux urgences politiques et aux besoins des forces économique montantes, de même que les structures de mobilisation des électeurs (parti dominant, parti du président, *scrutin majoritaire) convenaient* davantage à l'émergence de catégories sociologiques nouvelles dans cette exceptionnelle période de croissance. On pourrait dire, enfin, que le général de Gaulle a mieux réussi sa communication, mais ce serait oublier que Pierre Mendès France s'était aussi illustré dans ce domaine, un peu trop pour ne pas déranger le club fermé de la IVe, pas assez pour satisfaire les penchants populistes de la Ve. Rien n'assure pourtant que la rénovation politique qui a triomphé dans les *années 60 corresponde encore à* l'idée que l'on se ferait aujourd'hui d'une république moderne.





rtielles

RESSOURCES HUMAINES

هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Réunie en congrès à Paris

L'Union syndicale des magistrats rappelle à M. Méhaignerie les promesses de la majorité

L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), qui s'est réunie en congrès à Paris les vendredi 18 et samedi 19 juin en présence du garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a rappelé au ministre de la justice les promesses électorales de la majorité. Présidée par Claude Pernollet, l'USM est une organisation majoritaire qui a obtenu 53 % des suffrages lors des dernières élections professionnelles, en 1992.

A priori, l'Union syndicale des magistrats et le nouveau garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, avaient tout pour s'entendre. *«Apolitique, critique, et responsable»*, l'USM est un syndicat modéré qui se réjouissait de voir s'installer un centriste place Vendôme. Cela n'a pas empêché ses responsables de rappeler au garde des sceaux les nombreuses promesses faites par la majorité avant les élections législatives : les états généraux de l'opposition, en 1991, avait souhaité que la part du budget consacré à la justice passe de 1,49 % à 2,5 % sur une période de trois à cinq ans et cet engagement avait été réaffirmé dans les sept projets pour la France présentés par Alain Madelin, François Bayrou, Alain Juppé et Nicolas Sarkozy. Dans sa plate-forme, le CDS était allé plus loin encore en promettant imprudemment une multiplication par dix, sur cinq ans, du budget des cours et tribunaux.

Dans son discours de politique générale, Edouard Balladur, sans avancer le moindre chiffre, avait promis de prendre des mesures afin que le statut matériel des magistrats *«leur redonne dans la société la place éminente qui doit être la leur»*. *«Ce n'était pas un propos de campagne, mais une déclaration solennelle du gouvernement devant l'Assemblée nationale*, a noté Valéry Turcey, le secrétaire général de l'US M. *Cet engagement doit être respecté.»* A l'évocation de ces promesses, Pierre Méhaignerie se contentait de sourire. *«Certains des chiffres que vous avez cités m'ont fait frissonner*, soulignait-il. *Je peux cependant vous assurer une chose : la justice ne sera pas moins bien traitée que les autres ministères, elle sera même mieux traitée.»*

Le garde des sceaux annonçait alors un *«premier geste significatif»*, dès le budget 1994, en faveur des indemnités de fonction des magistrats, que le gouvernement avait alignées sur celles des membres des juridictions administratives en 1986. Il annonçait en outre la mise à l'étude d'une réforme du décret sur le protocole de 1989 qui place les présidents des tribunaux et les procureurs de la République derrière l'ensemble du corps préfectoral. *«Si le gouvernement continue à sous-estimer la crise judiciaire, tous les ingrédients d'une explosion comparable à celle d'octobre et novembre 1990 se trouveraient réunis*, prévenait toutefois Valéry Turcey. *L'USM et les autres organisations professionnelles du monde judiciaire ne pourraient pas rester indifférentes à un budget décevant, c'est-à-dire, compte tenu des promesses effectuées, méprisant à l'égard de notre institution.»*

La redéfinition des missions du juge

De l'intense activité législative du gouvernement, l'USM a choisi de ne pas évoquer les projets de loi sur les étrangers ou le nouveau texte sur les contrôles d'identité, mais elle a insisté sur la refonte du Conseil supérieur de la magistrature. *«Nous sommes impatients de voir aboutir cette réforme, mais nous ne pouvons admettre le mode de désignation des magistrats, qui, contre toute attente, serait le tirage au sort*, a lancé Claude Pernollet. *Seule une élection par le collège des magistrats est envisageable à nos yeux.»*

Sur la procédure pénale, l'USM, qui a toujours dénoncé les nouvelles dispositions, se félicitait de voir le texte de Michel Vauzelle et Michel Sapin révisé. Les dispositions complexes adoptées au Sénat au sujet du «référé-liberté», qui permet à toute personne placée en détention provisoire par le juge d'instruction de demander au président du tribunal la suspension de l'exécution de cette mesure, étaient cependant vivement constestées par Claude Pernollet, qui demandait en outre que l'interdiction, pour le garde des sceaux, de donner des instructions de non-poursuite au parquet, soit inscrite dans la loi.

Le congrès étant consacré cette année à une réflexion sur la redéfinition des missions du juge, l'USM dénonçait la multiplication des contentieux répétitifs et la confusion des rôles parfois induite par le développement des maisons de justice. *«Le juge s'assimile de plus en plus à une autorité administrative et dans le meilleur des cas, il s'occupe davantage de justice sociale que de justice tout court*, répondait en écho Pierre Méhaignerie. *Il faut mettre un terme à la confusion des genres»*. S'avançant sur un terrain *«sensible et délicat»*, le ministre annonçait une *«réflexion»* sur la carte judiciaire tout en soulignant l'importance de la justice de proximité. *«Issue du maillage administratif napoléonien, à peine retouchée en 1958, cette carte continue d'obéir à un esprit désormais en décalage avec les réalités actuelles*, notait-il. *Il faut prendre en compte les évolutions démographiques et économiques pour apprécier la performance de notre organisation.»* Une mission de réflexion sur l'organisation de la justice devrait être confiée à la rentrée à Hubert Haenel et Jean Arthuis, les deux sénateurs auteurs d'un rapport unanimement salué sur la justice (1).

ANNE CHEMIN

(1) *Justice sinistrée : démocratie en danger»*, d'Hubert Haenel et Jean Arthuis, Economica, 1991.

MÉDECINE

Face aux risques de maladies dégénératives

Une circulaire va préciser les précautions à prendre en cas de greffes d'organes

Comment prévenir les risques infectieux inhérents à l'usage d'organes ou de tissus prélevés sur le corps humain? Objet d'*«âpres discussions»*, un texte est en préparation afin de lutter contre la transmission de mystérieux *«agents transmissibles non conventionnels»* tenus pour responsables, lors de greffes, d'affections dégénératives, au premier rang desquelles la maladie de Creutzfeldt-Jakob.

Deux familles viennent de demander réparation après la contamination de l'un de leurs enfants par l'agent infectieux à l'origine de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (*le Monde* du 18 juin). Près d'une trentaine d'enfants en France sont, au total, déjà atteints. Cette contamination trouve son origine, selon toute vraisemblance, dans l'utilisation de glandes hypophyses, elles-mêmes contaminées et prélevées sur des cadavres. Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), qui vient d'être rendu public, met en lumière les multiples problèmes rencontrés en matière de contrôle des prélèvements d'organes ou de tissus sur des cadavres (*le Monde* du 19 juin).

Différentes mesures ont, tardivement, été prises par voie réglementaire (décret du 25 février 1992), afin de rendre obligatoire la recherche des marqueurs biologiques de certains agents infectieux (VIH 1 et 2, HILV 1 et 2, hépatites virales de types B et C, tréponème). *Certains estiment que ces mesures devraient être complétées* (1). Bien plus, un chapitre entier, en matière de prévention, reste à écrire, celui visant les ATNC (agents transmissibles non conventionnels).

Ce sont des agents pathogènes de nature inconnue ou incertaine, responsables de maladies dégénératives graves du système nerveux central, qui se traduisent par une ataxie, des tremblements et une instabilité posturale. Groupées sous la dénomination d' «encéphalopathies spongéiformes», ces maladies peuvent toucher l'homme et l'animal. Il s'agit de la «tremblante du mouton», de la «maladie de la vache folle» ou de l'encéphalopathie transmissible du vison. Chez l'homme, outre la maladie de Creutzfeldt-Jakob, à l'origine d'une mort sur dix mille et en augmentation régulière à partir de cinquante ans, les spécialistes connaissent le kuru, le syndrome de Gertsmann-Straussler-Scheinker ou encore «l'insomnie fatale familiale».

Les ATNC sont des agents très résistants aux procédés habituels de stérilisation pouvant supporter des températures supérieures à 130 degrés. L'incubation de ces maladies peut être très longue et, en l'absence de tests applicables en routine, rien ne permet de dépister des sujets apparemment sains, mais en réalité infectés. Autant d'éléments qui font de cette question une énigme scientifique en même temps qu'un casse-tête pour les responsables de la santé publique.

«Apres discussions»

Ancien ministre de la recherche et de la technologie, Hubert Curien avait demandé, en avril 1992, un rapport à Dominique Dormont, du Commissariat à l'énergie atomique. Dans ce texte, rendu public en septembre dernier (*le Monde* du 30 septembre 1992), M. Dormont se prononçait pour que les prélèvements de cornées ne *«soient effectuées que chez les individus de moins de quarante ans»*. *«La contamination accidentelle a été rapportée dans un certain nombre de cas de greffes de cornée et de greffe de dure-mère»*, ajoutait M. Dormont.

Un certain nombre de précautions souhaitées dans son rapport sont reprises dans une circulaire qui devrait être soumise à la signature de M. Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, avant d'être adressé à l'ensemble des établissements hospitaliers publics et privés. Ce texte précise que les prélèvements *«ne devraient être effectués que sur des personnes de moins de quarante ans, pour ce qui concerne la dure-mère, l'oreille interne, la rétine, le tissu nerveux ou neuro-hormonal, et ce du fait des délais d'incubation de la maladie habituellement très longs et de l'augmentation des décès par maladie de Creutzfeldt-Jakob avec l'âge»*.

Ces dispositions, indique-t-on de bonne source, ont fait l'objet d' *«âpres discussions»*. Elles ont été combattues par différents représentants spécialisés dans la greffe de ces éléments anatomiques. Le cas de la cornée pose, en particulier, un problème considérable, à la suite notamment de l'affaire d'Amiens, révélée dans ces colonnes (2). De nombreux chirurgiens ophtalmologiques dénoncent la pénurie de cornées transplantables et l'allongement des listes d'attente de malades à hauts risques de cécité et nécessitant une greffe.

Si les prélèvements de cornée ne pouvaient plus se faire que sur des donneurs âgés de moins de quarante ans, cette pénurie serait, à l'évidence, aggravée. Qui tranchera et de quelle manière, entre le risque d'une pathologie gravissime à venir et une affection existante? A quel niveau technique ou politique doit se conclure le débat entre les exigences sécuritaires et la disponibilité d'organes transplantables.

JEAN-YVES NAU

(1) Selon le dernier rapport de l'IGAS, les tissus devraient être mis en quarantaine jusqu'à l'obtention de données certaines quant à l'état de séropositivité du donneur.

(2) Il s'agit des conditions controversées dans lesquelles on a prélevé les globes oculaires d'un adolescent décédé au CHU d'Amiens (*le Monde* daté 17-18 mai 1992).

PARIS

Un licenciement contesté

Architecte ou militant?

Peut-on être architecte de l'*Atelier parisien d'urbanisme* (APUR), une agence au statut d'association loi 1901, qui réalise *des missions de conseil* et d'expertise, essentiellement pour la Mairie de Paris, et avoir *des responsabilités dans* une association de quartier de la capitale? Cette question est au centre de la procédure engagée contre Eric Galmot, architecte à l'APUR : elle a été posée au cours du conseil de discipline de l'APUR réuni vendredi 18 juin ; la réponse doit être connue avant mercredi 23 juin.

Tout a commencé le 30 mars. Eric Galmot, architecte à l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) depuis la fin de 1987, est convoqué par son directeur, Nathan Starkman, qui lui annonce son licenciement immédiat pour faute grave, (c'est-à-dire sans préavis ni indemnités). Les raisons de ce licenciement sont présentées dans une lettre de M. Starkman, *datée du 9 avril : «J'ai été informé que vous exercez des responsabilités dans l'association Onze de pique, association qui a utilisé [...] différents éléments des études que vous menez à l'APUR sur le secteur du faubourg Saint-Antoine.»* M. Starkman poursuit en écrivant que ces études n'avaient pas été diffusées par l'APUR, et il souligne l'obligation de secret professionnel, inscrite dans le contrat de travail du personnel de l'agence.

M. Galmot a cessé immédiatement d'être payé et a reçu son solde de tout compte, mais l'intervention de l'inspection du travail a conduit les responsables de l'APUR à reprendre la procédure contractuelle. Le conseil de discipline de l'agence, réuni, le 18 juin, sous la présidence de M. Cabana, *devait se prononcer avant* que le licenciement soit éventuellement *confirmé par Jacques Chirac*, président du conseil d'administration de l'APUR, en tant que maire de Paris. La direction de l'APUR a l'intention de préciser au cours de cette confrontation la nature des accusations portées contre M. Galmot.

Domaine public

«Nous avions chargé M. Galmot d'une étude sur le faubourg Saint-Antoine (11e arrondissement) à la fin de 1991. Les documents de l'association Onze de pique, dont M. Galmot est vice-président, reprennent, mot pour mot, illustration pour illustration, l'étude de l'APUR, explique M. Starkman. *Les modifications des règles d'urbanisme que nous proposions devaient évidemment rester secrètes pour éviter toute spéculation. L'APUR doit garder la confiance de ses mandants : les élus de Paris, mais aussi les représentants de la région et du gouvernement.»*

A cette accusation, M. Galmot *répond point par point : «Comment reprocher à une association de demander aussi la modification du POS, afin que les opérations de réhabilitation soient privilégiées par rapport aux destructions et aux rénovations? Est-ce également si extraordinaire qu'elle réclame des jardins, même en les appelant micro-projets, un terme utilisé par l'APUR, mais aussi par l'association «Pour quel Paris?» depuis des années?»*

Selon la direction de l'APUR, les cartes sur l'état des démolitions effectuées depuis une vingtaine d'années dans le onzième arrondissement, publiées par l'association Onze de Pique, reprendraient celles établies par M. Galmot. Celui-ci répond que ces *documents* (permis de démolir et de construire) sont du domaine public, et qu'ils avaient été présentés au cours d'un colloque, consacré à la préservation du tissu urbain et du patrimoine de Paris, organisé le 13 mars 1990 à l'Assemblée nationale.

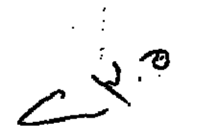
La direction de l'APUR reproche également à M. Galmot de ne pas avoir informé ses employeurs lorsqu'il est devenu vice-président de l'association Onze de pique, au moment de sa création en septembre 1992. M. Galmot, *qui rencontrait* à ce titre les élus du onzième arrondissement, reconnaît une certaine imprudence, mais estime avoir joué son rôle de citoyen : *«J'allais voir Alain Devaquet, le maire d'arrondissement, en tant qu'habitant du 11e. Avec les membres de notre association, nous voulions intervenir pour protester contre la destruction accélérée du tissu urbain.»*

M. Galmot explique n'avoir pas osé déclarer son appartenance à une association de quartier, à cause du climat qui règne depuis quelques années dans les organismes en charge de l'urbanisme à Paris. *«Mon nom figurait cependant dans les statuts de l'association. Et j'ai effectué l'étude que m'a demandée l'APUR, en mon âme et conscience, c'est-à-dire avec des orientations très proches de celles que j'ai en tant que citoyen»*, explique-t-il.

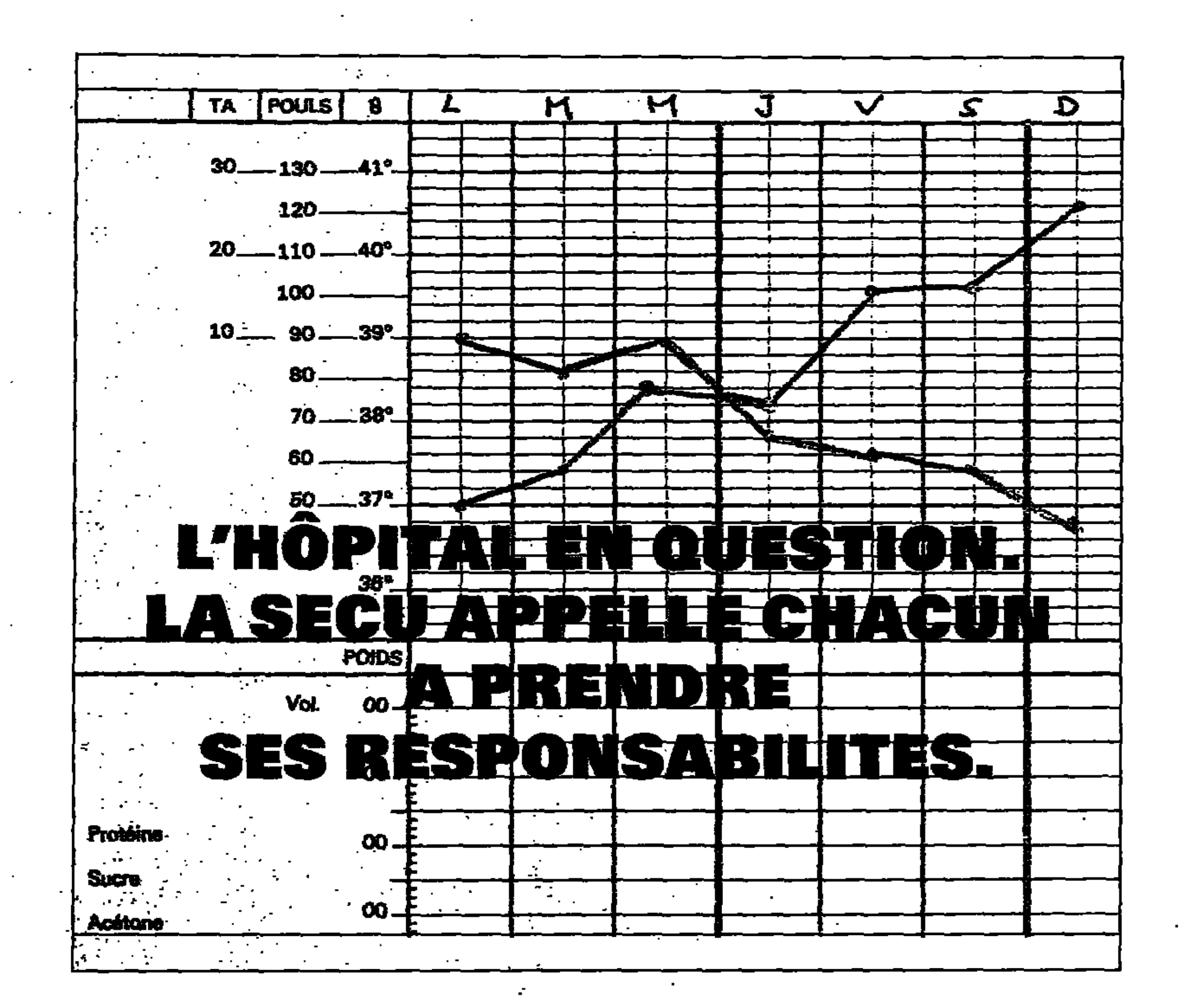
Si les dirigeants de l'APUR souhaitent que cette affaire ne dépasse pas le strict cadre d'un conflit *du travail, la coordination* et liaison des associations de quartier (CLAQ) la saisit pour dénoncer une nouvelle fois la politique immobilière menée depuis quinze ans dans la capitale. *«Au moment même où Jacques Chirac annonce des décisions sur la politique du logement et des bureaux, qui consacrent l'échec de l'urbanisme autoritaire et spéculatif de la ville, cette affaire illustre le manque de transparence, et le refus de prendre en compte les souhaits des habitants eux-mêmes»*, commente Jean-François Biet, président de la CLAQ.

Et Brice Lalonde, président de *Génération écologie*, qui a apporté son soutien à Eric Galmot, vendredi 18 juin, se demande s'il faut désormais que les dossiers traités par l'APUR soient frappés du sceau *«confidentiel urbanisme»*.

CHRISTOPHE DE CHENAY



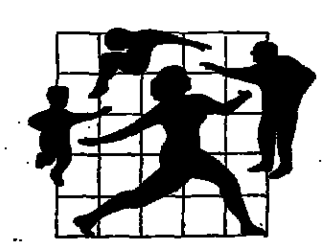
Maîtrise des Dépenses de Santé



L'HÔPITAL EN QUESTION. LA SECU APPELLE CHACUN A PRENDRE SES RESPONSABILITES.

Notre Sécurité Sociale repose sur la solidarité, et l'Assurance Maladie permet à tous de bien se soigner. Mais aujourd'hui, la progression non maîtrisée des dépenses de santé la met en danger. Certes, ce dérapage est loin d'être la seule cause du déficit, et c'est pourquoi une clarification des comptes est aussi indispensable. Cependant, on ne peut supporter davantage une progression des dépenses de santé qui, depuis 10 ans, est le double de celle des autres pays européens. Enrayer cette dérive est impératif. Chaque jour tout le réseau de l'Assurance Maladie s'y emploie. Il a aussi besoin de vous.

C'est vrai. Le progrès médical permet aujourd'hui d'hospitaliser moins souvent et pour moins longtemps. La Sécu c'est bien ! Et pourtant, un équipement et un parc hospitalier excédentaires incitent à remplir les lits et à prescrire des examens souvent inutiles au lieu de réorienter l'hôpital vers les soins aux personnes âgées et aux handicapés. Une augmentation des dépenses hospitalières de 5 % en 1991 et 8 % en 1992, cela donne à réfléchir... Il ne s'agit pas de rationner mais de maîtriser, secteur par secteur, les dépenses de santé. C'est notre rôle. C'est aussi le vôtre. Chacun doit prendre ses responsabilités. Car l'enjeu, c'est de préserver le droit aux soins pour tous.



Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
des Travailleurs Salariés
sécurité sociale

MAITRISER LES DEPENSES DE SANTE, C'EST MIEUX GERER VOTRE ARGENT.

RELIGIONS

Six mois après sa décision d'ordonner des femmes-prêtres

L'Eglise d'Angleterre est toujours sous la menace d'un schisme

Une réunion extraordinaire de la conférence des évêques de l'Eglise (anglicane) d'Angleterre a *lieu du lundi 21 au* jeudi 24 juin, à Manchester, pour faire le point de la crise ouverte après le synode de Londres du 11 novembre 1992, qui avait approuvé l'ordination sacerdotale des femmes. Même si des tentatives de compromis s'élaborent, les *divisions* restent vives. *Pour* leur part, l'Eglise catholique d'Angleterre et le Vatican demeurent prudents face aux demandes de conversion, surtout celles de prêtres.

LONDRES

de notre correspondant

C'est avec une certaine jubilation que le cardinal Basil Hume, archevêque catholique de Westminster, avait évoqué la perspective d'un *« réalignement historique »*, à propos de la conversion d'anglicans réfractaires à l'ordination des femmes. Pour sa part, Mgr George Carey, archevêque de Cantorbéry et chef spirituel de la Communion anglicane, se laissant emporter par la colère, n'avait pas hésité à tancer les adversaires de la décision du synode du 11 novembre 1992, les accusant de *« très grave hérésie »*.

De nombreuses personnalités laïques avaient manifesté leur désarroi, comme John Gummer, ministre de l'environnement, anglican convaincu et adversaire farouche des femmes-prêtres, qui avait démissionné du synode et *estimé que* l'Eglise d'Angleterre était devenue *« une secte »*. Le Vatican, enfin, avait vivement critiqué ce *« nouvel et grave obstacle au processus global de réconciliation »* entre Rome et l'Eglise anglicane. Puis le temps a passé, qui apaise les passions.

Le cardinal Hume a fait marche arrière pour ne pas jeter de l'huile sur le feu des relations entre les deux Eglises. Mgr Carey s'est excusé et prêche la réconciliation. John Gummer prend le temps de la réflexion avant, peut-être, d'imiter Ann Widdecombe, secrétaire d'Etat à la sécurité sociale, qui, en avril dernier, s'est converti au catholicisme au cours d'une cérémonie très médiatique dans la chapelle de la Chambre des communes (*le Monde* du 23 avril 1993). Mais la crise, pour être moins aiguë et surtout moins publique, reste profonde.

Après un temps d'euphorie et une période d'affolement à la perspective des *« mille prêtres »* anglicans qui, disait-on, allaient la rejoindre, entraînant avec eux paroisses et fidèles, l'Eglise catholique a compris qu'elle n'avait pas tout à gagner à un divorce entre anglicans. Après une visite à Rome, le cardinal Hume a souligné *que l'Eglise catholique se sentirait*, certes, *« enrichie par l'héritage spirituel »* des anciens anglicans, mais ceux qui voudraient la rejoindre devront faire acte de conversion de manière individuelle, accepter un *« processus d'accueil »* et une *« intégration totale »*. Comme l'a souligné avec humour l'archevêque de Westminster, *« on ne peut pas devenir catholique à la carte. On doit prendre le menu ou aller dans un autre restaurant »*.

Pour les prêtres anglicans qui souhaiteraient continuer à exercer leur sacerdoce tout en devenant catholiques, un processus de *« discernement et de sélection »* est prévu, dont les modalités seront précisées *« plus tard »*. La question spécifique de l'intégration dans le clergé catholique de prêtres mariés n'est pas considérée comme urgente. On compte déjà *huit* prêtres *mariés catholiques* (ex-anglicans) en Angleterre, mais aucun n'a reçu une responsabilité paroissiale. Une commission conjointe d'évêques catholiques et anglicans doit aplanir les inévitables frictions.

Une crise d'autorité

Mais, du côté anglican, l'introspection douloureuse qui a suivi la décision de novembre ressemble parfois à une crise d'autorité. *L'ancien évêque de Londres*, Mgr Graham Leonard, a annoncé, début mai, son intention de rejoindre l'Eglise catholique, tout en précisant que son âge (soixante-douze ans) l'empêchera d'y exercer des responsabilités pastorales. Pourtant, parmi les douze autres évêques anglicans qui se sont prononcés contre l'ordination des femmes au synode de novembre 1992, aucun n'a annoncé son intention de rejoindre Rome. Tous, au contraire, attendent les décisions de la conférence des évêques, qui a lieu à Manchester pour tenter de régler le sort des opposants aux femmes-prêtres qui choisissent de ne pas franchir le Rubicon.

Leur porte-parole, Mgr David Hope, évêque de Londres, numéro trois de la hiérarchie, a indiqué qu'il se refuserait, pour sa part, à ordonner prêtres des femmes, mais il admet que des femmes de son diocèse puissent être ordonnées par un autre évêque. Les fidèles qui le souhaitent auraient aussi la possibilité *d'éviter tout contact avec les* femmes-prêtres en se regroupant dans des « mini-diocèses ». Cette proposition, déjà qualifiée de « plan de Londres », a été assez bien accueillie, du moins à titre transitoire.

Mais la menace d'une fracture définitive au sein de la Communion anglicane n'est pas pour autant écartée. Certains voient dans la question de l'ordination des femmes le révélateur d'une crise plus profonde, comme en témoigne la remise en cause, parfois féroce, de l'autorité de l'archevêque de Cantorbéry. Mgr Carey est souvent jugé dépourvu des qualités de « leardership » et du sens du compromis qui seraient nécessaires dans la situation actuelle. La comparaison avec Mgr John Habgood, archevêque d'York, numéro deux de la hiérarchie, est souvent faite à son désavantage.

D'autres questions se superposent, comme celle de la crédibilité contestée de la monarchie, qui a des incidences sur l'image de l'Eglise d'Angleterre, dont la souveraine est le « gouverneur suprême ». De même, si la baisse de la pratique religieuse touche toutes les Eglises, les catholiques, minoritaires en Grande-Bretagne (4,2 millions contre 23,8 millions d'anglicans), résistent mieux que les anglicans : la hiérarchie catholique assure que 30 % de ses fidèles se rendent à la messe le dimanche, alors que, du côté anglican, 2,5 % seulement de la population d'Angleterre et du pays de Galles assiste à l'office dominical.

Une telle comparaison risque, à la longue, d'approfondir le trouble des fidèles de l'Eglise d'Angleterre. A défaut de se ressaisir, celle-ci ne risque-t-elle pas de passer d'une « crise d'identité » à un schisme destructeur ?

LAURENT ZECCHINI

La position du Vatican sur les conversions

« Il n'y aura pas d'Eglise anglo-catholique »

Avec prudence, le Vatican observe la menace de schisme au sein de l'Eglise d'Angleterre et les premières demandes de conver*sion de l'anglicanisme au catholi*cisme. Avec discrétion aussi : l'Eglise catholique veut se prémunir contre tout risque d'accusation de prosélytisme. Le passage *d'une confession à une autre est* toujours *« un moment extrêmement douloureux »*, souligne le conseil pontifical pour l'unité des chrétiens.

Quelques principes n'en ont pas moins été définis. Le premier est de laisser l'initiative des pourparlers à l'Eglise catholique d'Angleterre. *« Le Saint-Siège n'est aucunement impliqué dans l'affaire »*, dit-on à Rome. Les demandes de conversion seront examinées au cas par cas : *« On n'acceptera pas de groupes ou de paroisses en bloc. »* Et leur qualité scrupuleusement éprouvée : *« Ce n'est pas parce qu'on est contre l'ordination des femmes qu'on peut embrasser pleinement la foi catholique. »*

De même, le Vatican entend-il couper court aux spéculations sur la création d'un rite particulier, réservé aux ex-anglicans. Dissident, Mgr Graham Leonard, ancien évêque de Londres, avait évoqué l'hypothèse d'une Eglise, de type « uniate » (1) gardant certains aspects de la liturgie et du rite anglican. Le Vatican se montre hostile à une telle voie et fait dire qu'*« il n'y aura pas d'Eglise anglo-catholique »*, comme il y a, en Europe ou au Proche-Orient, des Eglises grecques catholiques de rite byzantin. De même est-il réservé quant à une autre hypothèse évoquée en Angleterre : la création d'une structure autonome analogue à l'Opus Dei, devenue en 1982 « prélature personnelle » *du pape, ou à la « Fraternité Saint-*Pierre », créée en 1988 pour accueillir les prêtres traditionalistes transfuges d'Ecône (Suisse), ordonnés par Mgr Lefebvre.

Le cas le plus délicat à traiter est celui des prêtres anglicans désirant rejoindre le catholicisme. Selon certaines estimations, un millier souhaiteraient adhérer à l'Eglise catholique. *Si* elle se confirme, une demande de cette ampleur crée un casse-tête, car les ordinations dans l'anglicanisme ne sont pas reconnues par *le* catholicisme : en *1896*, elles ont été déclarées invalides par une bulle du pape Léon XIII.

Ces prêtres ex-anglicans devront-ils retourner à l'état laïque ? Ou, s'ils sont autorisés à exercer leur ministère dans le catholicisme, devront-ils à nouveau être ordonnés ? Cette solution avait été retenue, au début des années 80, pour permettre à quelques prêtres convertis de l'Eglise anglicane des Etats-Unis (Eglise épiscopalienne) de garder leur état sacerdotal. Ces prêtres anglicans d'Angleterre sont, en majorité, mariés et ont une famille. Sera-t-il dès lors possible de faire cohabiter dans l'Eglise latine un clergé marié et un clergé non marié ? Autant de questions qui devront, un jour ou l'autre, trouver une réponse.

HENRI TINCQ

(1) Le mot « uniate » s'applique aux Eglises catholiques autrefois orthodoxes, mais « unies » à Rome, tout en gardant leur rite particulier.

□ **Le pape exprime le souhait d'aller en Chine.** – Jean-Paul II a exprimé, samedi 19 juin, le *« vif désir »* de faire une visite en Chine, afin de rencontrer la communauté catholique du pays. *« J'espère que je n'aurai pas à attendre longtemps »*, a-t-il ajouté dans la région de Macerata, lieu de naissance de Matteo Ricci (1552-1610), jésuite missionnaire en Chine où il est arrivé en 1583. La Chine n'a pas de relations diplomatiques avec le Saint-Siège, qui a reconnu Taïwan. Elle a mis sur pied une Eglise catholique « patriotique » dans les années 50, dont les évêques sont désignés par les dirigeants communistes de Pékin. C'est la première fois depuis les révoltes étudiantes de 1989 que le pape exprime son sou*hait d'aller en Chine. – (Reuter, AFP.)*

□ **Le Consistoire central des juifs de France a inauguré ses nouveaux locaux.** – En présence de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, chargé des cultes, de Mordehaï Eliahou, grand rabbin d'Israël, et de Joseph Sitruk, grand rabbin de France, Jean-Pierre Bansard, président du Consistoire central des juifs de France, a inauguré, dimanche 20 juin, les nouveaux locaux de cette institution créée en 1808 par Napoléon pour assurer la gestion du culte israélite en France. Modernisés *et agrandis, ces locaux sont situés au* 19 de la rue Saint-Georges, dans le neuvième arrondissement de Paris.

□ **Islam de France : le ministère de l'intérieur souhaite « repenser » le rôle du CORIF.** – André Damien, conseiller chargé des cultes au cabinet de Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, a souhaité, lundi 21 juin, dans une interview à *Libération*, *« repenser »* le Conseil de réflexion sur l'avenir de l'islam en France (CORIF) créé en 1990 par Pierre Joxe. Si celui-ci *« a été utile et a donné des résultats pratiques »*, M. Damien estime qu'il a *« comme inconvénient d'avoir été nommé par une lettre de mission du ministre, ce qui est une entorse à la laïcité »*. Favorable à *« la création d'un enseignement supérieur d'où pourraient sortir des imams français »*, le conseiller de M. Pasqua souligne que, *« si l'imam d'importation peut-être une nécessité temporaire, l'islam d'en France doit être autoproducteur de ses animateurs de prières »*.



menace d'un schis

SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

En visite dans le Béarn

Michel Barnier donne des garanties pour le tunnel du Somport

PAU

de notre correspondant

La nouvelle enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du tunnel routier du Somport (Pyrénées-Atlantiques) vient de s'achever. L'étude d'impact a suscité de nombreux et vifs commentaires pendant un mois en Béarn, aussi bien de la part des «pro-tunnel», largement majoritaires dans la région, que des opposants au projet. Ces derniers, relayés par France Nature Environnement, ont déposé soixante-quatre mille lettres à l'appui de leur position. De leur côté, toutes les organisations socio-économiques – chambres consulaires, syndicats patronaux, ouvriers et agricoles des Pyrénées-Atlantiques – ont rencontré le président de la commission d'enquête, Pierre Blondel, conseiller à la Cour des comptes, à qui ils ont remis un document à la tonalité vigoureuse en faveur de l'ouvrage.

Dans quelques jours, le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, Bernard Bosson, sera appelé à trancher. Mais il ne le fera pas sans l'avis du ministre de l'environnement, Michel Barnier, bien décidé à travailler de concert avec son collègue du gouvernement pour éviter les erreurs sur les dossiers sensibles.

«Le gouvernement sera très attentif aux conclusions de l'enquête», nous a confié Michel Barnier, samedi 18 juin, au terme d'une visite en vallée d'Aspe et au col du Somport, en compagnie de son collègue François Bayrou, *ministre de* l'éducation nationale et président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques. Le ministre de l'environnement a rencontré pendant son week-end pyrénéen tous les élus des hautes vallées béarnaises en rupture avec la précédente administration de l'environnement, ainsi que les scientifiques, les bergers et les «anti-tunnel». Il s'est prononcé sans ambiguïté pour le projet d'ouvrage routier relancé par le gouvernement : *«J'observe que ce tunnel ne touchera pas le parc national. Je note aussi que la route d'accès à l'ouvrage restera une route à deux voies simples avec une piste cyclable de chaque côté, ce à quoi je suis sensible.»* Pour la route en vallée d'Aspe, une commission d'experts a établi un cahier des charges des futurs aménagements, qualifié de *«très bon travail»* par le ministre, qui a proposé l'embauche d'un ingénieur paysagiste financée pour moitié par l'Etat et pour moitié par le département.

Reste la ligne de chemin de fer désaffectée, reliant Oloron à la station espagnole de Canfranc. Beaucoup de Béarnais penchent pour sa réouverture. D'autres, notamment à la SNCF, doutent de la rentabilité de la ligne et proposent de céder son emprise pour mieux aménager la RN 134. Michel Barnier, lui, est catégorique : *«Je suis convaincu qu'il faudra garder la voie ferrée. Personne ne peut dire ce que sera l'évolution des transports dans les décennies qui viennent. Il faut préserver cette hypothèse pour les générations futures.»*

Dimanche 20 juin, au terme de cette première visite d'un ministre de l'environnement dans les Pyrénées depuis 1971, Michel Barnier a signé à Melles (Haute-Garonne), une charte pour la réintroduction de l'ours, qui prévoit de relâcher, d'ici un an, trois plantigrades capturés en Europe centrale. *«On ne décrétera pas la réintroduction sans une démarche volontariste des acteurs locaux,* a promis M. Barnier. *Je suis sûr que c'est possible si les gens se remettent autour d'une table.»*

JEAN-MICHEL GUILLOT

EN BREF

□ **Incidents liés à une protestation contre le trafic de drogue dans une cité de Marseille.** – Des habitants de la cité de La Savine à Marseille (Bouches-du-Rhône) ont filtré la circulation aux abords de leur quartier, vendredi 18 et samedi 19 juin, jetant des pierres sur des automobilistes qu'ils soupçonnaient d'être des trafiquants de drogue ou des toxicomanes. Les policiers ont assisté sans intervenir à ces incidents sporadiques, au cours desquels des pare-brise ont volé en éclats, avant que le calme ne revienne.

□ **Incendie mortel dans le local d'une association d'immigrés algériens à Nîmes.** – Le concierge du bureau nîmois de l'Amicale des Algériens en Europe a péri dans l'incendie qui s'est déclaré, samedi matin 19 juin, dans un local de cette association situé en centre-ville. Selon les premières constatations, le sinistre semblait être d'origine accidentelle. Une enquête a été confiée au SRPJ de Montpellier.

□ **Explosion dans un magasin parisien fréquenté par des skinheads.** – Une explosion a dévasté une boutique de vêtements, de livres et de gadgets destinés à une clientèle de skinheads, lundi 21 juin vers 4 heures du matin à Paris, rue Lalande dans le quatorzième arrondissement, sans faire de victime.



COMMUNICATION

Un colloque à Nice sur l'indépendance et la crédibilité des journalistes

La déontologie, «règle de conduite» plutôt que «catéchisme»

NICE

de notre correspondant régional

Des événements de Roumanie à l'assassinat de René Bousquet, «commenté» par son auteur, en passant par la guerre du Golfe et les «affaires», la crédibilité et l'indépendance des journalistes sont de plus en plus mises en cause par l'opinion publique. Comment éviter de nouveaux errements et faire respecter une déontologie battue en brèche par l'évolution des techniques et de l'économie des médias? Faut-il de nouvelles règles du jeu? Autant de questions agitées lors du premier colloque sur la déontologie journalistique en Europe organisé, le samedi 19 juin, par l'Ecole supérieure privée européenne de journalisme et de communication de Nice baptisée Nouvelles et dirigée par un ancien de France-Inter, Michel Goujon.

Créée en 1990 par ce journaliste, qui dirigea la radio privée niçoise Radio-Baie des Anges, et inaugurée à l'issue de ce colloque, elle n'est pas reconnue par la profession, même si une soixantaine de professionnels étaient présents. Les journalistes européens, dont l'intitulé du colloque laissait attendre la présence, manquaient quant à eux à l'appel.

Les débats ont confirmé les réserves de la profession vis-à-vis d'une structure déontologique ou éthique commune dont celle d'un ordre des journalistes. *«Quel code de déontologie créer, qui serait valable pour les 27 000 titulaires de la carte de presse?»*, s'est interrogé le conseiller d'Etat, et ancien responsable de RFI, Jacques Vistel (auteur d'un rapport sur la profession de journaliste remis au dernier gouvernement socialiste), pour lequel il faudrait s'occuper, exclusivement, de la presse audiovisuelle (*«à cause de l'impact des journaux télévisés»*), et laisser de côté la presse écrite, *«suffisamment variée et concurrentielle». «Le CSA pourrait, comme il en a le droit, sanctionner les débordements de l'information spectacle, y compris en faisant insérer des rectificatifs dans les émissions fautives.»* Jacques Vistel, comme Michèle Cotta (France 2), estime aussi qu'il faut absolument admettre le public dans le débat. Sur ce point, Christian Bromberger et Jean-Pierre About (TF 1) sont partisans de *«nourrir l'attente du public»*, tandis que Claude Sérillon (France 2) et Guy Sitbon *(le Nouvel Observateur)* estiment que le devoir d'informer doit primer, sans complaisance.

Michèle Cotta juge que la loi de 1881 sur la presse et la convention collective des journalistes peuvent constituer *«une bonne base»*. Chargée, avant son départ de TF 1, d'élaborer un code de déontologie minimum, elle a rassemblé neuf articles de ladite convention auxquels elle a rajouté une clause *ad hoc* sur le problème des «cadeaux» faits à des journalistes. Or sa proposition *«a fait scandale»* à TF 1. L'ancienne directrice de l'information de TF 1, épaulée par Mme Jacqueline Baudrier, n'a pas caché qu'elle n'aurait pas diffusé l'interview de l'assassin de René Bousquet : *«Dans ces cas là,* a-t-elle noté, *il devrait y avoir entente entre les chaînes. Lors d'un rapt d'enfant, les radios (RTL, Europe 1 et France-Inter) ont, naguère, démontré leur responsabilité en passant l'affaire sous silence jusqu'à l'arrestation du ravisseur.»*

Pour Alain Bédouet, de France-Inter, la déontologie est, avant tout, *«une interrogation sur notre comportement personnel». «C'est une règle de conduite* [propre à chacun], *certainement pas un catéchisme»*, a surenchéri Robert Soulé *(France-Soir)*. La question sur l'harmonisation des règles déontologiques au plan européen ne pouvait relever, comme l'a dit avec humour Roland Dordhain (Radio-France), que du principe de *«subsidiarité»*. Quant à Claude Grellier, président de chambre à la cour d'appel de Bordeaux, il a observé que pour les délits de presse, on a recours *«de plus en plus»* aux textes du code civil sur le droit de la responsabilité : *«Il s'agit d'une dérive dangereuse, tout comme l'usage de la procédure de référé, totalement incompatible avec la loi de 1881. Quant au nouvel article 9-1 du code civil sur le respect de la présomption d'innocence, il alourdit inutilement notre arsenal législatif.»*

GUY PORTE

□ ***Le bénéfice du groupe espagnol* Prisa *(El Pais)* a augmenté de 28,4 % en 1992.** – Le groupe de communication espagnol Prisa, qui contrôle notamment le quotidien *El Pais*, a enregistré en 1992 des bénéfices après impôt de 5,16 milliards de pesetas (plus de 220 millions de francs), ce qui correspond à une hausse de 28,4 % par rapport à 1991. Le chiffre d'affaires a atteint 54,1 milliards de pesetas (environ 2,3 milliards de francs) Ces chiffres sont les meilleurs résultats économiques de l'histoire de Prisa, a affirmé Jesus del Polanco, président du groupe qui se situe à la quarantième place des groupes de communication en Europe. Outre le quotidien *El Pais* (407 269 exemplaires en moyenne, de tirage quotidien en semaine et 1,1 million le dimanche), le groupe détient la chaîne privée de radio Cadena SER et contrôle 25 % du capital de Canal Plus Espagne. La chaîne de télévision à péage, qui compte 665 000 abonnés, a perdu 3,1 milliards de pesetas l'an dernier (dont 25 % sont donc assumées par le groupe Prisa). Mais la chaîne compte engranger des bénéfices d'environ 2 milliards de pesetas en 1993.

□ **Deux journalistes condamnés à six mois de prison au Burkina pour diffamation.** – Le directeur de la publication et un rédacteur de l'hebdomadaire *le Matin* ont été condamnés, le mercredi 16 juin, à six mois de prison et 100 000 francs CFA d'amende (2 000 francs), par le tribunal de Bobo-Dioulasso, pour diffamation, a annoncé la radio nationale. Les deux hommes, Florent Bonzi et Jean-Paul Doubassi, étaient poursuivis par l'ancien procureur de Bobo-Dioulasso, M. Ouali Dama, mis en cause par *le Matin* dans une affaire de disparition d'or saisi à des trafiquants. – *(AFP.)*

□ **Le SNRP et le SIRTI s'inquiètent de l'avenir de la future réglementation radio.** – Le Syndicat national des radios privées (SNRP) et le Syndicat interprofessionnel des radios et des télévisions indépendantes (SIRTI) ont protesté, jeudi 17 juin, contre certaines hypothèses de révision de la réglementation radio, envisagées par le ministre de la Communication, Alain Carignon. Ils redoutent notamment que les réseaux FM ou les radios périphériques de dimension nationale soient autorisés à faire appel à la publicité locale. Si tel est le cas, *«dans les six mois qui viennent, 95 % des opérateurs locaux auront été absorbés par des opérateurs nationaux»*, assurent-ils, les recettes publicitaires locales étant déjà *«en baisse de 30 % à 35 % par rapport à 1992»*. Les deux syndicats envisagent de mener des actions de sensibilisation auprès de leurs auditeurs et ont annoncé, qu'ils quittaient l'association «Vive la radio», qui se veut un rassemblement de toute la profession. Un retrait symbolique qu'ils espèrent *«temporaire»*.

□ **Le CSA se déclare incompétent à propos de la diffusion d'une chaîne «X».** – La chaîne «X» britannique par satellite The Adult Channel, qui commence à commercialiser en France ses abonnements, contrevient-elle à la directive européenne Télévisions sans frontières en matière de protection de la jeunesse? C'est la question que s'est posée vendredi 18 juin le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Le CSA affirme ne pas avoir *«compétence pour intervenir sur la réception de programmes émis depuis un Etat étranger et diffusés par satellite»*. The Adult Channel diffuse en anglais, de 1 heure à 5 heures du matin sur le satellite Astra 1B, des films *«entre le soft et le hard»*. Elle n'est accessible que par abonnement et au moyen d'une parabole satellite. Une autorisation du CSA pour la reprise sur le câble en France est cependant nécessaire. Adult Channel, expliquait mercredi 16 juin que la commercialisation en France ne contrevient pas à la réglementation européenne du fait d'une autorisation officielle délivrée en Grande-Bretagne.

□ **M 6 est mis en demeure de respecter son quota de diffusion européen.** – Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) vient de mettre en demeure M 6 de respecter en 1993 son quota de diffusion de 60 % d'œuvres européennes aux heures d'écoute significative (entre 14 heures et 1 heure du matin). Ce quota n'a été atteint qu'à 53 % en 1992. Un déficit a également été noté *«au premier trimestre 1993»*. Le Conseil craint que le quota *«ne soit pas respecté pour le reste de cette année»*. M 6 a reconnu que ces quotas européens ne pourraient pas être tenus en 1993, même si la chaîne était en *«net progrès pour 1992 et 1993». «Nous respectons notre quota français, souci prioritaire du CSA, nous respectons aussi notre quota européen sur l'ensemble de la journée. Mais nous avons toujours regretté le décret imposant des quotas aux heures d'écoute significative, car il pénalise lourdement M 6, qui diffuse plus d'œuvres de fiction dans cette tranche horaire que les autres chaînes.»*

SPORTS

AUTOMOBILISME : la victoire de Peugeot aux 24 Heures du Mans

Les adieux réussis de Jean Todt

Après s'être imposées une première fois en 1992, les 905 Peugeot ont réussi un triplé, dimanche 20 juin, dans les 24 Heures du Mans. En parcourant 5 100 kilomètres à 213,358 km/h de moyenne, l'équipage composé de l'Australien Geoff Brabham et des jeunes Français Christophe Bouchut et Eric Hélary, a devancé d'un tour Thierry Boutsen, Yannick Dalmas et Teo Fabi et de huit tours Philippe Alliot, Mauro Baldi et Jean-Pierre Jabouille. Pour Jean Todt, qui deviendra directeur des activités sportives de Ferrari à partir du 1er juillet, cette course était sa dernière à la tête de Peugeot Talbot Sport (PTS), une structure qu'il avait créée en 1981.

LE MANS

de notre envoyé spécial

Jean Todt n'a jamais eu le triomphe modeste pour Peugeot. Au soir d'un extraordinaire triplé dans les 24 Heures du Mans, réussi pour la dernière fois par Porsche en 1987, le directeur de PTS, très ému, s'est pourtant contenté d'exprimer sa fierté d'avoir dirigé une telle équipe. *«Après avoir connu tant de triomphes en rallye, en rallye-raid et en voiture de sport, vous avez démontré que vous pouviez faire encore beaucoup de choses,* a-t-il dit à son équipe, au pied du podium. *J'espère que Peugeot vous laissera la possibilité de les faire.»*

Si, à titre personnel, Jean Todt ne pouvait rêver de plus brillante conclusion à son aventure avec Peugeot depuis le renoncement du constructeur français à relever le défi de la formule 1, le patron de PTS ne pouvait oublier l'incertitude des lendemains pour une équipe de deux cent vingt personnes qu'il a créée et développée depuis 1981 et qui pourrait être réduite à une *«cellule de veille»* dans les prochains jours.

La différence dans les stands

Le veto à la formule 1 du 7 avril et l'annonce, un mois plus tard, du prochain départ de Jean Todt chez Ferrari, auraient pu déstabiliser et démotiver toute l'équipe à l'approche du seul objectif qui lui était proposé cette année : les 24 Heures du Mans. *«Au contraire, depuis que cette décision a été prise, chacun a voulu vivre intensément l'instant présent. Ne penser qu'au Mans, rien qu'au Mans»*, affirme André de Constanze, directeur technique de PTS. Ecouteurs sur les oreilles et trois chronomètres en main, Jean Todt n'a lui-même pas quitté son siège en bord de piste durant les vingt-quatre heures, si ce n'est pour suivre de plus près chaque ravitaillement des 905.

Des chassés-croisés entre Peugeot et Toyota dans les premières heures jusqu'aux derniers tours parcourus comme à la parade, il ne s'est pas départi une seconde de ce masque d'anxiété qui lui colle à la peau à chaque compétition. Seuls l'ultime passage de ses *905 et* le spectacle de la foule envahissant la piste ont enfin laissé filtrer une larme de joie.

«Entre Peugeot et Toyota, la course se jouera dans les stands», avait prédit le directeur de PTS. Pour triompher enfin au Mans, le géant japonais avait beaucoup investi pour accroître les performances de ses TS 010. Jean Todt avait préféré miser sur l'amélioration de la fiabilité de la 905, déjà victorieuse l'an dernier et dotée cette fois d'une nouvelle boîte de vitesses transversale à sélection séquentielle écartant les risques de surrégime moteur.

Six simulations de course des 24 Heures sur le circuit du Castellet (Var) et quarante-quatre mille kilomètres parcourus en essais, avaient permis à l'équipe de PTS de remédier aux points faibles de la 905 et de déterminer le tableau de marche auquel elle pouvait être soumise pour une telle épreuve d'endurance.

Ainsi, après avoir animé les premières heures aux côtés des 905, les trois TS 010 ont dû, l'une après l'autre, *renoncer à la victoire* à la suite d'arrêts prolongés aux stands pour des problèmes de gestion électronique des moteurs, des boîtes de vitesses ou des transmissions. Des trois équipages des 905, celui de Philippe Alliot, premier leader mais retardé dès la troisième heure par la casse d'une *durite, devait vite renoncer* à la victoire.

Trouver un successeur

En tête dès la cinquième heure et pendant la majeure partie de la nuit, Yannick Dalmas, vainqueur en 1992, et les expérimentés Thierry Boutsen et Teo Fabi, ont longtemps fait figures de favoris jusqu'à ce qu'une petite intervention sur la transmission, à sept heures de l'arrivée, les relègue à un tour des futurs vainqueurs : *les néophytes Christophe* Bouchut et Eric Hélary (vingt-six ans), associés à l'Australien Geoff Brabham (quarante et un ans), quatre fois vainqueur (de 1988 à 1991) du championnat américain des prototypes IMSA, qui a triomphé sous les yeux de son père, Jack, triple champion du monde de formule 1 et vainqueur au Mans en 1967.

Après les quatre titres (constructeurs et pilotes) remportés en championnat du monde des rallyes (1985 et 1986), les quatre victoires consécutives dans *le Paris-Dakar* (1987 à 1990),les titres mondiaux des voitures de sport et la première victoire au Mans (1992), ce triplé dans les 24 Heures confirme l'extrême compétitivité de la structure mise en place par Jean Todt.

«C'est la plus grande équipe avec laquelle j'ai pu participer à une compétition», affirme Thierry Boutsen qui a pourtant couru pour Benetton et Williams Renault en formule 1. Même s'il avoue, officiellement, comprendre et même admettre la décision de Jean Calvet, président de PSA, de renoncer à *la* formule 1 faute d'avoir pu réunir le supplément de budget indispensable auprès de commanditaires, Jean Todt a préféré démissionner avant même d'avoir reçu les propositions de Ferrari.

Avant de prendre ses nouvelles *fonctions le 1er juillet*, à la veille du Grand Prix de France de formule 1, Jean Todt devra encore s'acquitter d'une dernière tâche : trouver au sein du groupe PSA l'homme le plus apte à lui succéder.

GÉRARD ALBOUY

TENNIS : tournoi de Hal

Leconte renoue avec le succès

A deux jours de l'ouvertu de Wimbledon, le França Henri Leconte, qui n'av plus gagné de tournoi depu 1988, a renoué avec le su cès en s'imposant, same 19 juin, en finale du tourn sur gazon de Halle (Al magne), face à l'Ukraini Andrei Medvedev (6-2, 6- Leconte et Medvedev, ne vième joueur mondial et p mière tête de série du to noi, avaient tous de terminé le matin même leu demi-finales entamées veille, en battant respecti ment le Tchèque Petr Kor (6-3, 4-6, 7-5) et l'Améric Jonathan Stark (7-5, 7-6).

Eliminé dès le premier to (7-6, 6-1, 6-0) à Roland-G ros par le futur vainque l'Espagnol Sergi Brugue Henri Leconte espè connaître plus de réussite Wimbledon, où il a écho deux fois en quarts de fin (1985 et 1987) et une fo en demi-finale (1986). S adversaire au premier to sera l'Uruguayen Die Perez. L'Open des Etats-U est, en principe, le seul to noi qui figure ensuite à s programme.

Les Jeux méditerranéens

Trente-huit médailles pour les athlètes français

Après avoir porté le record du monde du 1500 m à 3 mn 28 s 86 en septembre dernier à Rieti, l'Algérien Nourredine Morceli a confirmé à l'occasion des Jeux méditerranéens, dimanche 20 juin à Narbonne, qu'il est l'un des plus sérieux candidats au titre mondial sur cette distance en août prochain à Stuttgart : il a devancé les deux premiers des Jeux olympiques de Barcelone, l'Espagnol Fermin Cacho et le Marocain Rachid El Basir, en réalisant la deuxième meilleure performance de tous les temps, 3 mn 29 s 20. En revanche, pensant avoir course gagnée à 200 m de l'arrivée, sa compatriote Hassiba Boulmerka, championne olympique du 1500 m, s'est fait «coiffer sur le fil» par la Française Frédérique Quentin. Outre cette victoire, les athlètes français sont montés quinze fois sur la plus haute marche du podium et ils ont reçu au total 38 médailles. Directeur technique national de la Fédération française d'athlétisme (FFA), François Juillard a fait le point pour *le Monde* dans la perspective de la coupe d'Europe et des championnats du monde.

«Je veux étoffer l'élite mais aussi intéresser tous les pratiquants»

nous déclare François Juillard, directeur technique national de la FFA

NARBONNE

correspondance

«Vous avez assisté pendant quatre jours à votre première grande compétition en tant que directeur technique national. Quelles ont été vos impressions?

– Le niveau des compétitions a été inégal, mais nous avons vu, dans l'ensemble, une grande équipe de France et notamment une jeune classe qui s'est bien comportée. Je pense en particulier au relais 4 x 100 m féminin, qui, avec le concours de Marie-Josée Pérec l'an prochain, devrait être de très haut niveau, et au relais 4 x 400 m masculin, qui a obtenu la médaille d'or, et à son leader Stéphane Diagana. Et puis il y a eu la médaille d'or d'Elsa Devassoigne sur 400 m. C'est une future Pérec et une athlète magnifique.

– La France a remporté trente-huit médailles, est-ce un total qui vous donne satisfaction?

– Jean Poczobut, le président de la FFA, voulait que nous fassions mieux qu'aux Jeux méditerranéens de Casablanca en 1983, où nous avions obtenu trente médailles. L'objectif est donc largement *dépassé.*

– La prestation du relais 4 x 100 m masculin, qui avait amélioré le record du monde en 1990 mais qui avait déçu l'an dernier aux Jeux de Barcelone, a-t-elle été ici encourageante?

– Les relayeurs français fonctionnent avec leur fierté, leur orgueil et aussi leurs qualités physiques. Les qualités physiques restent intactes, en particulier pour Daniel Sangouma et Jean-Charles Trouabal. J'ai confiance en l'avenir.

– Ancien champion du monde juniors, Jean Galfione s'est classé troisième du saut à la perche avec 5,35 m seulement...

– Jean n'a pas pu exprimer tout son potentiel car le vent latéral était très gênant. Il a vingt-deux ans. C'est la perspective des Jeux olympiques d'Atlanta qui doit guider son travail et son comportement sur les stades.

– Pour quelles raisons Marie-Josée Pérec, la championne olympique du 400 m, a-t-elle «boudé» ces Jeux méditerranéens?

– Cela faisait partie de l'organisation de sa saison. Nous étions d'accord avec son entraîneur, Jacques Piassenta. Il est important qu'elle puisse se reposer et se préparer avant la Coupe d'Europe qui aura lieu à Rome la semaine prochaine et où elle doit participer au 100 m, au 200 m et au 400 m sous le maillot de l'équipe de France. Et, surtout, en vue du Mondial de Stuttgart où elle s'alignera probablement sur 400 m et éventuellement sur 20ù m.

Des sélections dans l'intérêt de l'équipe

– Quel itinéraire avez-vous suivi avant de devenir directeur technique national?

– J'ai été professeur d'éducation physique, conseiller technique régional d'athlétisme en Auvergne, responsable de la section sport-études au lycée Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand et enfin, depuis l'an dernier, je m'occupais de la formation des enseignants et des chercheurs en éducation physique et sportive à Clermont-Ferrand. Ensuite, j'ai accepté de devenir DTN parce que Jean Poczobut avait été élu président de la Fédération française d'athlétisme.

» Il faut éviter de traiter les *athlètes comme du «bétail»*. Il faut les respecter. La Fédération française d'athlétisme doit être un service pour eux. En matière de sélection, il est capital d'expliquer les décisions. Je les prendrai dans l'intérêt de l'équipe de France et *uniquement dans l'intérêt de* l'équipe de France.

– Quels sont vos projets, vos ambitions pour l'athlétisme français?

– Je veux construire une grande équipe de France en vue des Jeux olympiques d'Atlanta, étoffer l'élite mais aussi intéresser tous les pratiquants, du plus jeune au plus vieux, du débutant au champion. Notre politique doit s'adresser à tout le monde et en particulier aux pratiquants occasionnels, comme les adeptes du jogging ou de la course sur route. Il faut mener des actions en leur faveur. En outre, étant professeur d'éducation physique, je pense que l'athlétisme doit conserver sa fonction éducative. Il faudrait organiser une détection en milieu scolaire, comme dans les clubs.

– Comment expliquez-vous les mauvais résultats de l'athlétisme français aux Jeux olympiques de Barcelone?

– Pour moi, cet échec c'est l'échec des meilleurs : Christian Plaziat et Jean-Charles Trouabal étaient blessés, Bruno Marie-Rose n'a pas pu participer au 100 m... Ce sont des petites choses comme celles-là qui ont conduit à l'échec, une accumulation de petites choses qui a créé une dynamique d'échec. Nous, nous allons essayer de créer une dynamique de réussite.

– Comment envisagez-vous la perspective des championnats du monde de Stuttgart en août prochain?

– Nous avons actuellement une quinzaine d'athlètes qui peuvent espérer une finale ou un podium aux championnats du monde, maisne nous voilons pas la face, ce sera très difficile. On connaît maintenant les résultats des sélections américaines : c'est un autre monde!»

Propos recueillis par
SOPHIE TATKOVICS

FOOTBALL : un an avant la Coupe du monde

Les espérances du «soccer» américain

La victoire inespérée de l'équipe des Etats-Unis sur l'Angleterre (2-0) lors de la récente US Cup, sa défaite honorable face aux champions du monde allemands (3-4), mais plus encore l'affluence record du public (plus de 50 000 spectateurs à Washington, 30 000 à Chicago) sont autant d'éléments qui entretiennent l'optimisme des dirigeants du football aux Etats-Unis, un an avant le coup d'envoi de la Coupe du monde qu'ils organisent du 17 juin au 17 juillet 1994.

WASHINGTON

correspondance

Les responsables du comité d'organisation de la Coupe du monde (World Cup) de football 1994 affirment que tous les billets des cinquante-deux matches, prévus dans neuf villes totalisant soixante-cinq millions d'habitants, seront vendus rapidement, soit un million de billets de plus que lors du «Mondiale» 1990 en Italie. Déjà, sur les cinquante-deux mille places du stade Kennedy à Washington, les quelque cinq mille billets proposés au public américain après attribution des quotas réservés à la FIFA, aux fédérations nationales et à divers groupes prioritaires ont *été* vendus, samedi 12 juin, en quelques *heures.*

L'optimisme des organisateurs est également entretenu par l'engagement pris par douze grandes entreprises américaines de sponsoriser l'événement et les contrats télévisés assurant la retransmission en direct de tous les matches, sans interruption publicitaire (sauf à la mi-temps). Auparavant, la plupart des compagnies de télévision avaient refusé de diffuser les matches du championnat national (sept équipes dont trois au Canada).

Des projets démesurés

Pour Alan Rothenberg, président bénévole de la fédération américaine, il ne s'agit pas seulement d'organiser la World Cup 94, mais de populariser un sport peu connu. L'organisation de l'US Cup, à laquelle ont participé récemment les prestigieuses équipes d'Allemagne, du Brésil et d'Angleterre, poursuivait ainsi le double objectif de stimuler l'intérêt populaire (1) et de préparer l'équipe nationale à *la compétition de 1994. Le* plan de préparation mis au point par l'entraîneur Bora Milutinovic a pour objectif de permettre à l'équipe nationale américaine d'accéder aux quarts de finale de la World Cup. La trentaine de joueurs sélectionnés ont reçu des contrats relativement faibles (de 20 000 à 60 000 dollars par an), mais peuvent escompter, à la faveur d'une bonne performance, des transferts intéressants.

M. Rothenberg espère qu'une quinzaine d'entreprises américaines financeront, en 1995, un nouveau championnat professionnel auquel participeront entre huit et douze équipes. Un championnat privatisé puisque les entreprises en seraient propriétaires et prendraient en charge non seulement les salaires des joueurs mais aussi ceux des dirigeants.

Ces projets ambitieux semblent démesurés aux yeux de nombreux commentateurs, pour qui le *soccer* reste marginal : selon le magazine *Sports Illustrated*, il n'intéresserait que 9 % des Américains, se situant derrière le ski nautique, le bowling ou même le billard, sur une liste de vingt-huit sports. Certes, la Fédération américaine compte deux millions de joueurs – pour la plupart des universitaires –, mais la finale du dernier championnat national, disputée à Denver devant quatre mille spectateurs, a accusé un déficit de 6 millions de dollars. Quant à la dernière Coupe du monde, en 1990, elle n'avait été suivie à la télévision que par 0,2 % des Américains.

HENRI P[illegible]RE

(1) Le match Allemagne-Etats-Unis retransmis par ABC a recueilli 2 % d'audience (1,6 million de foyers). C'est le premier match de football diffusé sur un des trois réseaux nationaux (ABC, NBC, CBS) depuis la finale de la Coupe du monde 1986 au Mexique. A titre de comparaison, *le troisième* match de la finale du championnat américain de basket-ball a obtenu 17 % d'audience sur NBC.

Les résultats

BASKET-BALL

Championnat de la NBA

Les Chicago Bulls ont remporté le troisième titre consécutif de champion de la NBA en battant les Phoenix Suns (99-98), dimanche 20 juin à Phoenix (Arizona). Les coéquipiers de Michael Jordan s'imposent ainsi 4 victoires à 2 face aux Suns de Charles Barkley.

GOLF

Open des Etats-Unis

L'Américain Lee Janzen (vingt-huit ans) a remporté, dimanche 20 juin, la 93e édition de l'Open des Etats-Unis, deuxième épreuve du Grand Chelem de golf, disputée sur le parcours de Baltusrol (par 70), à Springfield (New Jersey). Avec une dernière carte de 69 pour un total de 272, soit 8 sous le par, il a devancé de deux coups son compatriote Payne Stewart, vainqueur de l'épreuve en 1991.

RUGBY

Tournée en Afrique du Sud

Une semaine avant le premier test-match contre les Springboks à Durban, le quinze de France n'a guère été convaincant samedi 19 juin à Bloemfontein, où il a obtenu un match nul 22-22 face à la province d'Orange. Auparavant la sélection française avait gagné deux rencontres et en avait perdu une.

LETTRES

La mort de William Golding

La présence du mal au cœur de l'homme

L'écrivain britannique William Golding, Prix Nobel de littérature en 1983, est mort dans la nuit du vendredi 18 au samedi 19 juin à son domicile, près de Falmouth dans les Cornouailles, des suites d'une crise cardiaque. Il était âgé de quatre-vingt-un ans.

« Je voudrais pour épitaphe, avait déclaré William Golding dans l'une de ses conférences, *« Il s'est étonné ». Je proclame qu'il est possible de vivre de longues années dans l'étonnement ; et la possibilité de mourir ainsi me paraît de plus en plus grande* (1) ». Si *Coup de semonce*, le deuxième tome de sa trilogie maritime (1989), se termine de façon plus optimiste que les quelque dix romans précédents, et donne une impression d'apaisement, rien n'indique pourtant que Golding ait perdu, un seul moment, cette faculté qui poussa, selon Aristote *« les premiers penseurs aux spéculations philosophiques »*.

Depuis *Sa Majesté des Mouches* (1954), le premier roman qu'il publia, jusqu'à ses derniers volumes, sa préoccupation profonde ne varia pas : *« Ce qu'est l'homme, ce qu'est l'homme aux yeux de Dieu, voici ce que je brûle de savoir* [...]. *Les thèmes qui s'accordent le mieux avec mon dessein et mon imagination sont nés de cette préoccupation : je les ai choisis en sorte de progresser dans cette connaissance. Ils ont représenté l'homme réduit à la dernière extrémité, l'homme utilisé comme matériau de construction, mis en laboratoire, l'homme dont on se sert pour détruire ; l'homme isolé, l'homme obsédé. L'homme qui se noie dans l'étendue de la mer ou dans celle de cette ignorance. »*

Ce roman allégorique, dans lequel on voit un groupe d'enfants innocents, échoués sur une île à la suite d'un accident, se transformer bientôt en une horde peinturlurée qui tuent les porcs sauvages avant de s'entre-tuer, révélait d'emblée l'obsession unique de Golding telle qu'elle s'affirme de livre en livre : la présence du mal au cœur de l'homme.

Son œuvre plonge au cœur d'une abjection essentielle mais, par un mouvement paradoxal, parvient à renverser l'abjection : reste un amour pathétique et sublime du genre humain. *Sa Majesté des Mouches* s'achève sur l'expression du chagrin, les sauvages redeviennent des enfants. *« Les années de ma vie que j'ai mises dans ce livre ne sont pas des années de pensée mais de sensation, des années de méditation muette qui m'amenèrent moins à une opinion qu'à une attitude. C'était comme si je me lamentais sur l'enfance perdue du monde. Le thème vainc la structure car c'est une émotion. Le sujet de* Sa Majesté des Mouches *est le chagrin, le chagrin à l'état pur, le chagrin, rien que lui. »*

Un sentiment d'incompétence

C'est bien cette émotion tragique qui sous-tend toute l'œuvre. Et l'étonnement, l'absence de certitude, un sentiment d'incompétence. Les héros de l'époque moderne, ceux qui crurent trouver des réponses, Golding les vit comme des *« réductionnistes »* dangereux : *« Marx, Darwin et Freud sont les trois raseurs les plus accablants de l'Occident. La vulgarisation simpliste de leurs idées a jeté notre monde dans une camisole de force dont nous ne pouvons nous arracher qu'en usant de la plus anarchique des violences. »*

Sa propre révolte devant le réel de l'homme, sa conscience de l'inanité de tout savoir, son incompétence revendiquée, sont à l'origine de la poésie de son œuvre et de son mystère. Point de Dieu nommé (encore que Golding ait déclaré dans une conférence « Je crois en Dieu ») mais des images fulgurantes, terribles, hallucinées, qui sont la projection de la peur et du désir, d'une peur qui est aussi désir, comme ces images intérieures qui surgissent au cœur d'états de transe dans *Parade sauvage*. Ce roman étrange et déroutant, publié après dix ans de silence et dont Golding se refusait à parler, suivait *les Héritiers* (1955), *Chris Martin* (1956) – livre d'un dépouillement extrême qui dépeignait un homme sur un rocher perdu dans l'océan, sa lutte pour survivre et sa défaite, – *Chute libre* (1959), *la Nef* (1964) et *la Pyramide* (1969). *Parade sauvage* précédait de peu *Rites de passage*, premier volume d'une trilogie (1980) qui reçut le Booker Prize en 1981.

Le prix Nobel qui lui fut attribué en 1985 ne fit rien pour dissiper le malentendu qui entoure l'œuvre et le personnage. Les critiques dont ce choix fut l'objet enlevèrent à Golding la satisfaction et la confiance en lui qu'il aurait pu y gagner. En revanche, son anoblissement par la reine en 1988 le combla d'aise.

Quel écrivain était William Golding ? Daté, démodé ou, comme l'a suggéré *Jean-Pierre Naugrette*, *« auteur hors mode »*, devenu de toutes les modes ? Les contradictions et les paradoxes savamment ménagés dans son œuvre ne sont pas pour faciliter la tâche de la critique. Coiffé d'un éternel vieux chapeau, caché derrière une grande barbe druidique, le regard bleu et l'élocution claire, Golding lui-même aimait à s'avancer masqué ; à l'occasion il ne refusait pas de se livrer à quelques facéties. Il s'est décrit un jour comme *« un romancier vieillissant pataugeant dans toutes les complexités de la vie au vingtième siècle, dans toute la confusion des croyances morcelées »*, se raccrochant aux souvenirs d'instants fugitifs. Ce tableau-là pourrait bien être proche de la vérité.

CHRISTINE JORDIS

[William Golding est né le 19 septembre 1911 dans un village de Cornouailles. Après des études au collège de Marlborough et à Oxford, il choisit d'enseigner, comme son père. Il se marie à la veille de la seconde guerre mondiale. De 1940 à 1945, il est en mer, commande lui-même un navire. De 1945 à 1962, il est professeur d'anglais à Salisbury. Il se retire ensuite à la campagne où il peut se consacrer entièrement à son œuvre. L'œuvre de Golding a été traduite par Marie-Lise Marlière et a paru aux Editions Gallimard.]

(1) Les citations de William Golding sont tirées d'une conférence qu'il prononça au British Council : *Foi et création*, dont le texte est repris dans un recueil d'essais : *Cible mouvante*, Gallimard, 1985.

► Un colloque international sur William Golding sera organisé du 10 au 12 septembre par Frédéric Regard à l'université de Saint-Etienne (Loire), 2, rue Tréfilerie.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6066

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III					■				■
IV			■				■		
V									
VI					■				
VII						■	■	■	
VIII	■	■							
IX				■					■
X									
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. On y nage quand elle est pleine. – II. Des gens qui estiment qu'il ne faut pas pousser. – III. Remplissaient des bourses. Coule dans le Bocage. – IV. Petite terre. Pas annoncés. Symbole. – V. Peut être établie par un acte. – VI. Un homme de bon sens. Devenir très coulant. – VII. Un mal qui s'étend. – VIII. Peuvent faire l'objet d'un échange. – IX. Laisse sa peau. Peut se féliciter d'être tombé sur un bec. – X. Souvent cités quand ils sont grands. – XI. Coule en Normandie. Puissance.

VERTICALEMENT

1. Qui a une qualité de père. La haute, c'est le large. – 2. Qui a l'allure d'une cruche. Pas libre. – 3. Ancienne capitale. Qui laisse donc voir des avantages. – 4. Peut être trouvée bonne quand elle est petite. Dieu pour Moïse. – 5. Un vague sujet. Cité antique. Capable de réfléchir. – 6. Point du jour. Utile quand on ne peut pas se mettre dans le bain. – 7. Quartier de poire. Participe. Qui avait peut-être intéressé. – 8. Peut toujours mâcher ses mots. De grosses tranches. – 9. Où l'on peut respirer. Morceau de savon.

Solution du problème n° 6065

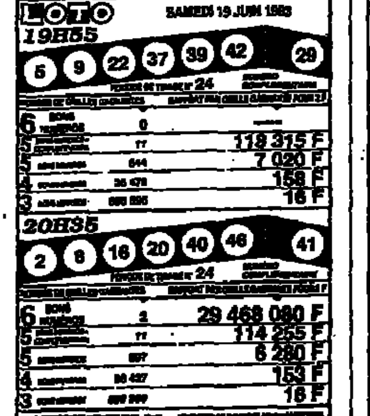
Horizontalement

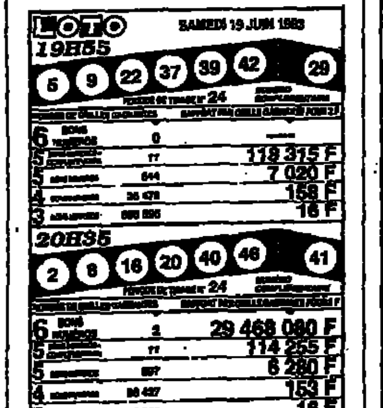
I. Elus. Buvards. St. – II. Canule. Enée. Mur. – III. A.M. Cinéastes. Ri. – IV. Ipéca. Ruées. Ise. – V. Licence. Sises. – VI. Loustics. Nevada. – VII. E.N.E. Entées. Ri. – VIII. Là. Tian (naît). Ondée. – IX. Claironnes. Suc. – X. Are. Dentures. – XI. Sièges. Sises. – XII. S.O.S. Semas. – XIII. La. Psitt ! Ili. – XIV. Egalité. Ionesco. – XV. Seau. Tournées.

Verticalement

1. Ecailles. Asiles. – 2. Lampion. Cri. Age. – 3. Un. Ecuellées. Aa. – 4. Succès. Aa. Goulu. – 5. Liante. Ides. – 6. Ben. Cintres. PTT. – 7. Erection. Iséo. – 8. Veau. Séants. – 9. Anses. Ennui. Tir. – 10. Reteins. Ers. Ton. – 11. Déesse. Osées. N.E. – 12. EV. S.S.E. Ee. – 13. Isards. Miss. – 14. Sûrs. Dieu. Talc. – 15. Triera. Eclosion.

GUY BROUTY





JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du vendredi 18 juin :

UN DÉCRET

– du 17 juin 1993 autorisant la privatisation du Crédit local de France.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

CARNET DU Monde

Naissances

Pascale et Thierry BOVAL
et
Arthur,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Margot,

le 16 juin 1993.

49, rue de la Victoire,
75009 Paris.

Décès

– Odette et Pierre Berge,
sa sœur et son beau-frère,
Jean-Louis Berge,
son neveu,
Et Louisa Colpen,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean CAU,
écrivain,
journaliste,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 18 juin 1993.

Une cérémonie religieuse est prévue ce lundi 21 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice.

– La direction,
Et la rédaction de *Paris-Match*,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de leur ami

Jean CAU,
écrivain-journaliste
à *Paris-Match* depuis 1970.

(Le Monde *daté 20-21 juin*)

– Mme Marguerite Darmouni,
M. et Mme Victor Hayat
et leurs enfants,
Mme Nicole Darmouni
et ses enfants,
M. et Mme Jean-Claude Darmouni
et leurs enfants,
Mme Paulette Marzouk,
sa sœur,
ont la douleur de faire part du décès de

Edouard DARMOUNI,
(Darmouni et Bokobsa),

survenu le 19 juin 1993.

Les obsèques ont eu lieu le lundi 21 juin, dans l'après-midi, au cimetière *parisien* de Pantin.

2, boulevard Pershing,
75017 Paris.
40-55-06-78 - 45-72-51-76.

– *Contre la maladie* et *la mort*, elle avait gagné tellement de combats que ses proches avaient fini par oublier qu'on perd toujours le dernier.

Ils n'en sont que plus tristes.

Madeleine DUC

ancienne conseillère d'éducation à Rabat, à Casablanca, à Angers (lycée Joachim-du-Bellay) et à Marseille (lycée Marseille-Veyre), a été inhumée dans le cimetière de Lourmarin, le samedi 12 juin 1993.

– Annie Guey-Miquelard,
son épouse,
Alain et Monique,
Sylvain,
ses enfants,
Jean-Baptiste et Laurence,
Jean-Christophe,
Marie et Louis-Armand,
Emmanuelle,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Julien GUEY,
ENS 1930,
directeur d'études à l'EHESS,

le 16 juin 1993, dans sa quatre-vingt-troisième année.

L'inhumation aura lieu à Montauban.

« Noli vinci a malo, sed vince in bono malum. »
Rom. XII, 21.

1, square Saint-Germain,
78160 Marly-le-Roi.

– François et Françoise Méténier,
Philippe et Hélène Méténier,
ses enfants,
Ses petits-enfants et son arrière-petit-fils,
Les familles Bigot, Grenier, Lagarde, Joly, Vaillant, Laeuffer, Lecler, Keller, Michaud et Soudée,
font part du rappel à Dieu de

Mme Georges MÉTÉNIER,
née Yvonne Bigot,

survenu le 18 juin 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 22 juin, à 9 heures, en la chapelle du centre hospitalier de Saint-Germain-en-Laye.

– La direction
Et le personnel de la SINVIM
ont la profonde tristesse de faire part du décès, le 17 juin 1993, de

M. Pierre SMAGGHE,
ingénieur TP,
directeur adjoint de la société.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 22 juin, à 10 h 30, en la collégiale de Montmorency, rue de l'Eglise, Montmorency (Val-d'Oise).

1, square Chaptal,
92300 Levallois.

– *Saint-Raphaël.*

Patrick Olivero et Marie-Catherine Rey,
et leurs enfants Marie et Charles,
Bernard et Marie-Hélène Olivero,
et leurs enfants Ivan et Anne,
Philippe et Claudine Olivero,
et leurs enfants Pierre et Claire,
Eric Olivero et Dominique Angeli,
et leur fils Julien,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Yvette OLIVERO,
née Brechenmacher,

survenu à l'âge de soixante-sept ans.

Les obsèques religieuses ont été célébrées lundi 21 juin 1993, à 16 h 30, au temple protestant de Saint-Raphaël (Var), suivies de l'inhumation dans le caveau familial.

11, traverse du Soleil,
83700 Saint-Raphaël.

– Les Baux-de-Provence.

Mme Lucien Charial,
née Jeanne Thuilier,
M. Jean-André Charial
et ses enfants,
M. et Mme Jacques Charial
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Charial
et leurs enfants,
Mme René Boxberger
et ses enfants,
Mme Mireille Varennes,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond THUILIER,
commandeur de la Légion d'honneur,
maire des Baux-de-Provence,

survenu le 20 juin 1993, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

La cérémonie sera célébrée par le pasteur d'Arles, *en l'église des Baux-de-Provence*, mardi 22 juin, à 16 heures.

Inhumation au cimetière des Baux-de-Provence.

Ni fleurs ni couronnes.

Que les dons soient libellés à l'ordre de la Fondation de France.

Post tenebras lux.

– *Mme Sophia Ilich,*
son épouse,
Grégory, Alice et Georges,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Milorad ILICH,

le 16 juin 1993, à la suite d'une courte maladie.

Pendant la seconde guerre mondiale, Milorad Ilich prit une part importante *à la lutte antinazie au sein de la résistance* démocratique en Yougoslavie. Ses dernières années furent consacrées à la défense et à la promotion de la démocratie dans son pays natal, la Yougoslavie. Milorad Ilich était membre du Conseil de la couronne yougoslave.

Avis de messes

– Le 24 juin 1993, à 11 heures, une messe solennelle sera célébrée en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, 2, place du Louvre, Paris-1er, à l'intention de

Jean COURNOT,

décédé le 6 avril, muni des sacrements de l'Eglise.

Que ceux qui l'ont connu, estimé et aimé, y participent par leur présence et leur prière.

L'inhumation définitive aura lieu le 26 juin, à Avezan (Gers), selon son désir.

Mme Jean Cournot,
2, rue Joseph-Bara,
75006 Paris.

Anniversaires

Nandor CHESNEY

nous a quittés le 22 juin 1988.

Que ceux qui l'ont connu aient une pensée pour lui.

– Il y a trente ans, le jeudi 20 juin 1963, mourait

Raphaël SALEM,
mathématicien et humaniste.

Sa famille et ses amis ne l'oublieront jamais.

Services religieux

– Un service religieux sera célébré à la synagogue de la Victoire, 17, rue Saint-Georges, Paris-9e, le lundi 28 juin, à 12 heures, à l'intention de

Mme Francine CLORE,
née Halphen,

décédée à Genève, le 20 mai 1993.

Soutenances de thèses

– Christine Peltre soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat : « Le voyage de Grèce des artistes français (1780-1939) », le lundi 28 juin 1993, à 14 heures, à la Sorbonne Paris-IV, salle des actes, 1, rue Victor-Cousin.

CARNET DU MONDE
Renseignements : 40-65-29-94
Tarif : la ligne H.T.

Toutes rubriques	100 F
Abonnés et actionnaires	90 F
Communicat. diverses	105 F
Thèses étudiants	60 F

RESSOURCES HUMAINES

CULTURE

Les vigiles de la musique

Suite de la première page

Cette floraison d'utilisateurs (cinq cent mille en France) *« témoigne du formidable développement de la musique et des commerces sonorisés dans les années 70 »*, explique Richard Comastri. Avec son réseau qui couvre l'Hexagone, la SACEM est un bon poste d'observation de la France musicale.

Rien de tel pour constater la multiplication des fêtes dans le moindre hameau durant les mois d'été, la montée en flèche de la musique rétro (Claude François en tête), comment la musique « techno » supplante le disco, le décalage entre le Top 50 et la musique que l'on consomme en région. On y observe également le transfert massif des discothèques des centres-villes vers les villages.

La France, patrie du droit d'auteur

La Sacem a largement bénéficié de cette explosion musicale, tant sur le marché du disque qu'après la création des radios de la bande FM dans les années 80 (1 500 diffuseurs supplémentaires pour la société). Imaginée en juillet 1847 par Ernest Bourget, Paul Henrion et Victor Parizot, qui refusent alors de payer leur note au café-concert Les Ambassadeurs, au prétexte qu'ils sont les auteurs de la musique diffusée par l'établissement, la SACEM est devenue une entreprise prospère (*lire l'encadré ci-dessous*).

La France est la patrie du droit d'auteur, et la Sacem est une des sociétés d'auteurs les plus performantes au monde. A l'étranger ? Les organismes équivalents sont *« une catastrophe aux Etats-Unis, un scandale en Angleterre, insignifiants au Portugal ou en Grèce, inexistants ailleurs »*, souligne un journaliste de l'hebdomadaire américain spécialisé *Bilboard*. *« Sur 177 pays inscrits à l'ONU, seuls 80 défendent leurs auteurs »*, ajoute Jean-Loup Tournier, président du Directoire de la SACEM depuis trente-deux ans

« Le droit d'auteur, c'est le salaire de l'auteur ». Le slogan adopté par la Sacem définit l'enjeu. Cette société civile collecte, répartit et reverse chaque année leur dû à des milliers d'auteurs ou compositeurs, souvent modestes, parfois enrichis par le succès. Dans quelques cas, le jeu en vaut la chandelle : un « tube français », par exemple, déposé en 1983, a rapporté à son auteur 2,6 millions de francs sur huit ans (157 000 francs en 1992), et ce n'est pas fini...

La SACEM est également le bras sauveteur qui permet à des petites salles, à des festivals, ou à des musiques réputées difficiles (musique contemporaine, jazz...) de se maintenir à flot. Le budget de mécénat culturel, géré par la société, atteint pour 1993 la somme de 52 millions de francs.

« Je les aime, je les aime, la standardiste, l'attachée de presse, sans oublier ma petite SACEM », chante Eddy Mitchell, dans *Lèche-Botte Blues*. Les auteurs-compositeurs sont parfois critiques mais, de peur de casser l'outil qu'ils se sont forgés, se montrent discrets sur ses imperfections. Car, ainsi que le dit Nino Ferrer, après une traversée du désert : *« Si la SACEM n'avait pas existé, j'aurais sûrement braqué une banque. »* Des compositions comme *le Sud* lui ont permis de « tenir ».

Richard Comastri estime qu'il y est pour quelque chose puisque son rôle est d'effectuer des *« tournée d'écoute »* et de répertorier les titres qu'il entend. A son programme ce soir-là, quatre boîtes de nuit, un restaurant et un bar. Démarrage à 22 heures, arrêt vers 4 heures. 200 km en voiture dans la nuit. *« Quand vous débarquez à 3 heures du matin dans un bal face à des types saouls et que vous dites que vous venez pour la taxe SACEM... »* Mais c'était encore plus dur quand il arpentait les routes enneigées des Alpes ou multipliait les descentes dans les « discos » de la Côte.

Dans leur ensemble, les droits sont récupérés sans heurt, le plus souvent dans le cadre de conventions avec les représentants des diffuseurs de musique (Syndicat des entrepreneurs de bals, Confédération nationale de la coiffure française, etc.). Le centre de Creil a ainsi touché 8 millions de francs en 1992, dont 600 000 francs rien que pour le parc Astérix, principal « client ».

Pourtant, avec la crise, la délégation de Creil enregistre une sensible augmentation des « mauvais payeurs » depuis un an. Dans toutes les professions. *« Certains n'ont simplement plus les moyens de payer. »* Même les élus, organisateurs de festins municipaux, contestent. Mais il y a pire. *« La loi est constamment violée »*, estime Jean-Loup Tournier, pourtant satisfait de la bonne entente avec les radios, totalement acquise depuis que Skyrock, dernière « grosse » radio privée récalcitrante, a fait affaire en 1988. Restent les discothèques.

« Une SACEM si chère... »

La tournée de Richard Comastri commence au Pub Carnot de Creil. *« Je vous offre un coup. Sans pot-de-vin bien sûr »*, blague le patron, Marc Dussaule. Il est rejoint par le directeur de la discothèque Les Chandelles, située de l'autre côté de la rue. On leur parle droit d'auteur et ils répondent crise économique, sécurité, charges exorbitantes, baisse d'activité de 30 %, conflits avec la mairie sur les autorisations. La SACEM est perçue comme une taxe de plus, toujours trop chère, *« qu'on règle en dernier, car c'est d'elle qu'on risque le moins »*.

Même son de cloche au Grand-Saint-Germain, la « boîte » la plus agréable de la région. On y vient de Compiègne, Creil, Beauvais, Paris, Reims. Grand parking, 18 employés, 900 clients par soir, installations ultra-moderne. Heureux ? *« Heureux s'il n'y avait pas une SACEM si chère.. »*, affirme le patron, M. Bléron : 35 000 francs par mois, calculés sur un chiffre d'affaires annuel de 7 millions de francs. Pour calculer ses tarifs, le préposé SACEM s'appuie sur les renseignements fournis par le disc-jockey. Rarement de bonne grâce.

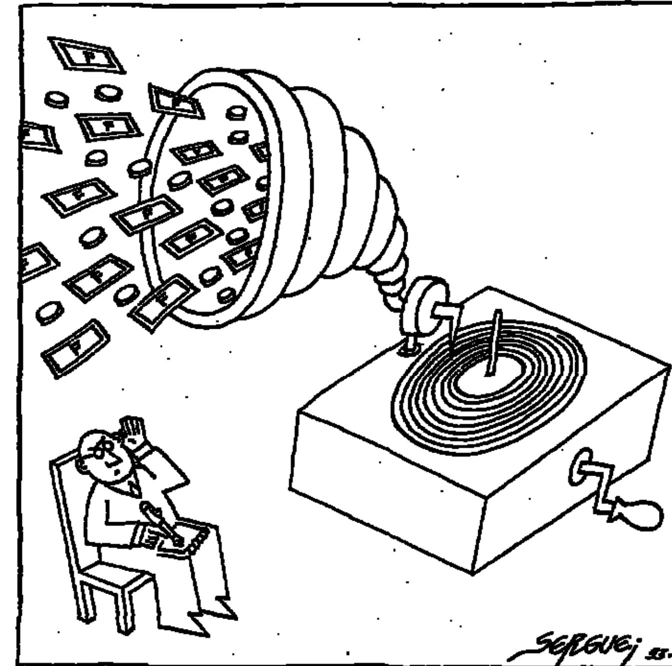
L'histoire de la SACEM et des patrons de discothèques en colère, ce sont quinze ans de procès, d'intimidations, d'invectives. Six-cents procédures judiciaires en cours, 90 arrêts de la Cour de cassation, des arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes, des rapports à la pelle, 8 millions de francs de frais de justice pour la SACEM rien que pour 1992.

« C'est une bonne affaire pour les avocats », dit-on de chaque côté. C'est bien le seul point d'accord. Ivan Poupardin a pris la tête des « réfractaires » au sein du Bemim (Bureau européen des médias de l'industrie musicale). Son credo : *« Les 4,63 % que la Sacem ponctionne sur notre chiffre d'affaires est bien trop élevé. 2 % serait supportable. »*

Il est vrai que les tarifs sont élevés. Mais une boîte de nuit sans musique... *« En plus, les « boîtes » minimisent souvent leur chiffre d'affaires »*, dit-on à la SACEM qui a attaqué en justice toutes les discothèques qui refusent de payer les fameux 4,63 % de taxe. Cinq syndicats l'ont accepté, seul le Bemim résiste (600 établissements selon la Sacem, 1 400 selon le Bemim sur les 4 300 répertoriés en France).

Première conséquence : les discothèques ont payé 237 millions de francs en 1988, seulement 156 millions en 1992. *« Cela ne représente que 6 % de notre chiffre global, mais c'est une question de principe. Et si nous n'agissons pas, nous risquons la contagion »*, affirme Jean-Loup Tournier.

Ivan Poupardin, lui, parle des *« milices de la SACEM »*. L'obstination de ce propriétaire d'un restaurant-discothèque dans la banlieue de Rouen, La Brocherie, est impressionnante, *« J'ai fait l'objet d'une quarantaine de procédures judiciaires en quinze ans, elles ont bien dû me coûter*



100 000 francs ». Sur le terrain, les « boîtes » réfractaires ont des réactions musclées : *« On est en guerre. On sème et la SACEM récolte. »* Certains parlent de *« racket »*. Le propriétaire de l'Espace, à Compiègne affirme : *« Si j'étais en Allemagne, je paierais 30 000 francs au lieu de 200 000 francs »*.

L'argument-choc du Bemim est bien là : les tarifs acquittés par les discothécaires français sont dix fois plus élevés qu'en Allemagne, trois fois plus qu'en Belgique, quatre fois plus qu'en Espagne, cinq fois plus qu'aux Pays-Bas. Seule l'Italie a des tarifs similaires. La Commission de Bruxelles a déclaré que le conflit devait être résolu par les tribunaux français. La cour d'appel de Paris a demandé l'avis du Conseil de la concurence. Ce dernier, qui s'appuie sur un arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes, a rendu son avis, le 20 avril dernier.

« Les tarifs pratiqués par la SACEM sont sensiblement plus élevés que ceux pratiqués par ses homologues » et, surtout, la SACEM *« ne justifie pas la supériorité de ses tarifs »* par une meilleure protection des auteurs. Sous entendu : si la société d'auteurs ne justifie pas ses tarifs élevés, c'est que son train de vie (ses frais généraux) sont trop importants.

« Forteresse assiégée »

Dans ses brochures sur papier glacé, la SACEM affirme que sur *« 100 francs perçus, 83 francs sont reversés aux auteurs, les frais ne représentant que 17 francs »*. Mais l'avis du Conseil de la concurrence les porte à 29 %, ce qui n'excède d'ailleurs pas la moyenne européenne. Les deux parties attendent surtout la décision de la cour d'appel de Paris, qui devrait intervenir au mois de septembre. Si elle suit le *Conseil de la concurrence et* donne raison aux discothèques, ce qui est possible, cela provoquera bien du tumulte... La SACEM devra-t-elle rembourser le trop perçu ?

Autant d'arguments qui agacent Jean-Loup Tournier : *« Nous sommes plus chers, mais le concept d'une moyenne européenne est aberrant, inadmissible »*. Il a également beau jeu de noter que *« si les frais de gestion sont excessifs, c'est aux auteurs de s'en plaindre. Or, ils entérinent notre gestion »*. Mieux, 850 auteurs la soutenaient, le mois dernier, dans une campagne de publicité de 500 000 francs, parue dans la presse nationale. *« La SACEM s'est mise à développer une culture de forteresse assiégée »*, souligne un proche de Jack Lang, ancien ministre de la culture. A cause des discothèques, mais aussi devant la tentation des uns et des autres d'appliquer le *droit anglo-saxon, qui privilégi*[e] l'investisseur, et protège l'œuvr[e] comme une marchandise, et no[n] la propriété artistique comme u[n] droit inaliénable.

Il y a ensuite la cohorte de nou-velles technologies (disques inter-actifs, programmes à la carte) qu[i] supposent une adaptatio[n] constante. Ou encore la concen-tration des compagnies discogra-phiques dans les pays les plu[s] favorables à leurs intérêts. Sans compter les œuvres rapportant gros qui s'apprêtent à tombe[r] dans le domaine public soixante-dix ans après la mort de leu[r] auteur, le délai légal.

Un certain déséquilibre

Les auteurs sont-ils vraimen[t] maîtres chez eux à la SACEM comme le soutient Jean-Lou[p] Tournier ? On trouve à la tête d[u] conseil d'administration des per-sonnalités comme Pierre Delanoë, Jean-Christophe Averty, o[u] Gérard Calvi. Les auteurs plu[s] modestes ou plus jeunes ont pe[u] de chances d'y siéger. Par ailleurs, le système de sondages dans le[s] discothèques et les projection[s] « par analogie » pour les radio[s] favorisent les grosses pointure[s] (Lavilliers, Barbelivien...) a[u] détriment des musiciens moin[s] illustres.

D'autres critiques visent le[s] délais de répartition, qui atte[i]gnent au mieux six mois, parfo[is] un an, ou même plus quand [il] s'agit de l'étranger. *« Je pai[e] 8,80 % de mes recettes dans le[s] quinze jours. L'argent ne revien-dra à l'artiste que plusieurs mo[is] plus tard »*, dit une productrice d[e] spectacles. Elle souligne la diffi-culté pour une petite société d[e] vérifier que les relevés ont é[té] correctement effectués. Beaucou[p] souhaitent une SACEM « allé-gée », plus productive, et surto[ut] plus transparente, qui s'explique-rait sur ses contradictions.

Peut-on par exemple être un[e] société lucrative qui réalise de[s] produits financiers et des investis-sements immobiliers, tout en fai-sant constamment référence à l[a] très philanthropique propriét[é] intellectuelle ? Et en matière d[e] profits, on reproche à la SACEM d'avoir d'opportunes œillères. N'a-t-elle pas tardé à tirer au clai[r] la fraude de la *Lambada* e[n] 1989 ? Un blâme, qui fit sourire, fut délivré à l'usurpateur français, inscrit en toute légalité. Les droits (7,5 millions de francs en deux ans), furent, il est vrai, finalement bloqués en faveur des vrai[s] auteurs boliviens. Mais il a fall[u] les révélations de la presse pou[r] que la SACEM bouge...

MICHEL GUERRI[N]
et VÉRONIQUE MORTAIGN[E]

Des chiffres et des chansons

Sur 67 000 inscrits au registre de la SACEM, seulement 29 193 sociétaires ont touché des droits en 1992, dont le montant global, collecté auprès de plus de 500 000 diffuseurs de musique, s'élève à 2,67 milliards de francs. Ces droits proviennent des médias audiovisuels pour 28,31 %, de la diffusion de la musique enregistrée dans les lieux publics et entreprises pour 23,40 %, alors que seulement 20,93 % correspondent aux droits de reproduction mécanique (disque, vidéo, copie privée). Restent les droits en provenance de l'étranger (17,84 %), le spectacle vivant (7,69 %), et le cinéma.

Les titres qui rapportent le plus d'argent sont *le Boléro* de Ravel, *la Mer, Comme d'habitude, C'est si bon, la Vie en rose*. En 1992, 15 823 membres ont touché moins de 6 000 F de droits, 88 ont dépassé le million de francs. Au long de l'année, 450 000 œuvres ont généré des droits. La lanterne rouge a rapporté quelques centimes, et celle qui occupe la millième position 118 000 F.

En vertu du code de la propriété intellectuelle redéfini en juillet 1992, tout utilisateur de musique est tenu de déclarer à la SACEM le programme des œuvres diffusées ou interprétées, et d'acquitter le montant des droits. Les modes de calcul varient selon les cas de figure. Pour un disque compact reproduisant 15 titres et vendu au détaillant au prix de gros de 60 F HT, le montant prélevé par la Sacem est de 6 F, soit 0,40 F par titre, répartis entre l'auteur, le compositeur (25 % chacun) et l'éditeur (50 %). Un passage sur une grosse radio peut rapporter jusqu'à 1 000 F pour trois minutes. Pour le spectacle vivant et les discothèques, le montant est calculé sur la recette ou le chiffre d'affaires. Des forfaits sont prévus pour les diffuseurs qui n'accordent à la musique qu'une place secondaire. Chaque trimestre une répartition est opérée pour une catégorie de droits (musiques de films, disques, droits nationaux, étrangers...).

Pour s'inscrire à la SACEM, il faut avoir écrit au moins cinq œuvres, avoir enregistré une cassette ou un album commercialisé ou pouvoir faire la preuve d'au moins cinq diffusions ou exécutions dans les six mois écoulés. Le droit d'entrée est de 610 F. L'examen d'entrée a terrorisé ceux qui ne savaient pas écrire la musique à leurs débuts (Charles Trenet), ou n'ont jamais su le faire (Django Reinhardt). Certains adhérents qui l'avaient passé arrondissaient leurs fins de mois en cosignant les titres écrits par des recalés. Depuis la suppression de l'examen, en 1972, seuls les groupes sont soumis à inspection, afin de clarifier le rôle de chacun.

Les membres de la SACEM élisent un conseil d'administration (président : Pierre Delanoë), qui nomme un directoire chargé de la gestion et de l'application de ses décisions (président : Jean-Loup Tournier). Pour faire fonctionner cette grosse machine, la SACEM s'appuie sur 1 476 employés, dont une moitié au siège parisien, le reste étant réparti dans 98 délégations départementales.

V. Mo.

► **Adhésion à la SACEM : renseignements par Minitel, 3614 code SACEM.**

ARTS

L'Espagne a acheté la collection Thyssen

Le gouvernement de Madrid a acquis lundi 21 juin, pour deux milliards de francs, sept cent soixante-quinze tableaux, de la Renaissance à Picasso

MADRID

de notre correspondant

La collection Thyssen-Bornemisza, exposée temporairement depuis le mois d'octobre dernier dans le palais de Villahermosa, au centre de Madrid, y restera de façon permanente. Après de longues tractations avec le baron Thyssen-Bornemisza (*le Monde* du 13 octobre 1992), le gouvernement espagnol a approuvé, lors du conseil des ministres du vendredi 18 juin, l'achat des 775 tableaux de cette collection (*le Monde* daté 20-21 juin). 715 sont actuellement exposés à Madrid. 60 autres le seront prochainement au monastère de Pedralbes à Barcelone. Le coût de l'opération est de 350 millions de dollars (1,925 milliard de francs).

Le nouveau propriétaire ne sera pas directement l'Etat espagnol, mais la fondation qui gère déjà la collection et dont la composition sera modifiée. Huit des douze membres seront nommés par le gouvernement. La signature de l'acte d'achat devait avoir lieu lundi 21 juin à Madrid. Ainsi prennent fin les laborieuses négociations entreprises depuis 1987, qui avaient dans un premier temps, le 20 décembre 1988, abouti au prêt de la collection pendant dix ans. Depuis, les autorités espagnoles ont bataillé ferme pour acquérir définitivement cette collection convoitée par plusieurs autres pays.

L'épouse du baron Thyssen, Carmen Cervera, ancienne Miss Espagne, a joué un rôle déterminant dans les pourparlers entre son mari et le gouvernement espagnol. Elle n'a pas hésité à renoncer à une partie de son héritage en faveur des quatre enfants du baron pour que son pays puisse acquérir définitivement cette collection privée considérée comme la plus importante au monde après celle de la reine d'Angleterre. Elle avait été évaluée à 1,7 milliard de dollars par Sotheby's.

Commencée par le père du baron Thyssen, cette collection rassemble des chefs-d'œuvre depuis le treizième siècle jusqu'à l'époque contemporaine. La panoplie couvre tous les grands noms de l'art, des maîtres de la Renaissance à Lichtenstein, en passant par Rubens, Velasquez ou Picasso. A deux pas du Prado, la Villahermosa, proche du Centre Reina Sofia consacré à l'art contemporain, complète un ensemble culturel qui fait de Madrid une capitale de la peinture.

Jordi Sole Tura, ministre de la culture, n'a pas caché sa satisfaction après cet achat, dont le prix avait déjà été fixé le 30 juin 1992 et sera payé en cinq ans. La vente avait été retardée au dernier moment par les élections du 6 juin afin *« d'éviter son utilisation politique »*, selon les termes de Jordi Solé Tura.

M. B.-R.

Un mois après l'attentat de Florence

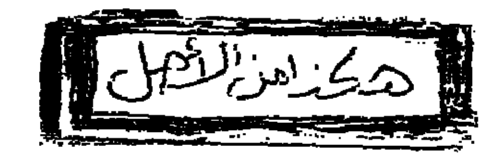
Les Offices ont rouvert leurs portes

Des milliers de personnes ont visité la galerie des Offices de Florence, dimanche 20 juin, à l'occasion de la réouverture du musée, gravement endommagé lors de l'attentat du 27 mai qui a fait cinq morts.

L'aile ouest des Offices, la plus durement touchée, n'est toujours pas ouverte au public, mais certaines œuvres qui y sont habituellement présentées, dont le *Tondo Doni* de Michel-Ange et la *Flora* du Titien, sont exposées au rez-de-chaussée.

Certains visiteurs avaient fait la queue pendant des heures avant l'ouverture, mais beaucoup n'ont pu entrer dans la galerie, dont l'entrée était contrôlée afin de limiter l'affluence. Les travaux de restauration de l'aile ouest et du corridor de Vasari continueront jusqu'à la fin de l'année. – *(AFP.)*

□ **Une pianiste russe remporte l[es] quatrièmes « Piano masters ».** – L[a] pianiste russe Natalia Troull [a] remporté, samedi 19 juin, les qua-trièmes « Piano masters » à Mont[e]-Carlo. Ce prix, qui réunissait di[x]-huit finalistes ou lauréats de com-pétitions internationales venus d[e] onze pays, est doté de 30 000 do[l]lars (environ 165 000 francs) [et] d'un certain nombre d'engage-ments. L'autre finaliste était [la] Hongroise Adrienne Krausz.



CORRESPONDANCE

A propos de « L'art et l'Etat »

Une lettre du délégué aux arts plastiques

A la suite de la publication de quatre articles consacrés à « L'art et l'Etat » (le Monde des 25, 26, 27 et 28 mai), nous avons reçu de François Barré, délégué aux arts plastiques au ministère de la culture, les précisions suivantes :

1. – Vous écrivez *« l'art contemporain cherche toujours son public »* et laissez entendre que celui-ci *« est toujours aussi fermé (...) à la création d'aujourd'hui »*. Il faut cependant noter que le public de l'art contemporain doit représenter en 1992 en France plus d'un million de visiteurs. Ce n'est pas négligeable. Les 20 000 visiteurs du château d'Oiron, les 16 000 du domaine de Kerguéhennec ou les 15 000 du centre d'art du domaine de Vassivière, en Limousin, loin des *circuits réservés* du « petit milieu », témoignent de la naissance d'un mouvement, d'un enracinement.

2. – *Je regrette que des citations me concernant soient fausses ou faussées.* Je n'ai *jamais parlé des « quelques [coups] de Malraux »*. Je ne comprends d'ailleurs pas ce que cela veut dire. S'agissant d'une description des exemples de la commande publique, votre journaliste me cite longuement au sujet des « hommages » (Blum, Sartre, Bernanos...). Il omet de préciser ce sur quoi j'avais insisté, que ce type de commande ne représente plus qu'environ 1 % du budget total de la commande publique. Plus loin, il me fait dire que *« 90 % des commandes sont désormais le fait des municipalités »*. J'avais précisément indiqué que les municipalités sont aujourd'hui le principal partenaire de l'Etat et que le plus souvent la demande initiale est de leur fait.

3. – *« Aujourd'hui, en France –* écrivez-vous, – *les achats des collectivités publiques représenteraient près de 60 % du volume total des ventes de l'art contemporain. »* Ce chiffre est extravagant. Raymonde Moulin dans son ouvrage *l'Artiste, l'institution et le marché* (1992) situe ce pourcentage à 8 % en 1985. Dominique Bozo avait en 1989 évalué les achats de la puissance publique à environ 100 millions de francs pour l'art moderne et contemporain, alors que le marché français représente, en 1989, près de 4 milliards de francs (selon une étude réalisée par le département des études et de la prospective du ministère de la culture par *Rouget, Sagot Duvauroux et Pflieger*).

4. – Depuis mon arrivée à la délégation aux arts plastiques, j'ai fait en sorte que la priorité soit accordée aux enseignements artistiques. Vos lecteurs ont pu croire le contraire. Vous citez en effet Yves Michaud affirmant à propos du budget de l'ENSBA (Ecole nationale supérieure des beaux-arts) : *« Il n'a pas profité de la manne des années 1980-1985, car François Barré ne croit pas aux écoles mais plutôt à l'exemplarité de la commande publique et de l'achat des FRAC »* (Fonds régionaux d'art contemporain). Dois-je préciser qu'étant à la tête de la délégation aux arts plastiques depuis février 1990, il m'était difficile d'assumer la responsabilité des choix faits par mes prédécesseurs ? J'ajouterais enfin que le budget des écoles d'art (nationales et municipales, toutes *dépenses confondues*), *qui était de* 125 millions en 1990, est passé à 192 millions en 1993. C'est de très loin le plus fort accroissement de toutes les lignes budgétaires de la délégation aux arts plastiques.

Le contenu des enseignements

Mais, sur le fond, je regrette que l'article consacré aux écoles d'art n'ait en rien abordé l'essentiel, *c'est-à-dire le contenu des enseignements*. Il est écrit à propos des professeurs : *« Mais qu'enseignent-ils et pourquoi ? »* Bonne question à laquelle il aurait été utile de répondre. Rien n'est dit sur les programmes, les évolutions pédagogiques (les réformes de 1973 et 1988) et la nature des enseignements. *On lit au contraire que « chaque école, sinon chaque enseignant, a sa méthode ».* C'est ignorer que l'Etat assume une mission de définition des contenus pédagogiques et du contrôle des enseignements.

5. – L'article consacré aux ateliers d'artistes rend compte avec précision et justesse de la situation actuelle. Il n'est cependant pas possible de laisser passer l'assertion selon laquelle l'attribution d'un atelier relèverait d'un « coup de pouce » ou encore, comme il est écrit : *« Pour d'autres ce sera l'appui d'une personnalité haut placée, d'un galeriste bien en cour, d'un responsable d'institution, d'un élu. Un atelier découlerait souvent d'une commande publique. »*

Les ateliers attribués par le ministère de la culture le sont dans le cadre d'une commission paritaire présidée par le délégué aux arts plastiques et comptant en son sein des représentants des organisations professionnelles d'artistes. Les décisions sont prises souverainement par cette commission après examen des dossiers des artistes et vote majoritaire.

6. – Le quatrième et dernier article entend faire le bilan des fonds régionaux d'art contemporain. Je voudrais pour conclure préciser certains points importants :

– Les FRAC sont des institutions à caractère régional, dans lesquelles l'Etat a *toujours été minoritaire*.

– *Sur la mission des FRAC et la* qualité de leurs achats – et c'est là l'essentiel – je n'ai pas compris l'analyse menée. Vous indiquez en effet : *« Rares sont les FRAC qui ont pris le risque de partir à la découverte de jeunes artistes. D'ailleurs, le hit-parade des achats indique nettement la consécration des valeurs sûres. »* Or le tableau auquel vous vous référez établit un classement d'ordre financier. Les *jeunes artistes n'y figurent pas*, bien sûr, car leurs œuvres sont moins coûteuses. Il va de soi par exemple que l'achat de six Dubuffet ou de trois Polke représente des sommes bien supérieures à celui de nombreuses œuvres de Pascal Convert, de Jean-Michel Alberola, de Patrick Tosani ou de Fabrice Hybert.

Vous écrivez par ailleurs, en ne citant à ce moment que des artistes étrangers (alors que la grande majorité des achats a porté sur des artistes français) : *« Les FRAC contribuent moins à réactiver une vie culturelle peu à peu tombée en décadence à partir de la seconde moitié du vingtième siècle qu'à répandre un modèle – modèle parisien ou international. »* Diriez-vous de même s'il s'agissait de musique, de littérature ou de cinéma ? Peut-on aujourd'hui définir une spécificité d'expression à l'échelle des régions ? Des progrès remarquables ont été faits quant à la qualité des réserves des FRAC. Il est inexact d'écrire que *« les collections du FRAC Lorraine sont entassées dans des conditions précaires au Musée d'Epinal »*. Le Musée d'Epinal dispose d'un remarquable bâtiment qui vient d'être inauguré et dont la qualité des réserves est incontestable. Quant au FRAC Nord-Pas-de-Calais, ses collections sont entreposées dans le très beau Musée de Villeneuve-d'Ascq, dont les réserves sont également de grande qualité.

(1) Le « petit milieu » se rend volontiers à Kerguéhennec ou à Vassivière, *plus volontiers même que les habitants* de la région et que les touristes. Il y a bien 16 000 visiteurs à Kerguéhennec. Dont 10 000 scolaires. Que sont donc les 6 000 visiteurs motivés comparés au flux *touristique qu'attire la Bretagne et* aux 450 000 habitants de l'agglomération rennaise, distante de quelques dizaines de kilomètres ? Quant au cas de Vassivière, il mérite en effet examen. Le Centre *d'art est situé sur une île*, qui accueille à peu près 100 000 visiteurs par an. Sur ces 100 000, ils ne sont, d'après ses responsables, que 10 000 à pénétrer dans le musée – dont environ 3 000 scolaires.

2) Malraux, avec un budget insuffisant, a effectivement été réduit à quelques actions ponctuelles, comme la commande du plafond de l'Opéra Garnier à *Chagall ou de l'Odéon à Masson*. Par ailleurs, nous maintenons que les propos attribués à François Barré n'ont pas été déformés.

3) Chiffre extravagant que ces « 60 % » que nous avions nous-même présenté comme hypothétique ? Le vrai chiffre *serait de 8 %* ? A *citer l'ouvrage* de Raymonde Moulin, il faut le citer exactement. Ayant établi une distinction entre marché intérieur et marché global – ce dernier comptabilisant le marché intérieur et les exportations, qui représentent environ 70 % du marché total, – l'auteur écrit à propos de l'année 1985 : *« Si l'on tient compte à la fois des crédits d'acquisitions et des crédits de commandes (toutes catégories et toutes procédures confondues), on atteint (...) un montant voisin de 175 millions de francs, qui représente environ 22 % du montant total du marché et 75 % du marché intérieur. »* (Raymonde Moulin, *l'Artiste, l'institution et le marché*, Flammarion, 1992, page 235). Ajoutons que les 100 millions de francs cités par François Barré ne tiennent pas compte des acquisitions des collectivités territoriales et qu'il prend comme référence 1989, année où le marché de l'art a atteint des sommets avant de s'effondrer. La part des achats de l'Etat et des collectivités territoriales s'en est trouvée évidemment minorée. Ce n'est plus le cas.

4) La « mission » pédagogique de l'Etat – définition des programmes et contrôles – est assurée avec tant de zèle que les professeurs ne font pas mystère de l'entière liberté qui leur est laissée. Quelques-uns s'en réjouissent. D'autres s'en plaignent. D'autres encore s'en inquiètent.

5) François Barré n'a jamais eu vent d'un « coup de pouce » lors de l'attribution d'ateliers. Cette ignorance est tout à son honneur, mais tout acteur de l'art actuel pourrait cependant citer plusieurs exemples de cet ordre, mettant en cause directement des fonctionnaires du ministère de la culture ou, plus souvent il est vrai, comme nous l'avions écrit, de la Ville de Paris.

6) La majorité des achats des FRAC ont été effectués sous le contrôle d'un conseiller du ministère de la culture. Le poids de l'Etat est donc loin d'être négligeable dans ces fonds régionaux. Le peu de témérité des comités d'acquisitions des FRAC passe aussi par la concentration de sommes importantes sur quelques noms. Acheter six Dubuffet, ce n'est pas faire preuve d'une imagination débordante. C'est aussi donner le sentiment aux jeunes artistes qu'ils ne sont pas « au niveau ». Quant aux œuvres du FRAC Lorraine, dont certaines ont été endommagées ou ont disparu, nous conseillons à François Barré de se pencher sur les conditions dans lesquelles elles « voyagent » d'un lieu d'exposition à l'autre. – Ph. D., M. G. et E. de R.]







AGENDA

MUSIQUES

CONCERTS

AMPHITHÉATRE DE LA SORBONNE (42-62-71-71). Chœur et orchestre Paris-Sorbonne : 20 h 30 mar. Gaële Le Roi (soprano), Brigitte Desnoues (mezzo-soprano), Jean-François Lapointe (baryton), Hélène Gaurier (harpe). Jacques Grimbert (direction). Debussy, Ravel. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne.

AMPHITHÉATRE RICHELIEU. Pascal Gallet, Philippe Berrod, Eric Picard : 17 h 30 dim. Piano, clarinette, violoncelle. Fauré, Messiaen, Debussy, Indy. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne Louise Sibourd : 18 h lun. Piano. Chabrier, Debussy, Fauré. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne Martine Gagnepain, Quatuor Rosamonde : 20 h 30 lun. Piano. Chausson, Caplet, Fauré. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne Nadine Palmier, Joël Rigal : 18 h mar. Piano à quatre mains. Franck, Fauré, Debussy, Satie. Dans le cadre du festival Musique en Sorbonne.

AUDITORIUM DU LOUVRE (40-20-52-29). Michel Béroff : 20 h 30 mer. Piano. Bach, Schubert, Debussy, Wagner Philippe Bernold, Isabelle Moretti : 12 h 30 jeu. Flûte, harpe. Damase, Fauré, Cras, Ton-That, Doppler.

AUDITORIUM SAINT-GERMAIN (46-33-87-03). Ensemble vocal Jean-Philippe Rameau : 20 h 30 jeu. Anne Lapalus (soprano), Hervé Lamy (ténor), Xavier Le Maréchal (baryton), Jean-Marc Lesage, Beatrice Thoreux (piano), Lucien Lesage (direction). Lesage, Massenet. Dans le cadre du Festival foire Saint-Germain Isabelle Lesage, Pascal Robault, Annie Balmayer : 20 h 30 ven. Violon, alto, violoncelle. Haydn, Beethoven, Mozart. Dans le cadre du Festival foire Saint-Germain André Kurst : 20 h 30 lun. Piano. Schumann. Dans le cadre du Festival foire Saint-Germain.

CENTRE DE LANGUE ET DE CULTURE ITALIENNE (46-34-27-00). Lorenzo Cipriani, Alain Ehkirch : 16 h sam. Clavecin et flûte. Blavet, Boismortier, Pichi.

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). London Symphony Orchestra : 20 h 30 lun. Daniel Barenboïm (piano), Pierre Boulez (direction). Schoenberg, Bartok, Stravinsky City of Birmingham Symphony Orchestra : 20 h 30 mar. Olaf Baer (baryton), Simon Rattle (direction). Bartok, Mahler.

EGLISE DE LA MADELEINE. Académie symphonique de Paris : 20 h 45 jeu. Asayo Otsuka (soprano), Arcady Volodos (baryton), Chœur de Varenne, Chorale du mardi, Chœur de Sucy-en-Brie, Ensemble choral de Paris, Antoine Bath (direction). Ein Deutsches Requiem de Brahms Orchestre Stringendo : 20 h 30 mar. Jean Thorel (direction). Pergolèse.

EGLISE DES BILLETTES. Ars Vocalis : 18 h ven. Fernando Geraldes (direction). Campra, Ingegneri, Schütz, Vittoria Xavier Eustache : 10 h dim. Orgue. Bach Ensemble instrumental Parenthèse : 20 h 30 mar. Corinne Martignoni, Frédéric Visconte (violons), Catherine Lamborot (hautbois), Laurent Brack (direction). Bach.

EGLISE SAINT-EUSTACHE (45-22-28-74). Jean Guillou : 20 h 30 jeu. Orgue. Bach, Mozart, Tchaïkovski, Guillou. Dans le cadre du Festival d'orgue à Saint-Eustache Orchestre national d'Ile-de-France : 21 h ven. Valérie Millot (soprano), Lucile Vignon (mezzo-soprano), Pascal Aubert (ténor), Laurent Naouri (basse), Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France, Jacques Mercier (direction). Saint-Saëns, Gounod Friedemann Winklhofer : 20 h 30 lun. Orgue. CPE Bach, Bach, Liszt, Pescetti, Sowerby, Guillou. Dans le cadre du Festival d'orgue à Saint-Eustache.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Chœurs Saint-Alexandre-Nevsky : 21 h mar. Basile Evets (direction).

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE. Orchestre de chambre Alexandre Stajic : 20 h 30 ven., sam. Alexandre Stajic (direction). Vivaldi Jean-François Ott, Salvatore-Michel Picardi : 20 h 30 lun., mar. Violoncelle, piano. Vivaldi, Bach, Beethoven, Mozart, Fauré.

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Chœur de Chambre Exaudi de Cuba : 20 h 45 sam. ; 17 h 30 dim. Maria-Felicia Perez (direction). Monteverdi, Gesualdo, Vittoria, Poulenc Peter Wispelwey : 20 h 30 mar. Violoncelle. Bach. Dans le cadre du Festival du Marais.

EGLISE SAINT-PIERRE (42-62-46-22). Orchestre de chambre Alexandre Stajic : 21 h mar. Alexandre Stajic (direction). Bach, Purcell, Rameau, Geminiani, Boccherini Isabelle Le Goux, Michel Wladkowski : 21 h ven. Piano. Brahms, Debussy, Liszt, Rachmaninov, R. Strauss.

EGLISE SAINTE-CLOTILDE. Chœur de chambre Accentus : 20 h 45 mar. Laurence Equilbey (direction). Brahms, Bruckner.

ESPACE JEMMAPES (45-35-97-31). Avon Stuart Company : 17 h dim. Negro spirituals.

ESPACE REUILLY (44-68-00-01). Miguel Angel Estrella, Cuarteto dos Mundos : 21 h mer. Piano. Bartok, Ginastera, Aguire, Bouchardo, Ravel, Falla, Piazzola, Mercado. Concert au profit de l'ADICCA.

GYMNASE JEAN-DAME (49-59-95-60). Ensemble des Ateliers de création musicale : 21 h jeu. Dumont, Kuczynski, Maréchal, Roussel.

HOTEL BOUTILLER-DE-CHAVIGNY (48-87-51-95). Christophe Fel : 17 h 30 dim. Baryton, Ensemble Carl-Stamitz. Poulenc. Dans le cadre du Festival du Marais Idil Biret : 19 h mer. Piano. Chopin. Dans le cadre du Festival du Marais Dubravka Tomsic : 21 h 15 sam. Piano. Beethoven, Chopin. Dans le cadre du Festival du Marais.

IRCAM (44-78-48-16). Ensemble Inter-Contemporain : 20 h 30 mar. Donatienne Michel-Dansac (soprano), Pierre-Laurent Aimard (piano), David Robertson (direction). Manoury.

MUSÉE NATIONAL DU MOYEN AGE-CLUNY (43-25-62-00). Ensemble Alla Francesca : 18 h dim. Dans le cadre du Festival de musique médiévale de Paris Duo Wayal : jusqu'au 26 juin 1993. 20 h 30 sam.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Orchestre de l'Opéra de Paris : 19 h 30 mer. Denis Dubois (direction). Mozart, Bizet. Amphithéâtre Solistes de l'Orchestre de l'Opéra de Paris : 20 h ven. Mozart, Beethoven.

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Sandrine Piau, Miriam Ruggeri, Vincent Grégoire : 19 h jeu. Sopranos, haute-contre, Stephan Vandyck (ténor), Vincent Bouchot (baryton), Kaori Uemura (basse de viole), Kenneth Weiss (orgue, direction). Charpentier, Graziani, Carissimi, Mazzochi.

ORANGERIE DU PARC DE BAGATELLE (36-70-00-44). Jean-François Heisser : 20 h 45 jeu. Piano. Chopin, Granados, Zygel. Dans le cadre du Festival Chopin à Paris Duo Tal-Groethuysen : 16 h 30 sam. Piano. Chopin, Czerny, Schubert, Mendelssohn. Dans le cadre du Festival Chopin à Paris Trio Fontenay : 16 h 30 dim. Chopin, Schubert. Dans le cadre du Festival Chopin à Paris.

SAINTE-CHAPELLE (46-61-55-41). Les Musiciens du roy : 21 h mer. Marais, Bach, Telemann, Mozart Gabriel Fumet : jusqu'au 24 juin 1993. 21 h jeu. Flûte. Bach, Telemann, Mozart, Paganini, Debussy Les Trompettes de Versailles : jusqu'au 27 juin 1993. 21 h ven., dim. Vivaldi, Haendel, Telemann Ensemble baroque français : jusqu'au 26 juin 1993. 21 h sam. Mozart, Vivaldi Gabriel Fumet, Richard Siegel : 21 h lun., mar.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre philharmonique de Radio-France : 20 h 30 ven. Alicia de Larrocha (piano), Marek Janowski (direction). Mozart, Strauss Orchestre national de France : 20 h 30 sam. Florence Quivar (mezzo-soprano), Maîtrise et chœur de Radio-France, Seiji Ozawa (direction). Symphonie n° 3 de Mahler. Dans le cadre du Festival de Saint-Denis London Symphony Orchestra : 20 h 30 mar. Jessye Norman (soprano), Pierre Boulez (direction). Stravinsky, Debussy, Webern, Schoenberg.

LA SEDIRA (43-79-69-57). Sylvie de May, Chantal Loew, Christophe Ramon : 20 h 30 lun. Sopranos, ténor, Philippe Tonerre (piano). Capdevielle, Auric, Canteloube, Damase, Breville, Falla, Lazzari, Rosenthal, Roussel, Saint-Saëns, Sauguet.

THÉATRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Duo Delta : 20 h 30 sam. Piano, clarinette. Poulenc, Lutoslawski, Brahms.

Périphérie

CHATENAY-MALABRY. MAISON DE CHATEAUBRIAND (47-02-45-63). Marina Leguay, Reiko Hozu, Trio Wozzeck : 17 h dim. Flûte, piano. Hubeau, Reinecke, Schubert.

COMBS-LA-VILLE. LA COUPOLE (64-88-69-11). Chœur et orchestre Eurofa : 20 h 45 ven. Justus von Websky (direction). Puccini.

ETAMPES. EGLISE NOTRE-DAME-DU-FORT (69-92-69-00). Orchestre national d'Ile-de-France : 17 h dim. Valérie Millot (soprano), Lucile Vignon (mezzo-soprano), Pascal Aubert (ténor), Laurent Naouri (basse), Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France, Jacques Mercier (direction). Saint-Saëns, Gounod.

ETAMPES. THÉATRE MUNICIPAL (69-92-69-00). Ensemble à deux violes esgales : 21 h jeu. Sainte-Colombe, Marais, Visée.

MEAUX. CATHÉDRALE (60-23-40-00). Orchestre national d'Ile-de-France : 20 h 45 jeu. Valérie Millot (soprano), Lucile Vignon (mezzo-soprano), Pascal Aubert (ténor), Laurent Naouri (basse), Chœur régional Vittoria d'Ile-de- France, Jacques Mercier (direction). Saint-Saëns, Gounod.

MÉRY-SUR-OISE. CHATEAU DE LA CGE (30-36-77-77). Asayo Otsuka, Richard Tronc : 20 h 45 ven. Soprano, baryton, Raymond Alessandrini (piano). Verdi, Puccini, Catalani, Bellini, Leoncavallo. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.

MÉRY-SUR-OISE. EGLISE SAINT-DENIS (30-36-77-77). Katia Ricciarelli : 20 h 45 sam. Soprano, Vincenzo Scalera (piano). Vivaldi, Paisiello, Rossini, Bellini, Tosti, Puccini, Cilea. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.

NUCOURT. EGLISE SAINT-QUENTIN. Yuri Boukoff : 20 h 30 sam. Piano. Bach, Beethoven, Brahms, Rachmaninov, Debussy, Chopin.

PONTOISE. EGLISE SAINT-MACLOU (30-30-33-33). Orchestre de chambre de Cergy-Pontoise : 20 h 45 jeu. Gérard Garino (ténor), John-Paul Bogart (basse), Robert Valette (orgue), Ensemble vocal de l'Ecole nationale de Cergy-Pontoise, Chœur Cergy-boucle de l'Oise, Chorale Sainte-Cécile de Saint-Gratien, Andrée-Claude Brayer (direction). Puccini. Dans le cadre du Festival d'Auvers-sur-Oise.

RUEIL-MALMAISON. CHATEAU (47-32-35-75). Anne Queffélec : 20 h 30 mar. Piano. Scarlatti, Ravel, Liszt, Beethoven.

SAINT-DENIS. BASILIQUE (42-43-77-72). Orchestre national de France : 20 h 30 jeu., ven. Florence Quivar (mezzo-soprano), Maîtrise et Chœur de Radio-France, Seiji Ozawa (direction). Symphonie n° 3 de Mahler. Dans le cadre du Festival de Saint-Denis.

SAINT-DENIS. MAISON DE LA LÉGION D'HONNEUR (42-43-77-72). Orchestre de chambre de Stockholm : 20 h 30 mar. Esa-Pekka Salonen (direction). Lindgren, Stravinsky, Haydn, Bartok. Dans le cadre du Festival de Saint-Denis.

SURESNES. SALLE DES FÊTES. Quatuor de saxophones Jean-Yves Fourmeau : 20 h 30 ven. Vivaldi, Paganini, Hamel.

> **Nous publions le lundi (daté *mardi*) la liste des concerts de la semaine, dont une sélection commentée figure dans le supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).**

OPÉRAS

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE (40-40-46-46). Le Directeur de théâtre : 20 h mer., jeu. Opéra de Mozart. Rémi-Charles Caufman (Buff), Denis Ferron (Vogelsang), Matthieu Lécroart (Herz), Viviane Durand, Yeon Hee Park (Mlle Silberklang), Orchestre du CNSMDP, Jean-Sébastien Béreau (direction), Bernard Broca (mise en scène). Entrée libre, réservation obligatoire.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Faust : jusqu'au 16 juillet 1993. 19 h 30 mer., lun. Opéra de Gounod. Giuseppe Sabbatini (Faust), James Morris (Méphistophélès), Nancy Gustafson (Marguerite), Philippe Duminy (Valentin), Colette Alliot-Lugaz (Siebel), Jocelyne Taillon (Marthe), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Julius Rudel (direction), Jorge Lavelli (mise en scène) Carmen : jusqu'au 17 juillet 1993. 19 h 30 jeu., sam., mar. Opéra de Bizet. Béatrice Uria-Monzon (Carmen), Barry McCauley (Don José), Hei-Kyung Hong (Micaela), Barseg Tumanyan (Escamillo), Chœur et orchestre de l'Opéra de Paris, Myung-Whun Chung (direction), José Luis Gomez (mise en scène), Kate Flatt (chorégraphie).

OPÉRA-COMIQUE. SALLE FAVART (42-86-88-83). Médée : jusqu'au 30 juin 1993. 19 h 30 mer., ven., sam., dim., mar. Opéra de Charpentier. Lorraine Hunt, Françoise Semellaz (Médée), Jacques Bona, Bernard Deletre (Créon), Agnès Mellon, Monique Zanetti (Créuse), Guy de Mey, Pierre Catala (Jason), Jean-Marc Salzmann (Oronte), Compagnie Ris et Danceries, Les Arts florissants, William Christie (direction), Jean-Marie Villégier (mise en scène), Béatrice Massin (chorégraphie).

THÉATRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Les Noces de Figaro : jusqu'au 12 juillet 1993. 19 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar. ; 15 h dim. Opéra de Mozart. Olivier Peyrebrune, Marc Souchet (Figaro), Jérôme Josserand, Paul-Henri Lacrambe, Jacques des Longchamps (comte Almaviva), Simine David, Catherine Manandaza, Edith Schmidt (comtesse Almaviva), Béatrice Malleret, Florence Vinit (Suzanne), Pierre Muller, Akémi Souchay (piano), Elisabeth Navratil (mise en scène).

Périphérie

AULNAY-SOUS-BOIS. ESPACE JACQUES-PRÉVERT (48-68-00-22). Jongleurs dans la jungle : 21 h sam. ; 16 h dim. D'Isabelle Aboulker. Avec les enfants du CREA, Didier Grojsman (direction), Jean-Marc Montel (mise en scène), Edith Liénard (chorégraphie).

CORBEIL-ESSONNES. PLACE DE L'ARQUEBUSE (64-96-63-67). L'Histoire du soldat : 21 h 30 mer., jeu., ven. ; 17 h dim. De Stravinsky. Musiciens et professeurs du Conservatoire de Corbeil- Essonnes, Philippe Durville (direction), Jean-Claude Penchenat (mise en scène).

JAZZ, POP, ROCK

AU DUC DES LOMBARDS (42-33-22-88). George Makinto : 22 h 30 mer., jeu. ; Louis Petrucciani Trio : 22 h 30 ven., sam. ; Avram Fefer Trio : 22 h 30 dim., mar. ; Belmondo Big Band : jusqu'au 28 juin 1993. 22 h 30 lun.

AU PIED DE CHAMEAU (42-78-35-00). Nicolas Genest Quartet : 22 h 30 jeu. ; Marc Ducret, Michel Benita : 22 h 30 ven., sam. Guitare, contrebasse.

AUDITORIUM DES HALLES (42-36-13-90). Antonio Hart Quintet : 20 h 30 mer. ; Michèle Hendricks Quartet : 20 h 30 jeu. ; Humair-Jeanneau-Texier, Nicoletta Manzini Quintet : 20 h 30 ven.

BAISER SALÉ (42-33-37-71). Jean-Marie Ecay Groupe : 22 h 30 jeu., ven. ; Caiman : 22 h 30 sam. ; Cap'tain : 22 h 30 lun.

BAZAR CAFÉ (45-26-34-81). Krapou et les Ombres : 19 h 30 mer. ; Les Belles Paires : 19 h 30 jeu. ; Suzan-Prevotat-Chinois : 19 h 30 sam. ; Marc Bozonet : 19 h 30 mar.

LE BILBOQUET (45-48-81-84). Bruce Anthony Henry : 22 h 45 mer., jeu., ven., sam. ; Turk Mauro Quartet : 22 h 45 dim. ; Hervé Meschinet Quartet : 22 h 45 lun., mar.

LE BISTROT D'EUSTACHE (40-26-23-20). Alain Bouchet Trio : 22 h 30 ven., sam.

BOUFFONS THÉATRE (42-36-35-53). Elan : 16 h sam.

CAFÉ BALTARD (42-33-74-03). Daniel Jeanrenaud : 23 h sam. ; Belhair & les Réverbères : 23 h ven.

CAFÉ RIVE-DROITE (42-33-81-62). Alef : 22 h 30 mer., jeu. ; Dixie Stompers : jusqu'au 27 juin 1993. 22 h ven., sam., dim. ; Paolo Prata : 22 h 30 lun., mar.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Tom Cat : 21 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim. ; Betty and the Bop's : 21 h 30 lun., mar.

LA CIGALE-KANTERBRAU (42-23-15-15). Olodum : 20 h sam.

EGLISE SAINT-DENIS-DU-SAINT-SACREMENT. Pedro Solar : 21 h 15 mer. Guitare flamenca.

ELYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15). Cypress Hill, Funkdoobiest : 19 h 30 jeu. ; Cathedral : 19 h 30 lun.

FRONT PAGE (42-36-98-69). Ze Boom & Freddie Meyer : 22 h 30 mer. ; Coketale : 22 h 30 jeu. ; Shakin Blues : 22 h 30 ven. ; Franck Ash Blues Band : 22 h 30 sam. ; The Moovies : 22 h 30 dim. ; House Band : 22 h 30 dim. ; Acid Hawai : 22 h 30 lun. ; Brooklyn : 22 h 30 mar.

GÉNÉRAL LA FAYETTE (47-70-59-08). Paris Swing Trio : 22 h jeu.

HIPPOCAMPUS (45-48-10-03). Trio Jazz Middle : 21 h ven. ; Trio New Orleans : jusqu'au 31 juillet 1993. 21 h sam.

HIPPODROME DE VINCENNES. U2, Velvet Underground, Stereo MC's : 20 h sam.

JARDIN D'ACCLIMATATION. Philippe Maté Quartet : jusqu'au 4 juillet 1993. 16 h sam.

JAZZ CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-30-42). Joe Louis Walker : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Boto et Novos Tempos : 22 h 30 dim. ; Maxim Saury Top Clarinet : 22 h 30 lun., mar.

LATITUDES SAINT-GERMAIN (42-61-53-53). Philippe Lucas Quartet : 22 h 30 mer. ; Anthénor Bogea Quintet : 22 h 30 jeu. ; Carl Schlosser Trio : 22 h 30 ven., sam. ; Claude Neau Quartet : 22 h 30 mar.

LA LOUISIANE (42-36-58-98). Boozoo's Jazz Combo : 21 h mer. ; Jean-Pierre Gélineau Trio : 21 h jeu. ; Michel Mardignan Clarinette Connection : 21 h ven. ; Philippe de Preissac Group : 21 h sam., mar. ; Fabrice Eulry : 21 h lun.

LE MONTANA (45-48-93-08). Alain Bouchet Quartet : 22 h 30 mer., jeu. ; Quartet Benedetti : 22 h 30 ven., sam. ; Chris Henderson Band : 22 h 30 dim. ; René Urtreger Trio : jusqu'au 29 juin 1993. 22 h 30 lun., mar.

MONTGOLFIER (40-60-30-30). Irakli : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam.

NEW MOON (49-95-92-33). Les French Lovers : 20 h 30 mer. ; Lofofora : 20 h 30 jeu. ; Zoran & Friend : 23 h ven. ; Quartin Larcin : 23 h sam. ; The Gordons, the Moonshiners : 20 h 30 lun. ; Les Hurleurs : 20 h 30 mar.

NEW MORNING (45-23-51-41). Gil Scott Heron : 21 h mer. ; Amelita Baltar : 21 h jeu. ; Alfredo Rodriguez, Jane Bunnet : 21 h ven. ; Pat Metheny, Joshua Redman, Christian McBride : 21 h mar. Guitare, saxophone, contrebasse, Billy Higgins (batterie).

LE NOUVEAU CAFÉ (43-21-65-29). Paul Breslin, Olivier Caillard, Chris Hayward : 21 h mer., jeu. Chant, piano, flûte ; Swing Valse : 21 h ven., sam. ; Marianne Mille : 21 h mar.

OLYMPIA (47-42-25-49). Willy Deville : 20 h 30 mer. ; Gloria Gaynor : 20 h 30 jeu. ; Idir : 20 h 30 ven., sam., lun. ; 14 h 30 dim. ; Chico Buarque, Trio Esperanca : 20 h 30 mar.

PALAIS OMNISPORTS DE PARIS-BERCY (40-02-60-02). Depeche Mode : 20 h mar.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Père Ubu : 22 h mer. ; Tarika Sammy : 22 h jeu. ; Sebadoh : 22 h ven.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Eric Le Lann Group : 21 h 30 mer. ; Chance Orchestra : 21 h 30 jeu. ; Dixie Brothers 6 : 21 h 30 ven. ; Five O'Clock : 21 h 30 sam. ; Arturo Sandoval y su Grupo : 21 h 30 mar.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Saxomania : 21 h 30 mer. ; Claude Bolling Trio : 21 h 30 jeu. ; High Society Jazz Band : 21 h 30 ven. ; Hot Papaz : 21 h 30 sam. ; The Old Fashion Jazz Band : 21 h 30 lun. ; Claude Luter Quintet : 21 h 30 mar.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36). Riccardo del Fra, Bert Joris, Eric Barret : 22 h 45 mer. Contrebasse, trompette, saxophone, Alain Jean-Marie (piano), Hans Van Oosterhout (batterie) ; Barney Wilen, Emmanuel Bex, Peter Gritz : 22 h 45 jeu., ven., sam. Saxophone, orgue, batterie ; Balthasar Thomass, Jean-François Jenny-Clark : 22 h 45 mar. Piano, contrebasse, Tony Rabeson (batterie).

PIGALL'S. Bee Attitude : 21 h sam.

REX CLUB (45-08-93-89). Mega City Four : 23 h 30 mer. Soirée Metallic Jungle ; Corner Shop : 23 h ven. Soirée Planète rock.

SLOW CLUB (42-33-84-30). Marc Lafemière : 21 h 30 mer., jeu. ; Amouroux Boogie Machine : 21 h 30 ven., sam. ; Jive Aces : 21 h 30 mar.

SUNSET (40-26-46-60). Simon Goubert Quintet : 22 h 30 mer., jeu. ; Pinosonido : 22 h 30 ven., sam. ; Francis Lockwood Trio : 22 h 30 lun. ; Bamati Trio : 22 h 30 mar.

THÉATRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Richard Witczak et ses Tziganes : jusqu'au 26 juin 1993. 22 h 30 jeu., ven., sam.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Bop Génération Trio : 19 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; 14 h dim.

TONIC HOTEL JAZZ CLUB (40-19-04-05). New Orleans Hot Dogs : 22 h mer. ; Bob Garcia & Friends : 22 h jeu., ven., sam. ; Big Boss Band : 22 h ven.

UTOPIA JAZZ CLUB (43-22-79-66). Alain Groux & Jean-Louis Mahjun : 22 h mer. ; Blues Grass Burger : 22 h jeu. ; The Grand Blues Band : 22 h ven. ; Blues et des poussières : 22 h sam. ; Jean-Jacques Milteau & Co : 22 h mar. ; Wolfpack : 1 h sam.

LA VILLA (43-26-60-00). George Coleman Quartet : 22 h 30 mer., jeu., ven., sam., lun., mar.

Périphérie

ARGENTEUIL. SALLE JEAN-VILAR. Touré Kunda, Lapiro de Mbanga : 21 h jeu. Dans le cadre du Festival autour de la voix.

AULNAY-SOUS-BOIS. ESPACE JACQUES-PRÉVERT (48-68-00-22). Jean-Marc Padovani Quartet : 22 h 30 sam.

BONNEUIL-SUR-MARNE. STADE LÉO-LAGRANGE (45-13-88-38). Mad in Paris, Seba, Bobby Byrd Show : 17 h sam. ; Kassav' : 20 h dim.

CHESSY. MANHATTAN JAZZ CLUB (60-45-75-16). Mark Murphy Quartet : 21 h mer., jeu., ven., sam. ; Laurent de Wilde Trio : 21 h dim., lun. ; Judy Niemack Quartet : 21 h mar.

EPINAY-SUR-SEINE. PARC GOURAUD. Zebda, Dirty District, Ludwig von 88, K-Fard : 13 h dim. Les Naufragés, Sadicomix, Captain Zork.

FONTENAY-SOUS-BOIS. MAISON POUR TOUS (48-75-05-21). Sehseyl, Christine Lidon, Mil Mougenot : 20 h 30 ven. Dans le cadre du Festival les Aventuriers ; Absent-Minded, Die Bunker, Mr Kurlakin : 20 h 30 sam. Dans le cadre du Festival les Aventuriers.

MONTREUIL. INSTANTS CHAVIRÉS (42-87-25-91). Sound Suggestion : 21 h 30 jeu. ; Fleury Torrence Orchestra : 21 h 30 ven. ; Loose Blues : 21 h 30 sam. ; Collectif Polysons, Fawzi al-Aiedy : 21 h 30 mar.

PONTOISE. THÉATRE DES ARTS-LES LOUVRAIS (30-30-33-33). GBH : 19 h 30 sam.

VERSAILLES. TRIANON PALACE (30-84-38-45). Fernando Jazz Gang : 22 h jeu. ; Daniel Harte : 22 h mar.

VILLIERS-LE BEL. SALLE MARCEL-PAGNOL (34-29-28-90). Bill Deraime : 21 h mar.

CHANSON

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Solange Lebat : 15 h 30 dim. ; André Burton : 20 h 30 lun. ; Didier Ducrocq Trio : 20 h 30 dim.

CAFÉ DE LA DANSE. Erik Karol : 22 h 30 ven.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97). Cabaret de la chanson française : 21 h mer., jeu., ven., sam., lun., mar. Chansons à la carte tous les soirs.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Jean Nô : jusqu'au 26 juin 1993. 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. ; Les Stylomaniaques : jusqu'au 26 juin 1993. 22 h mer., jeu., ven., sam.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Phono Folie : jusqu'au 28 juin 1993. 20 h 30 jeu., ven., sam., lun. ; 18 h 30 dim. Spectacle de chansons de la Belle Epoque ; Elisabeth Valencic : 19 h jeu., ven., sam. ; 15 h dim.

THÉATRE DES DÉCHARGEURS (42-36-00-02). Les Oumènes de Bonnada : jusqu'au 27 juin 1993. 21 h dim.

TOURTOUR (48-87-82-48). Clara Finster : jusqu'au 3 juillet 1993. 22 h 15 mer., jeu., ven., sam., mar.

BALLETS

CAFÉ DE MADRID (48-24-97-22). Cuadro Flamenco Azahar : jusqu'au 27 juin 1993. 21 h 30 mer., jeu., ven., sam., dim. Flamenco.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Rajarajeswari : 20 h 30 sam. Danse de l'Inde, bharata natyam.

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Ballett Frankfurt : 20 h 30 mer., jeu., ven., sam. Impressing the Czar, William Forsythe (chor.).

CIRQUE D'HIVER BOUGLIONE (43-87-91-43). Ecole des Beaux-Arts de Phnom Penh : 20 h 30 mer. Conservatoire Marius-Petipa. L'Enfant, la danse et le Cambodge.

OPÉRA DE PARIS. PALAIS GARNIER (47-42-53-71). Ballet de l'Opéra de Paris : jusqu'au 10 juillet 1993. 19 h 30 jeu., ven., mar. ; 14 h 30 20 h sam. Orchestre de l'Opéra de Paris, Jonathan Darlington (direction). Thème et variations, George Balanchine (chor.). Moves, the Concert, de Jerome Robbins (chor.).

PALAIS DE L'UNESCO (45-68-25-85). Folkloristisch Danstheater : 20 h 30 ven. Danser au fil de la route de la soie.

THÉATRE DE LA BASTILLE (43-57-42-14). Carlotta Ikeda, Ko Murobushi : jusqu'au 30 juin 1993. 21 h mer., jeu., ven., sam., mar. Aï Amour, Carlotta Ikeda, Ko Murobushi (chor.).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Pina Bausch Tanztheater Wuppertal : 20 h 30 mer., ven., sam. ; 17 h dim. Le Sacre du printemps, Café Müller, Pina Bausch (chor.).

THÉATRE DES ARÈNES DE MONTMARTRE (42-62-35-00). Théâtre chorégraphique de Rennes et de Bretagne : 21 h mer., jeu. Mozartissimo, Gigi Caciuleanu (chor.). Dans le cadre du Festival de la Butte Montmartre Théâtre chorégraphique de Rennes et de Bretagne : 21 h ven., sam. Oskolki, miroirs brisés, Gigi Caciuleanu (chor.). Dans le cadre du Festival de la Butte Montmartre.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (49-52-50-50). The Royal Ballet : 20 h 30 mer. Orchestre Colonne, Barry Wordworth, Anthony Twiner (direction). Danses concertantes, Gloria, Kenneth McMillan (chor.), musique de Stravinsky et Poulenc ; Un mois à la campagne, Frederick Ashton (chor.), musique de Chopin. Dans le cadre du Nouveau Festival international de danse de Paris The Royal Ballet : 20 h 30 jeu., ven. Orchestre Colonne, Barry Wordworth, Anthony Twiner (direction). L'Arbre de Judas, Kenneth McMillan (chor.) ; Still Life at the Penguin Cafe, David Bintley (chor.) ; Ballet Imperial, George Balanchine (chor.). Dans le cadre du Nouveau Festival international de danse de Paris The Royal Ballet : 15 h dim. Orchestre Colonne, Barry Wordworth, Anthony Twiner (direction). Ballet Imperial, George Balanchine (chor.) ; Un mois à la campagne, Frederick Ashton (chor.) ; Gloria, Kenneth McMillan (chor.). Dans le cadre du Nouveau Festival international de danse de Paris.

THÉATRE DU ROND-POINT-RENAUD-BARRAULT (44-95-98-00). Les Dayak de Bornéo : 20 h 30 mer., jeu. Rites et danses de Bornéo.

Périphérie

LA COURNEUVE. CENTRE JEAN-HOUDREMONT (48-36-11-44). Compagnie Laroche-Valière : 21 h ven. De ton seul visage, François Laroche-Valière (chor.).

MUSIQUES DU MONDE

INSTITUT DU MONDE ARABE (40-51-38-50). Les Gnawas de Marrakech : 21 h 15 jeu. ; 22 h ven. Ensemble El-Gharnatia de Koléa : 21 h dim. Musique arabo-andalouse.

PARIS EN VISITES

MARDI 22 JUIN

« Le quartier chinois et ses lieux de culte », 10 h 30, métro Porte-de-Choisy, (P.-Y. Jaslet).

« Le temple bouddhique du Bois de Vincennes », 14 h 30, métro Liberté (P.-Y. Jaslet).

« Les passages couverts autour de la Bourse et du Palais-Royal », 14 h 30, 31, rue du Faubourg-Montmartre, entrée passage Verdeau (Tourisme culturel).

« Les plus célèbres tombes du Père Lachaise », 10 h 30 et 14 h 45, porte principale, bd de Ménilmontant (V. de Langlade).

« Les salons raffinés et les cabinets peints de l'Arsenal », 15 heures, 1, rue de Sully (Paris et son histoire).

« Le faubourg du Roule et l'orphelinat de Beaujon », 14 h 30, 208, rue du Faubourg-Saint-Honoré (Approche de l'art).

Exposition : « Orfèvrerie russe au Petit Palais », 15 heures, hall du musée, près de la caisse (Approche de l'art).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Montmartre pas à pas, du Bateau-Lavoir au Lapin agile », 14 h 45, sortie métro Abbesses (D. Fleuriot).

« Les passages couverts du Sentier, où se réalise la mode féminine, exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« Autour de Saint-Julien-le-Pauvre, naissance de l'Université », 15 heures, métro Maubert-Mutualité, angle des rues des Anglais et Galande (Sauvegarde du Paris historique).

« Le Jardin des Plantes, sa vocation depuis 1626 et ses hommes célèbres... », 11 heures et 15 heures, entrée du jardin Geoffroy-Saint-Hilaire, métro Jussieu (Paris capitale historique).

CONFÉRENCE

Salle Pierre-Julien-Eymard, 23, avenue de Friedland, 18 h 30 : « Persécution au Soudan. Trois millions de Chrétiens et des millions de croyants des religions traditionnelles opprimés. Pourquoi ? Que peut-on faire ? », par le Père H. Barbier (Centrale catholique de conférences et de documentation).

Ecole cathédrale, 8, rue Massillon, 20 heures : « La laïcité et l'islam », par M. Arkoun ; 22 heures : « Le statut personnel et le système juridique français », par B. Ancel (Archevêché de Paris).

184, bd Saint-Germain, 20 h 30 : « L'appel sacré du cœur » (Rose-Croix d'or).

ADC, avenue Mozart, de 19 heures à 21 heures : « Comment la société civile devrait-elle peser sur les élections européennes ? » (Association des citoyens).

ÉCONOMIE

La réunion du conseil européen à Copenhague

Chômage : une situation aggravée

Mise à part la Grande-Bretagne qui affiche une baisse toute récente du chômage, l'ensemble des pays membres de la Communauté économique européenne connaissent une situation aggravée. Au cours de ces derniers mois, on a assisté à une accélération de la tendance, qui frappe également la partie occidentale de la RFA (5,4 % de la population active en avril).

Désormais, trois Etats membres – la France, la Grande-Bretagne et l'Italie – se situent largement au-dessus des trois millions de demandeurs d'emploi. En taux, l'Espagne, avec 20,9 % à la fin mars, et l'Irlande, avec 18,4 %, battent tous les records.

Selon Eurostat, il y a 17,5 millions de chômeurs, et le pourcentage par rapport à la population active ne cesse d'augmenter. Il était de 10,2 % en mars, de 10,1 % en février et de 9,2 % en mars 1992. Les hommes et les jeunes sont les plus touchés par cette hausse, en raison d'un double mouvement : les emplois industriels diminuent, et les recrutements se font plus rares. Dans le cas de la Grande-Bretagne, où s'est beaucoup développé le travail à temps partiel, notamment dans les secteurs du tertiaire, le phénomène aboutit à un cas limite. Le taux de chômage des femmes (9,6 %) y demeure inférieur à celui des hommes (12,6 %).

Socialement préoccupante, cette évolution est due à la crise économique, qui se transforme en récession sur le Vieux Continent, tandis que la reprise américaine marque le pas et que le Japon souffre à son tour. Elle oblige à des révisions déchirantes, ainsi qu'en témoigne l'intention, prêtée par l'hebdomadaire *Der Spiegel* au ministre allemand des finances, Théo Waigel, de réduire de 3 % les allocations de chômage et de réaliser 15 milliards de deutschemarks d'économies, sur 27 milliards, au détriment de l'office fédéral du travail.

A l'exemple de la France, ce sont les modèles sociaux qui sont en cause ou, du moins, leur équilibre est menacé. Les tensions s'accentuent entre des systèmes de protection et les logiques à l'œuvre avec l'économie libérale. Plus vulnérable que d'autres, l'Europe souffre et subit davantage encore les conséquences d'une baisse de la croissance.

Cela explique en grande partie que, principalement dans l'Hexagone et chez quelques voisins (à l'exception de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne), des voix s'élèvent pour critiquer une politique de libre-échange qui serait devenue mortelle. Sans aller jusque-là, il est évident que la conjoncture révèle les limites des orientations retenues au niveau européen. Etablir un marché unique ne suffit pas, et il manque toujours une Europe sociale. Or, et quoi que M. Delors puisse dire à Copenhague, les possibilités de la Commission sont, sur ce plan, à peu près inexistantes. Fatalement.

ALAIN LEBAUBE

La crise sociale menace la cohésion de la Communauté

Réunis lundi 21 juin à Copenhague pour le 49e conseil européen, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la Communauté économique européenne devaient commencer leurs travaux par un examen de la situation économique et de ses effets sur le chômage. Avec 17,5 millions de demandeurs d'emploi et un taux de 10,2 % par rapport à la population active, les douze pays sont en effet globalement confrontés à une crise qui les entraîne vers la récession.

Rien n'a filtré des intentions de la Commission pour aborder ce sujet. Souffrant, Jacques Delors devrait présenter un exposé en son nom personnel, mais aucune décision n'était attendue. On sait que le président de la Commission s'inquiète de plus en plus de la menace sociale qui pèse sur la construction européenne et qu'il commence à mettre en cause certaines des orientations libérales.

Le 4 juin, déjà à Copenhague, lors d'une réunion consacrée à l'exclusion, il avait constaté que *« le progrès technique est plus destructeur que créateur d'emplois »* et refusé d'admettre que le mode de financement de la protection sociale puisse être un obstacle à la création d'emplois. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, a pour sa part indiqué, lundi 21 juin sur Europe 1, que le premier ministre entendrait *« affirmer la nécessité de la préférence communautaire »*.

Belgique : à la recherche de nouvelles solutions

BRUXELLES

de notre correspondant

Le chômage flambe aussi en Belgique. Selon l'Office national de l'emploi, il y avait, fin mai, 460 053 chômeurs complets indemnisés à la recherche d'un travail (194 123 hommes et 265 930 femmes), soit 12 % de la population active. Parmi ces personnes, on dénombrait 99 356 jeunes de moins de vingt-cinq ans. A ces chiffres, il faut ajouter 74 298 chômeurs âgés *« non demandeurs d'emploi »*. Le 31 mars, le conseil des ministres faisait déjà ce constat alarmant : *« En Belgique, le taux de croissance sera le plus faible enregistré depuis dix ans. Au cours des douze mois passés, le chômage a augmenté de plus de 60 000 unités. »*

Longtemps, le fléau a été en partie atténué par un *« traitement social »* particulièrement poussé, et coûteux. Principal remède : les départs en préretraite (on dit ici *prépension*) systématiquement proposés aux quinquagénaires, chaque fois qu'une entreprise a dû se restructurer. Ces plans de reconversion étaient d'autant plus tentants pour le patronat que l'existence de deux syndicats (d'obédiences chrétienne et socialiste) très puissants permet des négociations collectives sans trop de remous incontrôlés à la base. On compte actuellement 140 000 préretraités âgés de cinquante à cinquante-neuf ans pris en charge par les entreprises et par l'Etat, en attendant de pouvoir toucher à soixante ans une vraie retraite. Parmi les retraités (2 200 000), beaucoup sont d'anciens préretraités qui avaient « bénéficié » de la restructuration de Cockerill Sambre, de la Fabrique nationale d'Herstal, etc.

Depuis quelques semaines, le gouvernement et les partenaires sociaux cherchent de nouvelles solutions. Un *« plan d'accompagnement »* des chômeurs a été élaboré. Les chercheurs d'emploi de moins de quarante-six ans, qui entament leur dixième mois de chômage indemnisé, sont impérativement convoqués devant une administration qui fait une espèce de bilan de carrière et les dirige ensuite vers un centre de formation… ou une agence publique d'intérim. Le système se met en place. Quelque 25 000 *« conventions d'accompagnement »* ont été signées dans la partie francophone du pays. Refuser de collaborer est dangereux : 400 chômeurs wallons ou bruxellois ont fait l'objet d'une procédure pour mauvaise volonté, ce qui amène la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB, syndicat d'inspiration socialiste) à dénoncer certains aspects de ce *« plan d'accompagnement-sanction »*.

Néanmoins, une partie des ministres du gouvernement de coalition socialiste et social-chrétien semblent décidés à tenir compte des observations de l'OCDE, qui notait récemment que *« la Belgique est le seul pays* [de l'Organisation] *où les prestations d'assurance-chômage peuvent être versées pendant une durée pratiquement indéfinie »* et incitait Bruxelles à réduire les allocations pour combler son déficit budgétaire.

Le gouvernement s'efforce en revanche de promouvoir l'embauche des jeunes. Selon un préaccord signé vendredi 18 juin, les employeurs pourront engager les moins de vingt-six ans au chômage depuis plus de neuf mois avec des réductions, voire des suppressions, des cotisations sociales, qui représentent pour le moment 44 % du coût total du travail. Autre projet à confirmer : *« la prépension à mi-temps »*, c'est-à-dire le droit pour les travailleurs d'au moins cinquante-cinq ans de faire une *« pause carrière »* d'une durée variant de trois mois à trois ans, avec une indemnité spéciale.

Le fameux *« compromis à la belge »* semble plus que jamais d'actualité en matière sociale. Signe des temps, l'administration *de la région wallonne a déjà dû* ouvrir des bureaux spéciaux pour aider les ménages endettés à sortir de *situations dramatiques*.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE



Espagne : des prévisions alarmantes

MADRID

de notre correspondant

Le pire est à venir. Tout le monde le craint. Les prévisions de la Commission européenne sont alarmantes. En 1994, 23 % de la population active espagnole sera au chômage. Actuellement, plus de 3,3 millions de personnes sont sans emploi, selon les chiffres de l'Institut national de la stastistique à la fin du premier trimestre, soit 21,74 % de la population en âge de travailler. Ce record historique a risque fort toutes les chances d'être largement battu. La tendance s'accélère. Entre le 1er janvier et le 31 mars, presque 3 000 emplois ont disparu chaque jour, soit au total 264 000, presque la moitié du total sur une année (567 000).

Bien sûr, avec l'été, le tourisme, une peseta moins chère, qui favorise l'afflux des vacanciers et, par voie de conséquence, la création d'emplois temporaires, les statistiques permettront d'enregistrer un tassement. Mais la tendance ne sera pas inversée rapidement. Le taux d'activité est de 48,71 %. Ce qui signifie que pour les ressortissants espagnols de plus de seize ans (31 170 000), moins de la moitié (15 182 000) sont sur le marché du travail et seulement 11 880 000 ont un emploi.

Un véritable parcours du combattant

Depuis 1974, où plus de 13 millions d'Espagnols avaient un travail sur une population de 35 millions d'habitants (actuellement 40 millions), le taux d'occupation n'a cessé de baisser. De nombreux analystes se demandent ainsi si l'économie espagnole n'est pas condamnée à ne pouvoir employer plus de 12 millions de personnes et s'il est impossible de donner du travail aux 300 000 jeunes qui, chaque année, terminent leurs études.

La recherche d'un emploi prend de plus en plus les allures d'un véritable parcours du combattant. Non seulement l'Espagne a le triste privilège d'être la nation européenne la plus affectée par cette plaie sans cesse plus béante, mais elle est également en tête pour le chômage des jeunes. A la fin de l'an dernier, sur 3 millions de chômeurs, un tiers d'entre eux avaient moins de vingt-cinq ans.

La conséquence directe est que ces derniers vivent de plus en plus longtemps avec leurs parents, soit 70 % des dix-huit à vingt-neuf ans. Ce support familial, le travail au noir, la solidarité méditerranéenne permettent de nuancer quelque peu les chiffres. Avec près d'une personne sur quatre au chômage, on devrait pratiquement être au bord de l'émeute. En Espagne, il n'en est rien. Le chômage n'en demeure pas moins la préoccupation première de la population et du gouvernement. Comment en sortir ? Il n'y a pas qu'à Madrid que la question se pose.

M. B.-R.



Accord sur la fiscalité routière

La CEE instaure une vignette pour les camions

Les ministres des transports des Douze se sont mis d'accord pour que les pays de la Communauté qui ne disposent pas de péages autoroutiers (Allemagne, Danemark et les trois Etats du Benelux) puissent, à partir du 1er janvier 1995, imposer une vignette pour les camions de plus de 12 tonnes. Le montant de cette vignette n'excédera pas 1 250 écus (8 250 francs) par an et sera valable sur l'ensemble du territoire des cinq pays. Cette vignette devrait rapporter à l'Allemagne 1,7 milliard de francs.

En échange, les pays qui disposent d'un système de péage ou qui sont excentrés par rapport au reste de la Communauté (France, Espagne, Italie, Portugal et Grèce) ont obtenu des avantages sur la taxe à l'essieu. Les Douze ont décidé parallèlement d'accélérer le mouvement de libéralisation des transports. Le cabotage routier (la possibilité pour un camion de charger et décharger du fret à l'intérieur d'un pays où il n'est pas immatriculé) sera ouvert à la concurrence à partir du 1er juillet 1998.

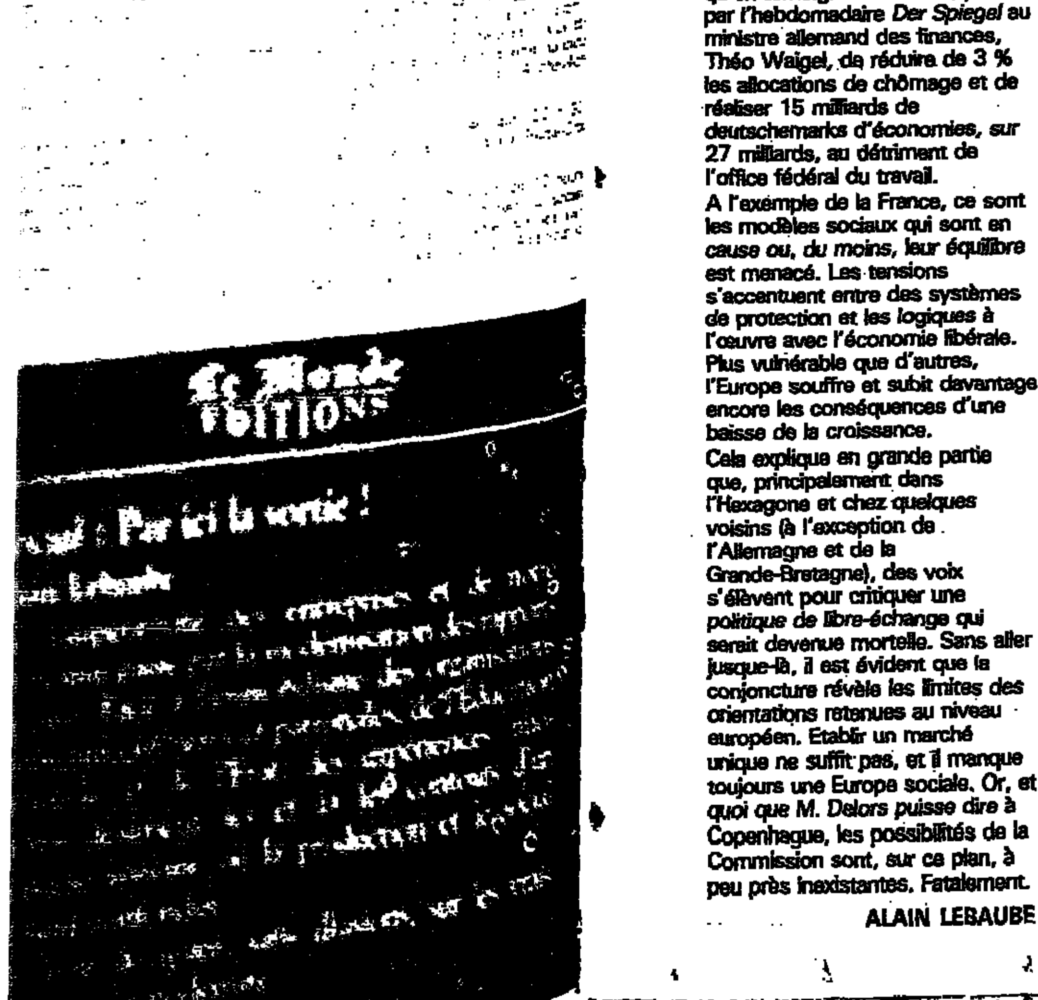
Au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

« L'Europe est d'une naïveté déconcertante », affirme M. Perigot

Invité du Grand Jury *RTL-le Monde*, François Perigot, président du CNPF, a souligné dimanche 20 juin que *« sur le plan de la politique extérieure commune de l'Europe et du protectionnisme, l'opinion globale a considérablement évolué depuis quelques mois »*, notamment parmi les chefs d'entreprise. Ces derniers, a-t-il estimé, *« sont aujourd'hui beaucoup plus préoccupés par le problème de l'accès au marché français d'un certain nombre de produits* (…) *que par une baisse des taux d'intérêt »*. Opposé au recours à des mesures protectionnistes, il a affirmé que *« l'Europe est d'une naïveté déconcertante »*.

Interrogé sur les critiques portées par Philippe Séguin à l'égard du gouvernement, M. Perigot a assuré ne pas être *« sûr que tous les chefs d'entreprise aient souscrit à toutes les suggestions qui ont été faites et notamment au rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement »*. Rappelant que les employeurs doivent *« tout faire pour retarder le plus possible les licenciements »* et qu'il est *« très difficile de leur demander contractuellement de s'engager sur l'emploi »*, M. Perigot a reconnu que *« certains comportements ont porté un tort considérable à l'image des entreprises elles-mêmes »*.

□ **FRANCE : la production industrielle a baissé en avril.** – La production industrielle (hors BTP) a baissé en France de 0,6 % en avril, pour s'établir à 109,2 (contre 109,9 en mars), un niveau qui était celui de mars 1989, selon l'INSEE qui a publié lundi 21 juin son indice mensuel. En mars, l'indice de la production industrielle affichait déjà un recul par rapport au mois antérieur. L'indice de la production manufacturière, lui, est resté inchangé en avril (105,4) mais, selon l'INSEE, *« la plupart des hausses constatées s'analysent en termes de rattrapage de la production. Elles concernent des branches qui ont subi de fortes chutes au cours des derniers mois »*.



ÉCONOMIE

Retraites, SMIC, assurance-maladie

Le gouvernement accentue les mesures de rigueur

Pas de revalorisation des retraites au mois de juillet, augmentation du SMIC probablement limitée au strict minimum légal, limitation des remboursements de médicaments, encadrement plus sévère de l'activité des médecins, hausse des cotisations d'assurance-chômage en perspective et éventuelle révision à la baisse des indemnité des demandeurs d'emploi. Après l'alourdissement de la contribution sociale généralisée (CSG) comme des taxes sur l'alcool ou le tabac et le gel du traitement des fonctionnaires, la politique de rigueur s'étend à l'ensemble de la politique des revenus et aux mécanismes de protection sociale.

Ceux qui avaient cru percevoir un léger changement de cap de la politique d'assainissement engagée par le premier ministre dans le second «plan Balladur» – destiné à donner un peu d'air à une économie asphyxiée par la récession grâce à des mesures de relance du logement, des facilités accordées aux entreprises sur la TVA et le lancement d'un emprunt – *en seront pour leurs frais*. Il ne s'agit pas d'un retour à la rigueur mais d'une poursuite et d'une extension de celle-ci après l'adoption de dispositions correctrices qui, dans l'esprit du premier ministre, constituent l'autre versant d'une même démarche.

Cependant, le décalage de ces mesures dans le temps risque d'être mal compris des Français en leur donnant l'impression que la politique du gouvernement subit des «coups de barre» successifs. Alors que s'élèvent, au sein de la majorité *ou parmi les chefs d'entreprise*, des appels en faveur de choix économiques alternatifs (recours à un protectionnisme à peine voilé, desserrement de la lutte contre l'inflation, relance de la consommation), les *décisions que viennent de prendre* ou que s'apprêtent à adopter les pouvoirs publics vont à coup sûr alimenter bien des crispations.

Ainsi, l'annonce d'une non-revalorisation des retraites et pensions d'invalidité de la Sécurité sociale au 1er juillet, contenue dans le projet de loi instituant un Fonds de solidarité, a déclenché des réactions très vigoureuses. Un tel choix, s'il avait été annoncé dans la foulée du premier *plan Balladur, aurait suscité* autant de protestations de la part des centrales syndicales. Or, annoncé quelques semaines après la présentation du second plan, il s'expose davantage aux critiques de *ceux qui réclament des mesures de* soutien de l'activité allant au-delà de la baisse régulière des taux d'intérêt.

Le texte, qui sera soumis mardi 22 juin aux sénateurs, ne constitue pas une surprise. Simone Veil, ministre des affaires sociales, a déjà prévenu que son projet de loi prévoyant une fiscalisation partielle des dépenses d'assurance-vieillesse stipulerait que les pensions seront – comme c'est le cas depuis 1987 – indexées sur l'évolution prévisionnelle des prix pendant cinq ans. Par contre, l'interprétation, par le gouvernement, de ce principe général constitue un renforcement de la rigueur. En clair, M. Balladur et Mme Veil estiment que la revalorisation de 1,3 % des retraites accordée par les socialistes au 1er janvier dernier fera l'affaire pour toute l'année et qu'il n'est pas question, comme c'était la tradition, d'opérer un ajustement au 1er juillet. En prenant en compte les augmentations précédentes, notamment celle de *1,8 % en juillet 1992, les retraités* devraient bénéficier d'une augmentation moyenne de 2,2 % sur l'année, ce qui correspond au niveau d'inflation attendu en 1993 (entre mai 1992 et mai 1993, les prix ont progressé de 2 %), *assurent* les experts du gouvernement.

Même si l'on ne peut exclure un rattrapage en janvier, cette décision sera mal appréciée par les retraités. Dans les rangs syndicaux, la condamnation est unanime. La CFDT *«s'insurge contre une mesure prise sans aucune concertation»*, la CGT la juge *«scandaleuse et antisociale»* alors que Force ouvrière considère qu'elle *«met de manière unilatérale fin aux consultations avec les organisations syndicales»* dans la perspective d'une réforme des retraites.

Dans la foulée, le gouvernement devrait annoncer le 28 juin que la revalorisation du SMIC sera limitée au *strict* plancher légal. Chaque année, les pouvoirs publics doivent répercuter au minimum la moitié du gain de pouvoir d'achat du taux de salaire horaire (TSH), enregistré par rapport au 1er juillet de l'année précédente. Or depuis 1988, la totalité de ce gain est toujours répercutée. Cette année, comme en 1986 et 1987, seule la moitié du gain de pouvoir d'achat du TSH sera très probablement accordée.

En outre, Mme Veil présentera la semaine prochaine un plan d'économies de 30 milliards de francs sur les dépenses de santé. Il s'agira d'imposer une véritable discipline à la médecine libérale, invitée à conclure au plus vite des accords de *«maîtrise médicalisée»* qui devront rapporter quelque 10 milliards de francs, et de remédier à la progression du budget des hôpitaux en supprimant les 60 000 lits excédentaires et en fermant certains services sous-employés, voire des établissements entiers. Quant aux malades, ils doivent s'attendre à une nouvelle hausse du forfait hospitalier, comme à l'instauration de franchises non remboursées sur les médicaments et à la stricte application du plan Séguin de 1986. Au total, les assurés sociaux supporteront à peu près 40 % du total des économies à réaliser.

Enfin, il est de plus en plus probable que les difficiles négociations sur la survie de l'UNEDIC se traduiront à court terme par une aide accrue de l'Etat mais aussi par l'augmentation de la cotisation salariale – et, comme l'exige le gouvernement – patronale d'assurance-chômage. De plus, pouvoirs publics et patronat entendent obtenir des syndicats qu'il acceptent de nouvelles restrictions sur les prestations accordées aux demandeurs d'emploi. Rigueur pour tous, tel est le mot d'ordre de ces prochaines semaines.

JEAN-MICHEL NORMAND

Après la transmission du dossier au parquet

Les inconnues juridiques de l'affaire Saint Laurent

L'affaire Yves Saint Laurent *prend aujourd'hui un tour inattendu*. Si la cession, en janvier, de la maison de luxe au groupe public Elf-Sanofi ne suscite plus de polémiques, l'enquête de la Commission des opérations de Bourse (COB) a mis en évidence la vente d'un paquet d'actions – antérieure à la cession, hors du marché boursier mais quelques semaines avant un effondrement des cours, – qui oblige, elle, à une délicate interprétation de la jurisprudence.

Décidément, ce qu'il est convenu *d'appeler l'affaire Yves Saint Laurent* est une affaire gigogne. Après une polémique politique aujourd'hui dépassée, une controverse sur son prix de vente déjà oubliée, des conditions d'abandon du statut de société *en commandite jugées* un *temps* financièrement exorbitantes puis aisément entérinées, et un examen par la COB des mouvements intervenus sur le titre en Bourse qui n'ont *«pas révélé d'opération irrégulière»*, c'est, *désormais, une toute autre affaire qui* occupe le devant de la scène.

En effet, il y a un mois, la COB confirmait dans un communiqué qu'*«un nombre important d'actions Yves Saint Laurent* [avait] *été vendu hors marché à des acheteurs domiciliés à l'étranger»* (*le Monde* du 28 mai). Ventes dont l'hebdomadaire *le Point* a, le premier, révélé l'existence, la date - l'été 1992 - le montant - 100 millions de francs environ - et le lieu - la Suisse. Ventes dont le quotidien *le Figaro* assurait, dans son édition du 17 juin, que les initiateurs ne seraient autres que le PDG du groupe, Pierre Bergé, et le célèbre couturier.

L'examen des propres documents de la maison de luxe tend à en accréditer l'idée. En effet, comme l'indique le rapport annuel de la société, les deux hommes détenaient au 31 décembre 1991, 43,75 % du capital d'Yves Saint Laurent : 25,92 % *via* la société Berlys ; 14,74 % par l'intermédiaire du holding néerlandais BDKS ; le solde – 3,09 % – probablement directement. Au 16 mars 1993, le tableau présentant la répartition du capital dans le document rédigé à l'occasion de la fusion avec Elf-Sanofi, ne les crédite plus que de 40,57 % des parts : 25,86 % *via* Berlys et 14,71 % portés par BDKS. MM. Bergé et Saint Laurent semblent donc s'être défaits d'environ 3 % du capital de leur société entre les deux dates, le nombre total d'actions n'ayant guère évolué.

Pourquoi cette vente qui représente environ 100 millions de francs, au cours moyen de l'action durant l'été 1992? L'explication se trouve sans doute dans l'endettement massif que ces deux personnalités avaient été contraintes de souscrire, à titre personnel, en avril 1991, pour reprendre les actions du holding de Carlo De Benedetti, Cerus, qui souhaitait se désengager d'Yves Saint Laurent. Un rachat qui leur avait coûté 545 millions de francs (*le Monde* du 26 avril 1991). Penser qu'ils aient eu besoin d'argent frais, l'été suivant, pour honorer des remboursements, n'est donc pas illogique. N'est-ce pas cette même néces*sité qui devait les conduire, quatre* mois plus tard, à céder la société qu'ils avaient fondée?

Délit d'initiés ?

Vendre des actions n'a rien de répréhensible. Les vendre de gré à gré est interdit, puisque la transaction échappe alors à l'impôt de Bourse. Mais la sanction d'une telle infraction relève de la seule administration fiscale et ne s'applique pas au vendeur, mais au négociateur – la banque Neuflize-Schlumberger-Mallet en l'occurrence, – à qui incombe la déclaration. C'est donc autre chose qui a retenu l'attention de la COB : la transaction a été effectuée peu de temps avant que, dans une interview au *Nouvel Economiste* du 18 septembre, Pierre Bergé n'annonce son intention de mettre en vente la part *du capital acheté à Cerus*. Une interview qui provoque une flambée de l'action en Bourse, que la publication, le 21 septembre, de résultats semestriels décevants fait retomber à un cours inférieur à celui de l'été. En vendant avant, Pierre Bergé et Yves Saint Laurent qui savaient les affaires mauvaises, ont-ils commis un délit d'initiés?

Au vu des premiers résultats de ses investigations, la COB a décidé, *d'une part, de transmettre le dossier* au parquet et, d'autre part, d'ouvrir, pour son propre compte, *«une procédure pouvant conduire à sanction administrative»*. Mais les suites de l'affaires s'annoncent incertaines. Car, le parquet devra, avant toute chose, décider si les présomptions d'infractions sont juridiquement fondées. L'article 10.1 de l'ordonnance du 28 septembre 1967, qui réprime les délits d'initiés, vise les personnes qui, *«disposant à l'occasion de l'exercice de leur profession ou de leur fonction, d'informations privilégiées»*, ont *«réalisé ou sciemment permis de réaliser sur le marché (...) une ou plusieurs opérations avant que le public ait connaissance»* de ces informations.

Mais, en revanche, le texte pénal ne définit pas ce qu'est le «marché». Les transactions effectuées en Suisse relèvent-elles de cet article? Le premier substitut à la section financière du parquet de Paris, Hubert Gasztowtt, estimait, en juin 1992 dans la revue Marchés et techniques financières, que *«sont exclues du champ d'application de l'article 10.1 (...) les opérations, par ailleurs interdites, de gré à gré sur des titres cotés»*. Le débat juridique s'annonce donc ouvert.

Pour l'ouverture de sa propre procédure, la COB n'avait pas ces interrogations-là. Son règlement «90.08», relatif à l'utilisation d'une information privilégiée, se fonde sur une définition très générale du marché, embrassant *«l'ensemble des transactions portant sur des valeurs mobilières, des contrats à terme négociables ou des produits financiers admis aux négociations par le Conseil des Bourses de valeurs ou le Conseil des marchés à terme»*. Une définition *extrêmement étendue*, que son rapport annuel de 1990 a encore élargi à l'ensemble des opérations hors marché. L'ouverture d'une procédure était donc réglementairement inévitable, sans que l'on puisse, bien sûr, préjuger de ses conclusions. *Malgré* de nombreux appels téléphoniques, il nous a été impossible d'entrer en contact avec M. Bergé.

PIERRE-ANGEL GAY



LE 40e SALON DU BOURGET

«L'année 1994 sera celle de tous les dangers pour l'industrie aéronautique française»

avertit le président du GIFAS

«Il est clair que, pour nous, l'année 1994 sera celle de tous les dangers», a affirmé Henri Martre, président du Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), à l'adresse du premier ministre venu, samedi 19 juin, présider le déjeuner offert en l'honneur des délégations étrangères au 40e Salon du Bourget. *«La situation catastrophique des compagnies aériennes les pousse à résilier leurs commandes*, a ajouté M. Martre. *On ne peut que constater que l'on a taillé à la hache dans les programmes d'équipements de la défense, des transports et de l'espace.»* Evoquant le commerce international, où, selon lui, l'Europe subit d'emblée un écart de compétitivité de 30 % par rapport aux Etats-Unis, le président du GIFAS a, d'autre part, déclaré : *«Seuls, les idéologues peuvent feindre d'ignorer les distorsions profondes qui font des marchés mondiaux une jungle inextricable»*.

En réponse, Edouard Balladur a souligné que, *«l'industrie aérospatiale étant une industrie stratégique»*, les règles de la compétition CEE-Etats-Unis *«doivent être clairement définies, équilibrées et respectées»*. Le premier ministre a qualifié de *«bon accord»* l'accord conclu en juillet 1992 entre l'Europe et les Etats-Unis sur les aides à l'aéronautique.

Alors que l'administration américaine souhaite aujourd'hui une renégociation, M. Balladur a souligné que l'enjeu est *«de faire adhérer les autres pays à ce bon accord bilatéral»*. *«Il est certain qu'un conflit ouvert affecterait gravement les intérêts de tous. Le gouvernement*, a affirmé le premier ministre, *est résolu à défendre l'intérêt du pays dans les négociations du GATT, et, en particulier, le volet sur le transport aérien trouvera un gouvernement français déterminé.»*

En revanche, M. Balladur n'a pris aucun engagement précis pour ce qui concerne le budget de la défense, se contentant d'indiquer que *«le devoir de redresser les comptes publics ne doit pas être une source d'inquiétudes pour le secteur des industries militaires»*, pour lequel l'effort est pluriannuel.

Le Salon du Bourget a fermé ses portes dimanche 20 juin. Tant *pour ce qui est des professionnels* que pour le grand public, les entrées auront été en baisse sensible – on parle de 25 % selon des estimations non encore définitives – par rapport à l'exposition de 1991, *qui avait reçu la visite de* 450 000 personnes. Cette baisse de la fréquentation reflète assez bien l'état de crise de l'industrie aéronautique et spatiale dans le monde, bien que les organisateurs du Salon *aient insisté sur la qualité des délé*gations – haute administration civile et états-majors – présentes au Bourget et sur l'intérêt des contacts noués avec la clientèle.

es de rigueur

l'affaire Saint Lauren

ECONOMIE

ÉTRANGER

Les discussions sur le commerce international

Le ministre argentin de l'économie est favorable au compromis CEE-Etats-Unis

Ministre argentin de l'économie et des finances, Domingo Cavallo souhaite vivement que les discussions du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) aboutissent avant la fin de l'année. Mais il se garde prudemment de tout pronostic...

Domingo Cavallo, l'homme qui a redressé l'économie de l'Argentine, s'est transformé en voyageur de commerce international (*le Monde* du 12 octobre 1992). A Paris, lundi 14 juin, le ministre de l'économie et des finances est venu vanter devant un parterre d'industriels l'eldorado que constituent, selon lui, l'Argentine et ses entreprises en cours de privatisation. *« Nous sommes satisfaits de l'intérêt de la France pour notre programme de privatisation, en particulier dans les télécommunications et la distribution d'eau,* dit-il, *mais il reste encore beaucoup à faire dans le tourisme, les mines, les services publics. Ce sont des secteurs où les Français ont une carte à jouer. »*

Pour l'heure, c'est la privatisation en cours de la compagnie pétrolière argentine, YPF (Yacimientos Petroliferos Fiscales), qui pose problème. Accusé pour des raisons électorales (les élections législatives sont prévues pour octobre) de bousculer le calendrier et de brader l'entreprise publique phare du pays (sa valeur est estimée à une quarantaine de milliards de francs), M. Cavallo se défend avec une tranquille assurance. *« La privatisation se fait en respectant le calendrier et les modalités approuvées par le Congrès,* affirme-t-il. *Quant à la décision d'affecter une partie des recettes pour régler nos dettes à l'égard des retraités, la gauche, à cause de ses idées, est mal placée pour nous la reprocher. »*

Les milieux d'affaires ont d'autres critiques à faire valoir : le peso, la monnaie nationale, désormais aligné sur le dollar, serait surévalué, ce qui handicaperait les exportations argentines. Surévalué, le peso ? Le ministre de l'économie n'en croit rien. *« Au contraire, cela fait deux ans que la banque centrale d'Argentine intervient et vend des dollars pour éviter la réévaluation du dollar. »* Cet afflux de devises ne s'explique-t-il pas avant tout par les taux d'intérêt anormalement élevés que pratique Buenos-Aires ? Le « père du miracle argentin » s'en tire par une habile pirouette : *« Ils ne sont pas plus élevés qu'en Europe. »*

Chantre du libre-échange et dirigeant d'un pays gros exportateur de produits agricoles, M. Cavallo souhaite ardemment que les discussions du GATT aboutissent avant la fin de l'année. *« Le regain de protectionnisme et les dévaluations compétitives pratiquées depuis une dizaine d'années s'estomperaient. C'est ce que l'Argentine peut espérer de mieux. »* Mais, prudent pour ne pas dire pessimiste, le ministre préfère se garder de tout pronostic. S'il n'avait qu'un seul conseil à donner aux pays industrialisés, ce serait de *« ne pas remettre en cause l'accord agricole de Blair House »*.

En cas d'échec à Genève, estime M. Cavallo, *« la situation de l'Argentine ne s'en trouvera pas aggravée. Le commerce agricole mondial est tellement affecté par les subventions des pays riches que ça ne peut pas être pire qu'aujourd'hui. »* Pour autant, la stratégie de l'Argentine consistera à *« renforcer »* le Mercosur, cet embryon de marché commun entre la plupart des pays d'Amérique du Sud et, au-delà, à l'arrimer aux trois pays membres de l'ALENA – le traité de libre-échange, en attente de ratification, entre le Mexique, les Etats-Unis et le Canada. *« Mieux vaudrait, bien sûr, conclure l'Uruguay Round. Si ce n'est pas possible, la mise en place d'une grande zone de libre-échange à l'échelle du continent américain constitue une alternative intéressante. »*

JEAN-PIERRE TUQUOI

Afin de coordonner l'aide à la Russie

Un bureau du G7 à Moscou ?

Un nouvel organisme occidental pourrait ouvrir ses portes dans la capitale de la Russie : le G7. Le groupe des sept principaux pays industrialisés, baptisé G7, n'a pourtant jamais eu d'existence formelle. Il réunit, une fois par an, les chefs d'Etat et de gouvernement, et, régulièrement les ministres des finances. Son objectif, défini lors du sommet de Rambouillet en 1975, est de permettre aux puissances industrielles de partager des préoccupations communes et d'amorcer une coopération internationale. Mais, contrairement aux Nations unies, au FMI ou à d'autres institutions internationales, le G7 ne possède ni secrétariat permanent ni bureaux locaux, et pas le moindre salarié.

Enthousiastes depuis quelques mois pour l'aide à la Russie, les Américains ont proposé que le G7 se dote d'une représentation permanente à Moscou, dont la tâche serait de coordonner l'assistance financière occidentale à la transformation économique de l'ancien géant soviétique.

La proposition américaine est soutenue par la Grande-Bretagne, ainsi que par l'Allemagne, a confirmé un haut fonctionnaire d'outre-Rhin. La France, elle, rejette l'idée d'institutionaliser le G7 car, comme le soulignait un responsable parisien, cela risquerait de donner prise à l'accusation de directoire mondial. L'ouverture d'un bureau à Moscou devait, cependant, être à l'ordre du jour d'une réunion « informelle » de responsables du G7 ce week-end à New-York, et pourrait être discutée lors de la rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendra à Tokyo du 7 au 9 juillet.

F. L.

VIE DES ENTREPRISES

Malgré la conjoncture difficile

Sucres et Denrées poursuit son redressement

Depuis la perte historique de 1990 – 476 millions de francs – le groupe Sucres et Denrées, numéro un mondial du négoce du sucre, renoue avec la rigueur, voire une certaine prudence. Les opérations de haute volée dont Serge Varsano, son PDG, était coutumier se font plus rares, plus réfléchies, mais pas moins percutantes. Ainsi, 1992 aura été marqué par un *barter* (troc) portant sur 3 millions de tonnes de sucre cubain, en échange de 14 millions de pétrole russe.

Néanmoins, le président du groupe ne cache pas que son chiffre d'affaires a baissé, passant de 13,5 milliards de francs à 9,8 milliards de francs en 1992. Bien que le résultat net soit négatif (51 millions), le fils de Maurice Varsano ne s'est jamais départi de sa foi totale en l'avenir. La raison essentielle de cet optimisme réside dans le désendettement du groupe vis-à-vis des banques. *« Les encours ont été remboursés à hauteur de 85 % en deux ans »*, souligne Max Benhamou, coprésident de la société. L'entrée de l'ancien président de Feruzzi, Raoul Gardini, en 1991, au capital de la société y a contribué.

Cette confiance retrouvée n'est pas allée sans une gestion rigoureuse, ni... grincements de dents : il a fallu aussi céder des actifs jugés secondaires (dans le cacao et le riz, en particulier). Le négoce s'est définitivement recentré. Le sucre représente désormais 80 % du chiffre d'affaires consolidé. Une spécialisation qui n'empêche pas une politique de « niche » dans le commerce du pétrole, si nécessaire à l'activité de Sucden, car l'or noir est une monnaie d'échange indispensable pour des pays à court de profits. Comme la Russie, où Sucden vient d'ouvrir un bureau.

Sucden a également continué d'étendre son influence en Amérique du Sud et à Cuba, fournisseur majeur du groupe, héritage (avec des hauts et des bas) des relations personnelles nouées par le fondateur, Maurice Varsano, avec Fidel Castro au début des années 60. Toutefois, la fragilité de la situation de ces pays a conduit Sucden à *« considérer sérieusement un rééquilibrage géographique des activités »*. Les efforts du négociant français portent donc sur la recherche d'autres origines, telles que la CEE, le Brésil ou le Sud-Est asiatique.

La chute du mur de Berlin, le triomphe du libéralisme, la constitution de nouveaux pôles économiques ont compliqué à l'extrême la tâche des hommes de marché. Un autre grand du négoce, Interagra, n'a pas su ou pu s'adapter à temps. Sucres et Denrées, lentement, semble y parvenir.

MARIE DE VARNEY

Après l'ouverture de son capital

La famille Ferruzzi abandonne le commandement de son groupe

Le contrôle familial du groupe Ferruzzi ne survivra pas aux dissensions des descendants du fondateur, Zerafino Ferruzzi. La famille Ferruzzi a décidé de céder le commandement de son empire chimique et agroalimentaire. L'annonce en a été faite, samedi 19 juin, par Carlo Sama, gendre du fondateur, et jusqu'alors vice-président de Ferruzzi Finanziaria (Ferfin), le holding financier familial, et administrateur délégué de Montedison. Il a proposé Guido Rossi à la présidence de Ferfin et de Montedison. M. Rossi, soixante-trois ans, est l'ancien président de la commission de contrôle de la Bourse de Milan. Il est considéré comme l'un des plus grands experts de droit commercial en Italie. Professeur à l'université de Milan, il a été élu, en 1987, sénateur indépendant sur les listes du Parti communiste italien, et a été conseiller juridique de grands groupes italiens dont Montedison il y a quelques années.

La famille a également proposé au poste d'administrateur délégué de Ferfin et Montedison, Enrico Bondi, cinquante-neuf ans, actuellement administrateur délégué de la société Gilardini, filiale du groupe Fiat spécialisée dans la défense et l'aérospatiale, après plusieurs années passées dans l'industrie chimique.

La présidence de Ferfin et de Montedison était assumée par Arturo Ferruzzi, fils du fondateur du groupe, depuis le départ de Raul Gardini en 1991. Lourdement endettée, la famille Ferruzzi avait déjà annoncé l'ouverture du capital du groupe au début de ce mois. Dans la nuit de vendredi à samedi, elle avait donné en gage son paquet de contrôle de Ferfin aux cinq banques qui tentent d'élaborer le plan de sauvetage – Mediobanca, Credito Italiano, Banca Commerciale italiana, Banca di Roma, San Paolo di Torino, – les droits de vote et les dividendes restant aux propriétaires. Mais la famille avait également indiqué, dès le 15 juin, dans une lettre à ces banques, que ce vote serait exercé dans les assemblées dans le sens des décisions préconisées par les banques.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

STRATÉGIE

□ **Guinness veut augmenter les prix de ses spiritueux de 2 % cette année.** – Le groupe britannique Guinness, qui continue à escompter une hausse de ses résultats en 1993 malgré un premier semestre moins bon que celui de 1992, espère augmenter les prix de ses spiritueux de 2 % cette année, tout comme en 1992, malgré la pression *accrue de la grande distribution*, a déclaré mercredi 16 juin le président, Tony Greener. Cet objectif sera cependant *« très difficile sur certains marchés »*, a reconnu M. Greener, pour qui le développement des marques haut de gamme reste la *« voie royale »* du développement du groupe. *« Nous ne croyons pas que l'avenir appartient aux produits à bas prix »*, a-t-il déclaré. En période de récession, a-il commenté lors d'une conférence de presse à Paris, les consommateurs se concentrent sur les bas prix mais aussi sur les grandes marques.

CRISE

□ **Vetrotex (Saint-Gobain) supprime 178 emplois à Chambéry (Savoie).** – *178 suppressions d'emploi* ont été annoncées, mardi 15 juin, lors d'un comité d'entreprise de Vetrotex, une filiale de Saint-Gobain employant 805 personnes à Chambéry (Savoie). Spécialiste des « fibres de renforcement » utilisées dans l'automobile ou dans l'aéronautique en particulier, la société a justifié ce « plan d'adaptation des effectifs » par les pertes enregistrées en *1992* (88 millions de francs) et celles attendues cette année (100 millions) si rien n'avait été fait.

ACCORDS

□ **Du Pont et Asahi Chemical coopéreront dans le nylon.** – Du Pont, premier fabricant chimique américain, a annoncé récemment un accord de coopération avec le japonais Asahi Chemical Industry pour renforcer leurs divisions nylon en Asie orientale. *« Cet accord de coopération facilitera l'accès de Du Pont aux marchés asiatiques »*, a indiqué Jerry Blumberg, vice-président de Du Pont Nylon. Le géant de la chimie avait déjà annoncé son intention d'investir un milliard de dollars dans les années 90 pour accroître ses activités en Asie du Sud-Est, prévoyant entre autres la construction d'une usine d'acide adipique avant 1994 et d'une usine de polymérisation pour la fabrication du nylon « Zytel » à Singapour.

□ **Toshiba et BTS ont développé un format universel numérique d'enregistrement pour la TVHD.** – La société japonaise Toshiba a annoncé récemment à Tokyo avoir développé, en collaboration avec la firme allemande BTS (Broadcast Television Systems GmbH), un format universel numérique d'enregistrement compatible avec toutes les normes de la télévision haute définition (TVHD). Toshiba et BTS (*détenues à 75 % par Philips* et à 25 % par Robert Bosch GmbH) envisagent de vendre ces nouveaux magnétoscopes sous leurs propres marques l'année prochaine. « *Les* [deux] *compagnies ont débuté le processus de standardisation en proposant le nouveau format à la Society of Motion Picture and Television Engineers comme norme universelle pour l'enregistrement TVHD,* » a précisé Toshiba. *(AFP).*

RÉSULTATS

□ **Pilkington (verre) : baisse de 57 % du bénéfice annuel.** – Le groupe Pilkington, premier producteur de verre en Grande-Bretagne, a enregistré une baisse de 57 % de son bénéfice annuel pour l'exercice clos en mars, à 40,7 millions de livres (341,8 millions de francs) pour un chiffre d'affaires de 2,57 milliards de livres (– 1,5 %). Cette baisse, la quatrième est due, selon le groupe, *« à des conditions d'activité difficiles »*, particulièrement en Allemagne. Pilkington a supprimé 9 000 postes, s'ajoutant aux 11 000 personnes parties avec la vente de plusieurs activités. Le groupe a poursuivi sa politique de renforcement sur ses métiers de base – verre pour l'industrie et l'automobile – en mettant en vente en décembre le fabricant de lentilles de contact Sola Group et en acquérant en mars les activités de traitement et de distribution de verre de la firme britannique Heywood *Williams Group pour 95 millions de livres.*

□ **Terraillon : perte nette de 89,3 millions de francs en 1992.** – La société Terraillon (balances, groupe Bernard Tapie Finances), a plus que doublé ses pertes en 1992, affichant un résultat net consolidé négatif de 89,8 millions de francs contre 33,8 millions de francs l'année précédente, selon un avis publié récemment au *Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO).* La perte d'exploitation *annoncée par le groupe est de* 35,6 millions de francs. Le chiffre d'affaires recule de 41 % à 274,2 millions de francs, contre 464,9 millions en 1991. Au 31 décembre 1992, la société comptait 369 salariés.

MANAGEMENT

□ **Tretra-Laval Group : démissions du directeur général et du vice-président.** – Le directeur général et le vice-président du groupe suédois Tetra-Laval, les frères Hans et Gad Rausing, *ont démissionné de leurs* fonctions, a annoncé il y a quelques jours le groupe suédois. *« La principale raison de leur démission est leur âge »*, a précisé un porte-parole de Tetra-Laval. Hans et Gad Rausing sont respectivement âgés de soixante-sept et soixante et onze ans. Leur fortune – l'une des dix plus grosses au monde selon la revue américaine *Fortune*, – s'élèverait à 26 milliards de couronnes suédoises (19,7 milliards de francs). Les deux démissionnaires ne seront pas remplacés par d'autres *membres de la famille*, la direction du groupe en comptant déjà quatre. Le groupe, notamment la firme Tetra-Pak, est spécialisé dans la production des emballages pour boissons et emploie 34 000 salariés répartis dans 135 pays.

— AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS —

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 21 juin ⬆ Résistante

A la veille de la fin du mois boursier, la Bourse de Paris faisait preuve, lundi 21 juin, d'une certaine résistance dans l'espoir d'une nouvelle baisse des taux. En baisse de 0,37 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée un gain de 0,40 % à 1 917,88 points.

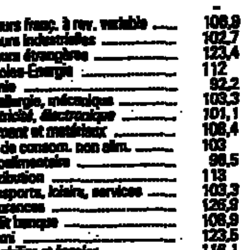
Les opérateurs sont partagés entre l'espérance née des nouvelles favorables venant des marchés de taux et l'inquiétude quant à la situation générale de l'économie. Selon l'INSEE, la production industrielle, hors bâtiment et travaux publics, a encore reculé de 0,6 % en avril.

Mais la nouvelle détente du loyer de l'argent au jour le jour (7,5 %) et la fermeté du franc face au mark, en raison notamment de la hausse sensible du dollar, militent pour un nouveau geste de la Banque de France. *La prise en pension* de ce lundi pourrait être l'occasion pour l'institut d'émission d'assouplir une nouvelle fois sa politique de crédit. Les marchés obligataires anticipaient un geste de cette nature à la fin de la semaine dernière. La publication, également ce lundi, des chiffres de la masse monétaire en Allemagne au mois de mai n'a pas *manqué de relancer les spéculations sur* un geste de la Bundesbank, attendu le 1er juillet prochain lors du conseil de la banque centrale allemande. Vendredi, l'annonce d'une baisse de 0,2 % des prix de gros en mai outre-Rhin a relancé l'idée d'un assouplissement de la politique monétaire allemande.

Les investisseurs s'intéressent également de près à l'emprunt d'Etat qui va être lancé le 25 juin, au taux de 6,2-6,3 % selon des spécialistes et à la privatisation du Crédit local de France qui a *débuté vendredi dans de bonnes conditions.*

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES)



Indices généraux de base 100 : 31 décembre 1992

	11-6-93	18-6-93
Valeurs franç. à rev. variable	108,9	108,8
Valeurs industrielles	102,7	102,5
Valeurs étrangères	123,4	124,4
Pétroles-Energie	112	109
Chimie	92,2	93,4
Métallurgie, mécanique	103,3	102,7
Electricité, électronique	101,1	102,5
Bâtiment et matériaux	108,4	107,5
Ind. de consom. non alim.	103	102,8
Agroalimentaire	98,5	98,8
Distribution	113	113,6
Transports, loisirs, services	103,3	102,3
Assurances	126,9	127,7
Crédit banque	108,9	108,7
Siconi	123,5	124,5
Immobilier et foncier	116,1	116,7
Investissement et portefeuille	117,2	118,1

Base 100 en 1949

Valeurs franç. à rev. variable	4 228,9	4 225
Valeurs étrangères	4 288,8	4 304,2

Base 100 en 1972

Valeurs franç. à rev. variable	610,2	609,7
Valeurs étrangères	577,2	581,9

SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES

Base 100 : 31 décembre 1981

	11-6-93	18-6-93
Indice général	521,9	524,1
Produits de base	488,5	451,9
Construction	483,4	483,4
Biens d'équipement	278,4	280,6
Biens de consom. durables	470,1	477,7
Biens de consom. non durables	884,2	900,4
Biens de consom. alim.	814,9	821,5
Services	514,7	517,3
Sociétés financières	588,1	–
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	487,5	–
Valeurs industrielles	520,1	–

TOKYO, 21 juin ⬇ Inquiète

L'incertitude politique née de la dissolution du Parlement japonais a de nouveau fortement affecté la Bourse de Tokyo, lundi 21 juin. En fin de séance, l'indice Nikkei a perdu 3 % (592,11 points) à 19 212,43 points et a touché dans la journée un plus bas de 19 039 points. Le yen faisait également *preuve de faiblesse face au dollar.*

Le premier ministre, Kiichi Miyazawa, a été contraint le 18 juin de dissoudre la Chambre basse du Parlement alors qu'une faction de son propre parti, le PLD (libéral démocrate), s'était alliée à l'opposition pour permettre l'adoption d'une motion de défiance envers le gouvernement. Une crise politique qui risque *de ralentir la reprise de l'activité, déjà* fragile dans l'archipel, et de diminuer les chances de voir le Japon, l'un des rares pays du G7 à disposer de marges de manœuvre budgétaire, jouer un rôle de locomotive pour relancer l'économie mondiale. L'exécution du plan de relance *budgétaire nippon, déjà décidé,* pourrait également être retardée, tout comme la décision de prendre d'éventuelles mesures supplémentaires de stimulation de l'activité.

VALEURS	Cours du 18 juin	Cours de 21 juin
Ajinomoto	1 330	1 310
Bridgestone	1 320	1 310
Canon	1 330	1 340
Fuji Bank	2 230	2 180
Honda Motors	1 370	1 320
Matsushita Electric	1 290	1 280
Mitsubishi Heavy	665	628
Sony Corp.	4 380	4 410
Toyota Motors	1 550	1 520

Bratislava : succès des ventes aux enchères d'actions

Le système extra-boursier de cotation des titres issus de la privatisation, le RM-système (RM-S), a présenté, mardi 15 juin, les résultats des pre*mières ventes aux enchères* d'actions.

L'offre a été 4,5 fois supérieure à la demande sur les titres d'environ 500 entreprises slovaques privatisées par les « coupons », a annoncé *Zdeno Hlinka, le directeur du* RM-système slovaque. Ce premier tour était gratuit, afin d'attirer le plus de monde possible, et ne concernait pas les six entreprises déjà cotées à la Bourse de Bratislava.

Le second tour d'enchères sera lancé fin juin puis les suivants se suivront à un rythme plus rapide, l'objectif étant d'arriver à une cotation quoti*dienne par action.*

CHANGES

Dollar : 5,68 F ⬆

Le dollar poursuivait sa forte progression lundi 21 juin, se redressant contre le yen et provoquant un repli du mark face aux principales devises. A Paris, la monnaie américaine cotait 5,68 francs contre 5,5940 francs vendredi au cours indicatif de la Banque de France.

FRANCFORT	18 juin	21 juin
Dollar (en DM)	*1,6790*	*1,6913*
TOKYO	**18 juin**	**21 juin**
Dollar (en yens)	107,40	110,48

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (21 juin)	7 7/16-7 9/16 %
New-York (18 juin)	2,88 %

BOURSES

	17 juin	18 juin
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	542,79	520,50
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 900,31	1 910,29

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	17 juin	18 juin
Industrielles	3 521,89	3 494,77

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	17 juin	18 juin
100 valeurs	2 875,70	2 879,40
30 valeurs	2 248,50	2 252,50
Mines d'or	174,50	180,20
Fonds d'Etat	95,95	96,83

FRANCFORT

	17 juin	18 juin
Dax	*1 629,29*	1 686,90

TOKYO

	18 juin	21 juin
Nikkei Dow Jones	19 804,54	19 212,43
Indice général	*1 587,32*	*1 531,28*

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,6780	5,6800	5,7327	5,7367
Yen (100)	5,1328	5,1371	5,1830	5,1890
Ecu	6,5819	6,5871	6,5783	6,5865
Deutschemark	3,3593	3,3598	3,3559	3,3577
Franc suisse	3,7702	3,7741	3,7887	3,7944
Lire italienne (1000)	3,7040	3,7080	3,6777	3,6834
Livre sterling	8,4176	8,4263	8,4433	8,4555
Peseta (100)	4,3947	4,3997	4,3515	4,3609

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/16	3 3/16	3 3/16	3 5/16	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	3 1/16	3 3/16	3 1/16	3 3/16	3 1/8	3 1/4
Ecu	7 5/8	7 3/4	7 1/8	7 1/4	6 13/16	6 15/16
Deutschemark	7 5/8	7 3/4	7 5/16	7 7/16	7	7 1/8
Franc suisse	5 5/16	5 3/16	4 15/16	5 1/16	4 3/4	4 7/8
Lire italienne (1000)	9 13/16	10 1/16	9 3/4	10	9 5/8	9 7/8
Livre sterling	5 3/4	5 7/8	5 3/4	5 7/8	5 3/4	5 7/8
Peseta (100)	11 3/16	11 3/4	10 5/8	11	10 3/16	10 5/8
FRANC FRANÇAIS	7 1/4	7 3/8	7 1/16	7 3/16	7	7 7/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 21 JUIN

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

[illegible]

Comptant (sélection)

[illegible]

SICAV (sélection) 18/6

[illegible]

Second marché (sélection)

[illegible]

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 21/6	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 594	......	5 3	5 8
Ecu	6 587	......	......	......
Allemagne (100 dm)	335 980	......	326	346
Belgique (100 F)	16 349	......	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	299 630	......	289	309
Italie (1000 lires)	3 705	......	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	87 830	......	84	92
Irlande (1 iep)	8 207	......	7 9	8 7
Gde-Bretagne (1 L)	8 438	......	8	8 8
Grèce (100 drachmes)	2 466	......	2 5	3 1
Suisse (100 f)	377 080	......	364	384
Suède (100 krs)	74 790	......	71	80
Norvège (100 k)	79 640	......	75	84
Autriche (100 sch)	47 473	......	46 4	48 4
Espagne (100 pes)	4 397	......	4 1	4 7
Portugal (100 esc)	3 535	......	3 1	3 9
Canada (1 $ can)	4 386	......	4 2	4 6
Japon (100 yens)	5 185	......	5	5 2

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/6
Or fin (kilo en barre)	66600	67200
Or fin (en lingot)	66600	67150
Napoléon (20f)	376	383
Pièce Fr (10 f)	370	.....
Pièce Suisse (20 f)	385	385
Pièce Latine (20 f)	382	380
Souverain	472	485
Pièce 20 dollars	2250	2210
Pièce 10 dollars	1125	1122 50
Pièce 5 dollars	725	.....
Pièce 50 pesos	2420	2450
Pièce 10 florins	390	395

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 18 juin 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 258 639

COURS	Juin 93	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	119,44	119,10	118,52
Précédent	118,88	118,64	118

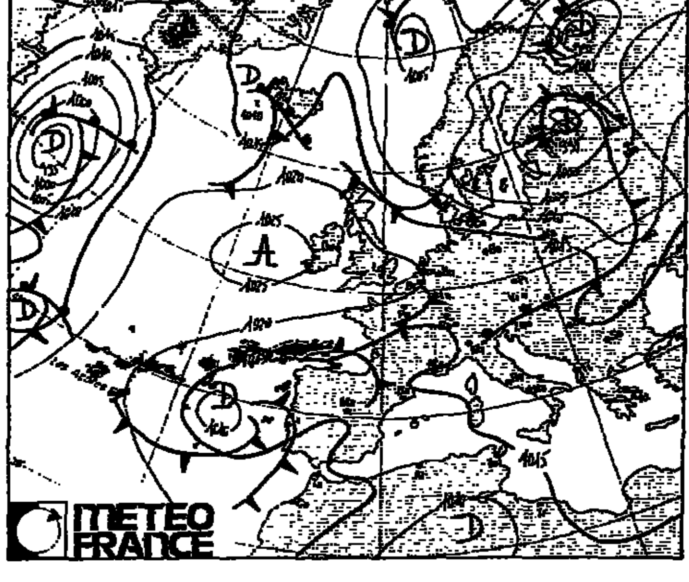
CAC 40 A TERME
Volume : 14 118

COURS	Juin 93	Juillet 93	Août 93
Dernier	1 902,50	1 900	1 908
Précédent	1 893	1 891,50	1 924

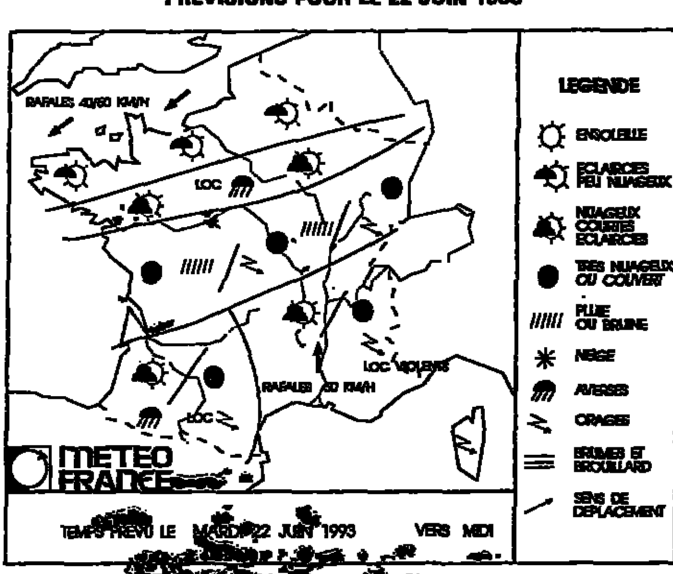
*c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu*

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21 JUIN A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 22 JUIN 1993



Mardi : [illegible] geuse, sauf pr[illegible] les régions du [illegible] Normandie, [illegible] Picardie, l[illegible] tandis que [illegible] sera un peu plus nuageuse[illegible]

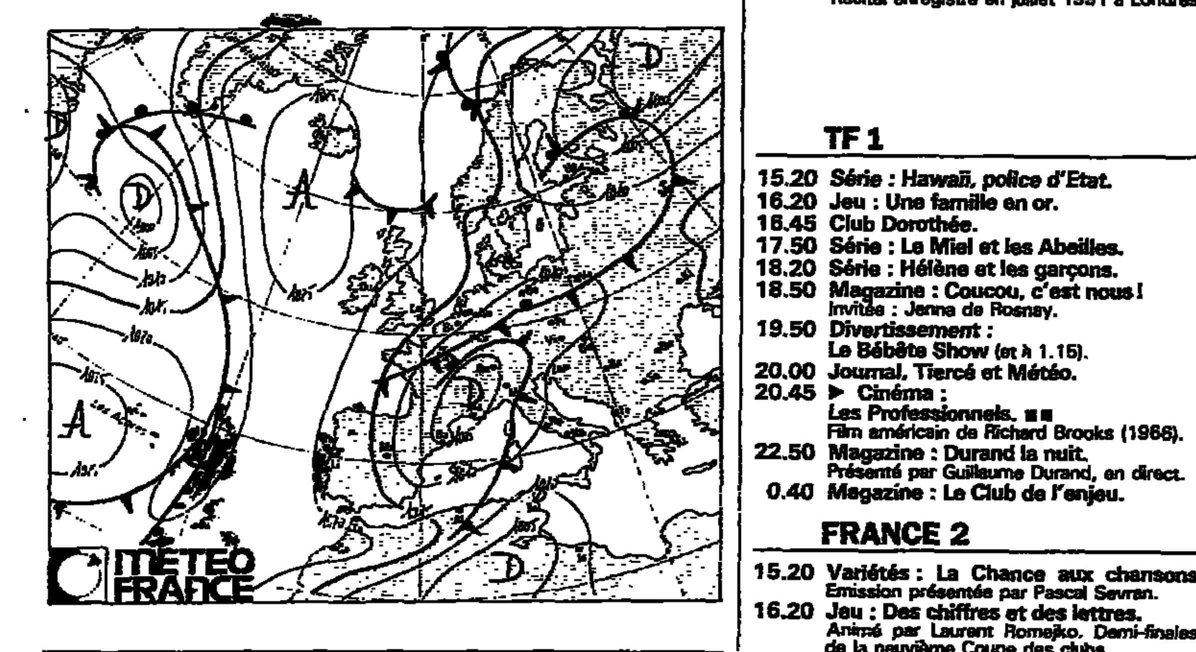
Partout [illegible], le temps sera très agité, avec des nuages à la fois abondants et menaçants : ils donneront au sud de la Loire dès le matin des pluies, parfois fortes, ainsi que des orages qui pourront être violents.

Sur les pays de Loire, le Bassin parisien et la Champagne, les pluies seront toutefois plus faibles, et les orages rares.

[illegible] les températures seront généralement [illegible] ; les minimales [illegible] 12 degrés près de la Manche, 15 degrés au nord de la Loire, 17 degrés au sud ; quant aux maximales, elles ne dépasseront guère 18 degrés près de la Manche, 21 degrés au nord de la Loire ainsi que dans le Sud-Ouest, 23 à 26 degrés dans le Sud-Est.

Le vent de nord-est soufflera sur les côtes de Manche jusqu'à 50 km/h en pointe ; sur les autres régions situées au nord de la Loire, le vent de nord-est soufflera plus modérément ; au sud, le vent sera faible ou modéré de secteur sud.

PRÉVISIONS POUR LE 23 JUIN 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs relevées le 20-6-1993 à 18 heures TUC et le 21-6-1993 à 6 heures TUC — le 21-6-93

FRANCE			
AJACCIO	25	15	D
BIARRITZ	24	17	D
BORDEAUX	28	18	C
BOURGES	24	16	C
BREST	18	10	N
CAEN	19	8	D
CHERBOURG	18	[illegible]	D
CLERMONT-FERR.	26	[illegible]	C
DIJON	25	[illegible]	C
GRENOBLE	30	[illegible]	D
LILLE	[illegible]	[illegible]	D
LIMOGES	25	16	O
LYON	28	17	N
MARSEILLE	27	[illegible]	D
NANCY	25	13	C
NANTES	24	13	N
NICE	26	18	D
PARIS-MONTS.	24	13	D
PAU	24	17	D
PERPIGNAN	26	18	C
POINTE-A-PITRE	33	26	D
RENNES	22	10	D
ST-ETIENNE	27	16	N
STRASBOURG	24	12	C
TOULOUSE	29	18	N
TOURS	24	13	N
ÉTRANGER			
ALGER	28	22	C
AMSTERDAM	19	9	N
ATHÈNES	30	18	D
BANGKOK	38	27	N
BARCELONE	25	16	D
BELGRADE	33	18	D
BERLIN	19	10	D
BRUXELLES	21	11	D
COPENHAGUE	19	10	N
DAKAR	31	24	D
GENÈVE	26	15	N
ISTANBUL	24	16	D
JÉRUSALEM	27	12	D
LE CAIRE	32	20	D
LISBONNE	22	16	D
LONDRES	21	11	D
LOS ANGELES	24	17	C
LUXEMBOURG	23	11	D
MADRID	33	17	N
MARRAKECH	30	16	D
MEXICO	21	14	C
MILAN	29	15	P
MONTRÉAL	23	13	P
MOSCOU	22	12	N
NAIROBI	24	14	N
NEW-DELHI	37	27	D
NEW-YORK	27	19	C
PALMA	28	17	D
PÉKIN	35	25	C
RIO-DE-JANEIRO	-	-	-
ROME	23	17	D
HONGKONG	31	27	N
SÉVILLE	27	18	N
SINGAPOUR	31	25	C
STOCKHOLM	20	11	C
SYDNEY	20	8	D
TOKYO	27	21	O
TUNIS	35	20	D
VARSOVIE	22	10	D
VENISE	27	19	N
VIENNE	27	16	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brouillard	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

L'impuissance de la pitié

TOUS les parents se sont un jour posé la question : est-il judicieux de régler ses comptes devant les enfants ? Ou bien faut-il, pour casser la vaisselle, attendre un moment d'intimité ? Charles Pasqua et Simone Veil, *qui pourraient incarner un couple parental tout droit surgi de l'univers de la comtesse de Ségur* – à Charles l'autorité régalienne et l'organisation solennelle des fessées, à Simone le soin de raccommoder les morceaux après l'orage *et de convaincre les petites victimes que papa n'est pas si méchant qu'il y paraît,* – avaient jusqu'ici choisi une discrétion de bon aloi.

A la surprise générale, on *découvrit dimanche soir Simone* Veil chez Claire Chazal – appuyée *sur* France 2, au même instant, dans ce psychodrame familial, par le brave tonton Méhaignerie. Deux ministres d'Etat à la même heure, chacun sur une chaîne : personne ne pouvait croire au hasard. Tous deux assurèrent, avec un émouvant unisson, se trouver là bien *malgré eux, à la suite d'« indiscrétions ».* On eut l'intuition que c'était vrai sans l'être. Si tous deux eussent assurément préféré se trouver ailleurs, ils avaient bien décidé, contraints et forcés, de nous prendre à témoin. Mais de *quoi ? De cette sombre affaire* d'amendement à la sauvette sur les contrôles d'identité ? Ni eux-*mêmes ni Chazal ni Amar n'ayant* pris soin de nous expliquer précisément de quoi il s'agissait, il était clair que l'on parlait d'autre chose. Entre les *mots* de Simone Veil éclatait – comme dans toute querelle conjugale – un non-dit *assourdissant.*

Car Simone Veil ne pouvait s'attaquer à cet ensemble législatif qui *décourage la description. Et pourtant !* Que pouvait-elle penser, à *regarder se construire cet édifice* dans lequel, de disposition en dérogation, d'exception en aggravation, de délai en date-limite, le gouvernement s'ingénie à ce qu'il *manque toujours, aux étrangers,* un tampon ? Pour vous procurer ce tampon, guichet 16. Mais *guichet 16, on vous demandera* le certificat. Comment, vous n'avez pas le certificat ? Même si l'on *peut supposer* que ces images de rafles, de contrôles, de longues files d'attente devant des guichets revêches, dansaient douloureusement *devant la rescapée des* camps, elle ne pouvait l'avouer – et d'abord parce que tout parallèle, même *suggéré,* eût été injuste à l'égard de Charles Pasqua. Au-delà de ce qu'elle disait et gardait pour elle, on retint *donc* qu'elle était apparue indispensable et dérisoire comme une infirmière de la Croix-Rouge sur le champ de bataille. On *avait entrevu, au milieu de l'inéluctable,* le visage de l'impuissance de la pitié.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 21 juin

TF 1

- **20.45** Magazine : Témoin n° 1. L'affaire Cathy Monchaux ; Le tragique destin de Corinne Lazzari.
- ***23.00*** *Magazine : A la Une. Goethals, le sorcier belge ;* Le libraire de La Courneuve ; L'ange blanc de la Réunion ; Fête de la musique : Dee Dee chante le jazz.
- ***0.15*** Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
- **1.05** Divertissement : Le Bébête Show.
- **1.10** *Journal et Météo.*

FRANCE 2

- **20.50** ▶ Variétés : Taratata. En direct de Carcassonne pour la Fête de la musique. Avec Julien Clerc, Claude Nougaro, Liane Foly, Pow Wow, Esperanza, Billy Joel, The Christians, Tasmine Archer, Stephan Eicher, Véronique Sanson, Jean-Louis Aubert, Patricia Kaas, Maurane, Catherine Lara, Louis Bertignac, Michel Fugain, Johnny Clegg, les Innocents, Laurent Voulzy.
- **22.50** Magazine : Savoir plus. Présenté par François de Closets. La chasse aux célibataires.
- **0.15** Journal et Météo.
- **0.35** Variétés : Taratata. En direct de Carcassonne pour la Fête de la musique (suite).

FRANCE 3

- ***20.45*** *Cinéma : Retour en force.* ■ Film français de Jean-Marie Poiré (1979).
- **22.25** Journal, Météo et Résumé des *XIIes Jeux méditerranéens.*
- **22.55** Concert. Luciano Pavarotti à Hyde Park. Récital enregistré en juillet 1991 à Londres.
- **0.00** Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
- **0.45** Musique : Portée de nuit.

CANAL PLUS

- **20.35** Cinéma : Toutes peines confondues. ■■ Film français de Michel Deville (1991).
- **22.15** Flash d'informations.
- **22.20** Le Journal du cinéma.
- **22.25** Cinéma : *La Fille aux allumettes.* ■■ Film finlandais d'Aki Kaurismaki (1989) (v.o.).
- **23.30** Cinéma : Johnny Hallyday, j'ai tout donné. ■■ Film français de François Reichenbach (1972).
- **0.50** Johnny, juin 93.

ARTE

- **20.40** Cinéma : *Twist and Shout* ■■ Film danois de Bille August (1984).
- **22.20** Documentaire : Bille August. De Roger Narbonne et Marie Berthelius.
- **22.50** Téléfilm : Le Feu bonne mine a mauvais jeu. De Joaquim Pinto.
- **23.55** Magazine : Macadam. Faites de la musique, d'Alain Duplantier et Olivier Lujan (rediff.).
- **0.45** Cinéma d'animation : Snark. *Bleu-blanc-rouge ; Jazz à trois ; Mop-mop ;* Fiddle de Dee ; Pencil Danse.

M 6

- **20.45** Cinéma : Le Parrain. ■■ Film américain de Francis Ford Coppola (1972).
- **23.35** Musique : Spécial Fête de la musique. Paul McCartney : mes années Beatles.
- **1.00** *Informations :* Six minutes première heure.
- **1.10** Magazine : *Jazz 6.* Présenté par Philippe Adler. Gordon Beck & Steps Ahead.

FRANCE-CULTURE

- **20.30** Le Grand Débat. L'écologie est-elle une politique ? Avec Edgar Morin, Haroun Tazieff, Alain Lipietz, Guy Konopnicki, Luc Ferry, André Comte-Sponville.
- ***21.30*** *Dramatique.* Clandestines, ou les éternelles féminines, de Thérèse d'Avila à Marguerite Yourcenar (1).
- **22.40** *La Radio dans les yeux.* L'exposition Azur.
- **0.05** Du jour au lendemain.
- **0.50** *Musique : Coda.*

FRANCE-MUSIQUE

- ***20.30*** *Concert* (donné le 9 octobre 1992 lors du Festival d'Ambronay) : Symphonie en mi bémol majeur, de Kraus ; Concerto pour piano et orchestre en sol majeur K 453, de *Mozart ; Concerto pour piano* et orchestre en si bémol majeur, de Dussek ; Symphonie n° 45 en fa dièse mineur, de Haydn, par le Concerto Köln ; Andreas Staier, pianoforte.
- ***23.09*** *Ainsi la nuit.* Par Denise Bahous. Trio à cordes n° 3 en sol majeur op. 9, de Beethoven ; Quatuor à cordes n° 3 en mi bémol majeur op. 12, de Mendelssohn ; Images *pour piano (livre 2),* de Debussy ; Sept chansons populaires, de Falla.
- **0.33** L'Heure bleue.

Mardi 22 juin

TF 1

- **15.20** *Série : Hawaii, police d'Etat.*
- **16.20** Jeu : Une famille en or.
- **16.45** Club Dorothée.
- **17.50** Série : Le Miel et les Abeilles.
- **18.20** Série : Hélène et les garçons.
- **18.50** Magazine : Coucou, c'est nous ! Invitée : Jenna de Rosnay.
- **19.50** *Divertissement :* Le Bébête Show (et à 1.15).
- **20.00** Journal, Tiercé et Météo.
- **20.45** ▶ Cinéma : *Les Professionnels.* ■■ Film américain de Richard Brooks (1966).
- **22.50** Magazine : Durand la nuit. Présenté par Guillaume Durand, en direct.
- ***0.40*** Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

- **15.20** Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran.
- **16.20** Jeu : Des chiffres et des lettres. Animé par Laurent Romejko. Demi-finales de la neuvième Coupe des clubs.
- **16.45** Magazine : Giga.
- **18.30** Série : L'Equipée du Poney Express.
- **19.20** Jeu : *Que le meilleur gagne plus.*
- **20.00** Journal, Météo et Journal des courses.
- **20.50** Cinéma : Pourquoi pas nous ? □ Film français de *Michel* Berny (1981).
- **22.20** Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Bilan d'une année de Bas les masques.
- **23.45** Journal et Météo.
- **0.05** Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par *Michel* Field.

FRANCE 3

- **15.40** Série : La croisière s'amuse.
- **16.30** Sport : Jeux méditerranéens. Natation, en direct de Narbonne ; Volley-ball : match de l'équipe de France, en direct de Castelnau-le-Lez.
- **18.25** Jeu : Questions pour un champion.
- **18.50** Un livre, un jour. *Gratin,* de Dominique Schneidre.
- **19.00** Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
- **20.05** Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
- **20.15** Divertissement : La Classe.
- **20.45** Téléfilm : Fin de droit. *De Dominique Tabuteau*
- **21.45** Planète chaude. Ne détruisez pas le rempart de l'Europe. 2. La mise en pièces.
- **22.40** Journal, Météo et Résumé des XIIes Jeux méditerranéens.
- **23.15** Téléfilm : Maschenka. De John Goldschmidt.
- **0.50** Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.
- **1.35** Musique : Portée de nuit.

CANAL PLUS

- **15.35** Surprises.
- **16.00** Cinéma : China Girl. ■ Film américain d'Abel Ferrara (1987).
- **17.30** Documentaire : Tout n'est pas rose pour les flamants. De Crispin Sadler.
- **18.00** *Canaille peluche.*

En clair jusqu'à 20.35

- **18.30** Ça cartoon.
- **18.50** Le Top. Metallica.
- **19.20** Série animée : Tam-tam.
- **19.22** Magazine : Nulle part ailleurs. Invité : Jean-Claude Bourret.
- ***20.30*** *Le Journal du cinéma.*
- **20.35** Cinéma : Point Break-Extrême limite. ■ Film américain de Kathryn Bigelow (1991).
- **22.35** Flash d'informations.
- **22.40** Cinéma : Jungle Fever. ■ Film américain de Spike Lee (1990) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

- **17.00** Magazine : *Macadam.* Faites de la musique (rediff.).
- **17.55** Documentaire : La Ferme et le Lieu (rediff.).
- **18.25** Documentaire : Des plantes et des hommes. 4. Quinine, l'arbre à fièvre (rediff.).
- **19.00** Magazine : Rencontre. Matthias Schulteiss/Rüdiger Nehberg.
- **19.30** Documentaire : L'Empire déchiré. L'Effondrement de l'Union soviétique. 4. Destins des pays baltes.
- ***20.30*** *8 1/2 Journal.*
- **20.40** Soirée thématique : Les Enfants de l'Est. Soirée conçue par Lew Hohmann.
- **20.45** Documentaire : Inspirer-expirer. De Sylvia Kauffeldt.
- **21.20** Documentaire : Sans avenir. De Cuni Amello-Ortiz et Frank Gebauer. *Quel avenir pour les orphelins de Roumanie aujourd'hui ?*
- **21.50** Documentaire : Le Grand Frère. *Costo a quitté la Bulgarie pour émigrer à Seattle.*
- **22.20** Documentaire : Nous, on veut faire criminel. *L'avenir bouché des enfants de la perestroïka.*
- **22.50** Documentaire : Quand les portes s'ouvrent. *Le destin d'un groupe de jeunes dans un foyer à Berlin-Est.*
- **0.25** Débat.
- **0.40** Cinéma d'animation : Snark.

M 6

- **14.55** Magazine : Destination musique.
- **17.00** Variétés : Multitop.
- **17.35** Les Aventures de *Tintin.* Les Sept Boules de cristal (2e partie).
- **18.00** Série : L'Homme de fer.
- **19.00** Série : Les Rues de San-Francisco.
- **19.54** Six minutes d'informations, Météo.
- **20.00** Série : Cosby Show.
- **20.35** Le Mardi, [illegible].
- **20.40** ▶ Magazine : Grandeur nature. Safari dans un jardin ; Le rêve d'un enfant ; Le document ; Une vie pour les sauver ; Mission animaux.
- **21.10** Téléfilm : La Formule magique du professeur Popper. De Gerry O'Hara.
- **22.30** Série : *Mission impossible.*
- **23.30** Les Stars en noir et blanc. Avec la série : Destination danger.
- **0.25** Six minutes première heure.
- **0.35** Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

- **20.30** Archipel médecine. L'hypnose thérapeutique.
- **21.30** Les Journalistes de guerre. *Avec Laurent Vanderstock, Karim Daher,* Reza (rediff.).
- **22.40** Les Nuits magnétiques. La psychanalyse dans presque tous ses états. 1. Faire le voyage.
- **0.05** Du jour au lendemain. Avec Yvon [illegible] (Nietzsche, ou l'impossible morale).
- **0.50** *Musique : Coda.*

FRANCE-MUSIQUE

- ***20.30*** *Concert (donné le 3 juillet à Munich) :* Notre Père, messe glagolitique, de Janacek, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la radio bavaroise, dir. Gerd Albrecht.
- **22.00** *Les Voix de la nuit.* Par Henri Goraïeb. Œuvres de Gluck, Massenet, Gounod, Berlioz, Paladilhe, Saint-Saëns, Moussorgski, Schumann, Flegier, R. Strauss.
- **23.09** *Ainsi la nuit.* Trio à cordes n° 4 en ré majeur op. 9, de Beethoven ; Images pour piano (livre 1), de Debussy ; Quatuor à cordes n° 12 en fa majeur op. 96, de Dvorak ; *Canciones negras, de Montsalvatge.*
- **0.33** L'Heure bleue. Carnets de route, par Philippe Carles.

Les états généraux départementaux du PS

La «base» socialiste critique les courants mais hésite à les faire disparaître

Une centaine de fédérations socialistes ont organisé, samedi 19 et dimanche 20 juin, leurs états généraux départementaux, destinés à préparer les assises *nationales* de Lyon, le mois prochain. Les débats ont porté, notamment, sur la future organisation du parti et sur le rôle des courants, décriés mais jugés, néanmoins, nécessaires à la démocratie interne du parti.

Les réunions départementales des états généraux des socialistes sont la dernière étape obligatoire avant les assises de Lyon, les 2,3 et 4 juillet prochain. Le calendrier adopté par la direction du parti prévoyait, aussi, des réunions *régionales, mais celles-ci,* facultatives, ne devraient être organisées que dans de très rares cas. En Ile-de-France, par exemple, les particularismes départementaux l'ont emporté sur le désir exprimé, pourtant, par la «base», d'une coordination régionale mieux assurée face à l'hégémonie du RPR et aux bastions tenus, localement, par le PCF. Il est vrai que de réunions de sections en états généraux départementaux, avec, à chaque étape, une floraison de textes et contributions nombreux et variés, les cadres du parti ne chôment pas, tandis que les militants et sympathisants ont eu, déjà, de quoi étancher leur soif de débats.

La plupart des fédérations qui ont réuni les délégués des sections samedi ou dimanche – une centaine au total – ont connu des débats similaires, selon les premiers échos qui ont pu être recueillis. *Elles* ont vérifié que les sympathisants se montrent souvent moins sévères que les militants sur la question du bilan du PS au pouvoir. *Les adhérents du parti*, en effet, ont gardé le souvenir de ces années où ils avaient pu avoir le sentiment d'être mis à l'écart des décisions et invités à accepter des choix qui les heurtaient ou qui, en tout cas, étaient faits sans les consulter. Les plus anciens, en outre, se rappellent certaines des ambitions qu'ils avaient nourries *dans les années 70 et auxquelles ils* avaient dû renoncer au début des années 80. Les sympathisants ont, eux, un jugement plus extérieur, portant davantage sur l'efficacité de l'action de la gauche au gouvernement que sur sa fidélité à ses projets initiaux.

Paul Quilès propose une réforme

Cette même différence entre militants et sympathisants se retrouve lorsqu'il est question du fonctionnement du parti, mais, cette fois, la sévérité est plutôt du côté de ceux qui n'en sont pas membres. Par mauvaise conscience, peut-être, *ils* attribuent aux défauts du PS la cause de leur refus d'adhérer, en insistant sur les *méfaits du système des courants.* Cette critique est partagée par de nombreux militants, naturellement portés à estimer que leur rôle est minimisé par la délégation de pouvoir qu'ils consentent, à chaque congrès, aux grands ou petits chefs de courant. Cependant, l'hypothèse d'un abandon de la représentation proportionnelle des différentes «sensibilités», règle de base depuis vingt et un ans, se heurte, auprès des mêmes, à la crainte de voir *s'installer le règne des élus, qui,* appuyés sur une clientèle, seraient les maîtres de l'appareil.

Ouvrant les débats dans son département des Yvelines, Michel Rocard a dénoncé la *«maladie des courants»* et affirmé que leur fin est une *«absolue nécessité»*. Le président de la direction nationale est de ceux qui, depuis longtemps, plaident pour une réforme des règles de fonctionnement du parti, mais sa position confirme, aussi, la loi qui veut qu'aux yeux de la majorité au pouvoir au sein du PS, les courants soient mauvais lorsqu'ils sont ceux de ses opposants. Les rocardiens ont renoncé, cette année, à leur traditionnelle réunion d'été et ils ont organisé, avec leurs partenaires d'Action socialiste (ex-jospinistes) et de la Gauche socialistes une série de «séminaires» thématiques, dont les cinq séances, *jusqu'à maintenant, ont permis de* clarifier et de rapprocher les points de vue sur des questions telles que la politique économique ou la construction européenne. L'une des conséquences de ces discussions a été la décision de relancer le groupe des experts du parti, placé sous la présidence de Dominique Strauss-Kahn.

Dans le Nord, qui partage avec son voisin du Pas-de-Calais une aversion prononcée pour les courants, *les délégués ont voté,* par 111 voix contre 98, l'abolition du système actuel. Pour autant, la *fédération, que dirige* Bernard Roman, ne reprend pas nécessairement à son compte la proposition du maire de Lille, Pierre Mauroy, qui consiste à organiser le PS sur la base des circonscriptions, dans lesquelles seraient élus, au scrutin majoritaire, un représentant du parti, appelé à siéger à ce titre au conseil national et ayant vocation à être candidat aux élections législatives suivantes. Les deloristes s'orientent, eux, vers un système *d'élection* des premiers secrétaires fédéraux et du premier secrétaire national par les militants, le vote sur des motions étant, ainsi, dissocié du choix des dirigeants.

Quelle ambition présidentielle ?

Laurent Fabius, qui a participé aux états généraux dans son département de Seine-Maritime, samedi, ne s'est pas prononcé sur cette question. En revanche, le lendemain, dans le Tarn, Paul Quilès, coordinateur du courant fabiusien, a proposé de réformer les *statuts* adoptés en juillet 1992 au congrès extraordinaire de Bordeaux. L'ancien ministre de l'intérieur suggère que, sur les trois cents membres du conseil national, appelé à remplacer l'actuel comité directeur, un tiers soit élu par les militants, au scrutin uninominal et à bulletins secrets, sur la base d'un par fédération, qui ne serait porteur d'aucun mandat électif. La proportionnelle des courants serait ainsi équilibrée, dans l'instance dirigeante du parti, par le choix des militants. Le même équilibre pourrait être instauré dans les comités fédéraux, sous condition de représentativité territoriale de la fraction de ces comités qui serait élue au scrutin direct.

En marge de ces débats internes, la question des échéances électorales est posée par ceux qui ne s'intègrent pas dans le dispositif rocardien. Au nom des deloristes, Ségolène Royal, député des Deux-Sèvres, refuse de considérer que Michel Rocard puisse prétendre au rôle de *«chef de la gauche»*, *«parce qu'il n'a pas été élu à l'Assemblée nationale, parce que son opération à la tête du PS a été contestée et parce qu'on ne sait pas si, oui ou non, il a envie d'être tête de liste aux européennes»*, a-t-elle expliqué, dimanche, sur Radio-J. *«Qu'il arrête de larmoyer!»* s'est-*elle exclamée, en reprochant* à l'ancien premier ministre de ne pas croire aux chances de la gauche à l'élection présidentielle. Elle a rappelé qu'il existe un autre candidat possible : Jacques Delors.

Jean Glavany, le *porte-parole du* PS, qui s'exprimait à «L'Heure de vérité», sur France 2, en est convenu. Il a expliqué que l'heure du choix n'est pas encore venue. *«En 1995, nous aurons un candidat à l'élection présidentielle et, vous verrez, il fera un très bon score»*, a affirmé le député des Hautes-Pyrénées. Cette ambition modeste est-elle suffisante pour assurer la crédibilité de l'entreprise de reconstruction menée par la direction du PS?

PATRICK JARREAU

Rhône : les militants respectent les consignes

LYON

de notre bureau régional

Assurément, les socialistes du Rhône ont retrouvé goût à la parole et à l'écrit. Ce sont plus de cinq cents pages de contributions qui ont été rédigées par les quelque mille sept cent cinquante militants et trois cent cinquante «sympathisants» (souvent d'anciens membres du parti) afin de préparer leurs états généraux fédéraux. Les travaux dans les cinq *commissions*, puis en assemblée plénière, qui a réuni quatre cent vingt délégués, *samedi 19 juin, à Corbas, près de* Lyon, ont reflété la disparité des points de vue, parfois contradictoires.

Il s'agissait, d'abord, de *«faire un inventaire»*, comme l'a rappelé *le rapporteur* de la *commission* «projet». La commission «bilan» a été la moins fréquentée, les réunions de section ayant rempli, déjà, une fonction de défouloir. Le parti a suscité des critiques plus acerbes. Le cumul des mandats, l'absence de transparence dans les décisions, le *«non-respect des votes des militants»*, l'*«éloignement intellectuel et physique»* des dirigeants, et les pratiques *«claniques»* des *«écuries présidentielles»* ont *été les cibles principales des inter*venants. Pourtant, peu d'entre eux ont *demandé la disparition* des courants, *«exigence de démocratie»*.

Jean-Jack Queyranne, maire de Bron, ancien porte-parole du PS, a été l'un des rares dirigeants à intervenir tout au long de la journée. Les autres ont écouté, ou bien ils étaient absents, comme Jean Poperen, qui avait préféré répondre à l'invitation de la convention nationale du Mouvement des radicaux de gauche. Les militants et les sympathisants ont donc largement occupé les estrades et les micros.

Cependant, pour ne pas perdre les habitudes d'un congrès ordinaire, l'élection des trente délégués aux états généraux nationaux a donné lieu à des discussions de couloir. Une centaine de militants «de base» se sont portés candidats, mais les chefs de courant étaient convenus d'une répartition et d'une liste type, dont quelques exemplaires photocopiés ont circulé. A part quelques grognements de principe, les socialistes du Rhône sont restés cohérents : puisqu'ils continuent à être attachés aux courants, ils ont respecté les consignes.

BRUNO CAUSSÉ

Organe officiel du RPR

«La Lettre de la nation» attaque vivement M. Séguin

Sous le titre «Les fautes de M. Séguin», *la Lettre de la nation*, organe officiel du RPR, s'en prend vivement, lundi 21 juin, à Philippe Séguin, président (RPR) de l'Assemblée nationale, qui, le 16 juin, à l'occasion d'un colloque sur l'emploi, avait appelé à un *«renversement»* de la politique du gouvernement d'Edouard Balladur.

Considérant que le maire d'Epinal (Vosges) s'est engagé *«dans une voie dangereusement erronée»*, le bulletin quotidien du RPR accuse, notamment, M. Séguin d'*«utiliser la présidence de l'Assemblée nationale comme un tremplin politique à usage personnel»*, de *«mettre en cause la cohésion de la majorité et sa solidarité avec le gouvernement»*, de *«déchirer le pacte passé entre le gouvernement et la majorité»*, de *«risquer d'affaiblir la position du gouvernement au Conseil européen de Copenhague»* et de *«spéculer sur l'échec de la politique de redressement»*. L'organe du RPR reproche aussi au député des Vosges son entretien avec François Mitterrand, le 18 juin, à l'Elysée (*le Monde* daté 20-21 juin).

□ **Laurent Fabius «jugera aux résultats».** – Devant les états généraux de la fédération socialiste de Seine-Maritime, réunis, samedi 19 juin, à Notre-Dame-de-Bondeville, près de Rouen, Laurent Fabius a invité la gauche à *«proposer la perspective d'une activité ou d'un emploi pour tous»*. *«Discuter en toute amitié, c'est une bonne chose,* a dit le député. *Je jugerai aux résultats. Serons-nous capables de produire des idées et des projets nouveaux? Si c'est le cas début juillet, parfait. Sinon, il faudra le faire un peu plus tard.»* – *(Corresp.)*

Rhône-Poulenc vend sa participation dans Roussel-Uclaf

Rhône-Poulenc a décidé, lundi 21 juin, de céder sa participation de 35 % dans le capital de Roussel-Uclaf sous la forme d'une offre publique de vente et d'un placement international. Parallèlement, le groupe chimique allemand Hoechst, actionnaire majoritaire de Roussel-Uclaf, va augmenter sa participation à l'issue d'une augmentation de capital qui lui sera réservée. En échange, Hoechst apporte à Roussel-Uclaf l'intégralité de sa filiale pharmaceutique française, les Laboratoires Hoechst, et 50 % de la société allemande Albert Roussel Pharma, dont Roussel-Uclaf détient déjà 25,1 %.

La fin du congrès de Lyon

M. de Charette invite le mouvement HLM à s'associer à un «nouvel humanisme du logement»

Devenir *«le premier partenaire de l'Etat»* : le ministre du logement, Hervé de Charette, a placé, samedi 19 juin à Lyon, le mouvement HLM, qui achevait son congrès annuel, au cœur de la politique du gouvernement. Amortisseur de la crise du logement, fer de lance de la politique de la ville, outil privilégié de la bataille pour l'emploi... les missions qui lui sont dévolues ne manquent pas. Aujourd'hui, près d'une personne sur quatre est logée avec le concours des HLM. Le parc locatif social est aussi important que le secteur privé, alors que le rapport était d'un pour quatre en 1963 et un pour deux en 1972. Le patrimoine social comporte 3,5 millions de logements, dont 600 000 sont situés dans ce qu'il est convenu d'appeler «les quartiers»...

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et montrent l'importance du monde HLM. Le nouveau gouvernement l'a placé au cœur de son plan de relance du logement en portant à 101 000 le nombre de prêts locatifs aidés (PLA) en 1993. M. de Charette a invité les congressistes à passer des *«contrats d'objectif»*, afin d'améliorer la qualité de l'habitat. Il a confirmé l'abrogation prochaine de *la «circulaire Lienemann»* contraignant les HLM à obtenir l'avis des représentants des locataires avant d'engager des travaux de réhabilitation.

Jean-Marie Delarue, délégué interministériel à la ville, a donné des précisions sur l'utilisation des *5 milliards supplémentaires en* faveur des quartiers défavorisés. Une partie servira à une quinzaine *de grands projets urbains de rénovation* lourde. Sept sites ont été arrêtés : Vénissieux, Tourcoing, Marseille, Argenteuil, Montfermeil, Mantes-la-Jolie et Grigny. Une autre partie servira à désenclaver des quartiers grâce à une amélioration des réseaux de transports en commun et de la voirie. Des fonds permettront d'installer des services publics dans les cités HLM qui en sont privées, d'améliorer leurs abords et de rénover des équipements existants (écoles, bureaux de poste...).

F. V.

SOMMAIRE

L'ÉCONOMIE

• Le secret des Lazard • Les banques retrouvent le Liban • Amérique latine : les privatisations, nouvel Eldorado • Les Philippines *rêvent aussi* • *Dossier* : la globalisation • Opinions : «Comme en 1930», par Jean-Pierre Mockers ; *«Quatre options», par* Christian Cirier .... 29 à 38

Services

La télématique du Monde : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Le Monde-L'Économie» folioté 29 à 38

Le numéro du «Monde» daté 20-21 juin 1993 ***a été tiré à 524 524 exemplaires.***

Demain dans «le Monde»

«Sciences-Médecine» : l'âge d'or des pères

Pour avoir des enfants «de meilleure qualité», les hommes devraient être pères autour de la trentaine. Médecine préventive ou eugénisme?

«Initiatives» : les nouveaux conflits

Après quinze années de crise, et au cœur de la récession, la France se découvre des conflits d'un type nouveau. Alors que les tensions dues au chômage augmentent, et ne se traduisent toujours pas par une explosion, de nombreux indices montrent que la *société est désormais à la merci d'incidents aussi fou*droyants qu'imprévisibles.

هكذا من الأصل

KENZO MET L'ÉTÉ EN PARFUM.



Le Monde

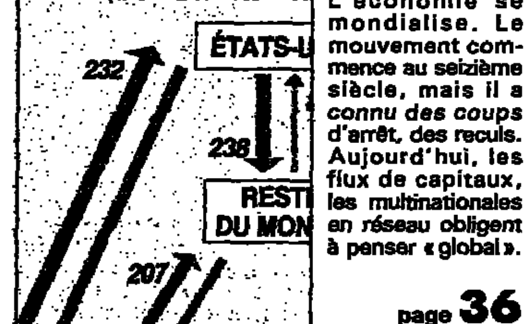
Les banques retrouvent le Liban



La place financière de Beyrouth attire de nouveau les banques. Outre celles qui ont tenu *et prospéré* pendant la guerre, il y a celles qui prospectent et celles qui reviennent. C'est le *cas* du Crédit lyonnais.

page 31

Dossier : la globalisation



L'économie se mondialise. Le mouvement commence au seizième siècle, mais il a connu *des coups* d'arrêt, des reculs. Aujourd'hui, les flux de capitaux, les multinationales en *réseau* obligent à penser « global ».

page 36

Opinions : comme en 1930...



Les grandes crises suscitent les mêmes erreurs, souligne Jean-Pierre Mockers. *Face à la déflation*, la France et l'Allemagne s'obstinent dans la rigueur alors que d'autres *optent pour la* relance monétaire.

page 37

L'ÉCONOMIE

À-CÔTÉS

Les Philippines rêvent aussi

La conversion de la base américaine de Subic Bay en zone de libre-échange en témoigne : l'archipel veut devenir à son tour un « dragon »

SUBIC BAY
de notre envoyé spécial

Sur le front de mer ouvrant sur une baie magnifique, face au quai désert où autrefois amarrait le porte-avions géant *Kitty-Hawk*, le drapeau philippin a remplacé celui des Etats-Unis et, dans le bureau de l'amiral commandant ce qui était la base navale de Subic, trône désormais Richard Gordon, maire d'Olangapo, la ville qui vécut pendant des décennies de la présence américaine. A la tête de l'Autorité de gestion de Subic – organisme qui dépend directement de la présidence, – celui-ci a des airs de général en campagne pour indiquer, à l'aide d'une torche à rayon infrarouge, sur la grande carte murale de la région, la position « stratégique » de Subic.

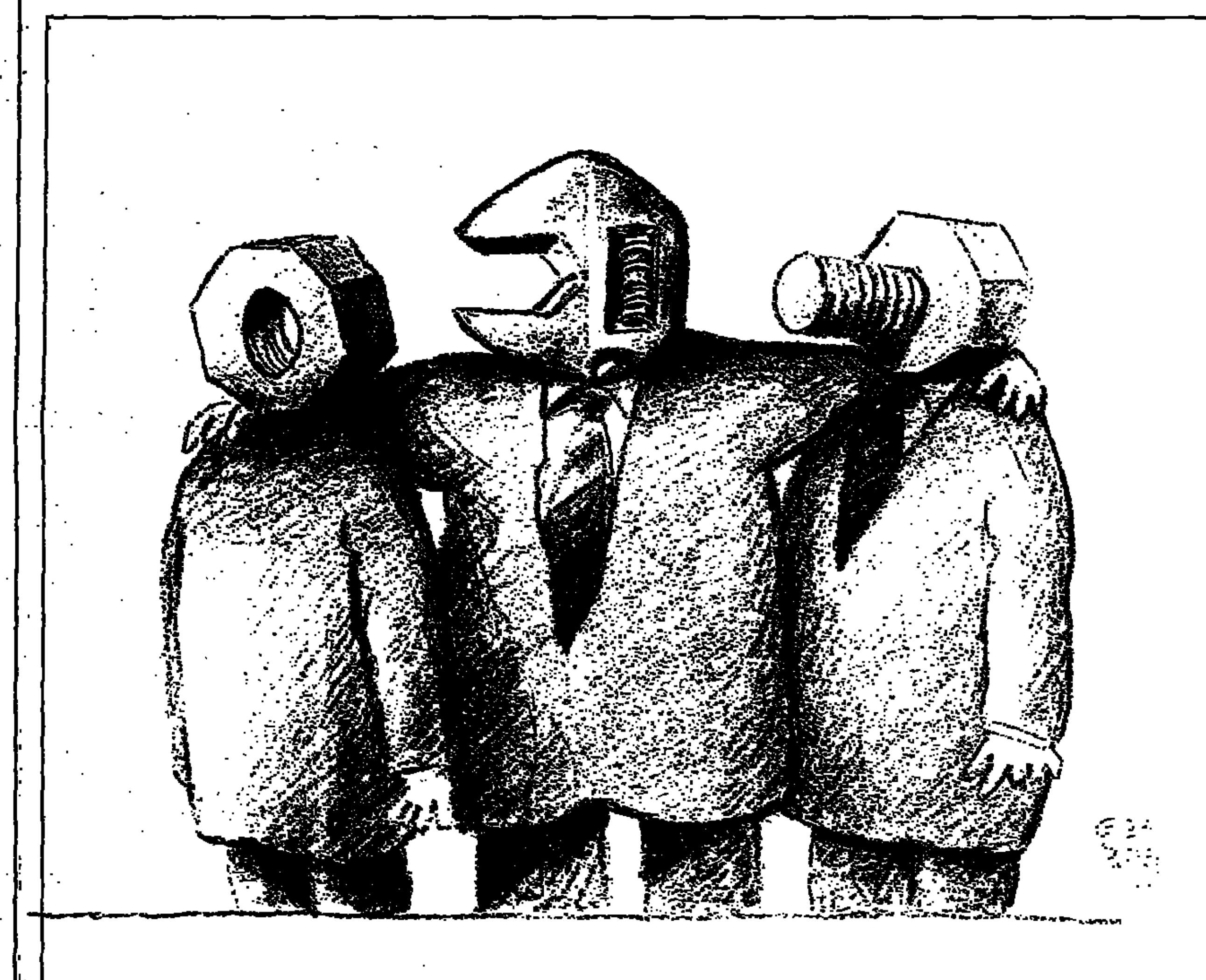
Son objectif est ambitieux : convertir la base, abandonnée par les Américains en novembre dernier – dans le cadre de la réduction de leur présence en Asie, et à la suite d'un vote du Sénat philippin demandant leur départ – en une zone de libre-échange comparable à celle de Shenzhen en Chine du Sud ! Il ne vise pas seulement à redonner du travail aux quelque 60 000 ex-employés de la base : *« Subic sera le moteur de la croissance philippine »*, dit, emphatique, Richard Gordon.

Philippe Pons

Lire la suite page 33

HAUTE FINANCE

Le secret des Lazard



BELOUK

De Paris, de Londres et de New-York, la banque Lazard a tissé sa toile et joue son rôle d'éminence grise auprès des principaux groupes mondiaux comme des gouvernements. Erigeant le secret en religion, cette multinationale du conseil déroute, tant par la souplesse et la légèreté de ses structures que par l'efficacité de ses interventions. Fusions, acquisitions, privatisations, financement de projets, gestion de patrimoines, les célèbres associés de Lazard sont pourtant de tous les grands coups : du rapprochement de Darty et de Kingfisher au rééchelonnement de la dette soviétique...

Lire pages 34 et 35 les articles de François Renard et de Marc Roche

AMÉRIQUE LATINE

Les privatisations, nouvel Eldorado

Près de 50 milliards de dollars de recettes, des centaines d'opérations : les privatisations, lancées au Chili dès 1974, ont conquis tous les gouvernements latino-américains et remodelé le paysage économique

LES privatisations reviennent au goût du jour en France. En Amérique latine, on les pratique depuis bientôt vingt ans. Pour les mêmes raisons : réduire les tâches de l'Etat, trouver de nouvelles ressources.

Au Chili, en effet, les privatisations ont commencé en 1974, six ans avant la Grande-Bretagne et bien avant les pays ex-communistes. Au départ, il s'agissait de restituer leurs biens aux propriétaires *« spoliés »* par le gouvernement socialiste d'Allende, qui avait nationalisé 350 firmes et fait passer le nombre d'entreprises publiques de 46 à 600 en trois ans.

Mais, très vite, les *« Chicago boys »* qui entouraient les militaires au pouvoir transformèrent ce qui était revanche politique en recette économique. Avec le soutien de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, qui virent dans les privatisations le complément des *« politiques d'ajustement »* : elles facilitaient la réduction des déficits et allaient de pair avec la remise en ordre des administrations et du secteur public.

Le Chili n'est pas un exemple isolé : au Mexique, à la fin de décembre 1982, six mois après la nationalisation des banques pour cause de déroute financière, le président Miguel de La Madrid décidait d'en ouvrir partiellement le capital. En Bolivie, en 1985, le gouvernement, pris dans la tourmente de l'effondrement des prix de l'étain, avait démembré puis privatisé la Comibol, l'entreprise nationale.

Aujourd'hui, les privatisations sont devenues une véritable « scie », une mode, dans toute la région. Certains pays les ont menées sur une grande échelle, comme le Chili, puis le Mexique et actuellement l'Argentine. D'autres, comme le Brésil, le Venezuela, après des opérations significatives, ont eu du mal à continuer; Bolivie, Honduras, ont tout juste démarré, mais reprennent ou vont reprendre, comme en Equateur, au Paraguay, au Guatemala, au Panama ou en Jamaïque, où très peu a été fait. Le Nicaragua lui-même n'y échappe pas, tandis que le Pérou s'y lance avec un zèle de converti. Pour un peu, ce serait la solution à tous les maux du sous-continent.

Difficile à chiffrer avec précision, le total des ventes approche sans doute les 50 milliards de dollars : une vingtaine pour le Mexique, une douzaine pour l'Argentine, 3,6 milliards pour le Chili (une somme considérable pour un PNB de l'ordre de 25 milliards, le cinquième de celui de l'Argentine), un peu plus de 5 pour le Brésil (ce qui est faible pour un PNB de plus de 400 milliards). Les opérations se comptent par centaines. Ce succès tient, d'abord, à l'importance du secteur public dans cette région : avant les privatisations, il représentait 40 % du PIB au Chili, 30 % au Venezuela, presque autant en Argentine, plus de 20 % au Mexique et en Bolivie, autour de 15 % en Equateur, au Pérou ou au Paraguay, mais seulement 3 % au Guatemala.

C'est qu'avant d'être théorisée, l'intervention de l'Etat avait été bien souvent une revanche. On a nationalisé une ressource fondamentale, détenue par des étrangers : l'étain en Bolivie, le cuivre au Chili, le pétrole au Mexique (dès 1938, sous le gouvernement de Lazaro Cardenas), au Brésil, au Pérou, en Equateur ou au Venezuela. Les bénéfices devaient ensuite servir à développer d'autres ressources – sidérurgie, aluminium, comme au Venezuela, cimenteries, sucreries ailleurs – et à se substituer à un secteur privé extérieur, ou défaillant malgré sa prospérité passée. Une intervention que la Banque mondiale elle-même avait longtemps encouragée.

Guy Herzlich

Lire la suite et l'article de Bruno Adrian page 32

MODE D'EMPLOI

CONSOMMATION

Les « épiciers » du latex

Seule arme efficace contre le sida, les préservatifs sont chers : 4 francs l'unité en pharmacie, alors que les prix de revient ne dépassent pas 50 centimes. Faut-il, au nom de la santé publique, réglementer les tarifs ?

LES préservatifs sont-ils trop chers? Oui, répondent 79 % des utilisateurs de moins de vingt ans (1). Dix ans après l'apparition du sida, la question mérite d'être posée, d'autant que le latex constitue la seule arme préventive efficace contre la terrible maladie : la question du coût du préservatif n'a donc rien d'anodin, spécialement à l'âge des premiers émois et de l'argent de poche...

Actuellement, d'après *l'Institut* Nielsen, le prix moyen d'un préservatif est de 3,96 francs en pharmacie, 1,95 en grande surface et 2,50 dans les distributeurs automatiques. Or, sur les 73,6 millions d'unités vendues en France en *1992*, les deux tiers l'ont été en officine, où les tarifs sont les plus élevés. En fait, les moyennes de Nielsen *masquent* l'extrême volatilité des tarifs pratiqués. Une enquête réalisée en début d'année par *les* centres locaux d'information sur les prix auprès de 40 pharmacies de l'agglomération de Caen révèle que le prix varie du simple au double, dans une fourchette comprise entre 2,29 et 4,83 francs! Rares étant les pharmacies qui offrent une large gamme de tarifs, les premiers prix restent élevés. Constat fait au hasard dans une pharmacie du onzième arrondissement de Paris : le prix, toutes marques confondues, oscille entre 3,83 et 5,66 francs!

ADDITION • Jean de Savigny, directeur de l'Agence française de lutte contre le sida (AFLS), a déjà tapé du poing sur la table : *« On ne peut pas continuer ainsi. J'ai réuni en mai les importateurs de préservatifs et les représentants des syndicats de pharmaciens et leur ai dit qu'il y a une trop grande différence entre le coût du préservatif à son arrivée en France et son prix en pharmacie. »* Car c'est là que le bât blesse. Aucun préservatif n'est fabriqué en France : mis à part Durex – numéro un dans l'Hexagone – dont la production est européenne (espagnole notamment), toutes les usines des autres marques sont implantées en Asie du Sud-Est et au Japon, premier producteur et premier consommateur mondial.

Les coûts de fabrication sont donc réduits au minimum : à la sortie de l'usine, le prix de revient du préservatif oscille entre 26 et 50 centimes. *Certes, différents frais viennent grever l'addition :* transport (environ 10 centimes), honoraires du Laboratoire national d'essai qui teste les produits pour leur accorder la norme NF (4 centimes), conditionnement (6 centimes). Soit 20 centimes de

NOUS LIMITONS NOTRE MARGE BÉNÉFICIAIRE POUR FACILITER L'ACCÈS A LA PROTECTION!

...ET NOUS L'AUGMENTERONS POUR INCITER NOS CLIENTS A LA MODÉRATION!

frais divers. Auxquels s'ajoutent la marge du fabricant et celle des intermédiaires, difficiles à connaître précisément, mais qui, vraisemblablement, n'excèdent pas quelques dizaines de centimes chacune. Les importateurs distribuent parfois le produit directement par leurs réseaux (comme les laboratoires Gani, distributeurs de Durex mais aussi de Pampers) ou passent par les grossistes-répartiteurs, comme l'Office commercial pharmaceutique (OCP), qui approvisionnent les pharmaciens.

Au bout de la chaîne le prix ne dépasse guère 2 francs l'unité, soit environ 25 francs l'étui de douze. Mais ils vont encore pratiquement doubler dans les officines. *Ainsi la boîte de base de douze* préservatifs Durex (« Jean ») facturée par l'OCP 27,75 francs hors taxe (30 francs TTC), est-elle revendue 46 francs TTC dans la pharmacie précitée. Plus-value réalisée par le pharmacien : *16 francs, soit 1,33 franc par préservatif.* Sans parler des boîtes « haut de gamme » (Durex Nu Form, 68 francs les douze, Manix Futur...) où les marges atteignent 25 francs! Bref, l'opération *« Sortez couvert » lancée l'été dernier* par les pouvoirs publics avec les fabricants et les pharmaciens (plus de deux millions de préservatifs vendus en août à 1 franc pièce) a fait long feu.

La France est le pays d'Europe le plus touché par le sida (un mort toutes les deux heures au rythme actuel, selon l'AFLS) mais les apothicaires – qui n'avaient déjà pas tous répercuté la *baisse de la TVA sur les préservatifs*, passée il y a trois ans de 18,6 à 5,5 % – continuent à vendre le latex à prix d'or. *« Pourquoi serait-il amoral de gagner de l'argent sur les préservatifs? Et les grandes surfaces?* interroge Michel Faysse, trésorier de la Fédération des syndicats pharmaceutique. *De toute façon, les prix sont libres et le pharmacien détermine sa marge bénéficiaire comme un épicier ou un marchand de chaussures! »* A cela près que jouer les « épiciers du latex » par les temps qui courent relève d'un mercantilisme indécent. Les impératifs de la santé publique et l'intérêt des marchands divergent profondément : réglementer le prix de vente des préservatifs ne serait-il pas le meilleur moyen de mettre le holà aux excès actuels?

Philippe Baverel

(1) « Les comportements sexuels en France », enquête réalisée l'an dernier auprès de 20 055 personnes, La Documentation française, 1993.

HUMEUR • par Josée Doyère

Pollution sidérante

INCORRIGIBLES. *Les* humains sont incorrigibles. L'expérience a beau leur apporter, sur un plateau, de cruelles leçons, ils s'obstinent *dans les mêmes erreurs*, coûteuses à terme, même si elles sont économiques à très court terme. En gros, l'être humain ne voit pas plus loin *que le bout de son nez. Ce qui* motive ma grogne, en ce printemps de récession, déjà pas si rose? La pollution de l'espace. L'envoi du premier *Spoutnik n'est pas si vieux, je* m'en souviens encore... Et Gagarine... et Armstrong. Depuis, c'est devenu une industrie, et notre planète *balance là-haut des satellites* de toutes sortes à une cadence épiscopale (autant qu'un évêque peut en bénir, et Dieu sait que les évêques, en *la matière, ont des possibilités*!).

On avait déjà pollué la planète. La terre, en déchargeant déchets, vieux appareils, *carcasses de vieilles bagnoles*... n'importe où, pourvu que ce soit chez les autres. La terre encore, en l'abreuvant de pesticides et d'engrais. Les rivières et *les fleuves, en* déversant dans les eaux tous les effluents empoisonnés de la civilisation. La mer, en y injectant le contenu des égouts et en rinçant les soutes des pétroliers. L'atmosphère, en laissant les cheminées des maisons et des usines rejeter dans l'air des nuages chimiques dangereux.

Ça devait un jour nous retomber dessus, toutes ces saloperies que l'être humain a jetées, pendant des décennies, sans aucun sens des responsabilités. Et c'est arrivé, comme prévu. On a eu les *pluies acides, les poissons* morts, la mousse sur les rivières, les nappes phréatiques plus tellement buvables, et des cas dramatiques de *populations touchées* dans leur santé, au Japon, en Inde ou en Italie. Alors les gouvernements ont plaidé, incité, puis *légiféré*, avec un succès *relatif, pour limiter ces débordements.*

Et ça coûte très cher à la collectivité, aux entreprises fautives, aux contribuables, à tout *le monde, plus cher sans* doute que si, dès le départ, les nuisances induites avaient été prises en compte. Mais voilà : à court terme, les dépenses à *faire ne semblaient pas indispensables...*

Avec l'espace, on a fait pareil. Au moment même où la *défense de l'environnement devenait un souci, avant de* devenir une mode, on balançait dans l'espace tout et n'importe quoi, recréant allègrement dans l'espace planétaire *le même gâchis que celui* qu'on avait fabriqué sur terre... On en est au point où les précieux satellites qui coûtent si cher risquent d'être endommagés par le laisser-aller des premiers conquérants de l'espace, au risque de coûter la vie à ceux qui travaillent là-haut, dans le vide sidéral.

Alors de petits génies astucieux vont nous inventer des aspirateurs intersidéraux, des balayettes à résidus de fusées, des aimants à capsules perdues, des navettes-poubelles pour faire le ménage, en attendant qu'on découvre un astéroïde-décharge où l'on pourra jeter ces immondices. Et les Terriens paieront une taxe d'assainissement sidéral. ■

LA CÔTE DES MOTS

Full-size

L'anglicisme *full-size* est à rejeter pour deux raisons : 1° il existe des équivalents *français de bon aloi ; 2° ce* terme peut être mal compris. Ce mot composé est formé de *size* – « taille, modèle, ampleur, grandeur, dimen*sion, envergure, étendue* » – et de *full* – « plein (*full pay* : plein salaire) », « juste (*full weight* : poids juste) », « complet (*full disclosure* : exposé complet) ».

Dans le domaine de l'automobile, le mot (n. masc.) est couramment employé – comme ellipse de *full-size car* – pour désigner les véhicules luxueux, de catégorie supérieure, dotés de tous les perfectionnements techniques et de nombre d'aménagements de confort.

Et, *full-size* étant le plus souvent appliqué à ces interminables voitures américaines que le génial Tex Avery a représentées très souvent dans ses dessins animés, on croit que le terme équivaut forcément à « voiture de grandes dimensions, de longueur exceptionnelle ». Il n'en est rien.

Il faut seulement prendre en compte, pour traduire *full-size*, la notion de prix (élevé!) – qui devrait correspondre, nous l'avons dit, à un niveau supérieur d'équipement technique et de commodités, notamment en ce qui concerne les voitures. *Haut de gamme* remplace très bien *full-size*, que ce soit comme adjectif (sans traits d'union) : *une voiture haut de gamme, un véhicule haut de gamme*, ou bien comme nom (avec traits d'union) : *acheter un, des hauts-de-gamme* (avec un pluriel semblable à *des hauts-de-forme*).

Tout ce qui est *haut de gamme* n'est donc pas de taille gigantesque, mais le plus souvent hors de... *portée, car la note à régler alors* est fort lourde.

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

Les mirages du marché

La pratique du libéralisme est de moins en moins... libérale et les potentialités de croissance attendent un nouveau cours de l'offre et de la demande

L'IMPARFAIT LIBÉRALISME
de Pierre Bauchet.
Cujas, 146 pages, 120 F.
PEUT-ON SORTIR DE LA CRISE?
de Pierre Pascallon.
Ed. de l'Epargne, 256 p., 96 F.

DEPUIS que le libéralisme est devenu l'alpha et l'oméga de l'économie, le regard porté sur le « modèle » est devenu trouble. On ne peut plus, au nom de la lutte contre les politiques liberticides, masquer les défauts du choix du « tout marché ».

Pierre Bauchet l'a bien senti. Il n'hésite pas à parler de *« l'introuvable marché libre »*, et constate que trois des mesures de la libéralisation de l'économie ne sont pas ce que l'on croit :

ENTRAVES • 1) La déréglementation dans le monde est beaucoup plus modeste qu'on le pense. Au reste, on revient sur certaines décisions prises en la matière, et qui ont conduit à d'effroyables luttes de prix (transport aérien), à des fusions d'entreprises entravant la concurrence, à des flux financiers indésirables (blanchiment de « l'argent sale »);

2) La propriété privée recule dans son étendue comme dans son contenu. Sans doute, les privatisations vont se poursuivre, en France par exemple, mais il ne faudrait pas oublier les multiples créations d'entreprises d'Etat pour développer des domaines en expansion. L'usage du droit de propriété se restreint, lui aussi : réglementation de l'urbanisme, extension des impôts sur le patrimoine;

3) Les prélèvements obligatoires augmentent notamment du fait du coût de la protection sociale.

Ne serait-ce que pour des raisons électorales, la réduction des dépenses publiques est difficile. Il faut, estime l'auteur, mettre en concurrence les services publics, pousser la décentralisation, mesurer mieux l'efficacité, etc.

Pierre Bauchet entreprend ensuite le même travail de lucidité critique à propos du commerce international, note que la multiplication des échanges s'accompagne d'interventions nombreuses et durables. Les entraves proviennent soit d'interventions aux frontières (droit de douane en diminution, mais obstacles non tarifaires en augmentation), soit des mesures intérieures d'encouragement aux productions nationales, soit de la stratégie des multinationales.

La foi dans l'autorégulation des déséquilibres proprement économiques reste forte chez les doctrinaires du libéralisme. Or notre auteur reste aussi sceptique sur ce chapitre en observant les défaillances des mécanismes de réadaptation concernant trois relations : celle de la démographie et du PNB, celle des taux de change et des balances commerciales, celle du développement des nations et des coûts comparatifs.

Ce volontarisme de la politique économique se discute d'autant moins que le monde vit une période de récession. *« Peut-on sortir de la crise? »*, demande Pierre Pascallon.

C'est pour lui *« l'essoufflement, sinon l'épuisement des formidables potentialités de croissance de l'après-guerre »*, qui explique la situation d'aujourd'hui. Du côté de l'offre, le monde disposait après *1945* de trois forces d'expansion : les ressources naturelles, le progrès technique, la main-d'œuvre. Du côté de la demande, on assiste au même phénomène d'essoufflement *provenant aussi bien de la fin du* baby-boom que de l'épuisement des facteurs « reconstruction d'après-guerre », et « débouchés extérieurs ».

Cette anémie plus ou moins accusée des forces motrices de la croissance a conduit à la réduction de l'investissement productif privé, mettant en cause les gains de productivité exceptionnels et surtout la croissance simultanée des *profits et des salaires. Situation* qui a rendu inefficaces les politiques économiques traditionnelles.

La stabilité de la monnaie est une condition nécessaire, mais non suffisante, pour retrouver, grâce au libre jeu du marché, une croissance forte dans une économie assainie.

GUERRE • Les politiques d'inspiration étatique de relance sélective ne sont pas plus efficaces. Notre auteur analyse de près les effets du plan Chirac 1975 (dont beaucoup de points ressemblent au plan Balladur d'aujourd'hui). On note une reprise passagère et des déséquilibres qui s'aggravent (budget, prix, commerce extérieur).

Alors? L'histoire prouve, hélas, que la façon radicale de sortir de la crise est... la guerre. Pour Pierre Pascallon, il est tout de même des moyens plus tentants. Il faut, selon lui, retrouver les dynamismes adaptés à la croissance de demain.

Cela veut dire faire fond sur les industries nouvelles (biotechnologies, filière électronique, audiovisuel, matériaux composites, etc.) et sur la formation de main-d'œuvre ; restaurer le dynamisme démographique ; soutenir un nouvel ordre international innovateur qui peut venir du Pacifique si l'Europe tarde trop.

Des réformes de structure paraissent aussi nécessaires à Pierre Pascallon pour sortir de la crise. Malheureusement, il ne s'intéresse qu'aux aspects monétaires de celles-ci. C'est vraiment un peu court. Ne fallait-il pas aussi s'inquiéter des méfaits du « productivisme » dans les secteurs non exposés, dénicher les gisements d'activité où la machine ne peut pénétrer, suggérer une réorganisation du travail, et se préoccuper *d'une croissance* qui compte au moins autant que l'autre : celle de l'aménité de la vie?

Pierre Drouin

NOTE DE LECTURE

ÉCONOMIE ET POLITIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE
de René Barré et Pierre Papon.
Hachette, coll. « Pluriel »,
400 p., 175 F.

Voici une entreprise des plus originales et qu'on a plaisir à saluer d'abord parce qu'elle ouvre un champ d'investigation considérable. *Ce premier sillon est tracé par René* Barré, directeur de l'Observatoire des sciences et des techniques (OST), et par Pierre Papon, président de l'Institut français pour l'exploitation de la mer (IFREMER). Il s'agit d'une géographie économique et politique de la science et de la technologie.

Les professionnels de ces domaines constituent un monde de productions, qu'on peut répartir en cinq catégories : le fruit des connaissances de base alimentant les banques de données; la formation; la participation à l'innovation industrielle; les expertises nécessaires aux politiques publiques; la contribution aux programmes stratégiques de l'Etat.

Quels sont les « territoires » de ces acteurs, leurs réseaux, les échelles (régionales, nationales, plurinationales?). Comment se présentent les stratégies mises en place? Où sont les *indicateurs fiables et pertinents?* Telles sont les questions auxquelles répondent nos auteurs, avant d'analyser l'héritage colbertiste de la France, les disparités et les complémentarités en Europe, puis les compétitions et relations mondiales.

C'est par une fresque géopolitique et prospective que s'achève ce panorama illustré de cartes, de tableaux et de graphiques. Du beau travail!

P. D.

AGENDA

MARDI 22 JUIN. Bruxelles. Premier colloque européen sur la mobilité professionnelle des jeunes, organisé par l'Agence nationale pour les stages à l'étranger (jusqu'au 23 juin).
Paris. Séminaire économique franco-américain sur le thème : « Des reaganomics aux clintonomics, la mutation de l'économie américaine », organisé par la Fondation Jean-Jaurès (jusqu'au 23 juin à la Maison de la chimie).

MERCREDI 23 JUIN. Tokyo. Réunion quadrilatérale entre les Etats-Unis, la CEE, le Japon et le Canada sur le GATT, avant le prochain sommet du G7 le 6 juillet (jusqu'au 24).

JEUDI 24 JUIN. Luxembourg. Conseil des ministres de la pêche de la CEE.

VENDREDI 25 JUIN. Luxembourg. Réunion des ministres de l'énergie de la CEE.
Mission de prospection commerciale en Asie centrale, organisée par la chambre de commerce et d'industrie de Paris à la demande des entreprises (jusqu'au 4 juillet).

DIMANCHE 27 JUIN. Tokyo. Négociations commerciales entre les Etats-Unis et le Japon (jusqu'au 28 juin).

LUNDI 28 JUIN. France. Lancement officiel de l'emprunt d'Etat d'un montant de 40 milliards de francs (jusqu'au 7 juillet).
Genève. Inauguration par Boutros Boutros-Ghali de la session d'un mois du Conseil économique et social des Nations unies.
Paris. Séminaire organisé par Sciences Po formation sur le thème : « Chômage et politiques de l'emploi en Europe : bilan et enjeux » (jusqu'au 29 juin, 215, bd Saint-Germain).

□ **Erratum : la CSG des fonctionnaires.** – Le taux de la contribution sociale généralisée des fonctionnaires est de 2,4 % du salaire, et non de 4 %, comme une coquille l'a fait écrire dans le dossier consacré aux salaires des fonctionnaires par « le Monde de l'économie » du 15 juin.

□ **Précision.** – Dans notre article intitulé « Spleen lainier » (« le Monde de l'économie » du 8 juin), le sous-titre pouvait laisser entendre que les éleveurs de moutons australiens recevaient une aide régulière de l'Etat. En réalité, ce secteur n'a pas été aidé jusqu'à une date toute récente, où les autorités ont adopté un plan d'urgence ponctuel. Les cours de la laine, après leur plus bas historique (3,81 dollars australiens le kilo le 30 avril), sont d'ailleurs vivement remontés (4,61 le 11 juin).

HUMEUR • par Josée Doyère

Pollution sidérante

NOTE DE LECTURE

AGENDA

FINANCE

Le Liban ne fait plus peur aux banques

Parmi les banques étrangères qui avaient quitté Beyrouth en guerre, le Crédit lyonnais est le premier à se réinstaller. Pour apurer le passé et miser sur l'avenir

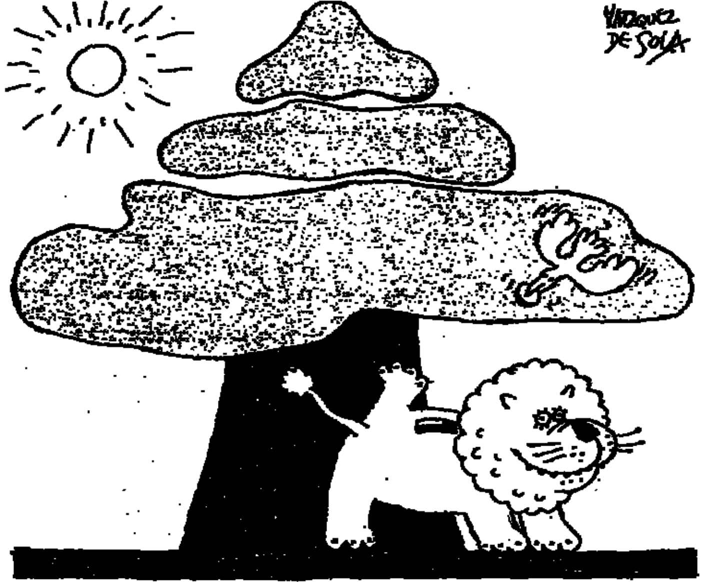
LE Crédit lyonnais revient à Beyrouth. En force. Pour la banque française, c'est l'épilogue d'un désengagement intervenu entre 1989 et 1991, dans des conditions malheureuses ; pour le Liban, c'est la preuve tangible que les grandes banques internationales croient en son avenir financier. Elles sont d'ailleurs nombreuses – françaises, américaines, britanniques, japonaises et même une russe – à explorer actuellement le marché, mais le Lyonnais est le premier à être passé à l'acte.

Après deux ans de négociations, un accord équilibré est intervenu entre les autorités monétaires libanaises et la banque française. Le 28 avril, celle-ci a donc entrouvert les portes de l'Euromed Bank dont elle prend la succession, en assumant son passif, pour régler les dossiers des anciens clients qui attendent depuis 1991 la restitution de leurs fonds. Avant la fin de l'été, en août-septembre, le Lyonnais aura rouvert ses guichets sous sa nouvelle raison sociale, Crédit lyonnais Liban, qui ne gardera aucune ambiguïté. Car l'ancienne, elle, en comportait.

« CAVALERIE » • Etablie au Liban depuis 1951, en association paritaire avec une famille de banquiers libanais, sous la raison sociale Banque G. Trad-Crédit lyonnais, la banque française avait coulé des jours paisibles et prospères jusqu'à la guerre du Liban. Avec le chaos, la position de la Banque Trad-Crédit lyonnais s'était dégradée pour deux raisons : le blocage du système judiciaire au Liban, qui la laissait impuissante face à ses créanciers indélicats, et le fait de n'avoir pas joué la chute de la livre libanaise en se positionnant en devises. Lorsque les Trad voulurent se retirer, en 1986, le Lyonnais choisit de vendre. Il le fit dans les plus mauvaises conditions : en gardant une part minoritaire, 15 %, et en maintenant son nom sinon dans la raison sociale, du moins dans l'enseigne qui comportait bien en évidence, aux côtés du nom du nouvel établissement, Euromed Bank, la mention « associé du Crédit lyonnais ».

> **Le Liban semble surbancarisé, mais en réalité les trois quarts des opérations sont concentrées dans quelques établissements.**

Le Lyonnais était donc toujours engagé, sans rien contrôler. Le partenaire libanais, de réputation incertaine, ayant procédé à une classique « cavalerie » entre une petite banque qu'il possédait, la « Prosperity », et l'ex-Lyonnais qu'il venait d'acquérir, ne tarda pas à se retrouver – et, d'une certaine façon, le Crédit lyonnais aussi – en état de cessation de paiement.



Pour revenir aujourd'hui au Liban, le Lyonnais met 130 millions de francs – 24 millions de dollars – sur la table pour rembourser les dépôts, provisionner le déficit de l'Euromed et remettre l'établissement en marche (la Banque du Liban apportant des concours à taux bonifiés). Un audit judiciaire estime le déficit à 18 millions de dollars, mais la facture pourrait s'avérer moindre, après réestimation des actifs immobiliers et recouvrement de certaines créances.

Le Crédit lyonnais Liban (CLL) sera une société anonyme libanaise appartenant à 89 % au Crédit lyonnais France et totalement contrôlée par lui. Le président sera un directeur du siège, Jacques Kociuscko, la direction générale étant confiée à Gérard Charvet, déjà sur place et qui a mené toute la négociation avec les autorités monétaires libanaises. Le CLL hérite d'un siège et de neuf agences. Les déposants seront intégralement remboursés en principal et intérêts, ce qui les privilégie par rapport aux clients des autres banques libanaises en faillite, qui n'ont touché que le principal, plafonné à 5 millions de LL par déposant (1). Les seuls qui perdront sont ceux dont les avoirs étaient libellés en livre libanaise (environ le tiers des dépôts). A dire vrai, lors de la fermeture de l'Euromed Bank (*de facto* le 10 octobre 1990, *de jure* le 18 décembre 1991), la livre n'était déjà plus la monnaie forte d'antan : selon la date considérée, les déposants auront perdu le tiers ou la moitié de la valeur de leurs avoirs, le différentiel d'intérêt entre la livre libanaise et le dollar en compensant une partie.

CONCENTRATION • Le pari du Lyonnais à Beyrouth se fonde sur deux constats stratégiques. D'une part, malgré les seize ans de guerre, aucune place régionale n'a remplacé la capitale libanaise comme centre financier ; s'il est vrai que les gros capitaux arabes se sont habitués à d'autres circuits, il est également vrai que durant les deux décennies d'absence de Beyrouth, nombre de services financiers nouveaux ont fait leur apparition, qui peuvent aujourd'hui être mis à la portée du public arabe et d'abord libanais. D'autre part, la banque française, tenant compte des perspectives de paix au Proche-Orient, a choisi le Liban pour se positionner : le potentiel de la place de Beyrouth est estimé à 10 milliards de dollars de dépôts en 1995 (pour 6,5 milliards aujourd'hui) et, si la paix venait, à 20 milliards en l'an 2000. Avec soixante et onze banques, le Liban semble, il est vrai, surbancarisé, mais en réalité, les *trois quarts des opérations sont* concentrées dans quelques établissements : trois banques occidentales (BNPI, British Bank for the Middle East, ABN-AMRO), une arabe (Arab Bank) – sur les douze étrangères qui se sont maintenues *malgré la guerre – et huit libanaises.*

De ces dernières, six seulement sont vraiment autochtones (Banque du Liban et d'outre-mer, Banque Audi, Fransabank malgré un petit 5 % au Crédit agricole France, Banque de la Méditerranée, Byblos Bank, Bank of Beirut and Arab Countries), alors que les deux autres sont associées à des banques françaises : la Banque libano-française (51 % Indosuez, qui en détenait jusqu'à l'an dernier 68 %), la Société générale libano-européenne de banque (50 % Société générale France).

Paribas, qui fut, en tant que Banque ottomane et à travers sa filiale la Banque de Syrie et du Liban, dominante durant un demi-siècle sur la place de Beyrouth, détenant le privilège de l'émission jusqu'en 1963, n'a conservé que 10 % des parts de son ancienne banque ; tandis que le CCF cédait entièrement la sienne, devenu CCMO, à des financiers libanais de bon aloi. Paribas et le CCF s'intéressent tous deux de nouveau au marché libanais et y ont envoyé des missions exploratoires dans la *perspective d'y revenir.* Concernant le CCF, il s'agirait d'ouvrir une cellule de gestion de fortune ; quant à Paribas, ce serait d'une filiale en bonne et due forme qu'il serait question. On en est encore loin cependant.

Entre-temps, durant les années de guerre et jusqu'à ce jour, les autres banques françaises ou partiellement françaises prospéraient. La BNPI surtout, filiale à 100 % de la BNP, est parvenue à la première place du classement des *banques par le montant des dépôts* en devises (au 31 mars 1993). La Libano-Française occupe la cinquième, la Société générale la septième et la Fransabank la neuvième. Par le total du bilan, le classement, fin 1991, était le suivant : Libano-Française (2e), BNPI (4e), Société générale (7e), Fransabank (8e).

En faisant sa rentrée, le Lyonnais affirme ne pas viser le Liban bancaire d'hier, mais celui de demain. Son objectif : entrer en cinq ans dans le club des cinq premières banques de la place de Beyrouth.

Lucien George

(1) Au cours actuel, il faut 1 734 livres libanaises pour un dollar.

Super carte à puce

La carte à puce française *fait une entrée en force sur le* marché libanais avec l'introduction de la carte Link. Cette carte a été adoptée d'emblée par dix-huit banques de la place représentant 35 % du marché.

Le Liban a pris du retard *dans le domaine de la monéti*que moderne, dont le développement a précisément correspondu à ses quinze années de guerre : 1975-1990. C'est pourtant un pays de vieille tradition bancaire et qui demeure fortement « bancarisé », avec 531 agences pour environ 3 millions d'habitants (nettement plus qu'avant le conflit puisqu'il y avait 310 agences en 1974). *A quelque chose malheur est* bon : le Liban va sauter les étapes intermédiaires et mettre en service, d'emblée, une carte à puce de la dernière génération, en avance d'une certaine façon sur la carte française. Car il a fallu *innover.*

Deux contraintes caractérisent le marché libanais au sortir de la guerre : il manque de télécommunications fiables et il est fortement « dollarisé » c'est-à-dire que la plupart des paiements, même courants (supermarché, essence, restaurant *etc.), s'y font en devises,* essentiellement en dollars.

Il fallait que la carte à puce libanaise s'adapte à ces particularités. Cela a pu être réalisé avec le concours d'une société française spécialisée, SG2 Services, *qui a développé le logiciel* Link, en coordination avec les deux partenaires locaux : la Société générale libano-européenne de banque (80 %), dont la Société générale France détient 50 %, l'autre moitié appartenant à une famille de financiers libanais, les Sehnaoui, *et MDS (20 %), société libanaise* de software.

La carte de paiement libanaise sera donc bi-devises (livre libanaise et dollar) et l'autorisation de crédit y sera codée dans la puce. Elle pourra comporter *deux plafonds : l'un mensuel* et automatiquement rechargeable en fonction de revenus récurrents, l'autre en fonction des avoirs du bénéficiaire. Ces deux plafonds seront cumulés ou pas au gré des instructions de chaque banque pour chaque client. L'objectif est d'atteindre 10 000 *cartes en circulation à fin* 1993. Les distributeurs automatiques de billets sont prévus dans une deuxième phase. Le lancement de cette carte à puce interbancaire est caractéristique de la préparation du pays – perceptible dans tous les domaines, notamment l'informatique – à une relance économique toujours en perspective.

L. G.

PRIVATISATIONS EN AMÉRIQUE LATINE

Chili : les pionniers

Premier à privatiser, le gouvernement chilien a pu perfectionner le système assurer la continuité de sa politique et la viabilité des entreprises dénationalisées

SANTIAGO
de notre correspondant

« CE *n'est pas Pinochet qui a fait du Thatcher, c'est l'inverse. Le Chili a privatisé avant la Grande-Bretagne, deux fois plus, en deux fois moins de temps.* » Pour ce banquier chilien, pas de doute : la politique de privatisations mise en œuvre par la dictature du général Pinochet (1973-1990) constitue un modèle qui n'est pas remis en cause par le gouvernement démocratique du président Aylwin.

Comment une dictature a-t-elle pu promouvoir une diminution du rôle de l'Etat et une réduction de son patrimoine ? Cristian Larroulet, qui fut directeur de cabinet du ministre des finances et membre de la commission nationale pour les privatisations dans les années 80, aujourd'hui directeur de l'institut Liberté et Développement, centre de recherche regroupant les principaux Chicago boys du régime militaire, avance deux explications.

« *Le libéralisme économique des Chicago boys s'est imposé*, dit-il, *parce qu'il prenait le contrepied de la politique économique socialiste, qui avait conduit le pays à une impasse, et parce qu'il était défendu par des gens indépendants des groupements d'intérêt traditionnels. Mais on n'insistera jamais assez sur le rôle personnel du général Pinochet : il a réussi à imposer les privatisations une à une malgré l'opposition de nombreux militaires.* » Politiquement, le général Pinochet, qui contrôlait le pouvoir législatif et exécutif, n'était peut-être pas fâché d'atomiser les autres pouvoirs de la société.

Les objectifs des privatisations ont aussi évolué dans le temps. La première vague, de 1974 à 1981, qui a rapporté environ 2 milliards de dollars au Trésor public, avait un double but. Politique d'abord : la restitution à leurs anciens propriétaires de quelque 350 entreprises nationalisées sous la présidence de Salvador Allende, entre 1970 et 1973.

> “On n'insistera jamais assez sur le rôle personnel du général Pinochet.”

CRISE • Economique ensuite : la réduction du déficit public, par la vente de 16 banques et 135 entreprises, rassemblées dans un grand holding d'Etat, la Corporacion de fomento de la produccion (CORFO). Seuls le cuivre et le pétrole devaient y échapper. Le mouvement fut arrêté par la grande crise financière de 1982, mais en 1985, alors que la crise n'était pas achevée, le général Pinochet imposa la reprise du programme, qui durera jusqu'à la fin de la dictature en 1990 et apportera encore à l'Etat près de 1,6 milliard de dollars.

Au début, la privatisation a touché, pour la première fois en Amérique latine, des services publics comme l'électricité et le téléphone. Pour Rolf Lüders (ministre sans portefeuille chargé de l'économie et des finances de 1985 à 1989) et Dominique Hachette, professeurs à l'Institut catholique de l'économie, « *il s'agissait, surtout, de distribuer de la façon le plus large possible la propriété des actions afin d'assurer le caractère irréversible des mesures et de renforcer le marché de capitaux* ».

Au début, le gouvernement utilisa aussi bien la vente directe des entreprises, leur mise aux enchères ou la dissolution avec cession d'actifs.

Certains industriels, considérés comme ennemis du régime, furent dissuadés de répondre aux appels d'offres. En revanche, la dictature n'empêcha personne de financer des acquisitions par l'emprunt, sans disposer d'actifs significatifs.

ZONE BIZARRE • Si bien que, lors de la crise de 1982, certains acquéreurs furent incapables de faire face à leurs échéances. L'Etat dut renationaliser certaines banques et entreprises, créant une « *zone bizarre* » destinée à être reprivatisée dès que possible. Aussi, pour la seconde vague de privatisations, le gouvernement, officiellement soucieux d'allier prudence et transparence, s'y prit différemment.

D'abord, 10 % environ du capital furent réservés aux salariés de l'entreprise : plus de trente mille salariés chiliens possèdent désormais au moins une action de leur entreprise. Dans certains cas, comme la Compagnie des aciers du Pacifique, la compagnie aérienne et le métro, ils seraient, s'ils se regroupaient, le principal actionnaire.

Ensuite, des actions ont été introduites en Bourse, par petits paquets (jusqu'à 15 % du capital). « *La réforme du régime des retraites entreprise en 1980, qui avait abouti à la création de fonds de pensions privés, a joué un rôle capital*, souligne Cristian Larroulet. *En 1985, elle a permis à ces fonds d'investir en actions, élargissant de façon notable la demande, tandis que les privatisations créaient l'offre. Le marché a pu ainsi déterminer le prix des entreprises dans des conditions normales.* » Aujourd'hui, ces fonds détiennent 25 % environ des actions des privatisées, mais celles-ci ne représentent que 5 % de leur portefeuille. Enfin, la vente aux enchères de blocs majoritaires a complété le processus. Les groupes étrangers ont pu alors investir.

ÉTRANGERS • La COPEC (production et vente de combustibles) a été acquise par le groupe brésilien Angelini, qui en a rétrocédé la moitié au groupe néo-zélandais Carter Holt. La grande brasserie CCU a été achetée par un consortium rassemblant le groupe chilien Luksic et l'allemand Paulaner. *L'Australien Alan Bond*, après avoir pris le contrôle de CTC, la principale compagnie de téléphone, a dû revendre sa participation à l'espagnol Telefonica, déjà acquéreur d'ENTEL (téléphone longue distance). Les transports aériens LAN, attribués au Chilien Guillermo Carey, associé à SAS, sont ensuite passés sous le contrôle de cette dernière. Mais on a opéré avec prudence, et ces sociétés connaissent aujourd'hui une situation économique solide.

« *Ce processus, qui a atteint son objectif d'assurer l'efficacité du secteur privatisé, a eu le défaut de manquer de transparence*, reconnaît Rolf Lüders. *Mais, avec le temps, celle-ci s'est accrue : les autorités se sont adaptées.* » Les deux cas les plus critiquables furent ceux de la Compagnie des aciers du Pacifique et de l'Endesa (électricité). On a aussi pu parfois accuser le pouvoir de népotisme : ainsi, parmi les acquéreurs du producteur de salpêtre Soquimich, figura Julio Ponce Lerou, homme d'affaires, certes, mais aussi gendre du général Pinochet et surtout ancien administrateur de la CORFO, donc en mesure de bénéficier d'informations privilégiées...

En revanche, les services privatisés n'ont pas cessé d'être soumis à des obligations de service public, tout en évitant soigneusement la constitution de monopoles. Mais les tarifs subventionnés ont disparu. « *Nous sommes absolument contre une distorsion dans les tarifs*, explique Cristian Larroulet. *Nous préférons les subventions directes aux usagers. Tout le monde y gagne.* »

Le désengagement de l'Etat

Nombre d'entreprises publiques vendues

	1970	1973	1983	1989
Filiales de CORFO	46	571	24	24
(dont banques)	–	(18)	(1)	–
Autres entreprises	20	22	21	18
Autres instit. financières	2	2	2	2
CODELCO (cuivre)	–	1	1	1
« Zone Bizarre » (1)	–	–	50	–
Total	68	596	98	45

(1) Entreprises privatisées dans les années 70, renationalisées en 1982, puis reprivatisées après 1985.

Source : *Privatizaciones en Chile*, CIDE editions.

L'économie chilienne est-elle aujourd'hui totalement privatisée ? *Le rôle de l'Etat reste important*, regrette Cristian Larroulet. *Certes sa part dans le PIB est tombée de 39 % en 1973 à 16 % en 1990, mais, dans les économies occidentales, elle est généralement inférieure.* » Un secteur majeur a échappé à la privatisation : le cuivre, qui représente 38 % des exportations, avec l'entreprise publique Codelco. « *J'aurais souhaité la privatiser progressivement*, souligne Cristian Larroulet, *mais il nous a sans doute manqué du temps.* » En fait, la logique de marché des Chicago boys a dû céder devant celle de « sécurité nationale » des militaires : une part des recettes d'exportation de Codelco est toujours, *par la loi*, affectée à l'armée de terre.

Avec ces limites, et malgré les critiques, les privatisations sont dorénavant reconnues comme un succès par la majorité des Chiliens, comme par les pays voisins. « *Le Chili n'est, bien entendu, pas l'inventeur de l'idée de privatisation, mais il sert d'exemple*, affirme Cristian Larroulet. *Nous-mêmes, Chicago boys, servons de consultants dans de nombreux pays d'Amérique latine. Hernan Büchi* [ancien ministre des finances de la dictature] *a beaucoup travaillé pour les Argentins ; il revient du Pérou, où il est très actif.* »

Bruno Adrian

Le nouvel eldorado

Suite de la page 29

Mais le système s'est enkysté : le clientélisme a gonflé les effectifs des entreprises publiques. Celles-ci se sont fortement endettées.

Au cours des années 80, la chute des prix des matières premières, puis la baisse des investissements destinée à réduire l'endettement ont aggravé le déficit public et rendu son poids insupportable : revenu de 8 % du PIB à 5 % pour l'ensemble de la région, il est remonté à 7 % en 1987, dont la moitié pour les entreprises *publiques – mais beaucoup plus* dans certains pays comme l'Argentine. Ainsi s'est imposée l'idée de vendre celles-ci.

Les opérations, qui se sont accélérées depuis la fin des années 80, ont touché toutes les catégories d'entreprises, industrielles, financières ou de services publics. Elles ne se sont arrêtées qu'à celles jugées « richesse nationale inaliénable », souvent inscrites comme telle dans la Constitution : par exemple le pétrole au Mexique ou au Venezuela, même si des alliances ou des cessions partielles ont été autorisées dans la pétrochimie.

SIGNAL • *Souvent*, les services publics, notamment les télécommunications, ont été vendus en premier, par exemple en Argentine ou au Venezuela, parce que leur cession maximisait les gains (arrêt d'un déficit, rentrée d'argent, appel à des compétences extérieures et transfert des charges d'investissement). De plus, leur délabrement ou leur inefficacité rendait la privatisation acceptable en même temps qu'utile. En revanche, le Brésil a choisi, avec Usiminas, une « pièce » industrielle assez belle pour attirer les investisseurs. Mais les trois gouvernements ont voulu, pour commencer, lancer un signal fort à la communauté financière internationale. En revanche, le Mexique – suivant l'exemple chilien – a préféré céder d'abord des *entreprises de moindre dimension* en attendant la reprise économique, quitte, par exemple, à diviser en trois le groupe sidérurgique Sidermex.

CONCENTRATION • Les modes de paiement ont aussi varié selon les objectifs. L'Argentine a accepté largement le paiement en titres de la dette extérieure (94 % pour la vente d'Aerolineas Argentinas ou des télécommunications Entel), une opération qui lui a permis de diminuer de quelque 15 % cette dette : « *Pas de drapeaux sur les capitaux* », a souligné le président argentin Carlos Menem. Au Chili, en revanche, les privatisations *n'ont représenté qu'une* part mineure des *debt-equity-swaps*. Le Brésil a imposé un abattement sur le prix d'achat des titres étrangers, au profit des titres de dette interne, et le Mexique a donné la priorité au rapatriement de capitaux *locaux* (en *1982*, on estimait que 14 milliards de dollars étaient déposés sur des comptes bancaires à l'étranger).

Au *total*, qui a bénéficié de ces opérations, hors *les Etats* ? Les étrangers y ont largement participé, notamment dans l'énergie, les services, les transports, les télécommunications. Les Espagnols, en particulier, ont fait leur marché au Chili, en Argentine, au Venezuela : dans les deux premiers pays, Telefonica a pris la direction de compagnies de *télécommunication, et des participations* minoritaires à Caracas et au Brésil ; Iberia a racheté des compagnies aériennes en Argentine, au Venezuela, au Chili, Iberdrola est entrée dans la production d'électricité argentine. Côté français, France-Télécom et la Lyonnaise l'ont emporté en Argentine et au Mexique. Des Américains sont présents aussi dans l'électricité, le pétrole et le gaz (de même que le britannique British Gas, le belge Tractebel, les italiens d'Italgas).

EFFETS SOCIAUX • *Les* banques, européennes ou américaines, ont accompagné les industriels. Mais elles ont surtout joué le rôle de conseils comme les grands cabinets d'audit américains (les « big six »). D'autre part les « étrangers » – parmi lesquels figurent aussi des Latino-Américains : Chiliens en Argentine (énergie, assurances), Brésiliens au Chili – se sont toujours associés à des partenaires locaux, industriels et financiers. L'on n'est donc pas revenu à une domination du capital européen ou « yankee », comme jadis : ce sont des sociétés locales qui ont pris l'essentiel des marchés.

Pas n'importe lesquelles toutefois. Les accusations de faveurs aux « amis du pouvoir » n'ont pas manqué. Surtout, ce sont souvent quelques groupes puissants qui ont « gagné la timbale » : en Argentine, le conglomérat Perez Companc dans le gaz, le pétrole, les télécom*munications, les autoroutes* ; au Mexique, les financiers Carlos Slim (Carso) dans le téléphone, Roberto Fernandez (Accival) dans les banques. Les privatisations ont plutôt renforcé une concentration des capitaux, déjà forte en Amérique latine.

Reste à évaluer les effets sociaux des privatisations. Celles-ci se sont bien souvent accompagnées de hausses considérables de prix intérieurs (eau, téléphone, électricité) auparavant subventionnés, que n'ont pas compensées des aides nouvelles réservées aux plus pauvres.

Par ailleurs, elles ont souvent été précédées ou suivies de restructurations et de licenciements : en Argentine, notamment, ceux-ci ont accru le chômage, qui atteignait cet hiver 27 % dans la capitale...

Guy Herzlich

La Lyonnaise y croit...

Pour Jérôme Monod, président de Lyonnaise-Dumez, l'Amérique latine est devenue une « cible », au même titre que l'Europe et l'Asie du Sud-Est. Les privatisations et le recours au système des concessions, *en ont été l'occasion*.

Le groupe français de services et de BTP a pris pied il y a deux ans en Argentine, où Dumez *réalise l'énorme barrage* de Yacireta ; il a gagné la concession pour trente ans de l'alimentation en eau et de l'as*sainissement pour le* grand Buenos-Aires (8,5 millions d'habitants), avec un programme d'investissements de *3 milliards de dollars*. Cette année, il a obtenu un contrat de maintenance et de travaux pour un quart de la capitale mexicaine (la Générale des eaux, étant dans un secteur voisin) : une base de départ comme, au Brésil, la collaboration technique avec la société (publique) des eaux de Sao-Paulo. Il se prépare au projet de privatisation de Lima, s'intéresse aux projets en Colombie, *garde l'œil sur le Chili, tout* en étudiant le projet d'autoroute à péage d'Argentine au Brésil et en s'intéressant à la *privatisation des aéroports* argentins.

Mais si la Lyonnaise est *« au premier rang »*, selon son président, d'autres groupes devraient bientôt manifester le même intérêt. Les pays de la région *retrouvent* des taux de croissance importants, et surtout, ils adoptent une nouvelle politique économique, pour *« sortir du système bureaucratique et lutter contre la corruption ». « Ces pays entrent dans l'économie d'entreprise. Ils sont devenus sérieux. C'est encore fragile, il peut y avoir des ratés. Mais des signes ne trompent pas, comme ce que l'Argentine a réalisé en trois ans. C'est un véritable renversement historique... »*

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : *620 000 F*
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

L'ARCHIPEL PHILIPPIN

Urgence à Manille

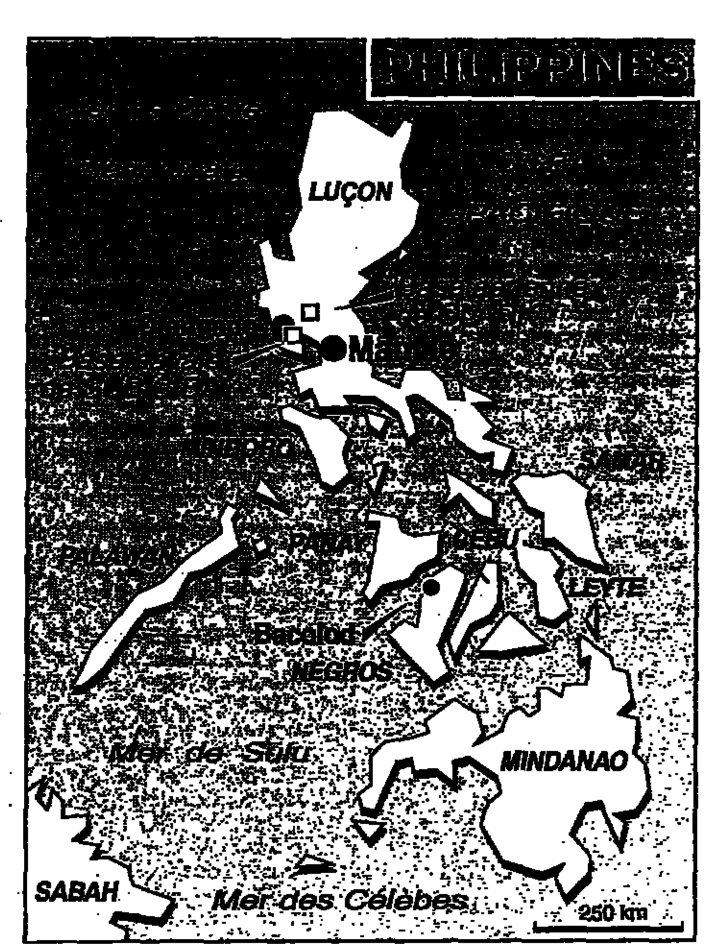
Si les indicateurs de conjoncture restent en berne, le gouvernement montre une volonté de réforme qui, soutenue par des atouts réels, pourrait enfin sortir le pays de l'ornière

MANILLE
de notre envoyé spécial

IL y a encore un an, on ne se posait pas de question : les Philippines restaient le «grand malade» de l'Asie, bon dernier de la classe d'une région «battante». Aujourd'hui, les économistes s'interrogent, – ce qui, en soi, indique une évolution. Sans doute est-il trop tôt pour dire que l'archipel sort de l'ornière. Mais, bien que les indicateurs de conjoncture demeurent en berne, des signes n'en indiquent pas moins qu'après l'indécision du gouvernement Aquino se manifeste une *volonté politique* de réforme qui pourrait mettre le pays sur la voie du redressement.

Mal élu (23,3 % des voix) en mai 1992, le président Fidel Ramos a élargi sa base politique et semble aujourd'hui avoir établi son pouvoir. En un an, il a réussi à restaurer une relative paix civile : les officiers putschistes ont été ramenés dans le rang et les rébellions communiste et musulmane sont en recul. La chute de l'Union soviétique a ouvert une crise idéologique au sein du parti communiste, qui s'est répercutée sur la lutte armée : cantonnée à quelques régions, la New People's Army n'est plus sur l'offensive.

Les élections de mars dans la région autonome musulmane de Mindanao ont d'autre part accentué les divisions traditionnelles au sein des rebelles, dont une partie verse dans le grand banditisme et une autre est aiguillonnée par un extrémisme religieux encore *embryonnaire*. Sur les deux fronts, le gouvernement a entamé des négociations.



MISE AU PAS • Des efforts sont également entrepris afin de remédier à un mal endémique : la corruption de la police et de la magistrature. Dans un *système* fondé sur une stricte séparation des pouvoirs, la mise au pas d'une magistrature, *qui est néanmoins partie prenante* au jeu politique et tend à paralyser les décisions de l'exécutif, n'est pas aisée. La démission contrainte d'un juge de la Cour suprême, qui favorisait le maintien du monopole des communications à longue distance, est symptomatique non seulement du souci de nettoyage, mais aussi d'une volonté de briser les monopoles et d'ouvrir le pays aux investisseurs étrangers.

Le nationalisme économique, qui s'est traduit par une tentative de substitution des importations, a été l'une des causes du retard pris par les Philippines – pays le plus prometteur de la région dans les années 50, – les privant des vagues d'investissements japonais. La «*kleptocratie*» conjugale des Marcos, qui, avec leurs «barons», ont pillé le pays pendant vingt ans (et entraîné un endettement extérieur de 26,4 milliards de dollars, soit 97 % du PNB en 1986), s'est ajoutée à cette stratégie fourvoyée de développement. Le bras de fer du *gouvernement* avec les oligarques se conjugue à un souci de supprimer le contrôle des changes et de favoriser *les investissements* étrangers.

Dans un pays dont la moitié de la population vit en deçà du seuil de pauvreté (sur le plan social, la gestion Aquino a été une faillite), le gouvernement a d'autre part lancé une courageuse politique de *contrôle des naissances*, qui ne dit pas son nom (menée sous couvert de lutte contre le sida, elle encourage la diffusion des préservatifs) en dépit d'une forte résistance de l'Eglise catholique : la population augmente en effet au taux alarmant pour un pays pauvre de 2,5 % par an.

Autre *facteur* favorisant un redressement, héritage positif de l'administration précédente : la dette extérieure a été consolidée (29,9 milliards de dollars). Elle ne représente plus «que» 65 % du PNB et son service 20,5 % des exportations. Pour la première fois depuis 1983, les Philippines sont d'ailleurs revenues en janvier dernier sur le marché des capitaux.

Le pays a des *atouts* : des ressources en matières premières (dont du pétrole qui lui permettra, peut-être, de répondre à la moitié de sa demande en hydrocarbures en 1995) et surtout une main-d'œuvre d'excellente qualité, anglophone, alors que le Japon et les «petits dra*gons*» (Corée, Hongkong, Singapour, Taïwan) souffrent d'un grave manque de bras.

Il a aussi des handicaps : une infrastructure en décomposition, dont la pénurie d'électricité est l'un des symptômes (*l'état des routes* et l'approvisionnement en eau en étant d'autres). Au cours du premier trimestre, ces coupures d'électricité (de six à huit heures par jour) ont coûté au pays 800 millions de dollars et se sont traduites par la mise au chômage technique de quelque 100 000 personnes à Manille. Une pénurie qui est l'héritage d'un retard coupable des inves*tissements en infrastructures*. Fidel Ramos a obtenu du Congrès les pleins pouvoirs pour remédier à ce problème, *dont celui* de *réorganiser* la Compagnie nationale d'électricité et d'augmenter les prix de la consommation, comme l'exige la Banque mondiale.

HANDICAPS • En dépit d'une croissance nulle depuis deux ans, et qui ne sera guère brillante cette année (+ 1 %), l'activité économique aux Philippines est paradoxalement *loin* d'être *terne* : *échappent* en effet aux statistiques les performances de l'économie souterraine (pratiquement la moitié du PNB). En outre, certains groupes enregistrent d'excellents résultats qui, conjugués à la baisse des taux d'intérêt, ont fait bondir l'indice *boursier*. Les *observateurs* notent en outre un changement dans la mentalité des «barons» de l'économie : les *héritiers* des deux cents grandes familles possédantes (de la terre aux cartels bancaires et commerciaux) paraissent conscients de la nécessité de suivre l'exemple des Osmena à Cebu (l'un des rares pôles de développement). Le dynamisme des Chinois des Philippines, *encouragés par la nouvelle stabilité* politique, constitue un autre facteur de stimulation.

En dépit des pesanteurs sociales, des jeux de pouvoir de l'élite et de ses clientèles, de l'énorme disparité dans la répartition des richesses et d'une bureaucratie aussi inefficace que corrompue, un sentiment d'urgence commence à poindre dans un pays si *coutumier des faux départs qu'on* est cependant en droit d'être circonspect dans les pronostics. De passage à Manille, l'ex-président de Singapour, Lee Kwan-yew, a résumé le dilemme des Philippins : soit entreprendre des réformes drastiques, soit, demain, être dépassé par le Vietnam.

Ph. P.

La mue difficile de l'«île du sucre»

BACOLOD
de notre envoyé spécial

L'«île du sucre», qui fournit 60 % de la production nationale, était, *à la chute de Ferdinand* Marcos en 1986, au bord de l'insurrection communiste et de la famine : le pillage de l'économie par les «barons» du régime et la crise du sucre avaient fait de Negros un *«volcan social»*, selon l'expression de Mgr Antonio Fortich, ancien évêque de Bacolod.

Negros a recouvré aujourd'hui *une certaine stabilité* : la rébellion communiste recule et les accrochages se sont raréfiés. *Les déplacements de villageois*, visant à isoler la guérilla de l'humus que constituent les populations de régions isolées, ont également diminué.

A Bacolod, somnolente capitale de Negros occidental, la partie la plus riche de l'île, les restaurants et les *magasins* se sont multipliés, témoignant de l'émergence d'une classe *moyenne. Les nouvelles* banques, les nouveaux hôtels et le casino de Golden Fields, fréquenté par les planteurs et les riches Chinois, sont symptomatiques d'un bourgeonnement économique.

Negros cherche à se dégager de la dépendance du sucre, mais l'élevage de crevettes à destination du Japon n'a pas été concluant, et *la culture des orchidées* reste marginale. Rafael Coscolluele, le nouveau gouverneur de Negros occidental, élu l'année dernière, a pour modèle Cebu, l'île voisine, seul véritable exemple de décollage économique aux Philippines : *«Nous n'avons pas les infrastructures de Cebu* (aéroport international et port en eau profonde) dit-il ; *«nous pouvons cependant développer un tissu de PME. Comment espérer attirer des capitaux extérieurs si nous ne parvenons même pas à retenir nos propres investisseurs ?»* Mais le sucre colle à la peau de Negros. La relative «prospérité» de l'île *reste cantonnée* à Bacolod : dans les campagnes, si l'extrême misère a disparu et si *la mortalité infantile a régressé*, la malnutrition et la pauvreté demeurent le lot des quelque 450 000 ouvriers du sucre. *«Tant qu'il n'y aura pas de réforme agraire véritable et une plus grande justice sociale, le calme demeurera précaire»*, commente Mgr Fortich.

Selon l'Alliance des organisations démocratiques pour la *réforme agraire*, 65 000 hectares (12,5 % des terres arables) sont occupés par des paysans sans *terre. Ceux-ci disent «accélérer»* l'application de la loi sur la réforme agraire votée en 1988 qui, pour l'instant, n'a porté à Negros que sur 29 000 hectares. Le gouverneur admet qu'il y a *«un grand nombre d'occupations illégales de terres»*.

Les planteurs, eux, se plaignent de la *«mauvaise mentalité»* qui sévit chez les paysans. *Mark Hoden, propriétaire*, estime que la réforme agraire est un problème mal posé : *«On distribue des terres en oubliant qu'elles ne sont productives que parce qu'elles sont convenablement gérées. Le démantèlement des haciendas ruinera la culture du sucre sans remédier à la condition des paysans pauvres.»*

L'hypothèque qui pèse sur l'avenir de *Negros est une nouvelle* crise du sucre. Or les planteurs philippins ne bénéficient pas de subventions comme leurs homologues de Taïwan ou de Thaïlande, et leurs exploitations ont une productivité plus faible. Beaucoup pensent que la *crise est imminente* et certains mettent en vente. Un signe favorable, cependant que l'industrie du sucre a un avenir : des hommes d'affaires chinois de Manille ont récemment acquis des raffineries à Negros...

Ph. P.

Les Philippines rêvent aussi

Suite de la page 29

Le succès ou l'échec de Subic sera surtout le test de la capacité des Philippines à sortir de l'ornière *économique* : un revers *aurait un* effet dévastateur sur leur image à l'étranger.

Les Américains laissent des installations d'une valeur de 8 milliards de dollars. A quatre-vingts kilomètres au nord de Manille, la base proprement dite – 7 000 hectares – comporte un port en eau profonde, un aéroport pour avions gros porteurs, un chantier naval, six *cents bâtiments, dix-huit* cents logements, un hôpital, des écoles, une source en énergie autonome de 60 mégawatts (*précieuse en* ces temps de pénurie) et un réseau de télécommunications sophistiqué (7 000 lignes permettant de gérer 250 000 appels par jour).

Manille veut faire de Subic un complexe industriel, commercial et touristique regroupant des activités de production (non polluantes), une zone de libre-échange, des entrepôts et un centre de télécom*munications. Outre un golf*, des piscines, Subic possède l'une des rares forêts vierges subsistant aux Philippines, extraordinaire parc *naturel* de 11 000 hectares où vivent encore des aborigènes Aetas, dont certains servirent d'instructeurs en méthodes de survie dans la jungle aux soldats américains. A ces infrastructures s'ajoute une main-d'œuvre anglophone et *qualifiée*, formée *pour* les besoins de la base, qui a dû s'expatrier au Proche-Orient mais ne demande qu'à revenir.

INCITATIONS • Une imposition de 5 % sur les bénéfices des entreprises et l'octroi d'*un statut de résident* permanent pour toute implantation de plus de 250 000 dollars sont les mesures d'incitation aux investissements annoncées par le gouvernement.

Par sa situation géographique, Subic est au cœur du réseau d'échanges de la mer de Chine du Sud et du Pacifique : à sept jours de bateau du Japon et à deux jours de Taïwan ou de Hongkong. Les Taïwanais sont les premiers à s'être intéressés à Subic. *«Les coûts de production sont devenus élevés et si le transfert de souveraineté de Hongkong 1997 à la Chine ne se passe pas bien. Subic prendra une énorme valeur économique et politique pour Taïwan»*, estime Washington Sy-Cip, Philippin d'origine chinoise, président du groupe SGV. Autre facteur qui a contribué à l'intérêt des Taïwanais : comme nombre d'entre eux, la diaspora chinoise des Philippines est originaire du Fukien. Les Taïwanais constitueront-ils le facteur déclenchant de l'essor de Subic ? Ils ont loué 300 hectares destinés à des industries légères (coût : 60 mil*lions de dollars*). *Les premières* implantations commenceront en juillet.

En dehors des Taïwanais, une vingtaine d'entreprises s'intéressent à Subic. Parmi elles, une compagnie pétrolière américaine a loué des installations de stockage de pétrole, un groupe de Singapour, Keppel Corp., va créer une unité de traitement des produits de la mer et étudie une utilisation du chantier naval, vingt-quatre banques ont déposé des demandes de licence et *un groupe malais construit un hôtel* et un casino. Les Japonais, présents au sud de Manille et à Cebu, multiplient les missions.

Malgré ces atouts, des incertitudes demeurent. La première est d'ordre général : la stabilité politique dont dépend la confiance des investisseurs. La seconde tient à la localisation de Subic, à proximité du volcan Pinatubo, dont l'érup*tion, en* juin 1991, endommagea des installations (et encouragea les Américains à partir). Les difficiles communications avec *Manille* constituent un autre problème. Enfin, les exemples passés incitent à la circonspection : dans les années 70, les Américains quittèrent la base navale de Sangley, près de Manille, sans que les Philippins sachent en tirer parti.

La fermeté de Richard Gordon, qui a fait placarder sur les murs d'Olangapo *«Celui qui vit ici doit être productif»* et, en Lee Kwan Yew au petit pied (1), interdit à ses administrés de cracher et de jeter des mégots à terre, est un gage d'efficacité. Il a en tout cas réussi à éviter à Subic le sort de la base aérienne voisine de Clark : après le retrait des Américains, elle fut pillée, des équipements de l'hôpital aux *toilettes*.

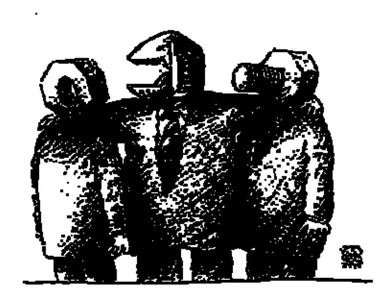
MARTIALE • La population d'Olangapo, qui est passée de 300 000 à 200 000, fait confiance à son maire : 8 000 volontaires, en majorité des femmes dont le tonitruant *«Yes, sir»* trahit, pour certaines, la formation martiale donnée par leur précédent employeur, travaillent gratuitement pour l'Autorité de Subic avec l'espoir de bénéficier de nouveaux emplois.

On reproche au maire quelque peu *hâbleur, héritier d'une dynastie* qui règne sur Olangapo, de chercher avec sa femme Kate à transformer Subic en une affaire de famille : une dérive fréquente aux Philippines. Ses liens avec l'un des ex-«barons» du régime Marcos, Eduardo Cojuangco, magnat des affaires qui a fait un retour en force lors de l'élection présidentielle, laissent penser que Richard Gordon, *qui démontra certes* un louable souci de ses administrés lors de l'éruption du Pinatubo, a aussi le sens de ses intérêts.

Philippe Pons

(1) Lee Kwan Yew est l'ancien président de Singapour.





HAUTE FINANCE

Le secret des Lazard

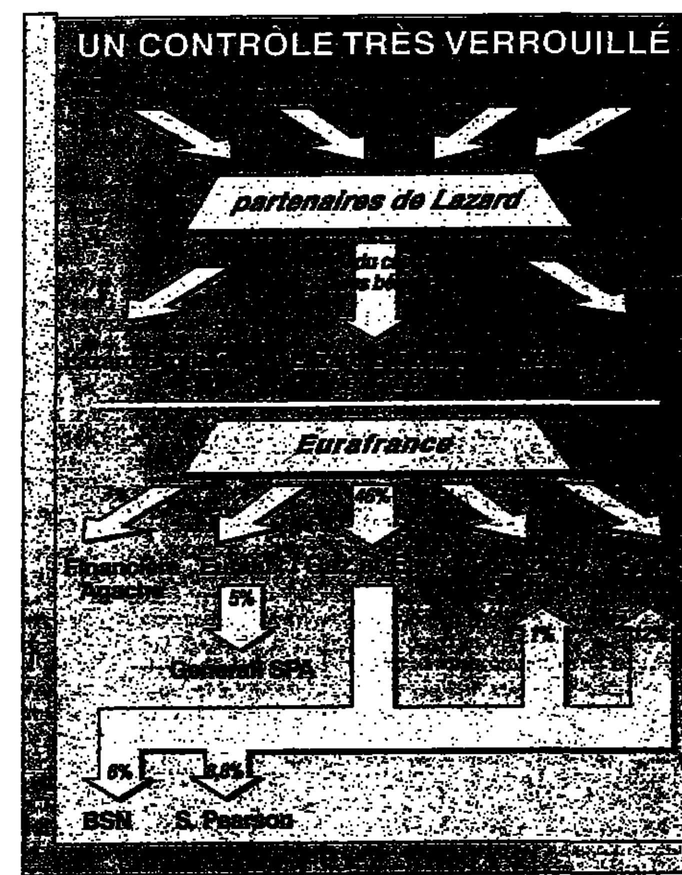
Eminence grise multinationale, Lazard Frères conseille les gouvernements et les plus grandes sociétés. La banque gère les fusions, les acquisitions, les privatisations, les dettes et les fortunes du monde entier dans le secret le plus absolu

VENDREDI 11 juin 1993, *le Monde* titre : « Pechiney pourrait se rapprocher de Saint-Gobain. » Un vrai scoop ! Interrogés, Pechiney esquive, Saint-Gobain dément, et la Banque Lazard Frères, que l'on suppose impliquée, *« ne souhaite pas s'exprimer sur ce sujet »*. C'est bien normal. En aucun cas la banque ne saurait violer le pacte de confidentialité absolue qui la lie au groupe verrier dont elle est le conseiller pour d'autres affaires.

Si ce rapprochement se concrétise, ce qui n'est pas acquis mais demeure possible, la banque, une fois de plus, aura joué son rôle d'intermédiaire obligé, comme elle l'a fait cent fois depuis plus d'un demi-siècle. Lazard Frères est une trinité avec trois maisons : l'une à New-York, la deuxième à Londres, la troisième à Paris, la seule vraiment connue des Français.

En France peu de grosses affaires échappent à la maison dans le domaine des fusions et des acquisitions *(lire l'encadré)*. Aux Etats-Unis, Lazard Frères a développé des activités financières de haute volée, gérant notamment 20 milliards de dollars (110 milliards de francs) de capitaux pour le compte de tiers, et, il y a une douzaine d'années, elle sauva de la faillite la ville de New-York par les soins d'un de ses associés, Felix Rohatyn, une véritable star.

SAGA • Tout cela fait partie de la « saga » Lazard. Elle remonte à Abraham Lazard, parti de Bohême pour la Lorraine en 1792, dont l'un des fils, Elie, émigré aux Etats-Unis, prend pour gendre un cousin lorrain, Alexandre Weill, qui fondera, en 1874, la Banque Lazard Frères, établie à New-York et Londres. Son fils, David Weill, revient à Paris à la fin du dix-neuvième siècle pour créer une banque, de plus en plus prospère. Il s'associe avec André Meyer, qui deviendra une des grandes figures de la scène financière internationale. A eux deux, ils « sauvent le franc » en 1924 et contribuent à la stabilisation Poincaré de 1928, David Weill prenant même place parmi les douze régents de la Banque de France



Après l'intermède de la guerre, André Meyer, parti aux Etats-Unis en 1940, entame, à quarante-trois ans, une seconde et très brillante carrière outre-Atlantique, constructeur de conglomérats, lanceur de raids et commensal des présidents américains. Pierre David-Weill, fils de David, reconstruit alors la maison française, en sommeil. Après son décès, en 1975, son fils, Michel, né en 1932, diplômé de Sciences-Po, reprend le flambeau à Paris et, en 1979, à New-York, après la disparition d'André Meyer.

> “Tous nos métiers se transforment : dans le monde 500 à 700 entreprises ont désormais la planète comme terrain de manœuvres.”

En 1984, Michel David-Weill, pour consolider l'empire, crée une holding, Lazard Partners, qui a son siège dans le Delaware. Cet Etat américain a une législation très souple ; cela permet à M. David-Weill, à sa famille et à ses alliés de verrouiller le contrôle des maisons de New-York et de Paris ; celui de la maison de Londres, Lazard Brothers, perdu en 1919 au profit du groupe britannique Pearson, est alors récupéré, Pearson recevant en échange une participation de 50 % dans Lazard Partners, mais assortie d'une solide clause de rachat au bénéfice de Michel David-Weill si l'actionnaire anglais tombait en d'autres mains. Sur un trépied aussi solide, les maisons de Lazard Frères peuvent exercer leurs activités sur trois axes. Le premier, le plus traditionnel, est le conseil aux sociétés. Sur ce terrain, Lazard est vraiment très fort, gardant la première place en France depuis des années en dépit d'une forte concurrence des grandes banques de dépôts, comme le Crédit lyonnais, plus encore que de Paribas, autrefois le grand rival.

Le deuxième axe, en plein développement, est celui du financement des sociétés et de leurs projets, en se mettant au centre de la stratégie des entreprises, et en se posant la question : quels sont ou devraient être leurs propriétaires ? Cela peut passer par l'émission d'actions ou d'obligations convertibles, comme pour le groupe AXA récemment, ou par des privatisations, comme celles de Saint-Gobain et d'Alsthom-Alcatel.

> A Paris, une équipe restreinte gère une masse de capitaux appartenant à des particuliers qui pourrait excéder la soixantaine de milliards de francs.

Mais, attention, pas d'engagement direct dans ces financements ! Michel David-Weill déclarait en avril dernier, à la revue *Euromoney* : *« La banque d'affaires est le métier le plus dangereux du monde. »* Cette certitude lui permet d'affirmer : *« Ma politique a toujours été de faire en sorte que nous n'ayons pas vraiment besoin de capitaux propres ; c'est un excellent garde-fou contre les aventures et un gage de pérennité. »*

GARDE-FOU • Il pourrait ajouter que cela évite à Lazard Frères de faire entrer des actionnaires extérieurs dans son capital fort peu élevé, 500 millions de francs à Paris et guère plus à New-York.

Le plus frappant est le sentiment que les affaires deviennent de plus en plus internationales. Bruno Roger, l'un des piliers de la maison parisienne, qui passe une semaine sur deux à New-York, déclare : *« Tous nos métiers se transforment : dans le monde, 500 à 700 entreprises ont désormais la planète comme terrain de manœuvre et champ d'expansion. D'où la nécessité, pour l'intermédiaire, d'être à la fois national et international. C'est rare et difficile. »*

ALLEMAGNE • Cette préoccupation obsède Michel David-Weill. Non content d'être installé à New-York, Londres et Paris, il vise maintenant l'Allemagne où, depuis 1984, un associé-gérant de Paris, Remmert Laan, prépare le terrain. *« Il faudra vingt ans,* concède Michel David-Weill. *Si ça va plus vite, tant mieux. Notre histoire nous aide à être plus multinationaux qu'internationaux, à être très ancrés là où l'on est : français chez les Français, américains chez les Américains, bientôt allemands chez les Allemands, et même japonais chez les Japonais. Il y a partout la place pour une maison privée de banque et il y en aura toujours. »*

Un troisième axe, moins connu du public est la gestion de portefeuilles pour le compte de tiers, qui se développe de plus en plus à New-York, où des hommes comme Damon Mezzacappa se préparent à satisfaire une demande croissante des investisseurs institutionnels, notamment pour les placements hors d'Amérique, phénomène nouveau. Cette partie de l'activité de Lazard Frères a doublé en 1992 et encore doublé au premier trimestre 1993.

A Paris, une équipe restreinte mais très compétente gère sans aucune publicité une masse de capitaux appartenant à des particuliers qui pourrait excéder la soixantaine de milliards de francs. Le montant minimum est de trois millions de francs, et la gestion est réputée prudente voire conservatrice : *« En hausse* [de la Bourse] *nous n'avons pas suffisamment enrichi nos clients, mais en baisse nous ne les avons pas ruinés. »* La gestion de portefeuilles est considérée comme un élément indispensable de la marche de la maison, qui peut ainsi recueillir les capitaux souvent considérables provenant de ventes d'actifs par des clients à qui l'on garantit naturellement le secret le plus épais.

TIERS-MONDE • Reste enfin une activité encore plus ignorée du grand public, à savoir le conseil aux pays en voie de développement, dispensé par une équipe restreinte, sous la direction d'Hélie de Pourtalès. Sait-on que, depuis vingt ans, Lazard est le conseiller très écouté de l'Indonésie ? Pas de conflit d'intérêts : *« Nous ne prêtons jamais mais aidons à choisir les banques prêteuses mises en concurrence : même les Japonais passent par nous pour distribuer leurs aides »*. L'équipe a aidé une trentaine de pays à renégocier leur dette internationale : le Gabon, le Zaïre, la Turquie, le Panama, le Venezuela, la Pologne, etc.

Sait-on aussi qu'au Club de Paris c'est Lazard qui assiste la Russie dans le rééchelonnement de sa dette extérieure ? En Russie, également, la maison a été désignée par la CEE pour la restructuration de l'industrie pétrolière et, par ailleurs, elle conseille le groupe privatisé Gasprom.

Ajoutons qu'au Maroc, avec Jean-Pierre Saltiel, elle fait la privatisation des groupes d'Etat et que, depuis deux ans, elle conseille l'Algérie pour sa dette extérieure. *« Nous sommes des éminences grises vouées au plus profond secret. »* De quoi agacer parfois les hauts fonctionnaires des pays créanciers occidentaux.

François Renard

Les grands « coups »

Les grands « coups » de la maison parisienne sont dans toutes les mémoires. En 1935, sous les auspices d'André Meyer, l'homme fort de l'époque, c'est la prise de contrôle de Citroën par Michelin qui, en 1974, apportera son acquisition à Peugeot pour constituer PSA. En 1969, c'est l'OPA sur Saint-Gobain, manquée par BSN, qui en profitera pour s'orienter avec quelque succès vers l'alimentaire.

Plus tard, ce sera la fusion de Moët-Hennessy et de Vuitton pour former le LVMH, et la prise de contrôle tumultueuse de ce groupe par Bernard Arnault, qui, auparavant, avait déjà racheté Boussac. Ajoutons-y le « mariage du siècle », celui de la Compagnie générale d'électricité (CGE) et des activités téléphoniques de l'américain ITT en 1986, la privatisation de Saint-Gobain, la reprise de la SCAC par Vincent Bolloré ; tout récemment, l'acquisition d'Yves Saint Laurent par Elf-Sanofi. Et bien d'autres opérations.

Aux Etats-Unis, ce furent les fusions de deux avionneurs, McDonnell et Douglas, le rachat de RCA par General Electric, de Howmet par Pechiney, de Big Three par L'Air liquide, des pneus Firestone par le japonais Bridgestone et des filiales européennes du géant Nabisco par BSN. Sans oublier le palmarès de Lazard Londres : privatisation de Thames Water, défense de BAT contre Sir Jimmy Goldsmith, acquisitions des groupes Guinness et Pearson, et de nombreuses opérations franco-britanniques dont la plus récente est la fusion de Darty et de Kingfisher *(lire page 35)*.

F. R.

La règle du monastère

« On ne raisonne pas sur Lazard, on fantasme », avouait récemment un concurrent. Vu du dehors c'est tout à fait vrai, et vu du dedans ce ne l'est pas moins. *« Nous sommes jalousés, nous énervons, mais nous déroutons plus que nous n'énervons »*, relève avec humour Michel David-Weill en tirant sur son éternel cigare. Déroutant, c'est bien le mot. A l'heure des directoires, des conseils de surveillance, des organigrammes-tuyauteries, imagine-t-on, pour une banque, un statut aussi ancien (les mauvaises langues disent archaïque) et aussi artisanal que celui d'une société de personnes en nom collectif et en commandite simple ?

Comment peut-on faire travailler ainsi des associés-gérants, quatorze à Paris, soixante à New-York, solidaires et égaux en droits, et responsables sur leur patrimoine de toutes leurs décisions ? Pas d'organigramme, une structure informelle et horizontale réunissant des individualités souvent puissantes, des moyens assez réduits (quatre cents personnes à Paris, six cents à Londres, six cents à New-York), peu de capitaux propres, pas de guichets de succursales et pas même une plaque sur l'immeuble du 121, boulevard Haussmann à Paris. De quoi désespérer tous les McKinsey du monde. Et, pourtant, cela tourne très bien.

PILIERS • On peut tout de même poser la question : dinosaure ou précurseur ? *« On n'a pas encore inventé de formule plus adaptée aux activités de service et c'est celle des grands cabinets de lawyers* (juristes) *aux Etats-Unis »*, répond paisiblement Michel David-Weill. De fait, une structure horizontale, sans hiérarchie définie – contrairement à une structure verticale dans laquelle, pour chaque décision importante, il faut en référer à l'échelon supérieur, – favorise les initiatives et fait preuve d'une extraordinaire capacité à attirer les talents les plus variés. Face aux trois piliers de Lazard Paris – Antoine Bernheim, l'associé-gérant le plus ancien, le plus riche (après Michel David-Weill) et l'un des plus influents, Bruno Roger, parti du bas en 1966 pour être nommé associé-gérant en 1978 et plus tard *general partner* à New-York, et Jean-Claude Haas, par ailleurs directeur général de Lazard Brothers à Londres, – trois « extérieurs » sont arrivés depuis quelques années.

Ce fut, en 1981, François de Combret, ancien secrétaire général adjoint de l'Elysée. En 1987, véritable événement parisien, fut annoncée la nomination de David Dautresme, brillant financier, président du Crédit du Nord, ancien directeur général adjoint du Crédit lyonnais. En 1988, Lazard Frères attira Jean-Marie Messier, inspecteur des finances, chargé des privatisations au cabinet d'Edouard Balladur alors ministre des finances.

ASSOCIÉS • Aujourd'hui, la Banque Lazard de Paris compte quatorze associés. Outre Michel David-Weill et les six précités, on trouve, dans le domaine traditionnel des fusions-acquisitions, Christian de la Briffe, Remmert Laan et Georges Ralli (le dernier nommé). Pour la gestion de portefeuilles, ce sont Hubert Heilbronn et François Voss ; pour le conseil au gouvernement c'est Hélie de Pourtalès et pour la division marchés financiers, Tanguy Le Gouvello ; tous issus de l'« intérieur ».

Chaque associé a dû se constituer au fil des ans son propre fonds de commerce, et se doit également de l'entretenir, tissant patiemment sa toile d'indispensables relations, souvent amicales, avec tout ce qui compte dans le gotha des affaires, à l'étranger comme en France. A cet égard, la révolution depuis dix ans a été l'interconnexion constante entre les trois maisons de Paris, Londres et New-York, dans le cadre d'une mondialisation indispensable qui permet aux associés de jeter un pont entre les continents.

Chez Lazard, la philosophie générale c'est celle de l'auberge espagnole : vous faites ce que vous voulez pourvu que ce soit rentable et que vous n'engagiez pas vos associés dans des aventures coûteuses. Ce sont là les lois de la commandite, qui rend tout le monde solidaire, mais en contrepartie permet à des associés sans vraie fortune (l'immense majorité) de mener des opérations bien au-dessus de leur surface financière.

RÉMUNÉRATION • Le prix à payer est, naturellement, élevé : *« Ici les gens travaillent comme des dingues, le samedi, le dimanche et même à Noël et au jour de l'An si la mise au point d'un dossier brûlant l'exige »*, entend-on dans la banque. Mais élevée est aussi la rémunération, par prélèvement sur le bénéfice de la banque – à Paris, cela tournerait autour de 200 millions de francs, – en fonction des commissions payées par les clients. Ces commissions, calculées en proportion du montant des opérations, peuvent dépasser, parfois largement, la dizaine de millions de francs. C'est Michel David-Weill, *senior partner* à New-York et dont le poids est prépondérant à Paris, qui nomme les associés-gérants, promotion dont rêvent tous les cadres de la banque. C'est lui aussi qui fixe les rémunérations au terme d'une alchimie complexe qui tient compte de l'ancienneté et des performances de chacun.

A cette occasion il est difficile, voire impossible, de comprendre comment « Lazard marche », si on ne considère pas l'ensemble des maisons comme une sorte de monastère dont le père prieur serait Michel David-Weill, ou « MDW », comme on l'appelle. A New-York, où il est le plus souvent, il passe sa vie au téléphone, appelant une trentaine d'associés ou de gérants par jour, les confessant, les admonestant s'il le faut et s'informant de tout en permanence avec, de leur propre aveu, un atout extraordinaire : une énorme capacité de recul sur les dossiers et une vision globale, lucide autant que stratégique.

Surtout, il a la fortune (que l'on dit supérieure à 3 ou 5 milliards de francs, ce qui le fait sourire) et la légitimité, comme descendant direct des fondateurs et détenteur du contrôle de la holding de tête. C'est l'arbitre des conflits qui peuvent éclater entre des personnalités parfois vigoureuses. Ainsi, en 1989, le tout-Paris bruissait des « tiraillements » réels ou supposés entre deux associés au sujet de la prise de contrôle de LVMH par Bernard Arnault. Ce fut « MDW » qui arbitra au profit de ce dernier, la Commission des opérations de Bourse ayant au passage qualifié de *« fort rudes »* les procédés employés.

Michel David-Weill, c'est *« l'âme de la maison »*, reconnaissent tous ses collaborateurs. Certains redoutent son éventuelle disparition : il a quatre filles, dont aucune n'aime la banque. Mais il a un gendre, Edouard Stern, riche lui aussi et très brillant, dont tout le monde ou presque dit grand bien. Seulement le gendre n'a que trente-huit ans et, à soixante ans, Michel David-Weill n'entend pas dételer avant soixante-treize ou soixante-quinze ans.

Ainsi va Lazard France, avec ses clartés, bien plus nombreuses que ses secrets, et une image fort bien rendue par David Dautresme : *« Nous avons à entretenir le mystère, en écartant de temps en temps le voile, pour aussitôt le refermer. »*

F. R.

HAUTE FINANCE

L'îlot britannique

Face aux géants de la City, Lazard-Londres apparaît comme une entreprise artisanale un îlot prudent mais vulnérable dans l'archipel Lazard

LONDRES
correspondance

« MA *philosophie est simple : ne jamais être envieux des succès des autres. Il n'est pas question de se battre contre des géants, mais de profiter du manque de capital pour affirmer notre originalité* » : David Verey, président directeur général de Lazard Brothers and Co Limited, fils de famille – Eton, Cambridge – est un ambitieux méthodique, une machine bien programmée. Patron à quarante-trois ans d'une institution de la City, il aime toutefois passer pour un amateur, armé de son seul bon sens et d'une grande opiniâtreté, qui a réussi comme par hasard. A l'image, on le devine, de la vénérable maison du 21 Moorfields qu'il dirige depuis 1992. Lazard-Londres refuse de jouer au super-banquier, se contentant de faire son métier.

Certes, face aux mastodontes de la finance américains, japonais ou britanniques, Lazard Brothers apparaît comme une entreprise artisanale. Ses moyens financiers sont modestes (136,3 millions de livres de fonds propres) et ses effectifs très limités (six cents personnes dont quatorze associés-gérants). Son siège vieillot, situé au-dessus d'une station de métro, fait pâle figure au milieu des fiers gratte-ciel des concurrents. La peinture de l'intérieur, austère, dépourvu de plantes vertes ou de toiles de maîtres, n'a pas été refaite depuis des lustres. Le bureau présidentiel est plus petit que celui des secrétaires. De vin et de cigares lors des déjeuners d'affaire, point. Non plus que d'éminences réunies au sein d'un conseil international pour informer le *chairman* de l'état économique du monde.

> « En 1986, lors du « big bang », Lazard Brothers n'a joué ni le marché « global » ni le repli sur le pré carré britannique. »

En 1986, lors du « big bang » – la déréglementation tous azimuts du Stock Exchange, – Lazard Brothers n'a joué ni le marché « global » ni le repli sur le pré carré britannique. Elle a choisi les interventions productrices de commissions en exploitant des créneaux financiers particulièrement rentables : ventes d'entreprises, privatisations, opérations de courtage sur le marché monétaire, créneaux confidentiels des créances sur pays endettés. Les clients les plus prestigieux – la crème de l'industrie insulaire – non seulement sont restés fidèles, mais la liste n'a cessé de s'allonger, grâce notamment aux étroites connexions avec les maisons française et américaine. Dans le secteur « fusions et acquisitions », Lazard Bros n'a cessé de se distinguer. Sous la houlette de Sir John Nott, ancien ministre de Mme Thatcher, qui avait pris les commandes en 1984, Lazard fait partie du cercle magique de l'establishment conservateur, mais sans le crier sur tous les toits, à l'inverse de son rival, N. M. Rothschild and Sons.

RESSAC • En 1989, changement de décor. Michel David-Weill prend les rennes de la compagnie après le départ de Sir John, dans des circonstances restées obscures. Le vent a tourné. La récession au Royaume-Uni entraîne une contraction dramatique du nombre des fusions. Les dénationalisations touchent à leur terme. Les grandes augmentations de capital se raréfient. Sous-capitalisée, peu diversifiée, Lazard Brothers est particulièrement vulnérable au ressac conjoncturel. La rumeur parle de licenciements – que dément la firme, – de vives tensions entre associés et directeur, d'une atmosphère de travail « pesante ».

Si en 1992 Lazard est tombée au neuvième rang du classement de la revue londonienne *Acquisitions Monthly*, son bilan demeure toujours impressionnant. Un mode de fonctionnement très prudent lui a évité les affres des déboires des *tycoons*, notamment dans l'immobillier. Le renforcement de ses départements gestion de portefeuille et conseil en management constitue un solide atout.

David Verey reçoit ses visiteurs dans le bureau qu'occupe Michel David-Weill quand il est de passage à Londres. Pris entre ce mentor qu'il vénère et le désir d'être lui-même, le chef de Lazard-London semble toujours osciller entre l'un et l'autre. Résultat : les dérapages sont toujours contrôlés, les erreurs souvent rattrapées, les envols calculés. Le PDG n'est pas seul maître du jeu « politique » en raison du facteur Pearson, ce conglomérat médiatico-industriel qui possède 50 % de Lazard Partners. Son président, lord Blakenham, qui fit ses premières armes chez Lazard Bros et siège au principal conseil de direction qui se réunit chaque vendredi, demeure à l'affût du moindre faux-pas.

« *Dans nos classements, Lazard Brothers tend un rideau trompeur. Quand ses résultats ne sont pas des meilleurs, on nous demande de les intégrer dans l'ensemble du groupe Lazard. Lorsque tout va bien, Verey insiste pour qu'on les sépare bien de ceux de New-York ou de Paris* », note Philip Healey, rédacteur en chef de *Acquisitions Monthly*. Ainsi surgit une étrange vérité : le groupe Lazard est une île et Lazard Brothers, l'anglais, un îlot. Le tout forme un archipel cohérent que David Verey résume d'une courte phrase, en vogue chez les anciens d'Eton : « *It's fun* » « c'est amusant... ». *Is it?*

Marc Roche

Le rachat de Darty, un cas d'école

LONDRES
correspondance

Le style Lazard? Rien n'illustre mieux cette savante alchimie de savoir-faire technique, de doigté et de discrétion, que la mise au point de l'absorption de Darty par l'anglais Kingfisher, scellée en février. « *Nous fonctionnons en commando plutôt qu'en laminoir continu.* » Cette boutade de Jean-Claude Haas, associé gérant de Lazard Frères et directeur de Lazard Brothers, en dit long sur l'image de la firme qu'il laisse accréditer. Pourtant, pour bâtir le premier groupe européen de distribution d'électroménager, la banque de Londres s'est transformée en un coureur de fond massif et puissant, habitué aux longs efforts.

Les grandes opérations transfrontières de fusion et d'acquisition sont le point fort de Lazard. La prise de participation de l'UAP dans Sun Life, le rachat du quotidien économique *les Échos* par le *Financial Times*, l'acquisition par BSN des Sauces HP, soulignent l'expertise des transactions franco-britanniques que possède ce groupe enraciné des deux côtés de la Manche.

La logique industrielle évidente de l'alliance entre d'un côté Kingfisher et de l'autre Darty, spécialiste français de l'électroménager, limite les risques d'échec. Quant aux obstacles pratiques – notamment le rachat de Darty par ses employés (RES) –, les problèmes de communication entre les deux plus hauts responsables, Sir Geoffrey Mulcaye et Philippe Francès, et les différences de mentalité entre les deux nations, ils ne paraissent guère insurmontables. Les montages financiers complexes ne sont-ils pas la spécialité des « Lazard Boys »?

PAPERASSERIE • Rester petit? Pour concocter cette opération qui pèse 1,7 milliard de livres, le « cellule Kingfisher » de Lazard ne compte que quatre personnes : côté français, Jean-Claude Haas, flanqué de Stéphane Droulers, un associé spécialiste du « *Mergers acquisitions* » ; côté britannique, John Nelson, le vice-président de Londres épaulé par un collaborateur. Comme le veut la tradition, les négociations sont prises en charge par des banquiers du plus haut niveau dotés d'une longue expérience et appartenant toujours à la structure partenariale. Jean-Claude Haas, soixante-six ans, siège au conseil d'administration d'Eurofrance et travaille au siège du boulevard Haussmann depuis plus de vingt ans. John Nelson, quarante-six ans, ancien de la banque d'affaires Kleinwort-Benson, est très respecté dans la City, en tant que spécialiste du « *Corporate Finances* », le département phare.

Là où des géants comme Goldman Sachs ou Nomura bombardent la clientèle de montagnes de rapports et d'études financières, Lazard évite au maximum la paperasserie. « *Tout peut être résumé sur une page. Nos associés travaillant sur deux ou trois dossiers à la fois n'ont pas de temps à perdre en réunionnite. Une feuille de papier blanche, un téléphone et on y va !* », explique Jean-Claude Haas.

SYMBOLE • L'intimité entre Londres et Paris est un autre atout de Lazard. La qualité des relations personnelles entre les associés de ces deux maisons permet d'éviter le recours aux services d'un correspondant français, avec tous les problèmes possibles de conflit d'intérêts ou de rémunération. Les négociations s'embourbent-elles? Le formidable carnet d'adresses de Michel David-Weill est là pour les sortir de l'ornière. Ainsi, grâce à l'intervention de l'avocat de Darty, Me Jean-François Praet, dont le cabinet a été utilisé dans le passé par Lazard, Jean-Claude Haas obtient un tête-à-tête avec Philippe Francès, le patron de Darty, rencontre déterminante pour régler le problème du RES.

La connaissance intuitive qu'a Lazard Frères du marché français limite les erreurs de parcours. « *C'était en fait un achat pur et simple. Mais en l'appelant fusion, Lazard a voulu protéger la fierté nationale française. Darty est une marque symbole dont il ne fallait pas sous-estimer la réputation* », note l'analyste londonien Nick Hawkins. L'octroi aux actionnaires de Darty de 11 % du capital de Kingfisher, la place attribuée à Philippe Francès au conseil d'administration du conglomérat britannique, vont permettre à Lazard de jouer entièrement son rôle de conseil.

Tout au long de ces pourparlers, pas une fuite n'est parue dans la presse. Les indiscrétions sont la hantise de ce groupe à qui l'ombre secrète des appareils sied mieux que l'éclat de la gloire. Lorsque l'accord sera officiellement annoncé, Lazard ne publiera aucun communiqué. Mais en affaires l'entente cordiale n'est jamais dénuée d'arrière-pensées. Pour les journaux londoniens, il s'agit d'une belle victoire de Lazard Londres. En France au contraire, le rôle de premier plan joué par Jean-Claude Haas sera mis en exergue.

Marc Roche

DOSSIER

La globalisation

Les années 80 ont été marquées par une multiplication des accords, alliances et fusions-acquisitions internationales. Les flux d'investissements directs à l'étranger ont ainsi représenté 1,1 % du PIB mondial en 1990, contre seulement 0,4 % en 1980. De nombreux auteurs y ont vu le signe de l'entrée dans une nouvelle ère économique, celle de la «globalisation», caractérisée par trois éléments : un marché unifié, «l'économie mondiale se transformant en une zone unique de production et d'échanges» *(Thierry de Montbrial) ; des firmes mondialisées,* «gérant sur une base planétaire la conception, la production et la distribution de leurs produits et services» *(Ricardo Petrella) ; enfin un cadre réglementaire et institutionnel encore bien inadapté, puisque, selon Jacques Lesourne,* «il manque un mécanisme de régulation permettant de maîtriser, à l'échelle de la planète, l'interdépendance économique et politique».

Au-delà des modes, la notion de globalisation doit cependant être considérée avec prudence, pour trois raisons : d'abord, parce que le mouvement d'intégration économique mondiale, amorcé dès le seizième siècle, a connu depuis lors des avancées et des retours en arrière, dont l'expansion des investissements directs à l'étranger au cours des années 80, d'ailleurs récemment ralentie, ne constitue que le dernier épisode. Ensuite parce que la présence des entreprises étrangères dans les économies nationales, même si elle s'est significativement accrue, reste limitée, et que, symétriquement, la plupart des firmes, y compris les plus grandes, gardent aujourd'hui un caractère ethnocentrique très marqué. Enfin, parce que l'on assiste davantage à la formation, encore bien fragile et incertaine, d'entités et de marchés régionaux – Marché unique européen, accord de libre-échange nord-américain, réseaux d'influence japonais et chinois en Asie – qu'à une véritable unification du marché mondial. Malgré ces limites, le mouvement d'intégration économique mondiale est porteur de trois grandes incertitudes : l'absence de mécanismes de régulation internationaux efficaces ne risque-t-elle pas de faire dégénérer l'interdépendance planétaire en désordre ? Des délocalisations massives d'activités vers des pays en développement bien dotés en matières premières ou en main-d'œuvre de faible coût ne sont-elles pas à redouter ? Enfin, la formation du Marché unique ne risque-t-elle pas d'accentuer, en Europe même, la marginalisation des régions ou des catégories sociales les moins bien préparées à affronter la concurrence internationale ?

Dossier réalisé par Fabrice Hatem

Comment s'est-elle développée ?

■ *Amorcé au seizième siècle avec le* développement des compagnies de commerce lointain, approfondi au dix-neuvième avec le Pacte colonial et le développement des investissements européens dans le monde, le mouvement d'intégration économique mondiale s'est accéléré après 1945. L'affaiblissement progressif des obstacles aux échanges (négociations du GATT, progrès des transports) a en effet permis une expansion considérable du commerce international, dont la part dans le PIB mondial n'a pratiquement jamais cessé de progresser depuis 1945, pour dépasser 15 % en 1990.

Les échanges internationaux se sont progressivement étendus aux brevets et aux technologies, puis aux flux financiers, dont le montant est aujourd'hui quarante fois supérieur à celui généré par les échanges commerciaux. Le mouvement de globalisation financière des années 80 – déréglementation, interconnexion généralisée des marchés grâce à la télématique, apparition de nouveaux instruments de financement internationaux – a lui-même facilité les opérations d'investissements directs à l'étranger. Les acquisitions et fusions ont ainsi été multipliées par quatre au niveau mondial entre 1982 et 1988, selon le BIPE, avant de connaître un ralentissement récent. Elles ont de ce fait constitué, plus que les créations de sites *ex nihilo*, la source principale du récent mouvement d'internationalisation des firmes, expliquant par exemple 85 % de l'augmentation de la présence étrangère aux Etats-Unis entre 1986 et 1989.

> “Dans le monde industriel qui est le nôtre, il n'y a plus de place pour des *stratégies conçues à* l'échelle d'un seul pays ou d'un seul continent.”
>
> Jean-Louis Beffa, président de Saint-Gobain

Le bond en avant a été *significatif* dans l'industrie : selon le Commissariat du Plan, les filiales étrangères contrôlaient près de 14 % de la production manufacturière des cinq grands pays industrialisés en 1990, contre 9,7 % en 1977. Mais il l'est encore davantage dans *le tertiaire (banques, assurances notamment)* : à la fin des années 80, plus de 70 % des investissements directs japonais à l'étranger concernaient les services. C'est environ 10 % du PIB mondial qui serait aujourd'hui produit par des filiales étrangères de firmes multinationales.

Selon *Jean-Daniel Tordjman*, délégué aux investissements internationaux, les firmes européennes et surtout japonaises ont été les investisseurs les plus dynamiques, même si les flux d'investissement japonais ont considérablement décru depuis 1990. Les Etats-Unis sont en recul relatif malgré une reprise récente de leurs investissements. Du côté des zones d'accueil, on note un recul des pays en développement (sauf en Asie) et un recentrage des investissements sur l'Europe et surtout les Etats-Unis, le Japon restant très fermé. ■

Quels sont ses acteurs ?

■ *L'apparition des firmes «globales»* s'explique par la recherche des économies d'échelle et de la taille critique, l'intérêt à exploiter les avantages comparatifs des différentes zones de la planète, et enfin par la nécessité d'être présent sur tous les grands marchés pour amortir notamment les coûts croissants de la recherche. On assiste ainsi à la constitution de réseaux de production transnationaux, dont la gestion est facilitée par les progrès de la télématique, qui permet d'interconnecter tous les sites et de gérer en temps réel des opérations.

Ces réseaux peuvent être intégrés au sein d'une firme unique. Hitachi, par exemple, optimise la répartition de ses activités mondiales en fonction des caractéristiques de ses régions d'implantation : produits banalisés (magnétophones) dans les nouveaux pays industrialisés d'Asie, et produits à haute valeur ajoutée (circuits intégrés, lecteurs optiques) en Europe et aux Etats-Unis.

Le modèle de la «mégafirme» totalement intégrée et globalisée n'est pas le plus fréquent, pour deux raisons. D'une part, le niveau moyen d'implantation à l'étranger demeure modeste : respectivement 6 %, 17 % et 20 % de la production pour les firmes industrielles japonaises, allemandes et américaines en 1990. Qu'il s'agisse de leur équipe dirigeante, de la nationalité de leurs actionnaires ou de leur implantation géographique, la plupart des firmes conservent une base nationale très marquée.

D'autre part, le mouvement de concentration s'est arrêté, voire inversé au cours des années 80. Dans l'informatique, les dix plus grandes firmes ne contrôlaient par exemple plus que 47 % du marché mondial en 1990 contre 53 % en 1985. Les tendances récentes sont même au «downsizing», au recentrage sur les activités de base et à l'éclatement des grands groupes intégrés en de multiples unités autonomes, tandis que se mettent en place des réseaux de coopération techniques entre firmes juridiquement indépendantes : mise au point en commun de produits (aéronautique) ; réseaux de sous-traitance (textile) ; alliances planétaires complexes (automobile). ■

Le cadre réglementaire est-il adapté ?

■ Selon l'ONU, *«les espaces juridiques nationaux sont désormais de trop petite taille pour permettre un contrôle efficace de firmes étendant leurs activités sur plusieurs pays ou continents».* Cette fragmentation juridique est porteuse de multiples dangers. En matière fiscale, l'existence de paradis financiers et le jeu des prix de cession entre filiales permettent à la firme d'optimiser la répartition mondiale de ses bénéfices pour réduire le taux de ses prélèvements. Mais si l'on tente d'imposer unilatéralement la firme sur la base de son chiffre d'affaires plutôt que sur celle de son bénéfice local, on risque le conflit avec d'autres Etats.

En matière financière, les événements de l'automne 1987 ont montré que les conditions d'une propagation rapide et incontrôlée des crises financières et boursières sont réunies : interconnexion généralisée des marchés, importance croissante des mouvements de capitaux liés à la gestion à court terme de la trésorerie des firmes, absence de partage clair des responsabilités entre institutions monétaires nationales et internationales.

Concernant l'accueil des capitaux étrangers, deux dangers guettent : d'une part, la compétition non régulée entre Etats, qui risque de conduire à la multiplication d'aides globalement inefficaces et au moins-disant social et fiscal (l'affaire Hoover). D'autre part, l'ouverture dissymétrique, les pays les plus ouverts étant défavorisés face à ceux qui ne garantissent pas des conditions d'accès équitables à leur propre marché (les débats sur l'automobile japonaise). Les risques de crispations protectionnistes sont alors réels.

Les réponses apportées par les institutions internationales restent pour l'instant insuffisantes : ni la vénérable déclaration tripartite du BIT de 1975, ni le projet inabouti de code de bonne conduite des entreprises multinationales de l'ONU, ni les dispositions de l'OCDE relatives au traitement national, n'ont acquis pour l'instant de force juridique contraignante ; les actuelles négociations du GATT abordent peu la question des investissements transnationaux. Le seul espoir vient, comme le souligne le rapport «Monde-Europe» du Plan, de la CEE, où l'union économique et monétaire pourrait créer une grande zone de concurrence régulée. ■

Quelles sont ses conséquences ?

■ La globalisation, à travers la mobilité internationale accrue du capital et la formation de réseaux de production transnationaux, crée une nouvelle forme de concurrence entre territoires : il ne s'agit plus seulement d'exporter des produits et des services, mais également d'attirer ou de retenir des investissements mobiles.

Cela dans le contexte d'une reconfiguration accélérée de la géographie des activités obéissant à des tendances contradictoires.

Première tendance : un rééquilibrage progressif au profit des zones à faible coût de main-d'œuvre. Ce schéma explique bien la délocalisation de la confection vers le pourtour méditerranéen ou celle de la saisie informatique vers l'Extrême-Orient. Il a une version pessimiste – les pays développés progressivement ruinés par la concurrence de l'Asie – et une version optimiste – la convergence généralisée et harmonieuse des niveaux de développement.

> “Le processus de mondialisation, désordonné, accéléré et mal régulé, accroît les risques d'exclusion sociale dans tous les pays développés.”
>
> Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire au Plan

Une autre tendance, en partie contradictoire avec la première, a été mise en évidence par les travaux du professeur Pierre Veltz : l'implantation prioritaire des entreprises à proximité des grandes métropoles déjà très développées. Importance du bassin de main-d'œuvre, taille du marché local, économies de temps, qualité des infrastructures deviendraient, selon cette approche, des avantages bien plus décisifs que les seuls coûts salariaux. Ce schéma conduirait à une polarisation croissante des activités autour de quelques zones hyper-développées, le reste du territoire *se* trouvant délaissé.

Conséquences pour la France : si nos coûts de production sont dans l'ensemble compétitifs par rapport à ceux de nos voisins, si Paris et quelques autres métropoles sont bien placées dans une concurrence accrue entre villes européennes, on voit se profiler le risque d'une société et d'une géographie à deux vitesses : d'un côté, les «gagnants» de la mondialisation, propriétaires de capitaux ou détenteurs de qualification de haut niveau, localisés dans les métropoles les plus dynamiques ; de l'autre, les perdants, moins qualifiés, menacés de perdre leur emploi si leur productivité ne justifie pas le niveau relativement élevé des salaires et des protections dont ils bénéficient par rapport à leurs concurrents du Sud ou de l'Est. ■

LES INVESTISSEMENTS DIRECTS À L'ÉTRANGER

ÉTATS-UNIS
RESTE DU MONDE
CEE
JAPON

Source : BIPE

En milliards de dollars courants

LEXIQUE

MONDIALISATION. – Ce mouvement d'ensemble recouvre, selon l'OCDE, *trois étapes. La première*, l'internationalisation, est liée au développement des flux d'exportation. La seconde, la transnationalisation, à celui des flux d'investissement et des implantations à l'étranger. La troisième, ou globalisation, correspond à la mise en place de réseaux mondiaux de production et d'information.

IDE. – Investissements directs à l'étranger. Il s'agit, selon le FMI, d'une prise de propriété significative (supérieure à 20 %) dans une entreprise située à l'étranger. A défaut, on parlera d'investissements de portefeuille. En 1992, les flux mondiaux d'IDE se sont élevés à 181 milliards de dollars (avec une forte baisse en 1992), les stocks cumulés dépassant 1 900 milliards.

ENTREPRISE GLOCALE, MULTIDOMESTIQUE. – Par opposition à l'entreprise globale, la firme glocale (K. Ohmae) reste profondément marquée par sa nationalité d'origine (propriété, management, localisation...). Quant à l'entreprise «multidomestique» (Michael Porter), même implantée mondialement, elle reste organisée comme *une juxtaposition de filiales nationales autonomes.*

ENTREPRISE INTÉGRÉE OU ENTREPRISE-RÉSEAU. – La première cherche à «internaliser» le maximum d'activités, c'est-à-dire à tout faire elle-même, de manière à augmenter son autonomie ; la seconde préfère développer les relations de coopération avec les entreprises extérieures, «externalisant» ou sous-traitant un grand nombre d'activités, afin de gagner en souplesse.

ACCORDS ET ALLIANCES. – Dans le premier cas, des firmes conviennent d'une coopération limitée (joint-venture...) sans perdre leur autonomie juridique. Dans le second, elles associent leur forces sur une base plus large, pouvant conduire à une fusion partielle ou totale.

AVANTAGES COMPARATIFS ET SPÉCIFIQUES. – Le premier terme désigne les atouts dont dispose un territoire d'accueil donné ; le second, les atouts d'une firme particulière. Les développements récents de la théorie des multinationales (paradigme OLI de Dunning, théorie *éclectique de Mucchielli*) essaient de combiner ces deux notions pour expliquer les différentes configurations possibles d'internationalisation et d'implantation des firmes.

ÉCONOMIES D'ÉCHELLE, D'ENVERGURE, D'AGGLOMÉRATION. – *Le premier terme* recouvre les gains de productivité liés à la taille de la firme, le deuxième ceux imputables à la diversité de ses activités. Le troisième terme fait référence à l'avantage dont disposeraient les grandes métropoles dotées d'infrastructures denses, de marchés de grande taille et d'une gamme très large de fonctions tertiaires.

MULTILATÉRALISME ET BILATÉRALISME. – Dans le premier cas, les accords d'ouverture réciproque se font de pays à pays. Dans le second cas, des accords d'ensemble sont recherchés pour garantir aux firmes de toutes origines les mêmes droits dans tous les pays d'accueil. C'est cette dernière approche que prône par exemple l'OCDE en matière d'investissements directs.

BIBLIOGRAPHIE

■ *La Technologie et l'économie, les relations déterminantes*, OCDE, Paris, 1992 (sur les facteurs techniques de la globalisation).
■ *La Mondialisation de l'économie et de la technologie*, Ugur Muldur, document de travail FAST-DG XII, CEE, à paraître, juin 1993 (historique et perspectives de la globalisation).
■ *Competition in Global Industries*, M. Porter, éd. Harvard Business School Press, 1986 (sur la notion de firme globale).
■ *Transnational Corporations as Engines of Growth*, rapport des Nations unies, 1992 (sur le rôle des multinationales dans l'économie mondiale).
■ *Atlas mondial des multinationales*, groupe Reclus, éd. La Documentation française, 1992 (sur la localisation géographique des firmes).
■ *Where is Foreign Investment Headed in the 90's*, communication au forum 1993 de Davos, Jean-Daniel Tordjman (sur les flux d'IDE, à paraître dans *Wordlink*, juillet-août 1993).
■ *Monde-Europe*, commissariat du Plan, éd. La Documentation française/Dunod, 1993 (sur le rôle régulateur potentiel de la CEE).
■ *L'Economie mondialisée*, Robert B. Reich, éd. Dunod, 1993 (sur les dangers sociaux de la mondialisation).
■ *Les Entreprises françaises dans le monde*, DREE, éditions du CFCE, 1992.
■ «Le système productif japonais joue la carte de la globalisation», Evelyne Dourille, *Economie et statistique* nº 232, mai 1990.
■ «Vers un changement des structures des multinationales», Michel Delapierre et Charles-Albert Michalet, *Revue d'économie industrielle* nº 47, 1988.

tion

Quelles sont ses conséquences?

BIBLIOGRAPHIE

OPINIONS

Les politiques de lutte contre la crise

Face à une crise économique grave, la plus grave depuis les années 30, ne sommes-nous pas en train de refaire les mêmes erreurs, pourtant bien connues et analysées? C'est la crainte qu'exprime l'universitaire Jean-Pierre Mockers, qui appelle à la relance « puissante et soutenue ». Christian Cirier, homme d'entreprise, parvient à une conclusion voisine en examinant les options possibles : il faut de l'inflation, de la création *monétaire*, mais à *l'échelon mondial*.

Comme en 1930

par JEAN-PIERRE MOCKERS (*)

FACE à la première véritable crise économique *depuis soixante ans, les gouvernements allemand* et français ont choisi de pratiquer des politiques *conjoncturelles d'un type déjà utilisé au début* des années 30 et dont les effets pervers seront les mêmes qu'*autrefois. S'agit-il d'aveuglement et d'in*compétence ou d'un choix délibéré d'une minorité à qui cette politique profite?

La différence entre une récession et une crise (comme celle de 1929-1935) est non seulement que cette dernière est plus ample (le recul du PIB en France sera plus proche de 2 % que du 0,8 % officiel, et celui de l'emploi de 4 %), mais surtout qu'elle est plus durable : déclenchant des processus cumulatifs de contraction, elle ne correspond plus à une situation où des phénomènes autocorrecteurs peu*vent jouer. Certes les structures des économies occi*dentales restent globalement keynésiennes (à peu *près 50 % de la dépense nationale est « stabilisée »* par les dépenses et subventions publiques et sociales) et la poursuite de la crise *ne fera pas* exploser, économiquement, le système ; elle l'entraînera cependant toujours plus loin du plein-emploi et de l'équilibre social.

Mais la poursuite obstinée d'une politique de freinage de la croissance et de la plus faible hausse des prix possible fait qu'en ce 1er semestre 1993 les obstacles à une stagnation aggravée et indéfinie de la conjoncture sautent les uns après les autres :

● le maintien d'un flux régulier d'investissements productifs n'a pu se poursuivre au-delà de *1990* : face à une augmentation tendant vers zéro de la demande de biens et services marchands, les *investissements privés* nets tendent progressivement vers zéro également ;

● *la stagnation de l'emploi* et la reprise du chômage qui s'ensuivent diminuent la confiance des *consommateurs à un point tel que les achats de* logements neufs (1990-1991) et de biens durables *chers s'effondrent (1992-1993)* ;

● le dernier verrou contre les processus cumulatifs de *crise* est en train de *sauter* (sous la double influence des phénomènes déjà cités et des mesures annoncées en mai 1993 par le gouvernement d'Edouard Balladur) : la hausse du pouvoir d'achat de la masse des salaires n'est plus qu'un souvenir. Du fait de la chute de l'emploi, de la stagnation des salaires nominaux, de l'inflation (au moins 3 % en 1993 contre 2 % en 1992) et des mesures de « rééquilibrage » du collectif budgétaire, la baisse du pouvoir d'achat de la masse salariale en 1993 sera de l'ordre de 4 %. Et, bien entendu, les investissements réagiront par une nouvelle baisse à la fin de l'année, cependant que la réévaluation de fait du franc et la récession allemande produiront des effets dépressifs accrus sur le commerce extérieur.

Cet enchaînement néfaste découle de politiques conjoncturelles qu'on dirait calquées sur celles du *début de la crise de 1929 (crise provoquée, elle, par* les mécanismes conjoncturels « normaux » du sys*tème industriel prékeynésien, essentiellement une* hausse des salaires réels trop faible par rapport à la *productivité* aux Etats-Unis) :

● le refus actuel de dévaluer (ou tout au moins l'« accrochage » arbitraire d'une monnaie par rapport à une autre) est la contrepartie exacte de la politique des pays du bloc or des années 30, avec les mêmes conséquences : surévaluation et rigidité. Inversement, la sortie de la livre du SME à l'automne 1992 fait penser à la dévaluation de la livre de 1931, qui a permis à la Grande-Bretagne d'éviter l'essentiel de la crise des années 30 ;

● le blocage des salaires des fonctionnaires et les pressions sur les salaires en général sont *la réplique* de la baisse des salaires décidée par Laval en 1935 (avec cette différence qu'alors les traitements réels avaient augmenté, car les prix baissaient...) ;

● *la recherche de rééquilibrage budgétaire* (par l'augmentation des prélèvements Etat et Sécurité sociale) *correspond exactement, aussi, aux premières mesures prises* aux Etats-Unis et en France en 1930, quand la baisse *du produit national aggravait* inévitablement la situation des comptes publics ;

● enfin, la part des rentes (loyers, intérêts, dividendes) avoisine en 1992-1993 les 20 % du revenu national, c'est-à-dire que les agents économiques les plus passifs sont avantagés par rapport aux chefs d'entreprise et aux autres actifs. Dans les années 30, cela résultait de la baisse des prix (faut-il rappeler que les premières mesures du New Deal tendaient à stopper la baisse des prix?). Aujourd'hui, cela vient de taux d'intérêt nominaux qui restent élevés par rapport à une inflation devenue très faible. *Résultat* : la même démoralisation.

Faut-il rappeler, enfin, que la « crise de 1929 » n'a vraiment été résorbée que par la guerre (il y avait *encore 18 % de chômeurs* aux Etats-Unis en 1940), c'est-à-dire, en termes économiques, par une hausse de la dépense nationale financée par de la création monétaire. Cela avait déjà été le cas, entre 1933 et 1938, de la politique de préfinancement du docteur Schacht en Allemagne, qui avait permis de faire disparaître le chômage de ce pays dans un cadre parfaitement « capitaliste ».

L'effet pervers de la rigueur

Les effets pervers des politiques de rigueur sont évidents : si elles parviennent – mais seulement *quand le taux de chômage dépasse 8 % ou 10 %* – à faire baisser l'inflation de 5 % (taux moyen de 1952 à 1972) à 3 % *(qui semble être le taux moyen*, provisoirement, des années 90), ce gain socialement insi*gnifiant* est payé, en Europe, de l'explosion du chômage et de la stagnation économique, avec des conséquences toujours plus graves à terme :

● l'augmentation continue des déficits publics *et sociaux*, qu'on s'obstine à combattre par la hausse des taux de prélèvement alors que celle-ci *prolonge la stagnation (les rééquilibrages* budgétaires ne peuvent provenir que de la hausse des masses de *revenus* et de *transactions)* ;

● l'abaissement continu du taux d'épargne des *ménages* (18 % en 1974, 12 % aujourd'hui *en* France), qui tentent de maintenir leur consommation, le résultat étant une baisse de la capacité de financement nécessaire à l'investissement privé (productif + logement) et public ;

● l'effondrement du taux d'investissement productif net, seul facteur à long terme de compétitivité et de croissance (10 % environ du PIB en 1973, guère plus de 1 % aujourd'hui...), avec une conséquence *indirecte : l'affaiblissement relatif de l'indus*trie, base du dynamisme économique, face au sec*teur tertiaire (peut-être créateur d'emploi... mais à* condition que l'industrie assure progrès technique et devises *pour l'achat des produits de base...)* ;

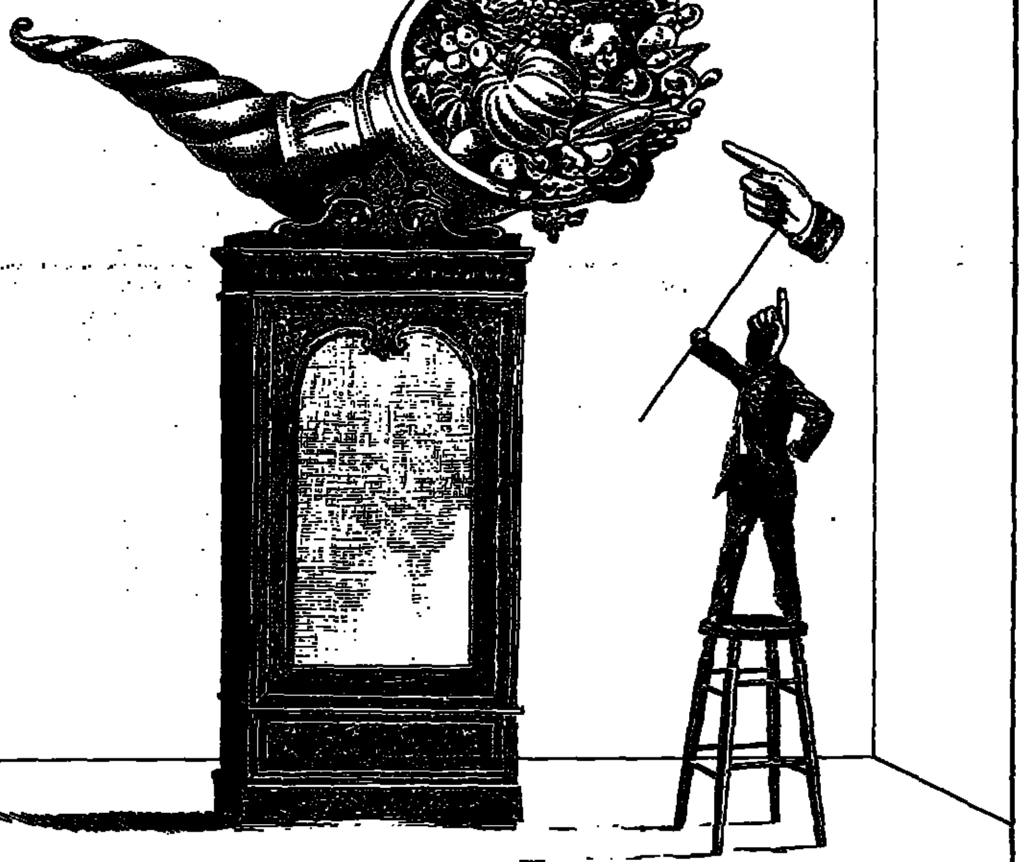
● le passage d'une économie de rétribution à une économie d'assistance (en 1993, l'ensemble des transferts va avoisiner en France la masse des salaires directs), avec les conséquences morales qui en découlent.

Les chiffres actuels du chômage, de la stagnation et de la pauvreté auraient paru invraisemblables il y a vingt ans à n'importe quel économiste. Ils ne résultent pas d'une *fatalité,* mais d'un changement fondamental de politique économique, commencé en *1973,* aggravé en 1980-1981, abandonné par les Etats-Unis en 1982 mais poursuivi contre tout bon sens en Europe *jusqu'à aujourd'hui*, et spécialement en Allemagne et en France. L'inspiration de cette *politique était monétariste, et reposait sur une double* illusion : que l'inflation de 4 % ou 5 % était le mal suprême dont pouvaient souffrir les pays industriels, et que cette inflation pouvait être combattue par des restrictions monétaires sans dommage pour la croissance et l'emploi. Sur ces deux points, l'erreur est aujourd'hui aveuglante : les nations qui n'ont jamais pratiqué cette politique (le Japon et un certain nombre de petits pays européens), celles qui l'ont abandonnée depuis longtemps (les Etats-Unis) ou sont en train de le faire (la Grande-Bretagne, l'Espagne, le *Portugal, l'Italie*) ont vu ou *voient leur taux de* chômage évoluer favorablement ou se maintenir bas *(en 1990, par exemple, les Etats-Unis avaient le* même taux de chômage que dans les années 50, 60 *et 70* : 5 % à 6 %). Si la *reprise économique mon*diale reste actuellement douteuse, c'est que le poids des pays jouant le rôle de freins (l'Allemagne et la France par leur politique économique, le Japon et les « dragons » par le dumping qu'ils exercent) est prépondérant par rapport aux pays en (faible) relance.

L'Allemagne et la France ont donc une responsabilité historique. Seule une relance puissante et soutenue pendant plusieurs années pourrait enrayer la spirale décrite plus haut et, à plus long terme, rétablir le plein emploi (3 % de chômage en Europe), *effacer les déficits publics, diminuer les inégalités et* rétablir la cohésion sociale. Une telle politique key*nésienne de relance doit être comprise comme libérale au sens profond du terme* : il s'agit de remettre *sur leur sentier* de croissance naturelle des économies qui en ont été peu à peu écartées par l'interventionnisme des banques centrales imprégnées de scientisme monétariste.

La politique de relance économique ici préconisée n'irait pas sans difficultés à court terme. Mais qu'on ne se fasse pas d'illusions : difficile aujourd'hui, elle le sera encore plus demain, et plus on attend, plus elle risque un jour de s'opérer (quand on aura par exemple, 5 millions de chômeurs « officiels ») dans une situation politique détériorée.

(*) Professeur à l'université de Nice.



NICOLAS GUILBERT

Quatre options

par CHRISTIAN CIRIER (*)

COMME dans les années 30, l'économie mondiale est entrée dans une crise larvée dont personne ne trouve le remède. Désemparés, tous nos gouvernants jouent à la patate chaude. Leurs décisions ne sont le plus souvent que des placebos qui ne soulagent pour un instant que ceux qui veulent y croire. Devant une telle crise rampante qui grippe inexorablement tous les rouages de *l'économie, seules des politiques brutales* et concertées peuvent être à l'échelle des problèmes *à résoudre. Le groupe Crise 2000 a examiné qua*tre des politiques possibles (1).

● *La relance concertée non inflationniste.* – Elle serait basée sur la relance annoncée par le *président Clinton aux Etats-Unis,* sur la baisse des taux d'intérêt en Europe et sur la relance japonaise. Si la relance Clinton était réellement mise en œuvre, elle conforterait la petite reprise amorcée aux Etats-Unis, grâce à des taux qui sont inférieurs à l'inflation. Mais celle-ci resterait faible car les acteurs économiques sont très endettés. A cause de son gigantesque déficit, Bill Clinton n'a en effet aucun moyen pour faire les réformes économiques et sociales indispensables, ce qui casse déjà la dynamique psychologique de la reprise, tandis que la dette fédérale gonflera, malgré tous ses efforts, en une boule de neige de plus en plus énorme.

En Europe, la baisse des taux se poursuivra en 1993, mais elle ne sera pas aussi forte et ne pro*duira pas* autant d'effets que beaucoup veulent l'espérer. La croissance reviendra par la suite mais elle sera trop timide pour tirer l'Amérique et pour enrayer pour de bon la montée du chômage. En Asie du Sud-Est, la relance ne servira pas de locomotive mondiale, car le Japon, la Chine et les quatre dragons géreront leurs économies en se mettant comme toujours en position de prédateurs de l'économie mondiale, grâce à un dumping moné*taire intolérable... En outre, la révolution technolo*gique et la concurrence internationale exacerbée *continueront à contraindre toutes les entreprises* occidentales à jouer leur sauve-qui-peut.

Faire face

Au total, la croissance qui en *résultera* sera trop faible et ne pourra au mieux qu'installer l'économie dans l'équilibre défensif qui s'est déjà mis en place en Europe avec un secteur prospère mais en contraction, et un secteur pauvre en extension inexorable ; car elle butera sur tous les déséquili*bres que nous avons relevés ci-dessous* (arrêtez-vous un instant sur chacun d'eux, vous *percevrez mieux l'énormité des écueils) : la chute de l'immo*bilier, l'étranglement des banques, l'implosion des *pays de l'Est,* le démantèlement du pool militaro-industriel, l'endettement généralisé des particuliers, des entreprises, des régimes sociaux, l'insolvabilité des Etats-Unis, de tous les pays occidentaux ainsi d'ailleurs que de presque tous les autres pays du monde, le manque d'épargne, la révolution technologique et culturelle, la charge de l'explosion démographique, de la santé, de la vieillesse, de la délinquance, du chômage, de l'immigration et de l'écologie, et les innombrables mesures déflationnistes prises par nos gouvernants et par tous les chefs d'entreprise du monde.

Cette politique, comparable à la politique classique de Hoover au début des années 30, est donc suicidaire. Elle ne peut qu'enfoncer le monde occidental dans une économie duale en crise larvée. Chacun le craint, sans oser se l'avouer. Alors qu'il est grand temps, tous ensemble, de faire face.

● **La restauration prioritaire des équilibres.** – *Dans* la situation actuelle d'insolvabilité généralisée des gouvernements, du système bancaire et *de la majorité des acteurs économiques,* la recherche exclusive des équilibres serait la politi*que de Gribouille... Et pourtant, les premières* décisions prises par Bill Clinton sont très inquiétantes. Elles confirment que, pour des raisons de timing électoral et sous couvert de lutter contre les déficits, le président américain, applaudi pour son courage, va en réalité appliquer un an ou deux une politique restrictive dans le but de se retrouver en phase de croissance en 1996 ! Dans ce cas, l'économie duale s'installerait pour de bon. Et avec le rejet par le Congrès des maigres mesures de relance proposées, cette jonglerie politicienne *pourrait bien réussir...*

● **L'inflation mondiale concertée.** – Pour *rétablir les équilibres, il faut faire disparaître* les dettes. L'inflation est la seule solution connue qui *historiquement ait jamais permis de sortir* d'une crise d'endettement : c'est un remède de cheval efficace mais dangereux, que certains préconisent d'ailleurs d'utiliser au niveau national, ce qui serait une épouvantable erreur.

Mais à condition qu'elle soit mondiale et concertée, c'est un très bon moyen pour remettre toutes les pendules à l'heure, d'une part en épongeant les dettes et, d'autre part, en réaménageant les coûts des facteurs économiques. Pour la créer, il suffira de baisser fortement et durablement tous les taux d'intérêt, ce qui relancera l'investissement et la consommation.

● ***La création monétaire.*** – *Tant qu'à remet*tre les pendules à l'heure, autant le faire d'un seul *coup. A titre d'exemple, Bill Clinton peut déclarer* que les républicains ont mené le pays à la ruine et *créer autant de milliers de milliards de dollars que* nécessaire (au moins 2 ou 3) pour rembourser la *majeure partie* des dettes du gouvernement fédéral. C'est possible sans difficultés aux Etats-Unis puisque le dollar est la monnaie mondiale.

C'est par un procédé analogue que Roosevelt a débloqué la situation en 1934 en dévaluant le dollar par rapport à l'or. C'est aussi ce qui s'est produit en douceur quand Nixon a supprimé la convertibilité du dollar en or en 1971 : la réévaluation du stock d'or mondial a créé 400 milliards de dollars, soit, proportionnellement, l'équivalent de 1 600 milliards de dollars en 1993.

Accompagnée hors des Etats-Unis par des taux d'intérêt volontairement très bas, cette politique entraînerait une *inflation limitée* qui, associée à l'expansion qui en résulterait, permettrait de réé*quilibrer rapidement l'ensemble des finances mon*diales ainsi que celles des banques et de l'immobi*lier. Tandis qu'aux Etats-Unis une politique plus* restrictive serait temporairement mise en place *pour maîtriser au niveau adéquat l'inflation générée* par cette création monétaire.

Taxes de change généralisées

Parallèlement et pour éviter que la spéculation financière et monétaire ainsi que les délocalisations industrielles ne cassent l'économie mondiale, il sera indispensable de créer un vrai système monétaire mondial (SMM). Similaire au SME, il serait basé principalement sur l'écu, sur le dollar et sur le yen.

Pour en assurer la solidité, des taxes de change *généralisées*, de *niveaux très bas, mais qui* pourraient être relevées à tout moment et avec *effet rétroactif de vingt-quatre heures, seraient* mises en place. Les parités de toutes les monnaies *seraient choisies pour viser l'équilibre des* échanges. (Si l'on adoptait tout de suite ces pro*cédures dans le SME, ses crises monétaires artifi*cielles disparaîtraient immédiatement et cela redonnerait une bonne souplesse sur les taux.)

Désendettés et confortés par le SMM, les gouvernements *retrouveraient ainsi* tous leurs moyens d'action. C'est alors seulement qu'ils pourront faire les réformes économiques et sociales nécessaires pour lutter contre l'économie duale. Mais cela suppose une *remise* en cause de quelques apriorismes économiques ou sociaux qui, à notre sens, ne sont plus valables au stade actuel d'évo*lution du monde.*

Les deux dernières politiques examinées ci-*dessus sont à notre avis les deux seules voies de* sortie de la crise rampante dans laquelle s'enfonce l'Occident. *Mais la dernière est à la fois la plus* facile à mettre en pratique – il suffit que Bill Clinton le décide ! – et la plus efficace : tous les acteurs économiques comprendront instantanément la volonté des gouvernants.

Malheureusement, si, comme nous le croyons, aucune de ces deux voies n'est choisie rapidement, l'Occident s'enlisera dans l'économie duale qui s'installe dans tous nos pays. Et il faudra *attendre 1996 pour que, face à une situation qui*, espérons-le, sera devenue politiquement très criti*que, le nouveau président* des Etats-Unis *ait de* nouveau l'occasion de sortir l'Occident de ce *maelström*.

Plaise au ciel qu'il le fasse très vite, sinon notre avenir sera très difficile, tandis que les Etats-Unis deviendront peut-être, comme le prédit Edward Ludwak, la plus grande nation du tiers-monde au début du XXIe siècle et que le monde tombera sous la domination du Japon et de l'Asie du Sud-Est.

(*) Président du groupe Crise 2000

(1) Les idées évoquées ici sont une rapide synthèse de l'étude élaborée par un groupe bénévole de responsables d'entreprises inquiets de l'évolution à long terme de la situation économique en Occident.

CONJONCTURE

INDICATEUR • Les prix

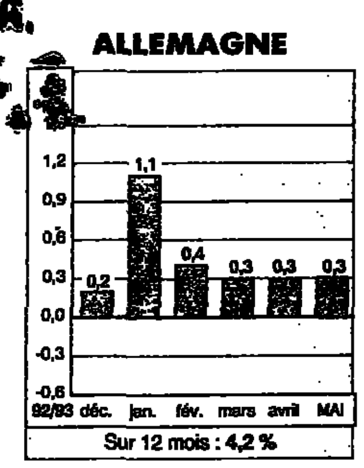
Le tertiaire décélère

TOUTES les activités ne sont pas aussi sensibles aux fluctuations conjoncturelles. Celles-ci sont traditionnellement plus marquées dans l'*industrie que dans le tertiaire. Les indicateurs conjoncturels de ces deux* dernières années l'illustrent parfaitement. Le retournement de l'activité, particulièrement net dans l'industrie depuis plusieurs trimestres, est apparu avec beaucoup plus de retard et de manière, jusqu'à présent, amortie, dans les services. De même, les pertes d'emplois qui affectent depuis plus de deux ans la production de biens, ne sont perceptibles que depuis l'automne dernier dans le tertiaire, en France comme dans les autres pays européens.

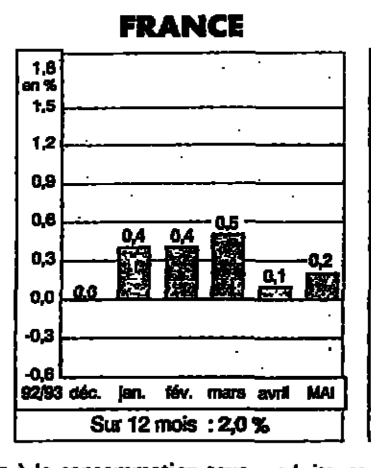
Plus récente, la décélération des hausses de prix des prestations de services paraît, de même, révéler une sensibilité nouvelle de ces activités à la conjoncture ambiante. Habituellement plus élevée que dans l'industrie, l'inflation s'y infléchit depuis peu. A l'origine de ce mouvement, les efforts consentis par les services aux ménages, nettement plus marqués, notamment dans l'hôtellerie, le tourisme, les loisirs, secteurs les plus affectés par la baisse de la consommation. En France, selon les estimations pour le *mois de mai*, la hausse des prix atteindrait 4,23 % l'an dans les services privés, au lieu de 5 % en mai 1992. En Allemagne aussi, bien que la hausse des prix des services soit encore sensiblement supérieure à celle des prix à la consommation (6,5 % l'an en mars), la décélération paraît sérieusement entamée.

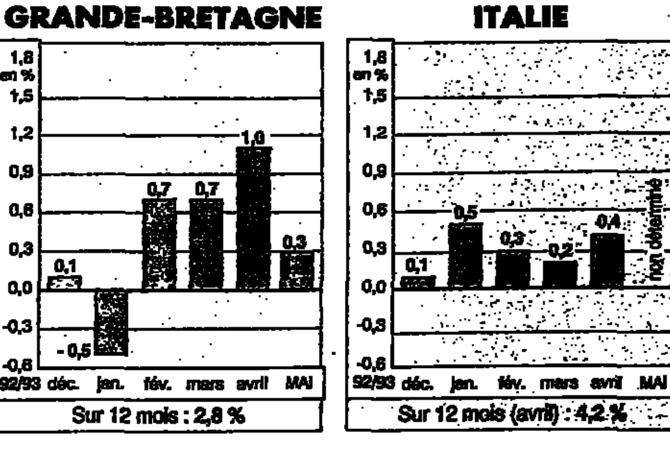
Témoins de la récession présente, ces mouvements devraient contribuer au rétrécissement des disparités observées traditionnellement entre les différents secteurs de l'économie.

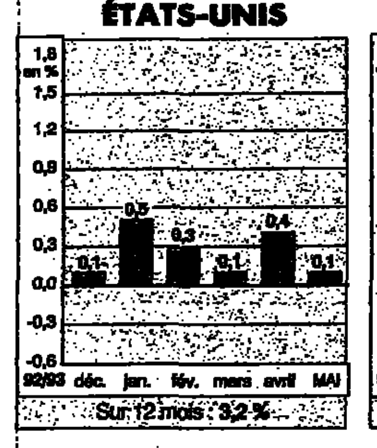
ALLEMAGNE — Sur 12 mois : 4,2 %

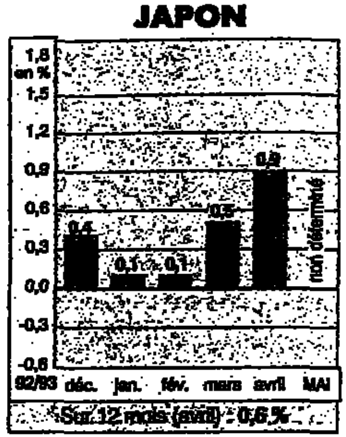


FRANCE — Sur 12 mois : 2,0 %









Evolution mensuelle des prix à la consommation tous produits, sauf Grande-Bretagne (remboursements hypothécaires exclus). Données nationales non corrigées des variations saisonnières, sauf Etats-Unis.

RÉGION • L'Europe de l'Est

Essoufflement

LA récession occidentale risque de porter un nouveau coup aux efforts de relèvement des pays d'Europe de l'Est, dont la dépendance commerciale à l'égard du reste de l'Europe est désormais très grande.

Depuis 1989, ces six pays (Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Roumanie) ont réussi à redéployer leurs échanges extérieurs, et la CEE a reçu en 1992 près des deux-tiers des exportations de la Pologne, la moitié de celles de la *Hongrie et de la République* tchèque et slovaque, et respectivement 34 % et 41 % de celles de la Bulgarie et de la Roumanie.

En 1992, ils ont continué à élargir leur part, encore modeste du marché communautaire (ils font 3,7 % des importations de la CEE), mais moins vite qu'en 1991.

Cet essoufflement s'explique : le rattrapage a été dans un premier temps rapide avec la levée des obstacles tarifaires ; par ailleurs, les marchés les plus faciles ont été gagnés d'abord, notamment dans les secteurs où il leur a été possible de réorienter vers l'Ouest des marchandises autrefois dirigées vers l'URSS ; enfin les très fortes dévaluations qui ont accompagné la libéralisation économique ont facilité l'essor des exportations. Ces effets s'estompent désormais, alors que les restructurations industrielles qui doivent permettre l'émergence de nouveaux secteurs compétitifs ne se font que lentement, en raison des difficultés et des retards dans la privatisation des grandes entreprises et de la faiblesse de l'investissement *interne*.

En outre, une grande partie des gains a été située, en 1992 encore, dans des secteurs traditionnels où les industries ouest-européennes ont des surcapacités, et où l'accès au marché communautaire demeure incomplètement libéralisé. Les accords d'association de la CEE avec la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et *la Slovaquie, en vigueur* depuis mars 1992, et avec la Roumanie, avec la Bulgarie (signés fin 1992), prévoient la suppression immédiate des tarifs douaniers et des restrictions quantitatives sur les importations de la plupart des produits industriels, à l'exception des « secteurs sensibles ».

Pour les produits textiles, la réduction des droits de douane *s'étend sur cinq ans et le rythme* d'élargissement des quotas dépendra du résultat des négociations au sein du GATT. En 1992, la catégorie textile-habillement-cuir constitue 20,9 % des ventes à l'Europe des Douze (15,6 % en 1989), mais beaucoup plus dans le cas bulgare (29 %) et roumain (40 %). Les produits métallurgiques, qui font 16,5 % des exportations de *l'Europe de l'Est (13,8 % en 1989)*, mais près de 20 % des ventes tchécoslovaques et polonaises, sont encore soumis à tarifs douaniers, et l'afflux de tubes d'acier centre-européens en 1992 a conduit la CEE à imposer des droits de douane exceptionnels dans le cadre de mesures antidumping. Autre secteur de libéralisation contrôlée, les produits agricoles ; leur part dans les exportations est-européennes vers la CEE est en baisse continue (12 % en 1992 contre 17 % en 1989) à cause de la mauvaise situation de l'agriculture dans ces pays, mais elle demeure importante pour la Hongrie et la Bulgarie (21 % des ventes à la CEE).

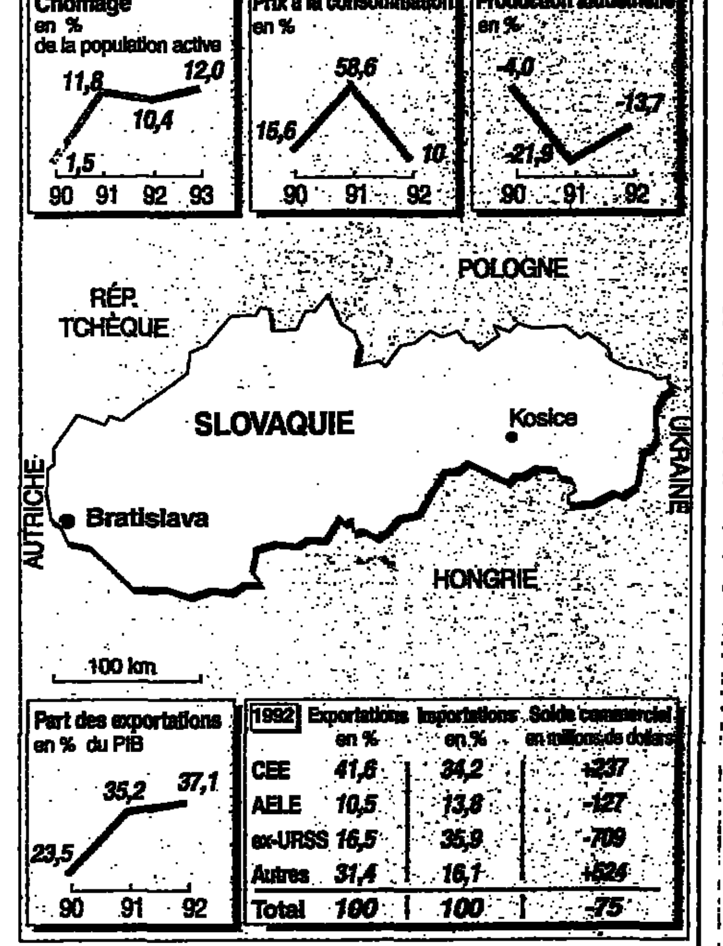
Les pays est-européens ont *aussi progressé sur des secteurs* plus porteurs, les machines, les équipements et le matériel de transport (16,7 % de leurs exportations vers les Douze en 1992, contre 11,9 en 1989) ; ces nouvelles industries compétitives émergent dans les trois pays d'Europe centrale, et plus particulièrement en Tchécoslovaquie dans le matériel de transport (8 % des ventes à la CEE) et en Hongrie dans le domaine des appareils électriques (8 % des ventes à la CEE). Ces percées, souvent le fruit de coopérations avec des firmes occidentales, reflètent la possibilité pour ces pays de développer des spécialisations qui apparaissent plus conformes à leurs avantages comparatifs (main-d'œuvre qualifiée) et les mettent moins en concurrence avec les pays à bas salaires.

La réunion du conseil européen à Copenhague (21-22 juin) doit décider d'accélérer le calendrier d'ouverture du marché européen dans les secteurs jusqu'ici protégés (agriculture, textile, acier) afin de soutenir les exportations est-européennes. Les premiers résultats de 1993 indiquent une *dégradation du solde commercial* global et une baisse des exportations totales des pays jusqu'ici les mieux placés (Hongrie, Pologne, République tchèque).

Avec la CEE, déjà en 1992, le déficit commercial de ces pays s'est amplifié, passant de 1,7 en 1991 à 3 milliards de dollars. Leurs excédents en produits agricoles et en produits intermédiaires *sont largement dépassés par leurs* déficits massifs dans le secteur chimique et dans le domaine des machines et équipements. Les exportations communautaires, qui ont progressé de 20 % en 1992 (mais ne représentent que 4,7 % des ventes aux pays tiers), sont constituées à près de 40 % par des biens d'équipements industriels et du matériel de transport.

Nouveaux concurrents pour les uns, nouveaux marchés pour les autres, les pays d'Europe de l'Est s'intègrent à l'espace européen : la République tchèque et la Slovaquie, la Pologne et la Roumanie ont depuis décembre 1992 des accords de libre-échange avec l'AELE (la Hongrie le négocie). Les pays d'Europe centrale (Pologne, Hongrie, République *tchèque et la Slovaquie) ont aussi* conclu entre eux, en décembre dernier, un accord de libre échange.

Françoise Lemoine



1992	Exportations en %	Importations en %	Solde commercial en millions de dollars
CEE	41,6	34,2	+237
AELE	10,5	13,8	-127
ex-URSS	16,5	35,9	-709
Autres	31,4	16,1	+524
Total	100	100	-75

PAYS : La Slovaquie

Des débuts difficiles

DEPUIS le 1er janvier, la République fédérative tchèque et slovaque s'est scindée en deux Etats indépendants, la Slovaquie (5,3 *millions d'habitants) et la Républi*que tchèque (10,4 millions), qui sont encore liés par une union douanière, mais l'union monétaire a pris fin dès le 8 février.

Le commerce a fait l'objet d'un accord de clearing avec un plafond de crédit réciproque de 130 millions d'écus, mais les échanges entre les deux parties de l'ancienne fédération ont néanmoins forte*ment chuté : en mars 1993 ils* avaient baissé d'un tiers par rapport à l'année dernière et la Slovaquie dégageait un excédent. En 1993, la partition aura donc un coût économique élevé de part et d'autre, puisque les ventes à l'autre partie du pays représentaient auparavant 30 % du PIB de la Slovaquie, et 15 % du PIB tchèque.

La partition affecte une économie slovaque déjà en pleine crise. Depuis 1989, la production industrielle a chuté de 35 %, le chômage atteint 12 % de la population active ; la baisse du produit intérieur, qui a déjà dépassé 30 %, devrait encore se situer entre 6 % et 10 % cette année. La Slovaquie a de multiples handicaps : un important secteur d'armements lourds ; une production, pour 60 % destinée au pacte de Varsovie, qui a du mal à se reconvertir.

Autre caractéristique, l'importance des industries lourdes – métallurgie (15 % de la production industrielle en 1992), industries chimiques (17 %) – qui sont de grosses consommatrices d'énergie et de matières premières et perpétuent une forte dépendance de *l'économie slovaque à l'égard de* l'ex-URSS. Les exportations vers l'ouest sont largement dominées par les produits intermédiaires ; c'est la poussée des ventes d'acier qui a permis la réorientation accélérée des exportations slovaques vers l'Europe de l'Ouest.

Les exportations de biens de consommation et de machines ont aussi augmenté (+ 50 % et + 38 %), mais les entreprises slovaques ont d'autant plus de mal à rattraper leur retard qu'elles ont eu peu de contacts avec les marchés étrangers, car elles travaillaient souvent en sous-traitance avec des entreprises tchèques.

Jusqu'à présent le pays a bénéficié de peu d'investissements étrangers, environ 220 millions de dollars, malgré la présence de quelques grands noms : Volkswagen, Siemens, Samsung, Whirlpool. Les entreprises d'Allemagne et d'Autriche y contribuent à parts égales à hauteur de 40 %.

C'est un gouvernement minoritaire au Parlement qui doit faire face à l'aggravation de la situation économique : déficit budgétaire record annoncé pour le premier trimestre 1993 et détérioration de la situation financière des entreprises (44 % tournent à perte) qui a conduit à reporter la mise en œuvre de la loi sur les faillites.

F. Le.

SECTEUR • L'assurance

Reflux

LES héros sont *fatigués*. Champions de la croissance et des acquisitions à l'étranger à la fin des années 1980, les assureurs français ont été touchés de plein fouet par le retournement de conjoncture. La situation, exceptionnellement favorable il y a trois-quatre ans, avec, à la fois, peu de sinistres et une forte progression des marchés financiers et immobiliers, s'est progressivement dégradée au point de devenir l'an dernier exécrable.

Pour autant, la croissance de l'assurance en France est demeurée forte. Sur les dix dernières années, grâce surtout à l'assurance-vie, elle est *restée constamment* supérieure de plus de 5 % à celle du produit intérieur brut, donnant au secteur un poids économique considérable : son chiffre d'affaires brut atteint les 450 milliards de francs et les placements des compagnies dépassent 1 500 milliards. Les assureurs détiennent plus de 25 % des obligations françaises, plus de 15 % des actions cotées et 2 % du patrimoine immobilier.

L'an dernier, si les chiffres d'affaires ont continué à progresser – de plus de 10 % en moyenne pour les quatre plus grandes compagnies françaises, et même de plus de 20 % pour AXA si l'on y intègre sa filiale américaine Equitable, – la rentabilité s'est effondrée. Les bénéfices des « quatre grandes » ont chuté de près de 60 % en 1992, après une baisse de 12 % en 1991.

Ces difficultés croissantes proviennent avant tout de la croissance considérable des sinistres liés aux catastrophes naturelles (inondations dans le sud-est de la France), aux risques industriels (incendies) et à l'automobile (vols). Alors que l'assurance-vie reste constamment bénéficiaire, malgré une réduction des marges par suite de la concurrence bancaire, l'assurance-dommage voit sa rentabilité évoluer fortement au gré de cycles d'environ 10 ans. Le point le plus haut a été atteint à la fin des années 80 et le point bas sans doute l'an dernier, avec des pertes d'exploitation bien supérieures à celles des « basses eaux » précédentes, en 1981-1982.

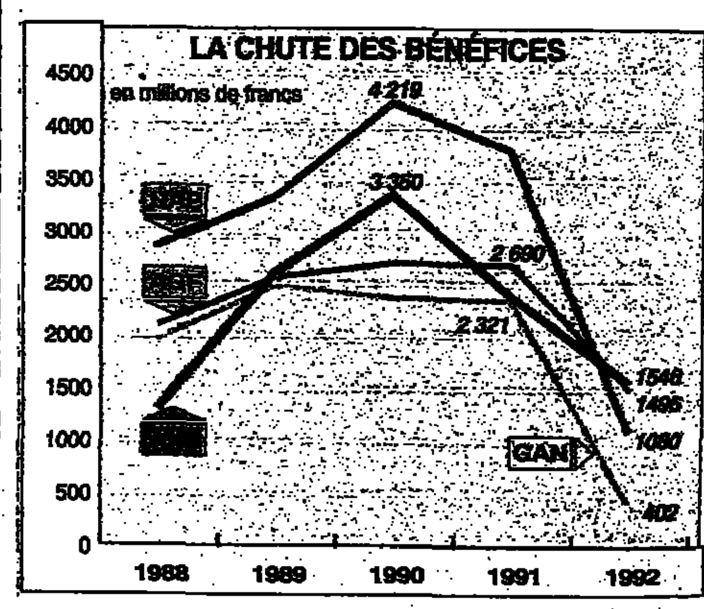
Les filiales « dommages » de l'UAP, des AGF et du GAN ont enregistré en 1992 des pertes d'exploitation (hors plus-values financières) de, respectivement, 1,4 milliard de francs, 790 millions et 2 milliards. Les assureurs ont d'autant plus souffert lors des derniers mois qu'ils payent des années de concurrence acharnée et de baisses de primes. Pour les seuls risques « incendie d'entreprise », les tarifs ont diminué de moitié en francs constants entre 1980 et 1992. Dans l'automobile, la concurrence entre mutuelles et compagnies classiques et la volonté affichée par certains groupes de regagner coûte que coûte des parts de marché a entraîné sur les dix dernières années une hausse des tarifs inférieure à celle des prix.

Les abondantes plus-values de cessions ont permis de compenser la dégradation des résultats d'exploitation jusqu'en 1990. Mais depuis, les compagnies ont dû faire face à la dégradation des marchés financiers et immobiliers. Certaines (l'UAP, le GAN et dans une moindre mesure les AGF) ont dû porter à bout de bras leurs filiales bancaires trop engagées dans le financement des professionnels de l'immobilier.

L'année en cours devrait pourtant apporter, selon la plupart des analystes, un redressement de la rentabilité des compagnies. La croissance de l'assurance-vie devrait rester satisfaisante, même si elle profite surtout aux réseaux bancaires. C'est dans le secteur « dommages » que la situation va commencer à s'améliorer. Les sinistres restent importants, mais les assureurs vont continuer à augmenter leurs tarifs : de 20 % pour les risques industriels, de 5 % à 10 % pour l'automobile. L'an dernier, sous la pression des réassureurs, les compagnies avaient déjà accru leurs primes d'environ 10 % dans le domaine industriel.

Les hausses de tarif se poursuivront sans doute en 1994. Ce qui laisse espérer au plus tard pour 1995 un retour à l'équilibre d'exploitation de cette branche.

Eric Leser



Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.